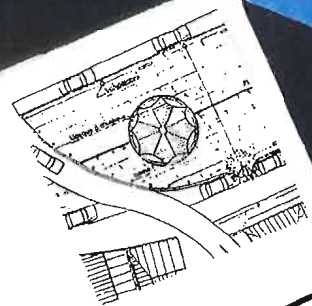
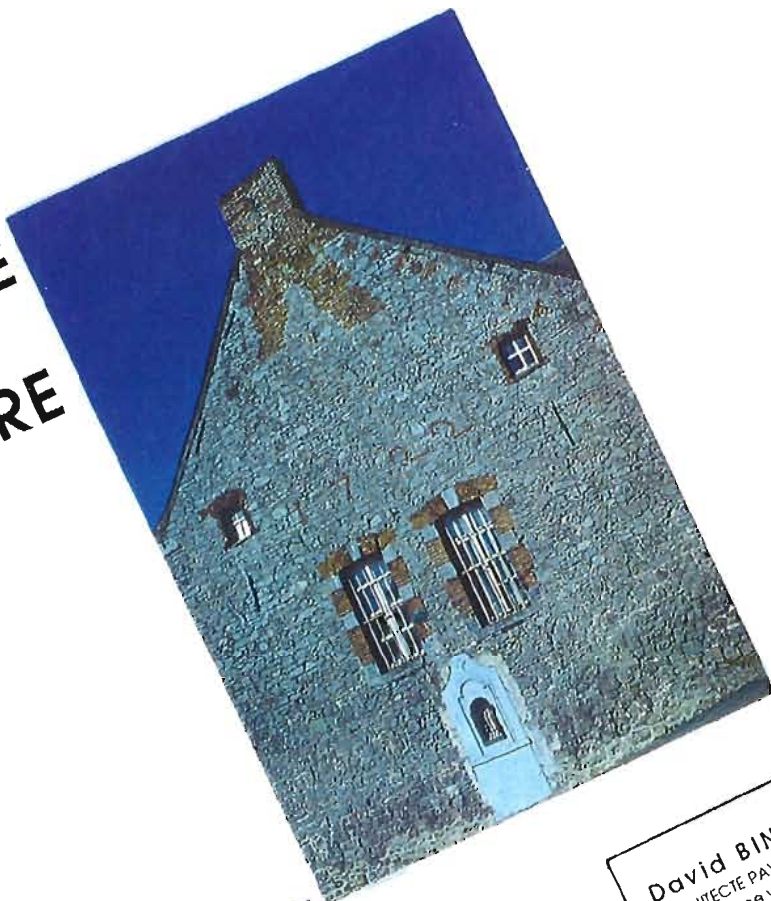


C O N S E I L G E N E R A L D U N O R D



**ETUDE CADRE DE VIE
COMMUNE DE COUSOLRE**



NOVEMBRE 1997

David BINON
ARCHITECTE PAYSAGISTE
44, résidence vouban A
59600 MABEUGNE
TEL : 03 27 62 02 11
FAX : 03 27 62 35 11

La commune de Cousolre a souhaité réfléchir à un programme d'aménagement à long terme de son territoire.

Dans ce but, la municipalité a sollicité le **Fonds d'Action pour l'Amélioration du Cadre de Vie**, financé par le Conseil Général du Nord.

☛ La démarche que concrétise la présente étude consiste en la définition des grands enjeux territoriaux, permettant de cerner les sites stratégiques d'intervention et les modalités d'amélioration du cadre de vie des Cousolrésiens.

Cette approche s'appuie sur une réflexion partenariale associant la municipalité, les techniciens et la population locale.

☛ Il s'agit au travers d'un diagnostic détaillé;

- ☞ d'évaluer les points forts et les handicaps, principales composantes de l'image et de l'identité actuelle du village,
- ☞ et de définir les grandes orientations, et propositions d'intervention,

en formulant un véritable outil à la décision.

Le présent document constitue le rapport final des éléments de réflexion énoncés lors des différentes réunions du Comité de Pilotage qui ont structurées l'étude.

Le document se subdivise en trois parties correspondant à trois étapes d'analyse du territoire à différentes échelles, respectivement:

☛ Partie 1 : **Présentation et analyse à l'échelle de la commune, des éléments liés au site, à son histoire, au contexte environnemental et à sa structure urbaine.**

Une synthèse complète cette approche territoriale par la définition des grands enjeux naturels et urbains.

☛ Partie 2 : **Approche des éléments patrimoniaux contribuant à l'identité Cousolrésienne, Recherche et Identification des particularités de Cousolre**

☛ Partie 3 : **Analyse fine des Thèmes et Sites d'intervention Stratégiques avec déclinaison de Propositions d'Aménagement**

Le présent dossier est complété d'un dossier de plans relatifs aux propositions d'aménagements détaillées au stade d'Avant-Projet Sommaire.

PREAMBULE

PARTIE 1 - APPROCHE GLOBALE DU TERRITOIRE COMMUNAL

CONTEXTE	2	C / APPROCHE HISTORIQUE	23
A/ MORPHOLOGIE ET DYNAMIQUE DU SITE	4	1 - LES ORIGINES DE COUSOLRE.....	23
1 - LES LIGNES DE FORCE DU SITE.....	4	2 - L'EPOQUE FEODALE.....	25
2 - LES UNITES MORPHOLOGIKQUES.....	6	2.1 - LES PREMIERS HAMEAUX.....	25
3 - APPROCHE GEOLOGIQUE.....	8	2.2 - LA FORET.....	25
4 - UNE HYDROLOGIE DOMINANTE MARQUEE PAR LA HANTE ET LA THURE.....	10	3 - COUSOLRE DU MOYEN AGE A NOS JOURS.....	27
B/ ENVIRONNEMENT NATUREL	12	3.1 - SOUS LA REVOLUTION.....	27
1 - POTENTIALITES NATURELLES.....	12	3.2 - LA METALLURGIE.....	27
1.1 - CONTEXTE REGIONAL.....	12	3.3 - L'ACTIVITE AGRAIRE.....	29
1.2 - CADRAGES SUR LA COMMUNE.....	12	3.4 - L'INDUSTRIE MARBRIERE.....	29
2 - ZONES ET SITES ECOLOGIQUES.....	14	3.5 - LE DECLIN ECONOMIQUE.....	29
2.1 - LES ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUES.....	14	D / ANALYSE URBAINE	31
2.2 - L'INVENTAIRE HIERARCHISE DES ZONES NATURELLES.....	16	1 - LES ETAPES DE L'URBANISATION.....	31
2.3 - LE RESEAU NATURA 2000 OU LA DIRECTIVE HABITAT.....	16	2 - LA TACHE URBAINE ACTUELLE.....	31
3 - MILIEUX NATURELS ET SEMI-NATURELS.....	18	3 - LA TRAME VIAIRE.....	33
3.1 - LES BOISEMENTS.....	18	4 - FONCTIONNALITES URBAINES: EQUIPEMENTS & COMMERCES.....	35
3.2 - LES PRAIRIES HUMIDES.....	20	4.1 - ENTITE LE MONT.....	35
3.3 - LES ZONES EN FRICHE ET LES CARRIERES.....	20	4.2 - ENTITE LE TERNE.....	35
4 - LE MILIEU RURAL.....	22	4.3 - LA VALLEE DE LA THURE.....	35
4.1 - LE BOCAGE.....	22	4.4 - ENTITE LE VILLAGE.....	36
4.2 - LES CULTURES SARCLES.....	22	4.5 - LA DEPARTEMENTALE 936.....	36
		4.6 - LES AUTRES POLARITES.....	36
		E / SYNTHESE ET ENJEUX	37
		1 - LES ENJEUX URBAINS.....	37
		2 - LES ENJEUX NATURELS.....	39

PARTIE 2 - LES ELEMENTS PATRIMONIAUX DE COUSOLRE

QUEL PATRIMOINE ?	40
--------------------------------	----

A/ LE PATRIMOINE DE REFERENCE..... 41

1 - CARACTERISTIQUES D'IMPLANTATION	41
1.1 - LA MIXITE DE TYPOLOGIE.....	43
1.2 - LE CAS PARTICULIER DES HAMEAUX.....	43
2 - MATERIAUX ET COLORIS	44
2.1 - PIERRE ET BRIQUE.....	44
2.2 - L'ARDOISE.....	45
2.3 - LES CAS PARTICULIERS.....	45
3 - LES TOITURES	46
4 - LES OUVERTURES	47
4.1 - RYTHME DES BAIES.....	47
4.2 - LES LUCARNES.....	48
5 - LES CLOTURES	49
5.1 - LES SIEGES D'EXPLOITATION.....	49
5.2 - LES AUTRES TYPOLOGIES DE BATI.....	50
6 - LES EMMARCHEMENTS	51
7 - DETAILS ARCHITECTURAUX	52

B/ LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL REMARQUABLE53

1 - LE PATRIMOINE RELIGIEUX	53
1.1 - LA CHAPELLE DU DIEU DE PIETE.....	53
1.2 - L'EGLISE ST MARTIN.....	54
1.3 - LES AUTRES EDICULES RELIGIEUX.....	55
2 - LES ELEMENTS BATIS ANCIENS	56

C/ AUTRES PARTICULARITES PATRIMONIALES..... 59

1 - LES ELEMENTS LIES A L'EAU	59
2 - LES VESTIGES D'ACTIVITES, UN PATRIMOINE A SAUVEGARDER	62

PARTIE 3 - LES SITES PRIORITAIRES D'INTERVENTION

INTRODUCTION	64	C / LA VALLEE DE LA THURE LE LONG DU CD 280	140
A / L'ANALYSE SEQUENTIELLE DE LA D 936	65	1 - LES ENJEUX DE LA RECONQUETE	140
1 - LES ENJEUX DE LA DEPARTEMENTALE 936	65	2 - LA THURE, LEGENDES ET REALITES.....	142
2 - METHODOLOGIE.....	66	3 - LA THURE AUJOURD'HUI.....	144
3 - ANALYSE SEQUENTIELLE.....	67	3.1 - AU CONTACT DU VILLAGE JUSQU'A LA FORGE D'EN HAUT.....	144
3.1 - SEQUENCE A - ENTREE DE VILLE PAR L'OUEST.....	67	3.2 - DE LA FORGE D'EN HAUT AU SENTIER DE LA RESERVE DE CHASSE	146
3.2 - SEQUENCE B - INTERSECTION AVEC LA DEPARTEMENTALE 380	74	3.3 - DU SENTIER DE LA RESERVE AUX LIMITES COMMUNALES.....	146
3.3 - SEQUENCE C - LA RENCONTRE DU MONT DU TERNE ET DE LA THURE	80	4 - RECOMMANDATIONS ET SECTEURS PRIORITAIRES	150
3.4 - SEQUENCE D - VALLEE DE LA THURE A DOMINANTE INDUSTRIELLE	85	4.1 - SECTEUR NORD.....	150
3.5 - SEQUENCE E - LA TRAVERSEE DU VILLAGE.....	90	4.2 - SECTEUR SUD.....	150
3.6 - SEQUENCE B ' - INTERSECTION AVEC LA DEPARTEMENTALE 80	100	5 - PROPOSITIONS DE TRAITEMENTS PONCTUELS.....	151
3.7 - SEQUENCE A ' - ENTREE DE VILLE PAR LE SUD-EST.....	106		
B / LA VALORISATION DES ESPACES PUBLICS	113	D/ LES POSSIBILITES DE VALORISATION DES ITINERAIRES DE RANDONNEES	153
1 - LA PLACE CHARLES DE GAULLE.....	113	1 - LES CHEMINS RURAUX, UN HERITAGE.....	153
1.1 - ETAT DES LIEUX.....	113	2 - ETAT DES LIEUX.....	155
1.2 - CIRCULATION ET STATIONNEMENT.....	117	3 - LES ITINERAIRES DE RANDONNEES.....	165
1.3 - PROPOSITION D'AMENAGEMENT DE LA PLACE	121	3.1 - L'ITINERAIRE PROPOSE EN PDIPR.....	165
1.4 - LA RUE BLANCHARD.....	124	3.2 - LES AUTRES POSSIBILITES DE VALORISATION.....	167
2 - LE SQUARE JENNEPIN.....	126	4 - LES CHEMINEMENTS AU SEIN DU VILLAGE.....	168
2.1 - ELEMENTS D'ANALYSE.....	126	4.1 - INVENTAIRE DES CHEMINEMENTS.....	169
2.2 - PROJET D'AMENAGEMENT.....	127	4.2 - LA CONTINUTE DES CHEMINS RURAUX AVEC LES CHEMINEMENTS	169
3 - LA PLACE DU MARAIS.....	129	5 - L'ESPLANADE DU GYMNASE.....	170
3.1 - ETAT DES LIEUX ET ENJEUX	129	4.1 - ETAT DES LIEUX	171
3.2 - LE PARTI D'AMENAGEMENT.....	133	4.2 - PARTI D'AMENAGEMENT.....	171
4 - LES PLACES DE L'ENTITE VILLAGEOISE DU MONT.....	136		
4.1 - LA PLACE DE LA REPUBLIQUE.....	136		
4.2 - LA PLACE DU MONT.....	138		

CONCLUSION & PHASAGE ANNEXES BIBLIOGRAPHIE L'EQUIPE

PARTIE 1



APPROCHE GLOBALE DU TERRITOIRE COMMUNAL

A/ MORPHOLOGIE ET DYNAMIQUE DU SITE

B/ ENVIRONNEMENT NATUREL

C / APPROCHE HISTORIQUE

D / ANALYSE URBAINE

E / SYNTHÈSE ET ENJEUX

Située à l'extrême Est du département du nord, la commune de Cousolre est frontalière de la Belgique par le Nord et par l'Est.

Au sein de l'arrondissement d'Avesnes et du canton de Solre le Château, Cousolre appartient à la *Communauté Frontalière du Nord-Est Avesnois* avec Bousignies sur Roc, Aibes et Colloret.

Elle s'est récemment engagée dans un procédure de Contrat de Développement Rural qui a pour but la réalisation d'un projet de territoire qui s'étend au-delà d'Avesnes.

Le recensement démographique de 1990 a dénombré 2471 habitants qui habitent le bourg et ses trois écarts :

- ↪ Reugnies,
- ↪ Marcigny,
- ↪ Les Haies de Cousolre.

Le territoire de 2098 hectares est arrosé par deux cours d'eau: La Thure et La Haute ainsi que leurs nombreux petits affluents.

A l'intersection des routes Départementales 936 et 80, **Cousolre est un carrefour privilégié de communication depuis Maubeuge vers la Belgique.**

SITUATION



Source : D'après IGN Série Bleue au 1/25 000



A / MORPHOLOGIE ET DYNAMIQUE DU SITE

I - LES LIGNES DE FORCE DU SITE

Le territoire de Cousolre présente un relief qui révèle déjà la proximité du massif ardennais. En effet, les mouvements qui ont ridé les terrains primaires de l'Ardenne et de l'Entre-Sambre et Meuse ont donné aux couches une inclinaison variant de 20° à 30°.

Le territoire de Cousolre forme une large voûte dont l'axe orienté Est/Ouest, est encadré des deux versants Nord et Sud des vallées`.

L'altitude minimale observée est de 140 mètres au Nord-Est (vallée de la Hante), tandis que le Sud-Est et le Sud-Ouest du territoire (plateau Lalemache et frontière belge), dispose des altitudes maximales supérieures à 220 mètres.

Le cisaillement des plateaux par les deux vallées et leurs petits affluents structure le paysage Cousolrésien par:


- ↳ de nombreux talwegs aux pentes abruptes (60 mètres de dénivelée) et aux versants quasi-symétriques
- ↳ deux larges cuvettes en fond de vallées respectivement de la Thure altitude moyenne 155 m, et de la Hante altitude moyenne 145 m; sites originels d'implantation de l'habitat
- ↳ de nombreuses plaines sur le fond desquelles se détachent quelques points hauts majoritairement boisés.

Le territoire dispose ainsi d'un paysage vallonné contrasté de grande qualité.










TOPOGRAPHIE

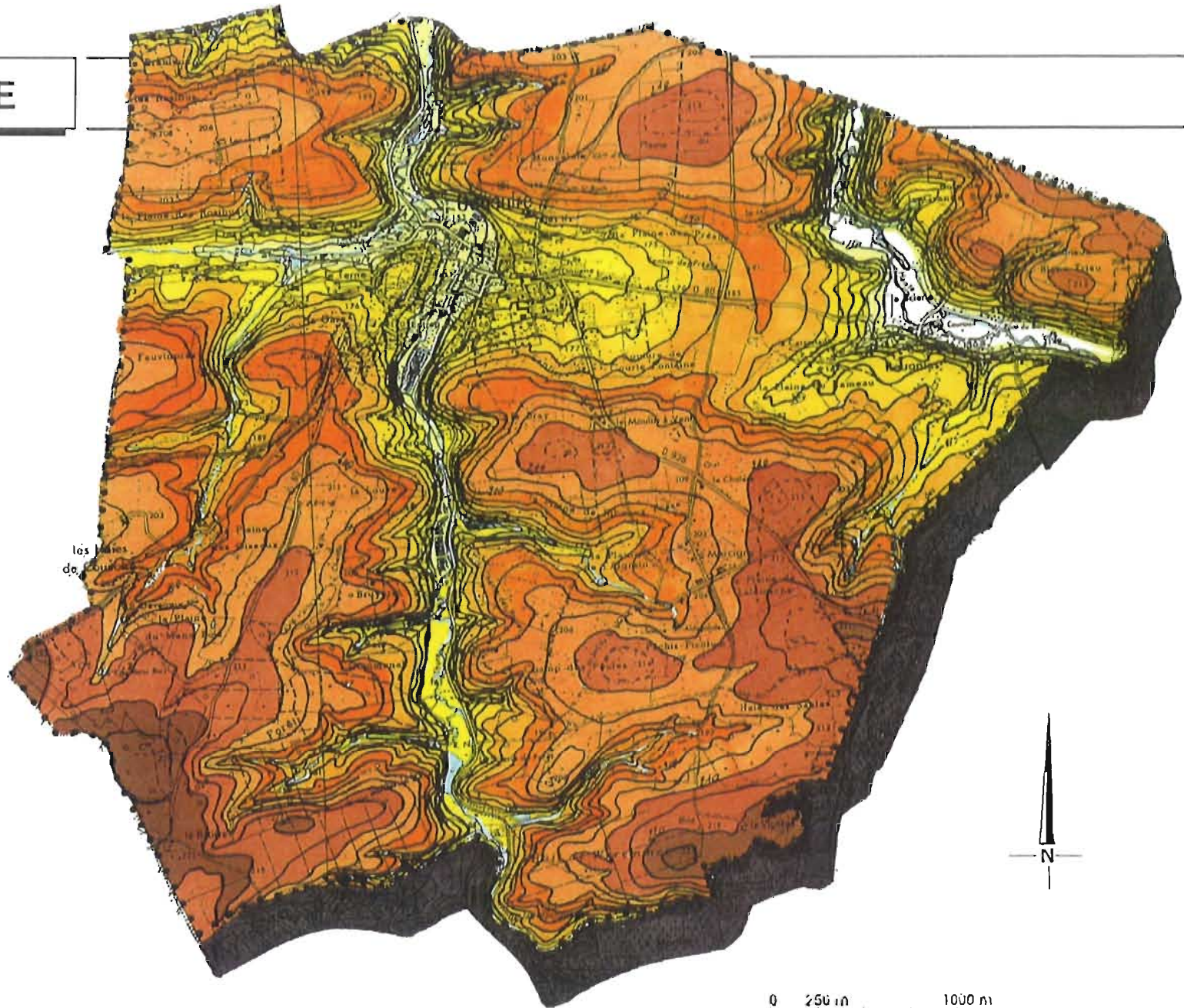
LE
G
E
N
D
E

COURBES DE NIVEAU

 Equidistance 5m

ALTITUDE EN METRES

	< à 150 m
	de 150 à 160 m
	de 160 à 170 m
	de 170 à 180 m
	de 180 à 190 m
	de 190 à 200 m
	de 200 à 210 m
	de 210 à 220 m
	> à 220 m



0 250 m 1000 m

2 - LES UNITES MORPHOLOGIQUES

Le territoire s'articule autour de deux grands types d'unités morphologiques:

☛ **Deux vallées aux versants abruptes ménageant au Nord du territoire deux cuvettes:**

- la vallée de la Thure orientée Nord-Sud, traversant de part en part le territoire, et disposant d'une large dépression concave s'étirant d'Est en Ouest, siège originel d'implantation de l'habitat Cousolrosien,

- la vallée de la Hante, plus encaissée, couloir naturel s'étirant du Nord-Est au Sud-Est vers la Belgique et accueillant le hameau de Reugnies

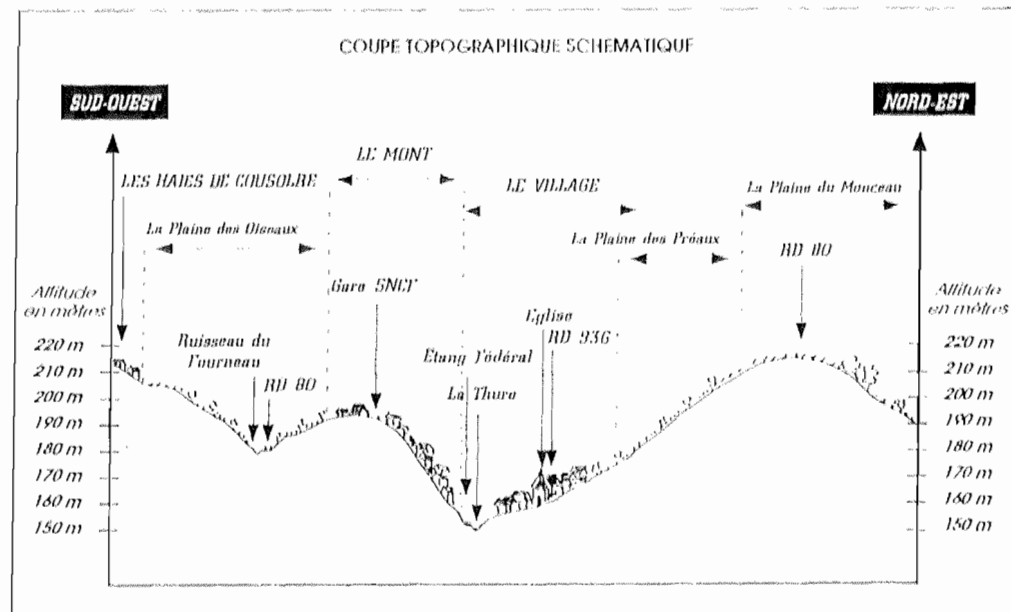
☛ **Des zones de plateaux et plaines, organisés de part et d'autre des vallées, et ponctuant les limites territoriales:**

☞ au Sud-Ouest, un plateau en provenance des Bois de la Briqueterie et Bois de Forêt à la hauteur du hameau des Haies, accueille en terminaison la Plaine du Menu Bois et la Plaine des Oiseaux;

☞ au Sud-Est, un plateau en provenance de la Belgique dont l'extrémité est au contact du Hameau de Marcigny, se découpe le long des talwegs en différents sous-plateaux: la Plaine de Lalemache, la Plaine de l'Algrain, la Plaine de Ribeaux Fosse, Champ des Poules...;

☞ au Nord-Ouest l'extrémité d'un plateau en provenance de Cousolre accueille la ferme Lenain, en interstice des vallées et talwegs de la Thure, des Ruisseaux du Bosquet et du Presson;

☞ au Nord, entre la Vallée de la Thure et la Vallée de la Hante, s'étire la Plaine du Monceau;



☞ tandis qu'en limite territoriale Nord-Est le vaste plateau de Comagne de Bousignies sur Roc, contraste les hauteurs du hameau de Reugnies.

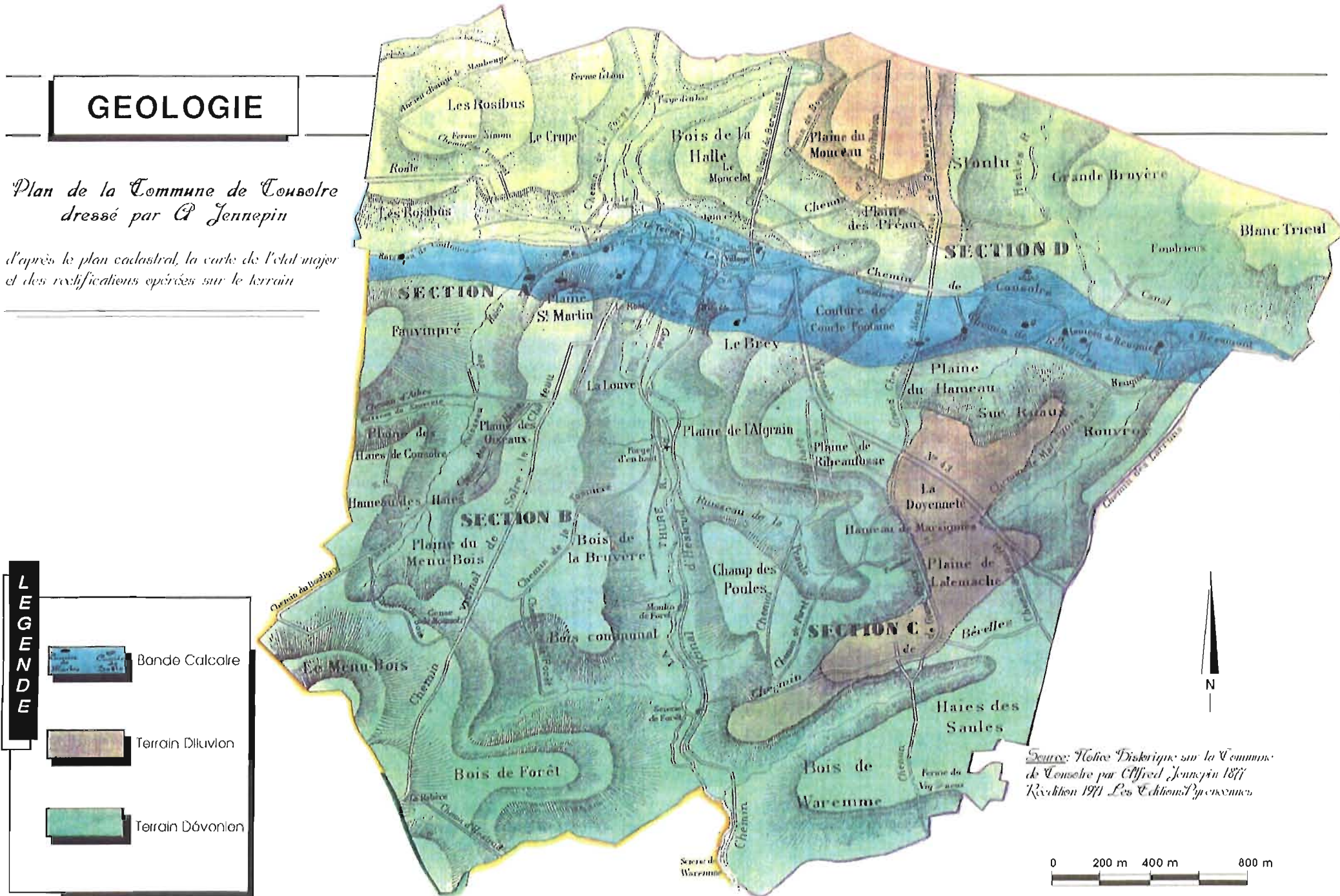
Les versants des vallées sont majoritairement symétriques, toutefois la cuvette de la vallée de la Thure déroge à cette règle, accueillant sur son versant Ouest le plus abrupte le Mont, et sur son versant Ouest plus doux le village (Cf coupe ci-dessus).

Il en est de même pour le hameau de Reugnies implanté au Sud Ouest de la vallée de la Hante.

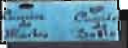


GEOLOGIE

Plan de la Commune de Coussolre
dressé par A Jennepin

d'après le plan cadastral, la carte de l'état major
et des rectifications opérées sur le terrain



LEGENDE

-  Bande Calcaire
-  Terrain Diluvion
-  Terrain Dévonien

Source: Notice Historique sur la Commune de Coussolre par Alfred Jennepin 1871 Révision 1971 Les Editions Spemennes



3 - APPROCHE GEOLOGIQUE

Cousolre présente une grande diversité et complexité géologique, géomorphologique et édaphique.

La commune, située à l'extrême Nord du socle géologique primaire qui affleure, présente essentiellement des terrains du Dévonien supérieur.

⇒ L'étage Famennien occupe la majeure partie du territoire. Il est constitué **de schistes et de psammites de Chondroz** et correspond à un faciès arénacé localisé au Nord de l'Helpe Majeure.

⇒ **Une bande de calcaires Frasniens traverse la commune** de part en part selon un axe orienté Est/Ouest. On y note la présence de schiste, de calcaires noirs et gris clairs et surtout de marbre de St Anne.

L'existence de ces nombreux affleurements de marbre a fortement influencé la vie de Cousolre tant par le développement de l'industrie marbrière au 19^{ème} siècle que par l'usage de ces matériaux en construction.

Alfred Jennepin, personnage célèbre de Cousolre a réalisé lors de ses différents travaux d'approche historique sur la commune, un atlas cartographique de la géographie générale de la commune, où figure parmi d'autres une carte géologique.

Cette dernière est reprise ci-contre, elle permet de localiser au sein de la bande calcaire les carrières de marbre et de sable.

La plus part des carrières de marbre sont situées sur la rive droite du Ruisseau de Coulmies. Lors de leur exploitation Mr A. Jennepin précise :

" On constate que le marbre de Cousolre est inférieur à un calcaire noir compact et supérieur à un banc schisteux".

⇒ **La géologie des bassins versants de la Thure et de la Hante sont assez particulières.** Les terrains affleurant d'âge primaire sont composés essentiellement de grès micacés plus ou moins schisteux avec en surface des limons argileux bruns et quelques lambeaux de sable.

Les roches primaires ont été plissées selon une direction Est-Ouest, lors de l'orogénèse hercynienne, en une succession de petits anticlinaux et synclinaux. Le relief a été ensuite réduit en pénéplaine.

⇒ **Les nombreux plateaux et plaines sont couverts de limons argilo-sableux de faible épaisseur.**

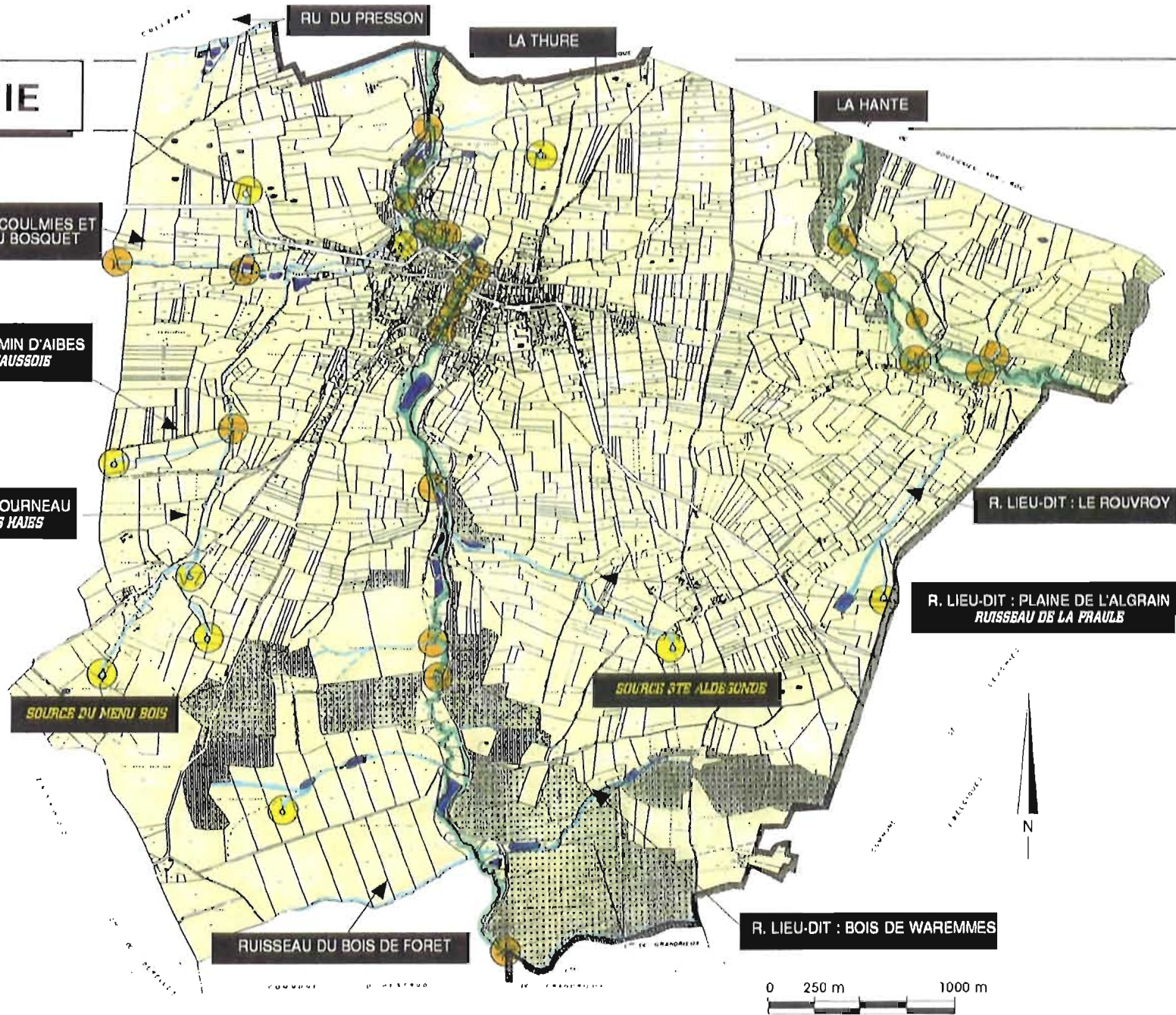
Le sol y est assez imperméable (hydromorphie temporaire sur les plateaux et hydromorphie permanente dans le fond de vallée).

Quelques affleurements de sable apparaissent mais beaucoup plus rarement que dans la bande calcaire

HYDROGRAPHIE

LEGENDE

- HANTE** Appellation actuelle
- HANTE** Appellation ancienne
-  Rivières
-  Ruisseaux
-  Etang et Nappe d'eau permanente
-  Sources
-  Pont & Passerelles



4 - UNE HYDROLOGIE DOMINEE PAR LA HANTE ET LA THURE

La commune est traversée par deux principaux cours d'eau : la Hante et la Thure, cheminant depuis le Sud jusqu'au Nord, dans des vallées encaissées qu'ils ont creusées.

L'importance du ruissellement superficiel rend compte de l'imperméabilité du sous sol. En effet, chaque talweg, si petit soit-il, possède son filet d'eau. A la fin du XIXème siècle, Monsieur Jennepin écrivait : *"Vingt trois petits ruisseaux coulent au fond de nombreux vallons qui sillonnent le territoire"*.

La Thure prend sa source en Belgique, dans la région de Sivry, et se jette dans la Sambre canalisée dont elle constitue un affluent de rive droite, à Solre sur Sambre.

Son bassin versant de 76 km carré (dont 33 km carré en France) est limité à l'Est par celui de l'Helpe Majeure et à l'Ouest par celui de la Solre.

⇒ D'une longueur de plus de 6 kilomètres sur Cousolre, sa pente est assez faible : 164 mètres au Sud et 149 mètres à sa sortie au Nord, soit une pente de 0,24% (largeur : 7 mètres).

⇒ Son volume varie de 0,54 à 12,7 mètres cube, et son cours est jalonné de légendes et de vestiges historiques. En amont de Cousolre, son taux de boisement est assez élevé.

⇒ De manière générale, on peut considérer qu'il n'existe aucune industrie polluante y rejetant ses eaux usées.

Signalons à ce propos que la commune possède un réseau d'assainissement concernant 90 % de la population. Celui-ci est relié à une station d'épuration à laquelle est rattachée Bersillies l'Abbaye : une initiative inter-frontalière parmi les premières en Europe.

Le bassin est peu perméable ce qui soumet le débit d'étiage, par ailleurs faible, aux caprices des précipitations. Des crues peuvent survenir de fin novembre à début avril. (Cf Annexe N° 1 Données Climatiques).

Sur le territoire Cousolrésien, la Thure accueille successivement depuis le Sud vers le Nord :

- ⇒ le Ruisseau du Bois de Forêt,
- ⇒ le Ruisseau du Bois de Waremme,
- ⇒ le Ruisseau de la Praule,
- ⇒ le Ruisseau du Lorneau ou ruisseau des Haies, lui même alimenté par le ruisseau de Coulmies, le ruisseau du Bosquet et le ruisseau du Saussoies.
- ⇒ et en limite communale Nord le Ruisseau du Presson

La Hante chemine dans sa vallée encaissée du Sud vers le Nord à l'instar de la Thure, à la rencontre de la plaine alluviale de la Sambre où elle forme une vaste zone de confluence à Labuissière en Belgique.

D'une largeur de 9 mètres son cours sinue sur le territoire français sur 5 km de Cousolre à Bousignies sur Roc. Alimentée par de nombreux petits affluents et notamment par le ruisseau de Sartiau en Belgique, la Hante devient l'Hantes qui arrose les marais et prairies humides de la réserve naturelle de La Buissière. **Seuls deux rus intermittents sur le territoire de Cousolre ont été dénombrés :** l'un au Rouvroy, l'autre à Fondrieux.

Les deux rivières et leurs affluents ne constituent pas la seule présence de l'eau sur la commune, en effet :

⇒ **de nombreux étangs de pêche et de chasse ont été aménagés à différentes époques le long des cours d'eau,** malheureusement souvent au détriment des prairies humides alluviales;

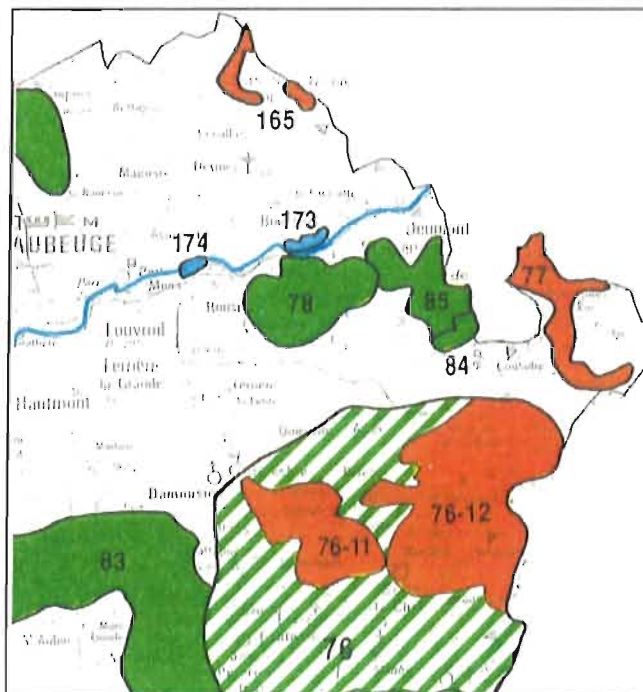
⇒ **de très nombreuses sources s'égrènent sur le territoire Cousolrésien,** citons notamment la Source St Aldegonde et la Source du Menu Bois,

⇒ **une multitude d'édicules et d'édifices :** fontaines, abreuvoirs, ponts, passerelles, moulins... **témoignent des relations privilégiées qu'ont entretenus les Cousolrésiens avec l'eau** force motrice ou ressource potable,

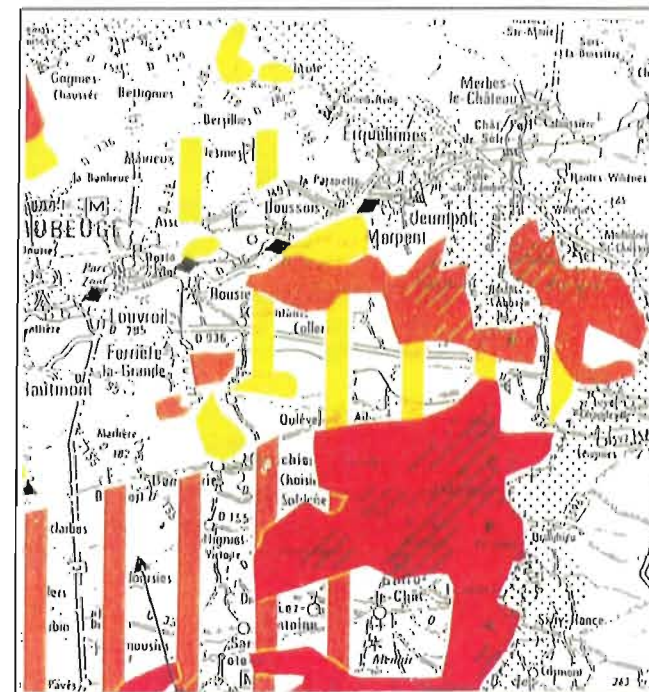
VEGETATION NATURELLE POTENTIELLE






ZONES D'INTERET ECOLOGIQUE Z.N.I.E.F.F.



INVENTAIRE DES ZONES NATURELLES (A.M.B.E.)






LEGENDE

-  Forêt mésophile et acido-clino à Chênes pédonculés, Chênes sessils, Charmes et Bouleaux de la zone subcontinentale
-  Forêt mésophile et neutro-clino à Chênes pédonculés, Charmes et Frênes
-  Forêts riveraines à Aulne, Frênes et Ormes

Source: Mr J.M. GEHU

Echelle: 1/250 000






LEGENDE

-  ZNIEFF de type I
Secteur Biologique Remarquable
-  ZNIEFF de type II
Grand Ensemble Naturel
-  N° et intitulé du site
76-12: Haute vallée de la Thuro et ses versants boisés

Source: Région & DIREN

Echelle: 1/250 000

LEGENDE

-  Niveau de valeur National International
-  Niveau de valeur Régional
-  Niveau de valeur Régional au titre des Ecosystèmes
-  Niveau de valeur Local
-  Bois et Forêts

Source: A.M.B.F.

Echelle: 1/250 000

1 - POTENTIALITES NATURELLES

1.1 - CONTEXTE REGIONAL

L'ensemble des données et commentaires présentés sont extraits de la carte régionale Végétation Naturelle Potentielle, dressée par J.M GEHU.

On entend par **potentialité naturelle**, la **possibilité de présence en un lieu d'un type de végétation**. La potentialité naturelle fait référence à un stade d'évolution de la végétation appelé "**Climax**", point d'équilibre qui varie et s'accorde avec les conditions tant pédologiques que climatologiques.

Pour tendre vers ce point d'équilibre, la végétation connaît plusieurs stades :

- la strate herbacée,
- la strate arbustive,
- la strate arborescente.

Leur cortège floristique varie selon l'association végétale qui les constituent.

La région Nord-Pas-de-Calais comprend deux grands types de végétation potentielle :

- **une végétation littorale** dont les potentialités sont extra ou pré-forestières
- **une végétation intérieure à potentialité forestière** qui se subdivise en deux grands groupes :
 - * **les hêtraies**: localisées sur le relief artésien, elles se répartissent selon la nature du sol (hêtrales calcaires sur craies, hêtrales mésophiles sur limons sableux, silex et schistes);
 - * **les chênaies**: qui répondent à des critères d'humidité et d'acidité croissante.

1.2 - CADRAGE SUR LA COMMUNE

Le territoire communal de Cousolre s'inscrit dans trois domaines de répartition de **végétation naturelle potentielle, respectivement**:

- **Le domaine de la forêt mésophile et acidocline à Chêne pédonculé, Chêne sessile, Charmes et Bouleaux de la zone sub-continentale (Fraxinio-Carpinion acidophile subcontinental)**,
Il occupe la quasi totalité du territoire communal, englobe les hameaux et recouvre toutes les plaines ainsi que les plateaux boisés au Nord et au Sud, et se poursuit sur les territoires limitrophes d'Hestrud et de Bousgnies sur Roc.
- **Celui de la forêt mésophile et neutrocline à Chêne pédonculé, Charme et Frêne (Fraxino-Carpinion plus sec)**.
Il recouvre la majorité de l'arrondissement d'Avesnes et s'infilte sur Cousolre par l'extrémité Nord Ouest du territoire pour s'inscrire de part et d'autre de la cuvette de l'habitat cousolrésien suivant un axe Ouest-Est au dessus des talwegs des ruisseaux de Coulmies, du Bosquet et de la vallée de la Hante.
- **Le réseau hydrographique marqué par la Thure et la Hante et leurs affluents se caractérise par la présence de forêts riveraines (ou ripisylve) à Aulne, Frêne et Orme, (Alnion et Alno-Ulmion) plus ou moins mêlées d'éléments de la Chênaie - Frênaie**.
Ponctuellement on peut y différencier des milieux marécageux et des zones humides spécifiques.

⇒ **Cette végétation naturelle potentielle est souvent difficile à déceler dans le paysage du fait des nombreuses évolutions et façonnements appliqués aux différents territoires.**

⇒ Les unités paysagères et les unités végétales **sont, pour l'essentiel, des milieux anthropiques**, résultats des différentes activités et fonctions données à ces territoires (agriculture, forêt, parc,...). Toutefois cette végétation reste influencée par un type de potentialités.

Le tableau suivant établit la composition, par strate, des différents milieux et type de végétation potentielle, fréquemment rencontrés dans les trois domaines de répartition de végétation qui recouvrent la commune de Cousolre.

TYPES DE POTENTIALITE	ARBRES SPONTANES	ARBUSTES	ARBRISSEAUX	ESSENCES NON INDIGENES POSSIBLES
Frênaies et Ormaies	<ul style="list-style-type: none"> - Frêne élevé - Orme Champêtre - Aulne glutineux - Peuplier grisard 	<ul style="list-style-type: none"> - Noisetier - Cornouiller sanguin - Prunellier - Lierre - Sureau noir - Viorne obier - Aubépine - Clématite sauvage 	<ul style="list-style-type: none"> - Ronces sp. - Eglantiers - Groseillier rouge - Groseillier croque-poux 	<ul style="list-style-type: none"> - Saule blanc - Aulne blanc - Peupliers hybrides divers - Prunier à grappe
Chênaies - Frênaies Forêts mésophiles	<ul style="list-style-type: none"> - Chêne pédonculé - Frêne élevé - Peuplier grisard - Merisier - Erable champêtre - Charme 	<ul style="list-style-type: none"> - Noisetier - Cornouiller sanguin - Prunellier - Lierre - Fusain - Sureau noir - Saule marsault - Aubépine - Clématite 	<ul style="list-style-type: none"> - Ronces - Eglantiers - Groseillier rouge 	<ul style="list-style-type: none"> - Saule blanc - Peupliers hybrides divers
Chênaies - Charmaies Forêt acidiphiles	<ul style="list-style-type: none"> - Chêne pédonculé - Chêne sessile - Charme - Merisier - Tilleuil à petite feuille - Bouleau blanc 	<ul style="list-style-type: none"> - Noisetier - Cornouiller sanguin - Prunellier - Saule marsault - Aubépine - Sureau à grappes - Pommlers sauvages 	<ul style="list-style-type: none"> - Ronces - Eglantiers - Chèvrefeuille 	<ul style="list-style-type: none"> - Erable sycomore - Erable plane

Sur la commune le contact des deux domaines de répartition potentielle de la Chênaie-Frênaie et de la Chênaie-Charmaie, se traduit dans les boisements existants par un mélange possible des essences d'appartenance aux deux domaines respectifs, et ce notamment au niveau des lisières.

2 - ZONES ET SITES ECOLOGIQUES

2.1 - LES ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE (Z.N.I.E.F.F.)

A l'initiative du Conseil Général du Nord-Pas-de-Calais et du Ministère de l'Environnement (Direction Régionale de l'Environnement), **un inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique a été réalisé par des experts des disciplines concernées.**

A l'issue de ces investigations, plusieurs documents de référence ont été produits :

- **une cartographie à l'échelle régionale,**
- **une classification écosystémique selon leur biologie remarquable,** ou selon leur valeur en tant que grand ensemble naturel,
- **un inventaire systématique des milieux,** relevés précis, faune et flore observés.

La valeur géologique, climatique des zones et leur contenu faunistique et floristique, est évaluée selon des critères de rareté (espèce protégée, en voie de disparition,...) de diversité et de richesse.

Il en découle une hiérarchisation des zones naturelles suivant trois valeurs :

- **internationale - nationale**
- **régionale**
- **locale.**

L'existence de ces zones naturelles d'intérêt écologique peut constituer une contrainte ou un atout :

- tant par la qualité des biotopes en présence, assurant une diversité de niches écologiques pour la faune,
- que par le cortège floristique protégé ou non qu'elles présentent.

La classification distingue deux types de ZNIEFF, respectivement:

- **ZNIEFF de type I:** Secteur Biologique remarquable comprenant des espèces protégées par un statut légal (faune et flore)
- **ZNIEFF de type II:** Grand Ensemble Naturel, qui ne dispose pas d'espèces protégées, mais peut receler par la diversité des biotopes d'espèces rares ou menacées.

Le secteur de Cousolre et alentours est recouvert par les deux types de ZNIEFF. La majorité du territoire communal, s'inscrit dans la ZNIEFF N° 76-12, de type I intitulée:

Haute Vallée de la Thure et ses versants boisés

Cette ZNIEFF a pour délimitation Ouest le ruisseau du Fourneau, à l'Est la Départementale 936, et s'étend depuis les limites d'urbanisation sud du village jusqu'aux limites communales .

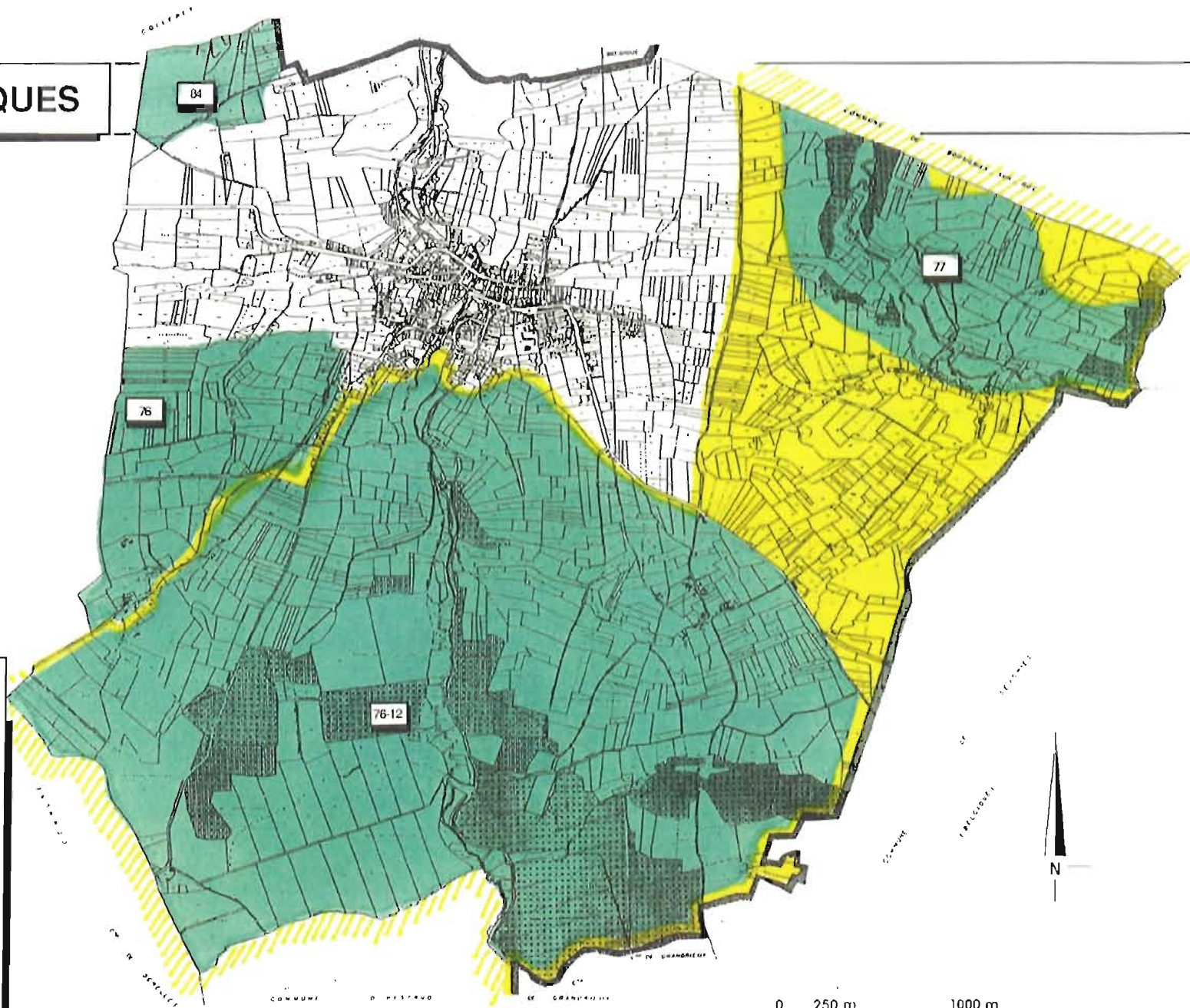
- ↳ Elle englobe la vallée de la Thure et ses prairies alluviales, les parties boisées et plaines des versants la vallée jusqu'aux limites communales Sud: Plaine des Oiseaux, Plaine de Ribeaux Losse, Plaine de Lalemache, Bois de forêt, Bois de Waremme...
- ↳ Elle se poursuit au delà de Cousolre sur les communes d' Hestrud et de Solre le Château.

Elle jouxte en lisière Ouest une **ZNIEFF beaucoup plus vaste, de type II intitulée *Complexe Ecologique de la fagne Forestière*** qui depuis Cousolre et Aibes s'étire au Sud vers Wattignies la Victoire, vers Solre le Château et Sars Poteries.

Deux autres ZNIEFF de type I intéressent le territoire, respectivement:


- ↳ **La ZNIEFF N°77** qui recouvre la vallée de la Hante entre le Bois de la petite Comagne et le Bois de Beumont, au Nord du hameau de Reugnies. Elle se poursuit sur Bousignies sur Roc.
- ↳ **La ZNIEFF N° 84 s'inscrit en limite Nord-Ouest du territoire et recouvre le Bois de Branleux.**

SITES ECOLOGIQUES

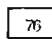
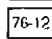
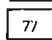
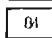


LEGENDE

 LIMITES DE ZNIEFF

 LIMITES DU SITE NATURA 2000

N° & INTITULE DE ZNIEFF

-  76 Complexe Ecologique de la Fagne Forestière
-  76-12 Haute Vallée de la Thuro et ses versants boisés
-  77 Vallée de la Honto entre le Bois de Comagne et le Bois de Boumont
-  04 Bois de Bronloux

L'interaction des différents ZNIEFF forestières, bocagères et humides offre une diversité de paysages et de milieux, propice à assurer de nombreux échanges et relations entre les écosystèmes, et à accroître la biodiversité.

Les boisements variés sont notamment propices aux rapaces, à l'avifaune forestière nicheuse, et aux petits et grands mammifères (écureuil, cervidés, sangliers), tandis que la présence d'eau et d'étangs favorise de nombreuses espèces aquatiques (oiseaux d'eaux) et une herpétofaune intéressante (batraciens).

2.2 - L'INVENTAIRE HIERARCHISE DES ZONES NATURELLES

L'Association Multidisciplinaire des Biologistes de l'Environnement (A.M.B.E.) édite depuis plusieurs années des inventaires cartographiques des zones naturelles de la région.

Outil de sensibilisation pour les acteurs de l'aménagement, cet inventaire est basé sur:

- ↳ la phytosociologie (étude des associations et groupements végétaux),
- ↳ l'analyse des populations faunistiques de leurs comportements,
- ↳ l'analyse des corrélations entre espèces,
- ↳ le degré de rareté ou de menace des espèces (faune & flore),
- ↳ ou encore l'originalité et l'étendue des écosystèmes.

Il permet de déterminer pour les sites, trois niveaux d'intérêt écologique:

- * **Intérêt National/ International, Secteur de Valeur Exceptionnel**
- * **Intérêt Régional, Site de Valeur Remarquable**
- * **Intérêt Local, Site de Valeur Moyenne à Intéressant**

Cette classification hiérarchique est complétée par des informations sur les principaux couloirs de migration de l'avifaune (oiseaux) ou de déplacements des grands mammifères.

Cette approche complète l'inventaire ZNIEFF et permet d'évaluer la sensibilité des sites face au projets d'aménagement dont ils font l'objet.

La commune de Cousolre hors zone urbanisée s'inscrit au regard de cet inventaire dans un secteur de niveau national/international pour les secteurs préalablement identifiés en ZNIEFF N° 16-12, et de niveau régional pour les secteurs en ZNIEFF 82 et 77.

2.3 - LE RESEAU NATURA 2000 OU LA DIRECTIVE HABITAT

La directive du 21 mai 1992 de la Communauté Européenne (CEE), N°92/43 pour la "**Conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage**", dite **Directive Habitats** impose aux états membres, la classification en Zones Spéciales de Conservation (ZSC) des territoires appropriés à la conservation des espèces dont l'habitat est menacé.

Le stade préalable de cette classification passe par la réalisation d'une liste des sites d'importance communautaire. Une fois la liste arrêtée, ces sites classés ZSC forment un réseau européen cohérent dénommé **Natura 2000**.

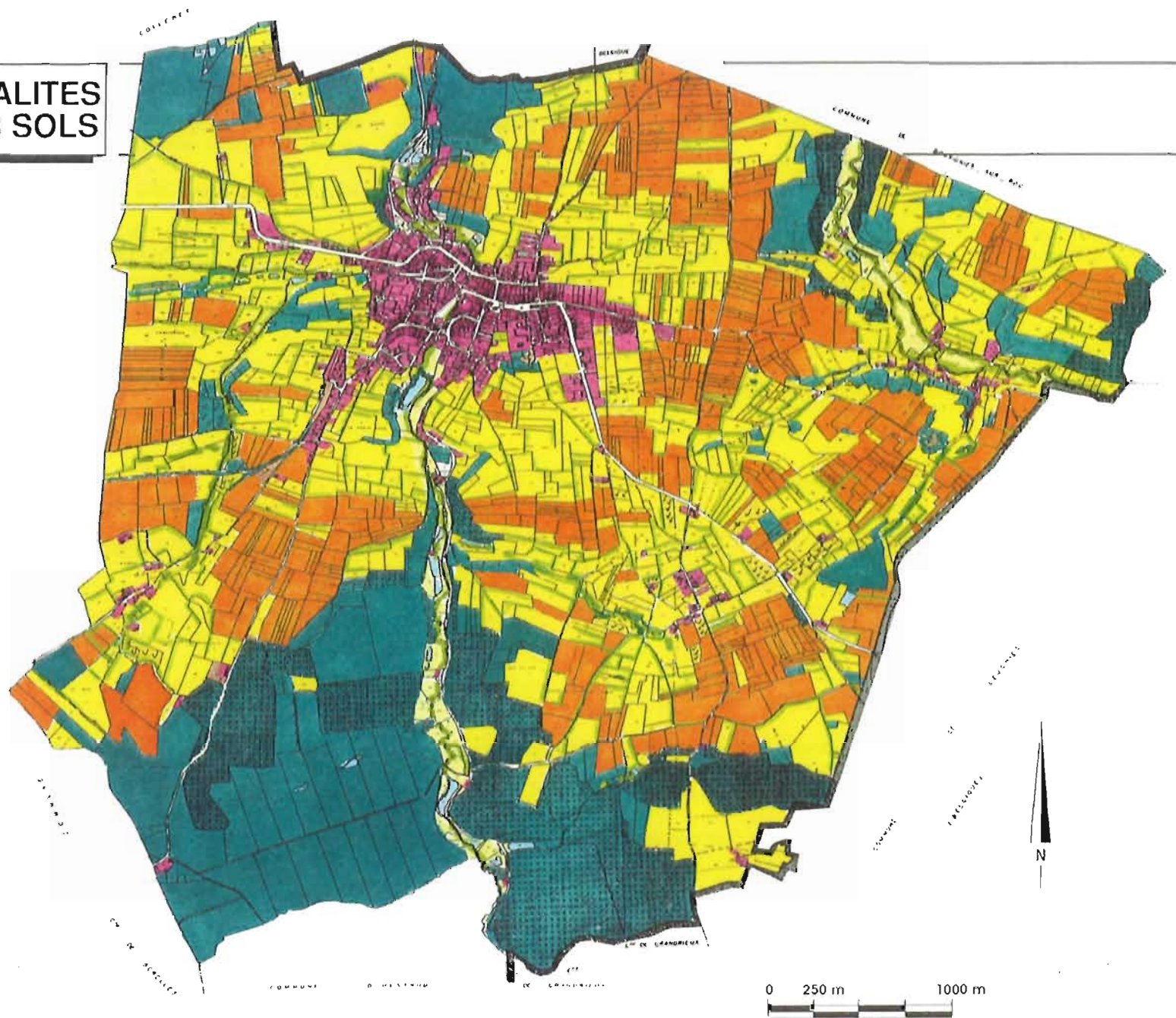
- Il en découle en France durant la période 1995- 1998 une consultation et une mise en cohérence des listes nationales établis à partir des différents inventaires (ZNIEFF, ZICO...).
- Lorsque la Commission et les états membres se seront mis d'accord sur la liste des sites proposés (1998 2004), **l'Etat aura alors six ans pour les désigner comme site Natura 2000 et s'engagera à les maintenir dans un état de conservation favorable**: prise en compte dans les documents d'urbanisme, les avis administratifs, dans l'application des lois, codes ou chartes existantes, mise en place d'actions privilégiées contractuelles en faveur de l'environnement, sauvegarde et protection réglementaire de certains milieux ou espèces...

• **La commune de Cousolre est directement concernée par l'un de ces sites Natura 2000. En effet le site N° 039 intitulé "Hautes vallées de la Solre de la Thure et de la Hante et leurs versants boisés et bocagers" qui recouvre l'Est et le Sud de la commune et se superpose en partie aux ZNIEFF N° 76-12 et 77, a été proposé pour faire l'objet de ce type de protection.**

VEGETATION & MODALITES D'OCCUPATION DES SOLS

LEGENDE

-  BOISEMENTS FORESTIERS
-  PLANTATIONS
-  RIPISYLVE
-  HAIES BOCAGERES
-  PRAIRIES HUMIDES
-  PRAIRIES BOCAGERES
-  CULTURES SARCLEES
-  VEGETATION ORNEMENTALE LIEE
A LA PRESENCE D'URBANISATION
-  FRICHES
-  ZONES DE DEPOT



3 - MILIEUX NATURELS ET SEMI-NATURELS

Relief et diversité géologique offrent à la commune de Cousolre une grande diversité de milieux naturels et semi-naturels.

Un état des lieux à partir de relevés sur le terrain et d'observation de la photographie aérienne a été réalisé, il vous est présenté sur la cartographie ci contre.

3.1 - LES BOISEMENTS

La partie boisée forestière de Cousolre se présente comme un vaste complexe aux multiples relations avec le bocage avoisinant.

Le paysage forestier ne constitue pas à proprement parler un massif mais plutôt un ensemble de sous-secteurs de l'ancienne forêt, subsistant en priorité sur les versants des vallées.

☛ *Le Bois de Branteux et le lieu-dit Le Rosibus au nord du territoire de Cousolre sont rattachés au pays de Bousignies sur Roc.*

☞ On y rencontre certains groupements forestiers spécifiques à cette partie orientale de la région Nord-Pas de Calais: **Hêtraie-Chênaie sessiliflore montagnarde à Myrtille. Cette espèce est inscrite sur la liste rouge des espèces menacées de la région Nord-Pas de Calais.**

☞ Sur la commune de Cousolre, le Bois de Branteux constitue le versant Sud du ruisseau de Pressan qui y prend sa source.

☛ *Les Bois de la Bruyère, de Waremme, et le Bois Communal, au sud de Cousolre constituent la limite Nord de la Fagne forestière. Ils occupent les versants de la Thure et de ses affluents ainsi qu'une petite partie du plateau Sud et de la Plaine du Menu Bois.*

☛ **De longues bandes boisées plutôt étroites, serpentent le long des cours d'eau encastrés dans les plateaux.** Il s'agit des lambeaux d'un forêt riveraine ou ripisylve caractérisés par l'Aulnaie et la Frênaie-Ormaie en mélange aux essences des Chênaies-Charmaies.

La vallée de la Hante est l'un des sites les plus pittoresques du pays de Bousignies sur Roc.

D'une grande diversité géologique, la qualité de son patrimoine floristique et faunistique est exceptionnelle.

☞ **Ses versants boisés recèlent des espèces rares de la liste rouge des espèces menacées de la région Nord-Pas de Calais : *Poa chaixii, Gnaphalium sylvaticum, Saxifraga granulata, Vaccinium myrtillus...***

☞ **Les espèces dominantes sont celles des forêts pauvres sur sol acide avec Chênaie sessiliflore à callune : *Calluna vulgaris* et ourlet oligotrophe à Mélampyre des près *Melampyrum pratense*.**

☞ En lisière, on retrouve également des espèces protégées sur la liste rouge des espèces menacées de la région Nord Pas de Calais: ***Achillea ptarmica, Genista tinctoria...***

Grâce à leur caractère abrupt, les versants boisés des vallées de Cousolre ont été relativement protégées des agressions appauvrissant leur bio-diversité: aménagements divers, urbanisation excessive, tourisme incontrôlé ou défrichements intensifs...

Cependant, il faut noter la présence de nombreuses plantations de résineux : épicéas, mélèzes, sapins en alternance avec des plantations de peupliers visibles en de nombreux endroits dispersés du territoire et notamment sur le côté Est de la départementale 80, en partie haute du versant droit de la vallée de la Thure.

Il convient de préciser ici que la ripisylve de la vallée de la Thure est constituée presque essentiellement de ces essences non indigènes. **A noter aussi l'envasement des étangs intra-forestiers au niveau du Bois de Branteux.**

Le Bois de la Halle en limite Nord du territoire communal, lieu-dit Fontaine aux Malades.



Prairies humides de la vallée de la Thure au contact du Bois de la Bruyère, versant Ouest de la vallée.



Les sites de carrières à l'abandon sont lentement recolonisés par la végétation naturelle..

3.2 - LES PRAIRIES HUMIDES

La vallée de la Thure abrite des prairies alluviales de type submontagnard (source: fiche ZNIEFF).

Les prairies alluviales sont, sans conteste, le milieu écologique qui a subi le plus les agressions d'un tourisme intempesitif et incontrôlé:

- ⇒ étangs de pêche et de chasse,
- ⇒ construction d'habitations de loisirs, sans respect des traditions architecturales du pays,
- ⇒ berges du cour d'eau localement dégradées par leur rectification excessive,
- ⇒ remplacement des espèces locales (Saules et Aulnes glutineux) par des espèces introduites comme les peupliers ou les conifères.

Il est à signaler que la vallée de la Thure qui est la plus touchée par cette disparition de la bio diversité et qui a fait l'objet d'une fiche ZNIEFF établie en 1987, est présentée comme une partie d'un site Natura 2000 dans le cadre de la directive Habitat avec des espèces comme *Polygonum bistorta*.

Il serait souhaitable d'ajuster le périmètre du site en fonction des évolutions récentes et regrettables des "prairies humides" de la vallée de la Thure.

La vallée de la Hante est moins touchée par les dégradations mais elle est cependant plantée localement de peupliers.

Cet ajustement devrait être assorti de mesures de protection des espaces restant plus sévères et mieux respectées.

3.3 - LES ZONES EN FRICHE ET LES CARRIERES

Anciennement exploitées de nombreuses carrières de sables et de marbre sont aujourd'hui tombées dans l'abandon et l'oubli.

La crise industrielle outre ces vestiges a frappé durement les installations implantées le long de la vallée. Certaines ont su trouver une nouvelle affectation, d'autres plus délabrées sont devenues des friches.

Délaissés, ces carrières et secteurs en friche sont soumis progressivement à une dynamique végétale qui associe composition naturelle et végétation ornementale liée ou non à la proximité du contexte urbain.

On peut donc les considérer comme des milieux semi-naturels suivant différents stades de recolonisation naturelle. Certains ont déjà atteint des stades avancés de végétalisation et s'avèrent être des espaces potentiellement attractifs pour leur intéressante diversité écologique.

Certaines carrières ont été comblées, d'autres comme la carrière de marbre située au Sud-est du hameau de Reugnies a pu faire l'objet d'un rapide relevé botanique.

Ce relevé a pu mettre en évidence la présence d'une association végétale des rochers calcaires humides appartenant au *Cystoperidion* (Rich, 1972), *Falaises calcaires européennes à fougères*.

RELEVÉ BOTANIQUE EFFECTUÉ LE 28/08/96 CARRIÈRE DE REUGNIES, PARCELLE 331

SITAT ARBUSTIVE ET ARBORESCENTE	SITAT HERBACÉE
- Frêne élevé	- Benoîte commune
- Chêne pédonculé	- Pâquerette
- Chêne sessile	- Grande ortie
- Aubépine à un style	- Gallet gratteron
- Nolseller coudrier	- Violette
- Sorbier des oiseaux	- Myosotis des marais
- Prunellier	- Herbe à Robert
- Sureau noir	- Millepertuis
- Groseillier rouge	- Luzerne lupuline
- Lierre	- Gouet tacheté
	- Alcaïce officinale
	- Millet étalé
	- Langue de cerf
	- Fougère mâle
	- Fausse capillaire
	- Polystic à aiguillons
	- Cystopteris fragile



Une prédominance de plateaux de cultures sarclées, avec par endroits une parcellaire de taille moyenne associant cultures et prairies bocagères.

Les parois rocheuses, ombragées et fraîches permettent la présence de nombreuses fougères;

Le sol de la carrière est dans sa partie haute en stade d'eutrophisation avec une forte présence d'*Urtica dioica* et dans une moindre mesure d'*Alliaria officinalis*. La partie basse ne présente pas de retenue d'eau et aucune plante indicatrice d'une mare saisonnière ou occasionnelle n'a été observée.

4 - LE MILIEU RURAL

Aujourd'hui peu d'espaces n'ont pas été soumis à la main de l'homme et le paysage cousolrésien est le plus souvent un paysage rural humanisé.

La commune présente une imbrication étroite du milieu rural au milieu urbanisé recelant çà et là quelques "poches" de milieux naturels ou semi-naturels le long de la vallée (friches recolonisées).

Mais le site d'implantation en bord de rivière du village, les extensions urbaines canalisées le long des axes et plus rarement diffuses, **renforcent la perception rurale dominante.**

4.1 - LE BOCAGE

Le territoire de Cousolre par sa position frontalière entre Hainaut et Thiérache, présente **un paysage bocager au maillage assez large.**

Si quelques agriculteurs répondent aux critères de sélection des mesures agri-environnementales (200 mètres de haies minimum par hectare), le bocage apparaît toutefois le plus souvent sous une forme résiduelle.

Grignoté progressivement sur les plateaux et les plaines par le développement des cultures sarclées, **disparu le long de la Thure** au profit d'une végétation ornementale liée à la présence d'urbanisation, **le bocage ne réside sur le territoire communal qu'en quelques endroits:**

- ⇒ en lisière de forêt,
- ⇒ le long des talwegs,
- ⇒ et plus sporadiquement sur quelques plaines: Plaine des Préaux, Plaine du Hameau...

Malgré cette évolution des structures agricoles justifiée par l'intensification des productions, la commune a su conserver ces espaces bocagers reliques. La principale vocation du terroir restant la production de lait la surface toujours en herbe occupe néanmoins plus de 60% de la surface agricole utile.

Certaines appellations issues du contexte bocager sont restées:
lieu-dit Haie des Saules, hameau les haies de Cousolre.

Les haies bocagères rencontrées sont de deux types:

- ⇒ haies paucispécifiques à Aubépine et Prunellier, Charme et Saule blanc taillé en têtard têtard ou
- ⇒ haies mixtes à Aubépine, Prunellier, Sureau noir, Frêne commun Noisetier, Fusain d'Europe, Saule marsault avec une densité plus importante de Saules, Aulnes et Frênes en bordure de zones humides.

Les prairies verdoyantes sont le plus souvent pâturées, (prairies mésophiles à ivraie vivace et crételle des prés).

Il convient de souligner les qualités écologiques, hydrauliques et paysagères des haies. Les secteurs les plus remarquables ont été repris sur la carte M.O.S & Végétation.

4.2 - LES CULTURES SARCLEES

Les zones de cultures constituent par leur grand parcellaire un paysage ouvert aux multiples couleurs au rythme des saisons, ponctuée de quelques grandes fermes. Les cultures qui couvrent la majorité des zones de plateaux, sont essentiellement céréalières, cependant le maïs fourrager y est de plus en plus fréquent.

A certains endroits du territoire l'imbrication des zones de cultures sarclées et des zones bocagères est telle que le parcellaire de taille moyenne semble s'uniformiser, mêlant cultures et prairies, parfois sans haies.

La diversité des milieux naturels couplée aux activités humaines génèrent une grande diversité de paysages composites.

Dans les deux chapitres qui suivent nous nous intéresseront aux logiques d'implantation et de développement de l'habitat Cousolrésien, afin d'effectuer la définition des enjeux territoriaux.

I - LES ORIGINES DE COUSOLRE

Des premiers habitats originels de Cousolre, on ne retrouve que quelques traces disséminés ça et là dans d'anciens manuscrits.

Certaines fouilles archéologiques et les travaux sur l'histoire de Cousolre effectués par Mr Jennepin ont permis d'établir différentes cartographies des vestiges et traces de ces temps révolus.

Ces cartes sont ici reprises. La lecture de la carte des sites archéologiques étant difficile, une numérotation et une légende vous permettent d'en faciliter la compréhension. La plupart des éléments ci-après présentés sont extraits du travail de Mr Jennepin.

L'époque gallo romaine est riche de vestiges sur le territoire Cousolrésien.

Outre

⇒ une villa romaine implantée (ou un rendez vous de chasse au temps de l'occupation romaine) près des rives de la Thure, la villa CURTIS SOLRA, qui a donné son nom à Cousolre comme le révèle l'étymologie: **CURTIS SOLRA, le village sur la rivière**

⇒ deux tombeaux Gallo-Romains découverts respectivement l'un au Nord de la Plaine des Oiseaux en 1883, l'autre en amont du hameau de Marcigny, le long de la Départementale 936 avec un trésor,

⇒ et les ruines d'une villa gallo-romaine à l'emplacement actuel de la ferme des Vigneux;

le territoire communal fut à cette époque:

⇒ le siège d'un camp retranché romain au Nord de la vallée de la Haute,

⇒ et un lieu de passage obligé pour relier Chimay à la voie romaine de Bavay à Trèves (diverticulum à l'emplacement de l'actuel axe Nord-Sud constitué par la D 80 et son prolongement sud vers Marcigny et la frontière).

Il faut ensuite attendre le haut moyen-âge, pour retrouver dans l'histoire de la religion chrétienne, des traces d'habitats sur Cousolre.

En effet c'est au VII^{ème} siècle que le Comte Walbert IV de Hainaut, disgracié par Dagobert Ier vient installer son domaine près des rives inhabitées de la Thure sur les ruines de la Villa Curtis Solra, où il édifie son château féodal.

⇒ Des vestiges confirment la présence sur ces lieux de Walbert et de sa famille:

- Bertille, sa femme

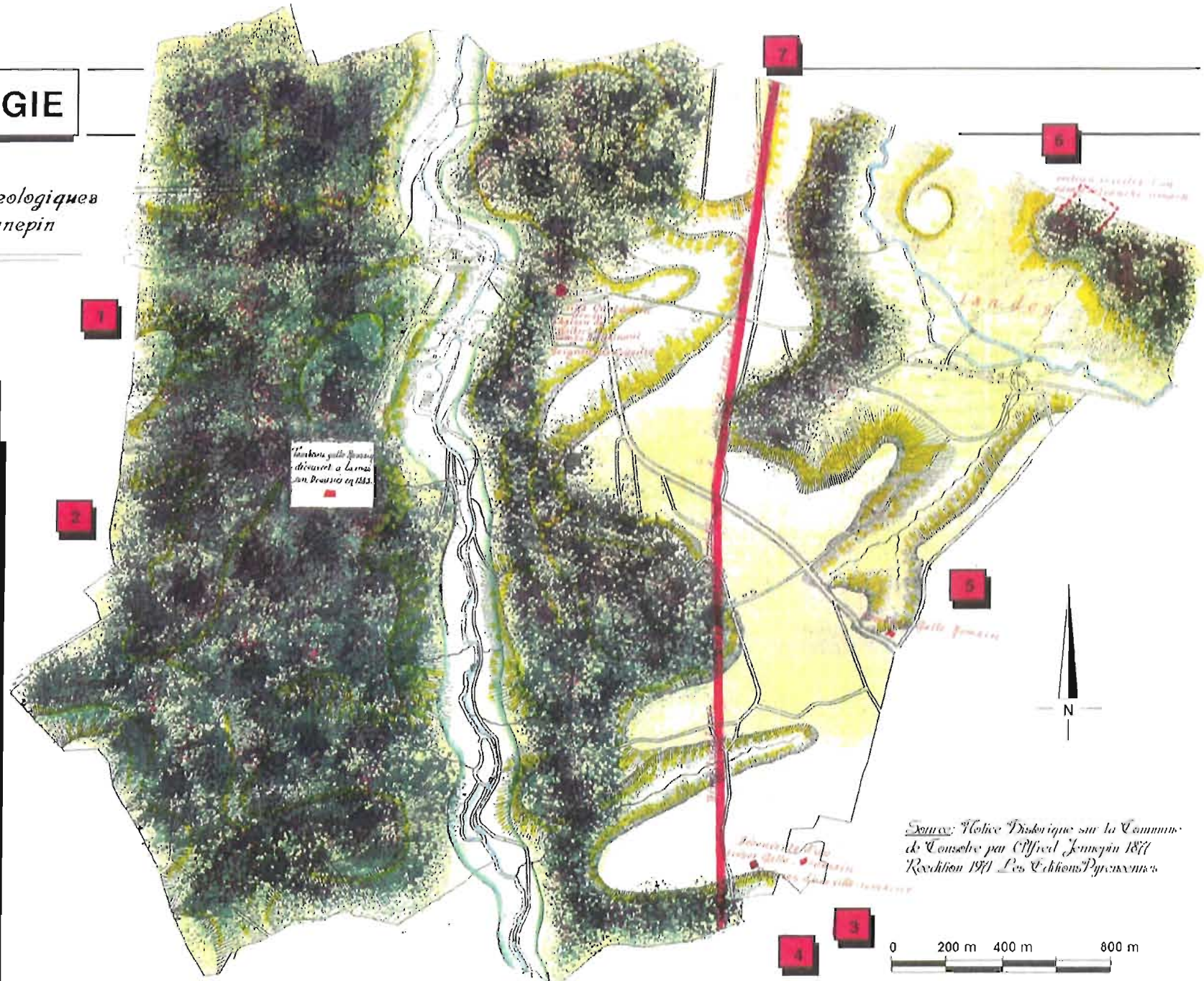
- et ses deux filles: Aldegonde et Waudru qui contribuèrent à l'œuvre d'évangélisation de la région.

Le château était tout à la fois forteresse et ferme.

⇒ A la mort de Walbert IV le château passa entre les mains de Ste Aldegonde, abbesse au Chapitre de Maubouge, ce dernier laissa tomber en ruine le château, mais entre tint la ferme qui demeura jusqu'en 1793.

ARCHEOLOGIE

Carte des Sites Archeologiques
Etablie par A. Jennepin



LEGENDE

- 1** Villa Curilsatra demeuré
Chateau de Walbert IV
Comte de Hainaut
Seigneur de Cousolre
- 2** Tombeau Gallo-Romain
découvert à la Maison
Droules en 1889
Droules: La Brûque d'Or
- 3** Découverte d'un trésor
Gallo-Romain
- 4** Ruines d'une villa Gallo-
Romaine
Ferme des Vignoux
- 5** Tombeau Gallo-Romain
- 6** Tombeau et Restes d'un
camp retranché Romain
- 7** Divericulum de Chimay
à la voie romaine de
Bavay à Trèves

Source: Notice Historique sur la Commune
de Cousolre par Alfred Jennepin 1877
Reédition 1971 Les Editions Pyramennes

2 - L'EPOQUE FEODALE

Si l'urbanisation avait été assez diffuse durant l'époque gallo-romaine, l'arrivée du comte de Walbert semble avoir fixé l'habitat de Cousolre.

L'époque médiévale marque ainsi les réels prémices du village. La carte réalisée par A. JENNEPIN ci-contre, vous présente les différentes demeures de l'époque.

⇒ En rive gauche de la Thure au lieu-dit le Mont Sainte Aldegonde, se trouvait le château de Brunulphe, grand-duc auslasien, frère de Walbert IV. Les ruines de ce château existait encore en 1650.

⇒ St Walbert avait fait élever à Cousolre une église dédiée à Notre Dame, c'est là qu'il fut enseveli avec Sainte Berfille. Le chœur subsista jusqu'en 1617. Mr Jennepin nous précise " Cette ancienne église et les bâtiments et dépendances se trouvaient au lieu-dit Vieux Moustier", c'est à dire en rive gauche de la Thure sur le Mont. Près de cette église un couvent accueillait 12 religieuses qui devinrent les béguines de Maubeuge.

⇒ En rive droite, on trouvait une chapelle dite Notre Dame, aujourd'hui appelé Chapelle St Walbert, à l'intersection de la D80 et de la D 936 ainsi que la chapelle St Roch

Lors de la transformation de cette dernière, l'ancienne chapelle fût détruite, on trouva dans les fondations une bulle en plomb du Pape Honorius IV ce qui ferait remonter son origine avant 1287. (A noter que de nos jours deux chapelles St Roch se côtoient.)

⇒ Une maladrerie était élevée en rive droite, où on enfermait les lépreux ou ladres.

2.1 - LES PREMIERS HAMEAUX

⇒ Le hameau de Reugnies existait dès l'époque médiévale Du temps de Walbert IV, un poste de cavaliers de St Antoine y était implanté afin de défendre l'entrée de Cousolre.

L'étymologie de Reugnies ou **Rugny** de *ru* ou *reu*, du flamand *rod* signifiant défrichement et *ignies*, demeure, habitation construite sur un bois défriché, répond parfaitement à sa position.

⇒ Le Hameau de Marcigny existait aussi à l'instar de Reugnies, du temps de Walbert IV, un poste de cavaliers de St Antoine y trouvait siège. L'étymologie de Marcigny répond à sa situation frontalière et à son ancienne appartenance aux Comtes du Luxembourg.

Marsignies, anciennement **Marchignies** de *marchia*, basse et *latini*, limite, frontière et de *ignies*, demeure, habitation, soit une demeure ou un village sur la frontière. **Marcigny était en fait en limite du pays de Lhomme dans lequel se trouvait Leugnies en Belgique.**

2.2 - LA FORET

La forêt de Cousolre qui apparait sur la carte de Mr Jennepin était une partie de la vaste forêt charbonnière de l'empire des francs sous la période mérovingienne.

⇒ Elle diminua petit à petit, et au XII^{ème} siècle elle était partagée en plusieurs tronçons dont l'un pris le nom de Fagne. C'est de celui-ci que dépendait la forêt de Cousolre.

⇒ Au sein de la masse boisée, un vivier appartenant au chapitre de Maubeuge produisait des truites très estimées. Il servit en 1617 à cacher les cloches de l'église.

ELEMENTS D' HISTOIRE

Carte Historique
Établie par A. Jennepin



Source: Notes Historiques sur la Commune
de Cousolre par Alfred Jennepin 1877
Réédition 1971 Les Cahiers Picardais

3 - COUSOLRE DU MOYEN AGE A NOS JOURS

Il faut à nouveau avancer de plusieurs siècles dans l'histoire de Cousolre pour retrouver les événements qui ont conduit son évolution de simple village rural médiéval au bourg résidentiel que nous connaissons aujourd'hui.

3.1 - SOUS LA REVOLUTION

À la fin du XVII^{ème} siècle, Cousolre devint le théâtre des guerres du Hainaut qui se terminèrent avec la mort de Louis XIV en 1715. La révolution n'endommagea qu'une très faible partie des nombreuses bâtisses de grande qualité architecturale qui furent édifiées au long des siècles dans le village (Cf Partie 2/Patrimoine). Le 17 Octobre 1793 se déroule une bataille entre des patrouilles d'Autrichiens et de Français sur la plaine du Monceau.

PLAQUE COMMEMORATIVE DE LA REUNION DES CONVENTIONNELS



DANS CETTE MAISON OÙ LOGE AIENT LES CONVENTIONNELS
STJUST ET LEBAS, LE QUARTIER GENERAL DE L'ARMEE
DU NORD ETANT A COUSOLRE, LE 17 MAI 1794, UN CONSEIL DE GUERRE AQUEL ASSISTERENT
LES GENERAUX CHARBONNIER, DE SPEAUX, DUHEM,
FAVEREAU, FROMENTIN, D'HAUTPOUL, KLEBER,
MAYER, MARCEAU, SCHERER, SOLLAND, VEZU, ETC.,
C'EST A LA SUITE DE CE CONSEIL QUE STJUST ET LEBAS
ADRESSERENT A L'ARMEE DU NORD
UNE PROCLAMATION DEVENUE CELEBRE.
INAUGUREE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE 17 MAI 1971

LA FETE NATIONALE DU 14 JUILLET 1904 Cérémonie aux soldats morts en 1870



23. - COUSOLRE. - Fête Nationale du 14 Juillet 1904 - Cérémonie au Monument des Soldats morts en 1870.

A. Gloton, Coustels

Deux conventionnels, St Just et Lebas se réunirent à Cousolre les 15,16 et 17 Mai 1794, et réorganisèrent l'armée du Nord qui remporta la victoire de Fleurus. Plus tard en 1870-71, nombreux sont les soldats cousolrésiens morts pour la patrie.

3.2 - LA METALLURGIE

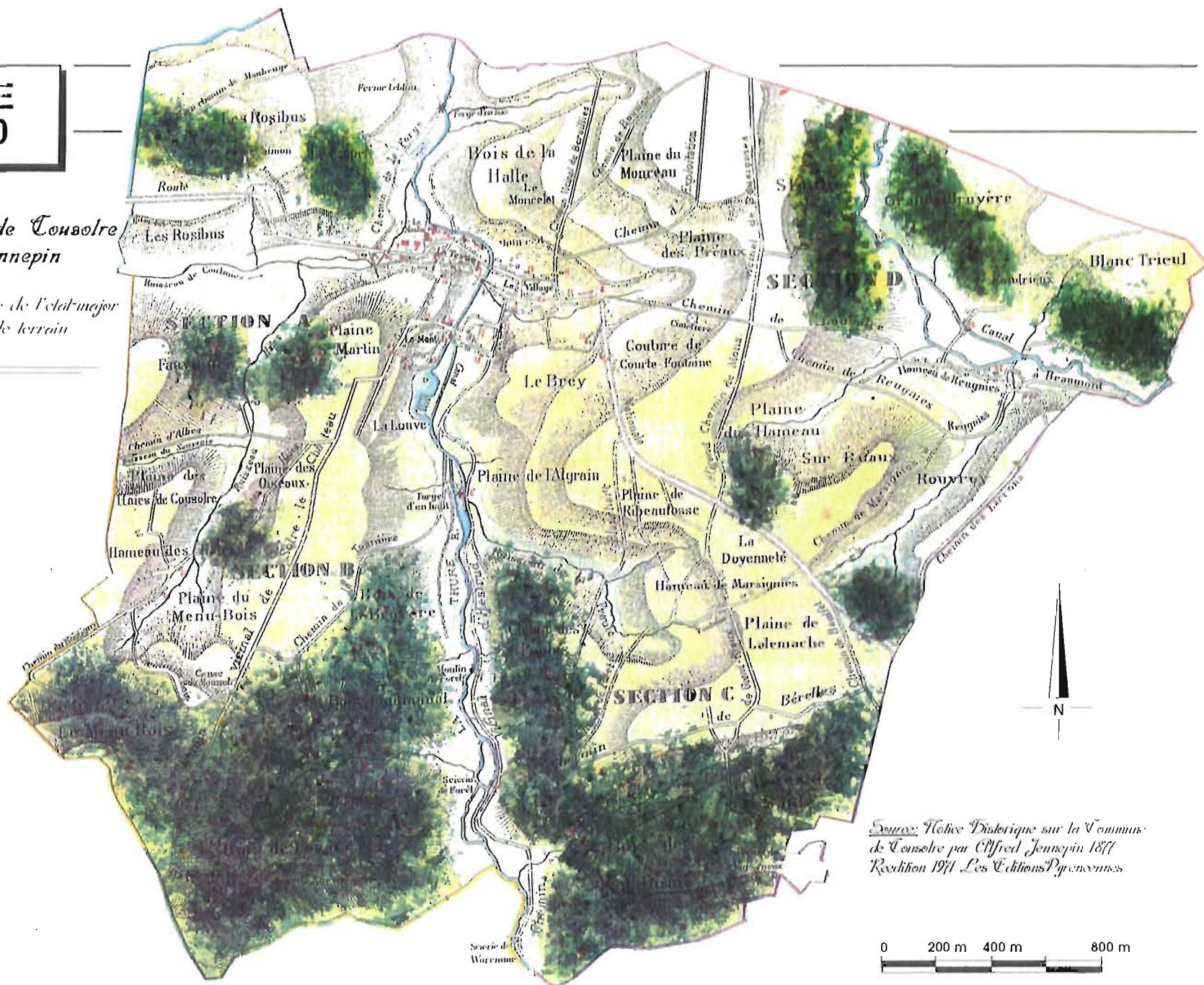
Pendant longtemps Cousolre fût le siège d'importantes usines métallurgiques favorisées par la présence de nombreux gisements de minerais de fer et de terrains boisés.

- ↳ Dès 1467 on parle "d'husine de martiel à faire fer" et le ruisseau du "Fourneau" prend son appellation.
- ↳ Mais ce n'est qu'au XVII^{ème} siècle que la métallurgie connaît son apogée à la suite de laquelle apparait l'industrie du marbre et la reconversion des bâtiments métallurgiques en scieries à marbre ou ateliers de polissage.

COUSOLRE VERS 1870

*Plan de la Commune de Cousolre
dressé par A. Jennepin*

*d'après le plan cadastral, la carte de l'état-major
et des rectifications opérées sur le terrain*



*Source: Notice Historique sur la Commune
de Cousolre par Alfred Jennepin 1877
Réédition 1971 Les Éditions Pygmeennes*

3.3 - L'ACTIVITE AGRAIRE

L'activité agricole a de tout temps tenu une place prépondérante dans la vie économique et socio-culturelle du village. La majorité des exploitations sont soit isolées, soit groupées en hameaux mais plus rarement au sein même du village devenu bourg.

Jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle, le pâturage occupe la quasi-totalité des terres agricoles, les élevages d'ovins, d'équidés et surtout de bovins sont majoritaires.

⇨ Dès le début du XIX^{ème} siècle, l'agriculture de Cousolre connaît une phase de prospérité due aux progrès du machinisme qui permettent de cultiver des terres jusque là délaissées.

En 1716 on recensait 604 ha de terres labourables et 184 ha de prés, et en 1828 les terres de labour ont triplées 1017 ha et 206 ha de pâture.

⇨ La commune de Cousolre aborde le XIX^{ème} siècle dans un climat assez favorable à son développement.

3.4 - L'INDUSTRIE MARBRIERE

Au cours du XIX^{ème} siècle, l'exploitation du marbre devient une activité majeure qui fait de Cousolre par son essor industriel, la Capitale du Marbre.

⇨ La plus ancienne trace de l'industrie marbrière remonte à 1636. Cependant il faut attendre 1787 pour retrouver des traces tangibles de l'exploitation du marbre.

⇨ Les premières et véritables industries marbrières apparurent en 1815. Les carrières de marbre St Anne se basèrent à proximité du cours d'eau et les industries se développèrent de part et d'autre du fond de vallée (Cf carte géologique page 7 pour la localisation)

⇨ La commune s'affirma très vite dans la France du XIX^{ème} siècle par "La supériorité de son travail et la variété de ses produits" dicit A. Jennepin. Son école de dessin permit le perfectionnement de son art qui lui valu de compter plus de 64 ateliers et scieries.

Vers 1875 la population du village qui a triplé se compose d'étrangers et d'ouvriers recrutés pour les besoins (sculpteurs, scieurs, et polisseurs).

CARTE POSTALE USINE DANDROY MAILLARD

COUSOLRE Usine Dandroy Maillard



Une ségrégation sociale et religieuse se crée entre les ouvriers et la petite bourgeoisie, entre le coeur du village et l'habitat ouvrier qui s'est développé sur le Mont, le long de la vallée et des principaux axes de communication.

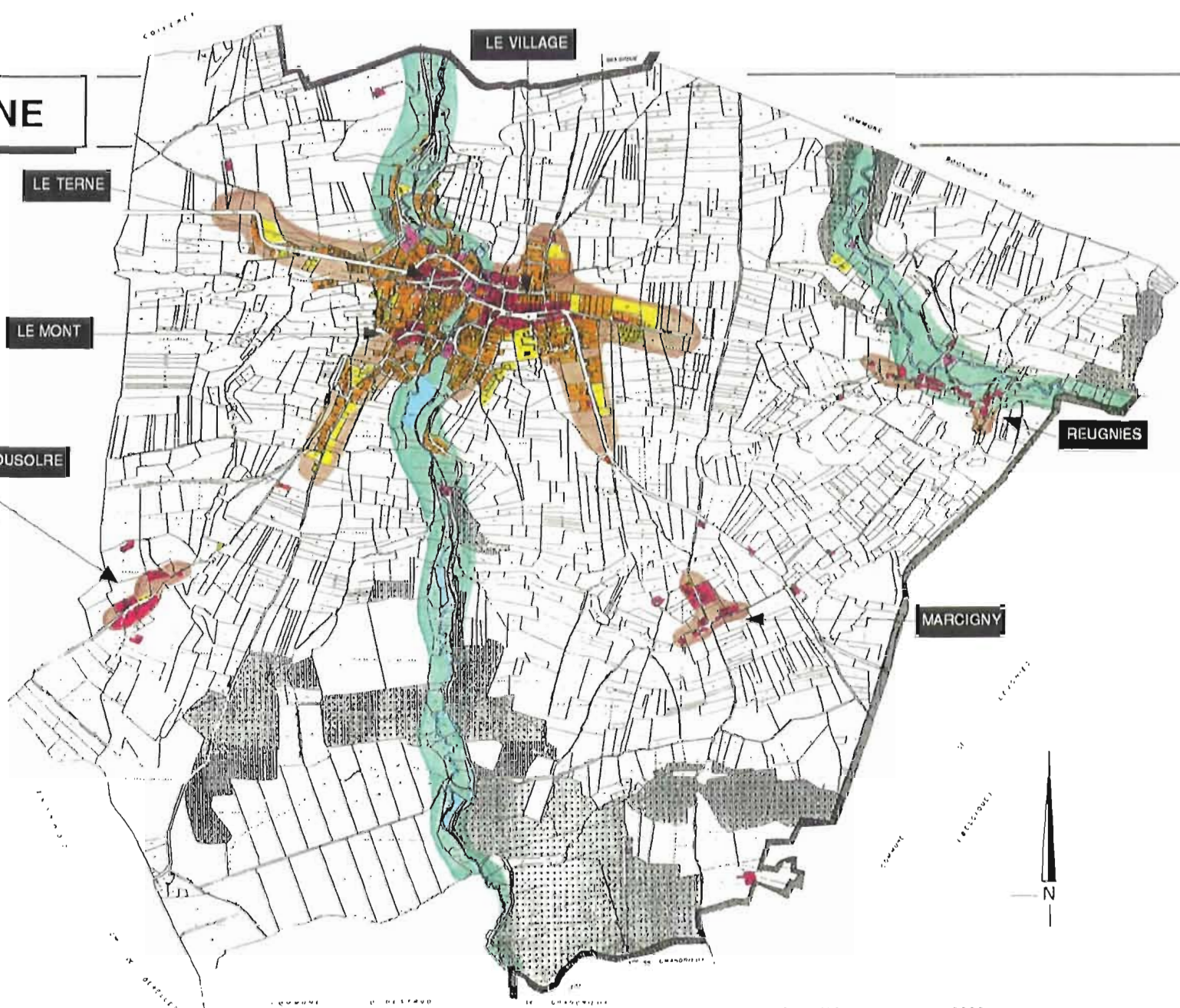
3.5 - LE DECLIN ECONOMIQUE

Les carrières cousolrésiennes furent abandonnées au fur et à mesure de l'arrivée de marbres plus riches et de meilleure commercialisation (marbre d'Italie, de Belgique).

⇨ La guerre de 1914/1918 ruine les espoirs et l'économie de la commune. La crise de 1932 et la guerre 39/45 se succèdent, l'activité marbrière décline au même titre que l'agriculture. Le marbre disparaît progressivement des matériaux utilisés en construction, les carrières sont comblées ou abandonnées et les ateliers ferment leurs portes.

⇨ Le déclin industriel combiné à l'exode rural transformèrent bientôt la commune en lieu de résidence.

TACHE URBAINE



LEGENDE

-  Bourg & Hameaux originels
Maisons rurales XVI - XVIII ème
-  Tissu généré durant la période
Industriolo-urbaine XIX -XX ème
-  Développement urbain récent
Equipements et Pavillonnaires
-  Emprise industrielle: Forges,
Moulins, Marbreries, Scleries...
-  Logique de développement le
long des axes RD 936, RD 80...
-  Logique de développement
industriel le long des vallées

1 - LES ETAPES DE L'URBANISATION

Du site originel, au village d'aujourd'hui, le développement urbain de Cousolre est issu de deux logiques :

- ⇒ l'une de **développement linéaire** suivant les principales voies de communication, et aux carrefours clés; depuis le moyen âge jusqu'à nos jours,
- ⇒ l'autre d'**implantation industrielle à proximité de la vallée** qui s'est effectuée en deux étapes successives:
 - celle liée au développement de la métallurgie durant le XVIIIème siècle
 - et celle de l'industrie marbrière qui lui a fait suite au XIXème siècle.

Ces deux logiques de développement durant les siècles ont conduit à une grande imbrication des tissus.

2 - LA TACHE URBAINE ACTUELLE

Néanmoins dans la tâche urbaine actuelle trois principaux types de tissus peuvent être identifiés:

• **le tissu ancien** ponctuant les hameaux ruraux et le village originel organisé en trois entités: *le Village, le Mont, et le Terne*; et caractérisé par du linéaire sur rue et à la croisée des chemins et un bâti adapté à la topographie (maisons rurales du XVI au XVIIIème).

• **le tissu généré pendant la période industrialo-urbaine** (maisons ouvrières ou bourgeoises du XIXème, petit coron, maisons jumelles...), ce tissu s'est développé en renforcement du tissu ancien, parfois même sur l'assise d'anciennes constructions;

- ⇒ en comblant les interstices entre les différentes entités villageoises,
- ⇒ en s'approchant au plus près de la vallée de la Thure pour l'implantation des bâtiments industriels,
- ⇒ en prolongeant la tâche urbaine le long des principaux axes, et notamment en polarité avec la Gare SNCF aujourd'hui délaissée.

Ce tissu représente plus de 80% du bâti actuel du village lui conférant un faciès de bourg industriel.

• **le tissu contemporain** caractérisé exclusivement par l'implantation de grands équipements (complexe scolaire, sportif...) et d'un habitat pavillonnaire en opération groupé type lotissement, ou ponctuelle.

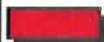
A noter que l'apparition du pavillonnaire est un phénomène assez récent, visible en excroissance le long des axes ou en interstice des précédents tissus. Il est conjugué à une récente tendance de restauration et de rénovation de l'habitat ancien.

TRAME VIAIRE

MAUBEUGE
RN 49 VALENCIENNES



LEGENDE

-  VOIE DE TRANSIT
-  VOIE DE DISTRIBUTION
-  VOIE DE DESERTE
-  CARREFOURS IMPORTANTS
-  VOIE FERREE EN DESUETUDE

3 - LA TRAME VIAIRE

Primordiale dans l'armature urbaine de Cousolre, la trame viaire structurante se décompose en:

• deux axes ou voies de transit importants, respectivement :

↻ la Départementales 936 traversant de part en part le village et sa place Charles de Gaulle (d'Ouest en Sud-Est) et permettant de relier Maubeuge et Valenciennes par la RN 49 à l'Ouest, et la Belgique vers Charleroi par la Nationale 53 à l'Est.

Artère vitale du village et d'irrigation du transit elle recèle de nombreuses intersections avec le réseau secondaire.

↻ la Départementale 280 la rejoint en coeur de village par le Sud. **Route pittoresque sinuant en aplomb de la vallée de la Thure** dans les parties boisées, elle permet de rejoindre Hestrud puis la Belgique.

Cette dernière est prolongée au Nord de Cousolre par la Départementale 380 vers Bersillies l'Abbaye qui recèle d'un trafic moindre; **l'intersection des départementales 936 et 280 absorbant la majorité des flux.**

• deux voies principales de distribution formées par

↻ la D 380 précédemment citée

↻ et la D80 reliant depuis Bousignies sur Roc, Cousolre à Avesnes par Solre le Château.

Le Nord de la D80 correspond à l'ancien tracé du diverticulum de Chimay à la voie romaine, tandis que le Sud-Ouest permet de relier la gare légèrement excentré au reste du village.

• un réseau de desserte secondaire permet de compléter l'armature viaire en reliant les hameaux.

La plupart de ces routes secondaires a su conservé un caractère rural typique.

Certaines au delà des hameaux ne sont prolongées uniquement que par de petits chemins ruraux conduisant tantôt vers des sentes boisées, vers une source, ou reliant par exemple le long d'un talweg le hameau de Marcigny à celui de Reugnies.(Cf Partie 2 - Patrimoine).

Les intersections sur la D 936 sont nombreuses, toutefois nous en avons recensées trois qui par leur position et nature sont déterminantes:

↻ **deux en entrée de village**, respectivement avec la Départementale 380 et avec la D80

↻ **et une en coeur du vieux village** aux abords de l'église avec la D 280 et la D 80, point de rencontre entre les différentes entités villageoises; Le Mont, Le Tame et le Village.

EQUIPEMENTS & COMMERCES

LEGENDE

-  Equipements Administratifs
-  Equipements Socio-Culturels
-  Equipements Scolaires Primaires et Secondaires
-  Equipements Sportifs et Ludiques & Assimilés
-  Equipements Touristiques Office, Gîtes ruraux
-  Edifices Religieux : Eglise, Chapelles, Presbytère, Foyer
-  Commerces & Activités Indifférenciés



4 - FONCTIONNALITES URBAINES: EQUIPEMENTS & COMMERCE

La quasi-totalité des fonctions urbaines et commerciales se concentre en rive droite de la Thure dans la partie de Cousolre au lieu-dit le Village.

☛ Toutefois la départementale 936 axe linéaire de transit important est le siège d'activités commerciales alimentaires de restauration et d'hôtellerie, et d'activités artisanales, (garages) bénéficiant d'un effet de vitrine.

☛ A contrario, les lieux-dits le Mont, le Terne et les hameaux des Hales de Cousolre et de Marcigny ne recèlent de peu voir d'aucune fonctionnalité urbaine spécifique, hormis bien sur celle de résidence.

☛ Par contre le hameau de Reugnles dispose d'une polarité à caractère touristique liée tant à sa capacité d'hébergement (gîtes ruraux) qu'à son environnement de qualité et à la présence d'un terrain de bi-cross.

4.1 - ENTITE LE MONT:

☞ Quelques commerces ont été recensés à l'intersection de la D80/Rue de la gare et de la Rue Saint Joseph.

☞ Bien que ne disposant pas d'un statut de "place" ce carrefour par son dimensionnement ménage un large espace public de part et d'autre de la D80 qui accueille quelques devantures commerciales alimentaires.

4.2 - ENTITE LE TERNE

☞ En extrémité du Mont et dans le prolongement Nord de la Rue Saint Joseph, le Terne dispose d'un espace public organisé en petit square: la place de la République à proximité de laquelle deux commerces divers sont implantés.

☞ En partie basse le long de la départementale 936 au plus près de la rivière, un ancien bâtiment industriel reconverti, accueille le centre socio-culturel de la Thure.

A noter qu'à ce jour les deux entités le Mont et le Terne semble confondues en une seule, compte tenu du développement urbain linéaire opéré dans la Rue Saint Joseph entre les deux "places".

4.3 - LA VALLEE DE LA THURE

Le fond de vallée est essentiellement marqué par la présence de bâtiments industriels et d'espaces en friche.

☞ Hormis le centre socio-culturel, un ancien site industriel a été réaffecté en supérette et quelques commerces s'égrènent çà et là aux abords de la D 936, ainsi que des bureaux et un dépôt de brasserie.

☞ La dernière marbrerie en activité maintenant la tradition de Cousolre jouxte la rivière

De nombreux espaces à caractère public ou semi-publics s'organisent de part et d'autre du cours d'eau et **constituent des sites intéressants d'articulation entre le Village, le Mont et le Terne** (passerelles piétonnes), **le principal étant la Place du Marais**. Dans son prolongement Sud, en sortie de village, l'étang fédéral de pêche constitue une polarité ludique importante à laquelle se conjuguent une aubette de restauration et un terrain de jeux de boules.

4.4 - ENTITE LE VILLAGE

Fortement conditionné par la passage de la Départementale le cœur du village recèle de plusieurs espaces publics intéressants, respectivement:

➤ **le square Jennepin** ornée d'un buste à deux pas de l'ancienne Maison Jennepin, dont l'îlot fait face à l'Ecole Sainte Aldegonde,

➤ **l'esplanade du monument aux morts face à l'église** en promontoire de la Départementale à l'accroche de la D280 en prolongement de laquelle le bâti adapté à la topographie accueille quelques commerces de proximité, le bâtiment des pompiers, et plus au sud l'école publique des garçons et le foyer paroissial,

➤ **la place Charles de Gaulle** accueillant en son sein un kiosque à musique se découpe sur la façade de l'hôtel de ville. Autour s'organisent la majorité des fonctions commerciales et administratives du village: Poste, Mairie, Office du Tourisme, Service bancaires, assurances, Professions libérales, Pharmacie et Commerces de proximité, Restauration et cafés, Boucherie, Boulangerie, Presse, Droguerie ainsi qu'un magasin de vêtement...

La place accueille en outre de nombreuses manifestations villageoises et le marché. Au Nord de la place, la gendarmerie occupe l'une des maisons de la cité ouvrière, le long de la Rue Roch.

Cette forte concentration en polarité de la place Charles de Gaulle se poursuit en direction de la Rue Blanchard par l'implantation de nombreux équipements scolaires primaires et secondaires:

Ecole maternelle, Ecole publique des filles et Collège Alfred Jennepin.

Le gymnase complète cette polarité scolaire.

4.5 - LA DEPARTEMENTALE 936

Sur tout son parcours la départementale est le siège d'activités commerciales profitant de son effet de vitrine: des activités hôtelières, à la restauration, en passant par les activités artisanales, (garage, motoculture), jusqu'aux commerces de proximité et de confort (colffeur).

La majorité de ces activités s'organisent :

- ↔ **suivant la visibilité offerte le long de son parcours,**
- ↔ **dans le cœur villageois** outre aux abords de la Place Charles de Gaulle, quelques commerces s'égrènent entre le square Jennepin et l'esplanade de l'Eglise
- ↔ **en entrée ou sortie de village à la croisée des routes.**

4.6 - LES AUTRES POLARITES

↔ En sortie Est du village, le long de la départementale 80, en limite d'urbanisation est implanté le cimetière, localisation très ancienne comme le confirme les cartes établies par A. Jennepin (Cf page 27).

Quelques édifices ou édifices religieux jalonnent les croisées de chemins à l'instar de la chapelle installée à l'intersection de la D 936 et de la D80 à proximité de l'ancien poste de douane.

↔ Le développement urbain récent le long de la D80 se traduit par la présence de plusieurs opérations groupées.

En arrière de l'un de ses lotissements, au sud de la D80 **le complexe sportif s'étend au contact des prairies bocagères.**

A l'issue de l'approche globale des principales composantes environnementales et urbaines de la commune une synthèse des principaux enjeux territoriaux peut être réalisée.

1 - LES ENJEUX URBAINS

L'existence de plusieurs entités historiques dans le bourg conjugée à deux logiques de développement spatial différentes l'une le long des axes l'autre liée à la vallée de la Thure, offre au bourg un faciès très contrasté.

➤ **Le Terne et le Mont semblent s'opposer au Village bas** développé en rive droite de la Thure **accueillant l'ensemble des fonctions et polarités urbaines.**

➤ **La rivière axe Nord-Sud à l'interface des entités, siège de nombreux espaces en devenir ou en friche, renforce cette impression,** et ce indépendamment de l'existence de nombreux passages piétonniers entre les parties hautes et le village en rive droite.

Cette opposition est d'autant plus marquée par:

↔ **le fond de vallée** de la Thure **qui s'élargi aux zones possibles de contact** entre elles,

↔ **de vastes bâtiments industriels en friche** s'intercalant dans les tissus.

Le Mont et le Terne dispose de deux petits espaces publics peu ou pas valorisés, tandis que le village dispose de plusieurs espaces publics dont un lieu de vie collective fort en la Place Charles de Gaulle.

➤ **L'un des enjeux urbains de Cousolre consistera donc dans la recherche d'articulation des entités villageoises, et passera par la requalification du fond de vallée urbain et industriel de la Thure:**

↔ traitement et résorption des friches et délaissés

↔ valorisation des espaces publics d'interface: Place du Marais, abords de la Thure Rue des Juifs et Rue du Terne

↔ renforcement des cheminements piétonniers Est-Ouest et préservation et la valorisation des points de passages supérieurs, ponts et passerelles.

Cette logique de requalification de la vallée réel enjeu urbain rejoint celle beaucoup plus vaste d'axe de reconquête Nord-Sud de la vallée au titre des enjeux naturels: préservation de milieux naturels et des ambiances paysagères, continuité piétonne...

➤ **Mais cette intervention devra être complétée:**

↔ **par un revitalisation des polarités du Terne et du Mont** qui pourrait se traduire par une approche spécifique sur la Rue Saint Joseph trait d'union entre les deux petits espaces publics.

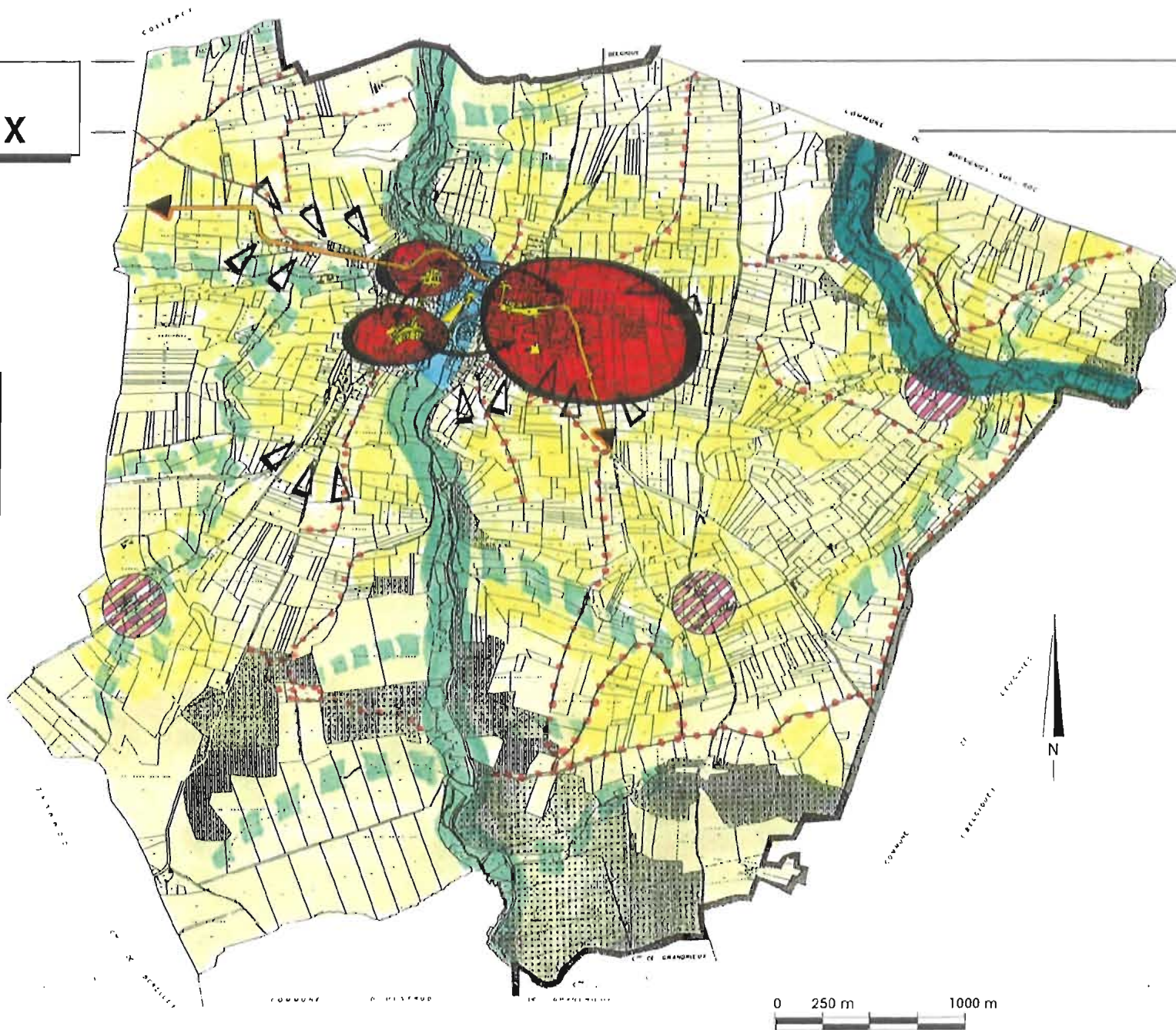
A noter que l'absence d'équipements à caractère public et la monospécificité résidentielle du Terne et du Mont rend néanmoins difficile une réelle revitalisation.

↔ **et par une qualification globale des espaces publics du village bas** qui souffrent aujourd'hui de l'omniprésence, présence routière de la D 936.

LES ENJEUX TERRITORIAUX

LE
G
E
N
D
E

-  ARTICULATION DES ENTITES VILLAGEOISES
-  TRAITEMENT SEQUENTIEL DE LA D 936
-  VALORISATION DE L'ESPACE PUBLIC
 - Traitement places et squares
 - Affirmation des polarités du Mont et du Terne & Rue Saint Joseph
- RECONQUETE DE LA VALLEE DE LA THURE
-  EN SECTEUR URBANISE
 - Secteur d'interface d'enjeu majeur à reconquérir : Place du marais et abords Rue des Julis et Rue du Terne
 - Traitement des friches et délaissés
-  EN SECTEUR RURAL
 - Préservation des milieux naturels
 - Recommandations
 - Etude des potentialités de valorisation: Continuité de promenade, Panoramas à préserver...
-  LIMITATION DES EXTENSIONS URBAINES
-  EVITER LE MITAGE DES HAMEAUX
-  PROTECTION DES TALWEGS
-  PRESERVATION DU BOCAGE
-  VALORISATION DES CHEMINS RURAUX
-  RENFORCEMENT DU TOURISME VERT



➤ **La D 936 représente à part entière un enjeu urbain de Valorisation du Cadre de vie de Cousolre**

En effet la départementale qui traverse de part en part la commune,

- > support de distribution de l'ensemble des flux,
- > siège d'une urbanisation disparate,
- > lieu de passage obligé d'une rive à l'autre de la Thure
- > et sur laquelle s'accrochent les espaces publics,

affiche aujourd'hui une trop forte fonctionnalité routière qui nuit à la qualité et au cadre de vie des espaces traversés.

⇒ **Sa fonction routière pourra être sensiblement gommée** compte tenu de son très large gabarit actuel, **au profit d'une fonction d'artère urbaine d'irrigation de la commune.**

⇒ **Conditionnant en outre l'impression ressentie de l'identité Cousolrésienne,** elle pourrait être le **support d'aménagements spécifiques par séquences,** en entrée de ville, en fond de vallée et en coeur de village, **affichant les spécificités villageoises et un degré croissant d'urbanité.**

➤ **La tâche urbaine** qui s'était stabilisée jusqu'à ces dernières décennies **est de nouveau en proie à des velléités d'extension** sous forme de pavillonnaire en interstice des tissus, ou en excroissance.

⇒ Ce "dynamisme" reflète d'un phénomène sociétaire de "recherche de vie à la campagne" qui peut être positif en terme de vitalité villageoise à néanmoins ses revers.

⇒ Outre la tendance de Cousolre à devenir **une commune "dortoir", les implantations** plus ou moins raisonnées des lotissements et des pavillonnaires **nuisent au contexte rural environnant.**

Les excroissances généralisées le long des principaux axes, en entrée de ville, ou en promontoire visibles de loin dans le paysage, en sont des exemples bien peu recommandables, conférant une physionomie entropique de l'urbanisation.

⇒ Les hameaux aussi, semblent subir cette tendance mais par un pavillonnaire plus diffus.

⇒ **Il conviendra de stopper ces extensions urbaines,** en ménageant un ou deux secteurs constructibles judicieusement choisis pour répondre aux demandes.

2 - LES ENJEUX NATURELS

Le développement urbain en excroissance tend à s'effectuer sur des terrains à caractère bocager, en panorama des sites de vallées ou des talwegs pittoresques, ou en fond de vallée, offrant certes aux propriétaires des points vues intéressants, mais fermant progressivement les paysages ou leurs profondeurs de champ.

➤ **La valorisation et la préservation des paysages passe,** outre la maîtrise des excroissances urbaines et leur insertion dans le contexte environnant, **par la préservation des richesses naturelles et le maintien des techniques agraires.**

➤ Aussi les enjeux naturels se traduiront-ils en terme de
⇒ **Préservation des ressources naturelles et du bocage**
⇒ **Reconquête et de Valorisation des espaces semi-naturels et en friche.**
⇒ **Connaissance et d'Appropriation du patrimoine paysager par la préservation et la valorisation des chemins ruraux (itinéraires de randonnées) et routes pittoresques.**

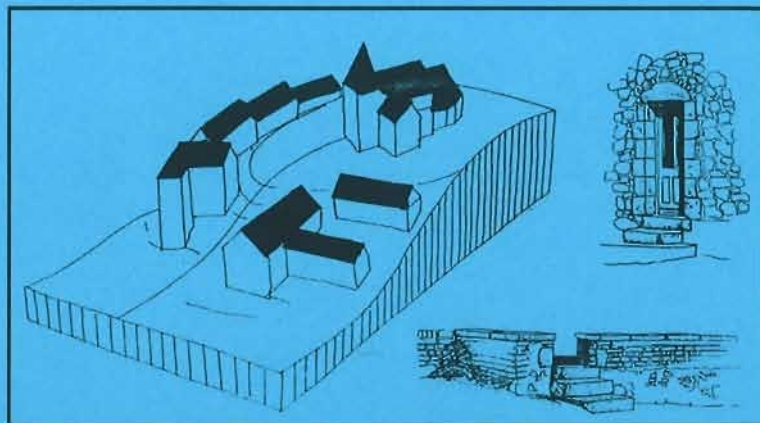
L'ensemble des talwegs et vallons bocagers pourrait faire l'objet d'une protection réglementaire spécifique au travers du POS.

La vallée de la Hante et le hameau de Reugnies disposent d'une attractivité touristique indéniable (tourisme vert). Il conviendra de la conforter par une réflexion patrimoniale en lien avec les possibilités de valorisation des circuits de randonnées.

La vallée de la Thure fortement dénaturé ces dernières années doit faire l'objet d'une attention particulière.

➤ **Etudier les possibilités de reconquête, mettre en évidence ses potentialités naturelles, paysagères et touristiques** constitue l'un des enjeux majeurs pour la commune.

PARTIE 2



LES ELEMENTS PATRIMONIAUX DE COUSOLRE

QUEL PATRIMOINE ?

A / LE PATRIMOINE DE REFERENCE

B / LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL REMARQUABLE

C / AUTRES PARTICULARITES PATRIMONIALES

Dans cette seconde partie de l'étude cadre de vie, nous nous sommes attachés à identifier et recenser les éléments du patrimoine qui ont forgé l'identité communale.

Ceux ci résultent tant :

- ⇒ de l'histoire du bourg, de ses origines, de son développement industriel,
- ⇒ que des caractéristiques morphologiques, géologiques et hydrologiques du territoire dans lequel il s'inscrit.

Afin d'appréhender les spécificités de Cousolre, **il convient de ne pas dissocier les caractéristiques physiques du territoire "patrimoine géologique, hydrologique, naturel", de celles de l'histoire du bourg "patrimoine religieux, architectural, patrimoine industriel..."**

- En effet lorsque l'on parle d'éléments patrimoniaux, on s'interroge toujours sur la "catégorie" dans laquelle on peut les englober.
- Mais le Cousolre d'aujourd'hui comme beaucoup de villages, affiche une symbiose entre les éléments naturels et humanisés qui ont conduit à sa naissance, à son développement, et à son histoire.

Le patrimoine bâti exprime cette éternelle connivence entre l'homme et la nature tant dans l'usage et le choix des matériaux, que dans les volumes et architectures, en adaptation au terroir.

- ⇒ Ainsi le village originellement implanté sur une rive de la Thure dont il tirait bénéfice, a du au cours de son développement, gravir les versants, puis de nouveau redescendre vers la vallée durant l'ère industrielle pour utiliser la force motrice de l'eau.
- ⇒ Les habitations qui se sont succédées au cours des siècles ont puisé dans le sous-sol les matériaux qui les ont fait naître, tandis que les hommes ont su exploiter les gisements de marbre, de sable et affleurements d'ardoise.
- ⇒ Le terroir agricole offrant des sols pauvres a durant de nombreuses années régulé les activités agraires et sylvicoles, façonnant le paysage forestier et bocager, et générant des bâtiments d'exploitations adaptés (ferme, grange monumentale...).
- ⇒ Enfin, l'histoire du village d'origine religieuse et féodale, devenu bourg et cité du marbre, a fortement emprunté l'ensemble des éléments bâtis qui lui confèrent aujourd'hui son identité.

Aussi dans cette seconde partie de l'étude nous avons choisi de vous présenter **le patrimoine de Cousolre au travers des éléments bâtis¹, de leur morphologie, de leur implantation, et de leur nature.**

Nous vous présentons successivement:

- **A / le patrimoine bâti de référence:** implantation, matériaux, toitures, ouvertures, clôtures détails...
- **B / le patrimoine architectural remarquable :** patrimoine religieux et éléments du bâti ancien
- **C / les autres particularités patrimoniales** de Cousolre, comme le patrimoine industriel, les éléments liés à l'eau...

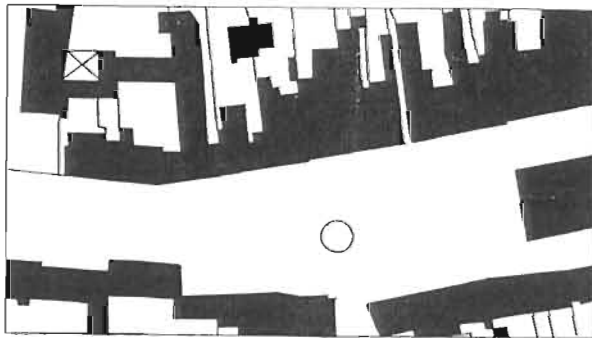
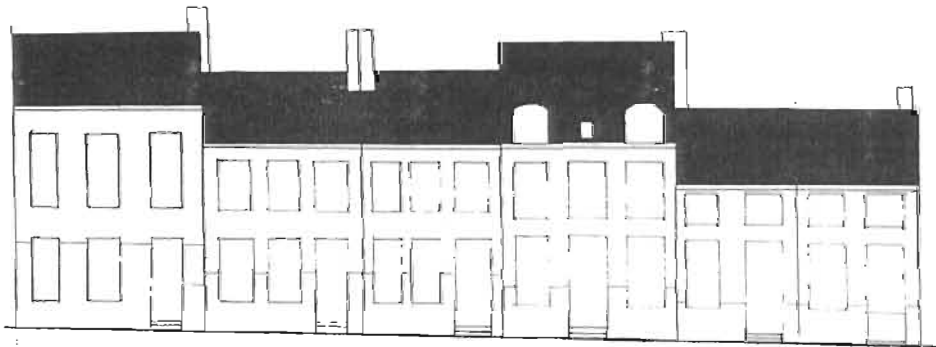
¹ L'ensemble des éléments du patrimoine naturel et historique ayant été préalablement présentés en partie 1, nous nous contenterons d'y faire référence.

A / LE PATRIMOINE DE REFERENCE

1 - CARACTERISTIQUES D'IMPLANTATION DU BATI

L'implantation originelle de Cousolre dans la cuvette de la vallée de la Thure, conjuguée au développement du village suivant l'intersection des routes importantes et au développement industriel, a généré différentes typologies d'habitat qui suivent majoritairement deux principes:

HABITAT LINEAIRE (SEQUENCE PLACE C. DE GAULLE)



• un principe de linéarité suivant les axes et intersections, notamment sur l'axe principal CD 936.

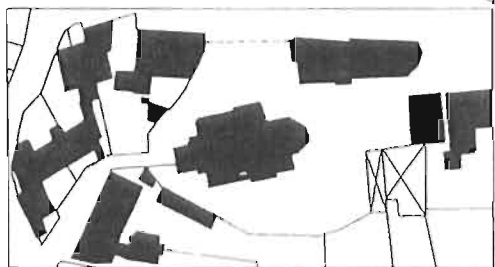
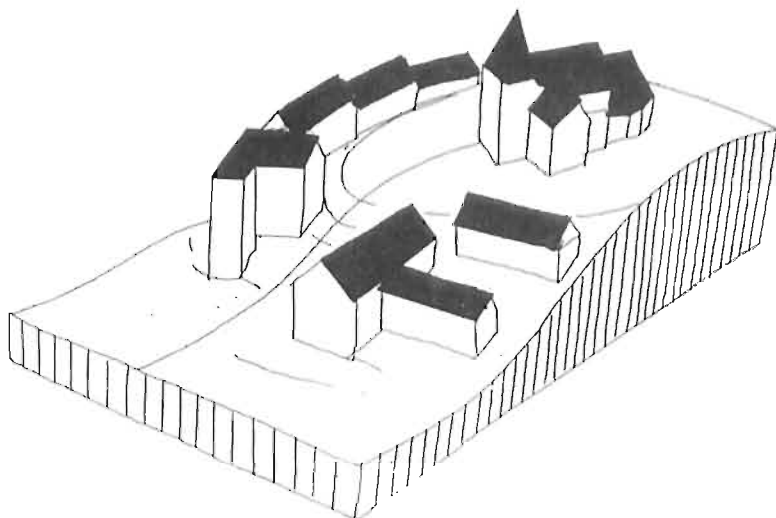
• une adaptation à la topographie: position sur le Mont ou le Terne, ou dans la cuvette de la Thure, affirmant différents faciès dans le bourg.



Le centre villageois suit ce principe de linéaire, caractérisé par de l'habitat individuel jointif en alignement sur rue, maisons de ville.

Il offre ainsi des linéaires de façade sur rue de qualité de part et d'autre des axes de desserte. Ceux délimitant la place Charles de Gaulle accueillent la vie commerciale et collective.

HABITAT LIÉ À LA TOPOGRAPHIE (SEQUENCE EGLISE)



L'îlot de l'église en terminaison Ouest de l'entité Villageoise avant le contact de la vallée de la Thure affiche les deux aspects de l'adaptation au relief.

- ⇒ L'église dispose d'un promontoire relativement plan,
- ⇒ tandis que l'îlot bâti qui l'enserme suit le dénivelé topographique en accusant des ruptures de pente des toitures, une imbrication des volumes d'habitat scindés en plusieurs modules d hauteurs variables et différents murs et emmarchements.

L'adaptation au relief s'est traduite dans le bâti sous deux aspects:

- ☛ d'une part par des implantations en différents niveaux altimétriques des habitations, scindant ainsi les différentes entités villageoises,
- ☛ mais aussi par une architecture étagée, épousant les dénivelés.

Les volumes plus massifs des habitations discontinues, souvent scindés en plusieurs modules, suivent alors les pentes, utilisant ou non les talus comme assise, et s'entourant de murs et murets.

L'habitat sur le Mont à flanc de coteau en est un exemple, photo ci-dessous.



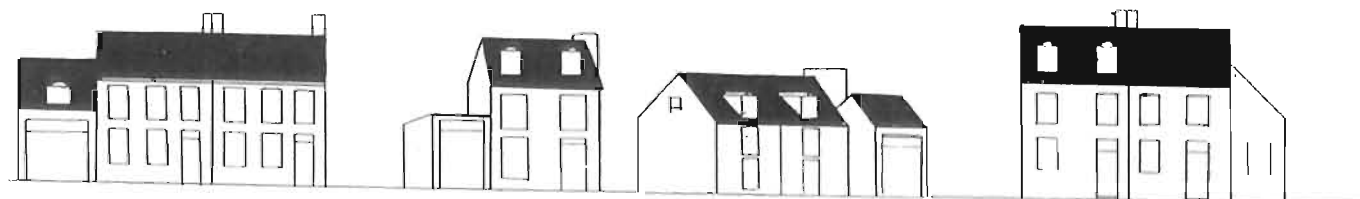
Nous avons vu dans la partie 1 du présent dossier (Cf Analyse Urbaine), les différentes étapes de l'urbanisation villageoise, qui ont entraîné des typologies d'habitat distinctes.

L'étape déterminante de l'industrie marbrière a apporté au village rural originel, une architecture du 19^{ème} siècle qui s'est organisée tantôt sur ou au contact de la tâche urbaine ancienne, tantôt le long des axes secondaires, avec l'apparition de cités, de maisons jumelées, de petits corons, de maisons de maîtres...

➤ L'explosion démographique du bourg a ainsi créée une forte imbrication des tissus et des architectures.

Se côtoient le long des rues, à l'alignement ou légèrement en retrait: maisons de ville, maisons de maîtres, petits corons, exploitations agricoles ou pavillonnaire récent.

➤ Plus récemment la crise économique et l'exode rural ont favorisé la mixité des typologies urbaines par le développement de pavillonnaires contemporains en interstice.



La logique d'implantation à l'alignement majoritairement respectée au fil des ans a été rompue dès le 19^{ème} avec l'apparition sur de grandes parcelles des maisons de maîtres, et sur un parcellaire plus étroit des maisons jumelles ou petits corons ménageant sur rue des jardinets d'accueil.

Certaines de ces habitations (implantées sur l'assise d'anciennes fermettes) affichent une courée intérieure assurant la distribution des différents modules et annexes du bâti.

Cette particularité se retrouve fréquemment dans le Village mais aussi sur le Mont.

1.2 - LE CAS PARTICULIER DES HAMEAUX

Les hameaux dérogent parfois aux principes énoncés, suivant qu'ils soient implantés en plaine bocagère ou en fond de vallée.

Majoritairement constitués de corps de fermes monumentales, distribués autour d'une cour intérieure, les hameaux sont le plus souvent caractérisés par des effets de portes du bâti implanté perpendiculairement aux chemins ruraux.



2 - MATERIAUX ET COLORIS

Le patrimoine bâti ancien de Cousolre est essentiellement constitué d'habitations du XVIII^e et du XIX^e siècle à quelques exceptions près.

- L'observation attentive de certaines d'entre elles permet de mettre à jour les matériaux traditionnels usités et de se remémorer le savoir faire local de Cousolre.
- La majorité des éléments observés sur la commune, et photographiés en patrimoine de référence, ont été choisis dans le bâti d'architecture rurale typique de l'Avesnois-Thiérache. Seules quelques exceptions concernent les maisons de maîtres du XIX^e.



Les matériaux sont nobles et résistants.

La pierre la brique, et l'ardoise, forment le triptyque des matériaux les plus utilisés.

2.1 - PIERRE ET BRIQUE

- La pierre "bleue" locale de couleur grise, taillée ou en moellons est abondamment utilisée en appareillage d'habitation le plus souvent en joints simples (parfois creux voir secs).

- ⇒ La pierre taillée est toutefois réservée en ornement ou architectonique pour les linteaux, appuis, corbeaux, clefs de cintre, seuils ou marches, soulignant les ouvertures, ou en chaînage d'angle entre pignon et façade.
- ⇒ Le marbre s'y substitue parfois en seuils.

- Le moellon couvre la grande majorité des façades, en association ponctuelle avec la vieille brique rouge orangée cuite au feu de bois qui comme la pierre taillée souligne les ouvertures comme élément architectonique ou en ornement.



- La brique aux tonalités de l'orangé au rouge sombre est aussi utilisée sur de plus grandes surfaces en façade ou pignons sur l'assise des moellons, ou en chaînage d'angle en lieu et place de la pierre taillée. Elles agrémentent en outre, bon nombre de corniches. Disposées en biais ou sur leur hauteur, les briques dessinent différents motifs suivant des épaisseurs variables qui en disaient long sur la richesse du propriétaire de l'époque.

A contrario des maisons rurales traditionnelles, le bâti issu de l'ère industrielle pour des raisons de moyens a très vite généralisé l'usage de la brique rouge cuite au four moins couteuse que la pierre. Nue, d'un coloris rouge (du plus vif jusqu'au marron foncé), ou peinte traditionnellement en blanc, elle est le plus fréquemment rencontrée sur la commune.

☛ La juxtaposition des appareillages distincts, aux couleurs et tonalités différentes s'effectue toutefois en harmonie, sous réserve de conserver la gamme de base:

- > du gris-bleuté
- > de l'orangé au rouge sombre
- > du blanc en cas de coloration

☛ Les murs et murets qui accompagnent les habitations suivent le plus souvent la logique des matériaux employés pour l'habitation principale: base en moellon, avec élévation de brique.



La photo ci-dessus vous présente cette gamme: façades blanches aux deux angles de la photo, du bâti à dominante de brique avec moellons en sous-bassement ou à dominante de pierre avec brique en chaînage d'angle et encadrement d'ouvertures. Les toitures en ardoise sont soit à 2 pentes simples ou 4 ou avec croupe..

2.2 - L'ARDOISE

☛ Généralisée sur tous les types d'habitations, l'ardoise naturelle de couleur violine, en pose losange est la plus fréquente en couverture.

Elle est exceptionnellement utilisée sur les joues des lucarnes, ou en pignon. Elle a naturellement remplacé le chaume sur les toitures le plus souvent à deux pentes simples.



☛ Bien que conurrencée sur certains toits par la panne du Nord orangée, elle perdure encore aujourd'hui sur la quasi-totalité des couvertures du bourg.

Matériau noble, le bâti du XIX ème n'as pas hésité à l'utiliser pour les maisons bourgeoises sur des toitures à 2 ou 4 pentes et plus, mais le plus souvent en petite pose droite rectangulaire. Certaines granges ou corps de fermes l'utilisent aussi en croupe sur faîtage (Cf Les toiture).



2.3 - LES CAS PARTICULIERS

☛ Certaines fermes riches avaient les moyens de s'offrir de la pierre taillée en appareillage simple, en sous-bassement de leur mur d'enceinte.

C'est notamment le cas de celle implantée dans le village à l'angle de la D 936 à proximité de la place Charles de Gaulle.

☛ Les maisons de maîtres sous l'influence de la bourgeoisie Ile de France ont parfois privilégié l'usage de la pierre calcaire taillée (à l'instar des demeures du Noyonnais au nord de Paris.), mais ceci reste exceptionnel.

☛ L'usage sur certains bâtiments de fermes de joints pleins en épaisseur a été observé ce qui gâche souvent la qualité de l'appareillage en moellons.

☛ Par contre certaines granges monumentales en promontoire, disposent de contreforts en moellons remarquables.

3 - LES TOITURES

Nous avons vu précédemment qu'elles étaient majoritairement recouvertes d'ardoises en pose oblique, dessinant des losanges. Mais cette technique de pose tend à disparaître au profit de la pose droite.



➤ La plupart des toitures débordent de leur charpente et sont traitées avec gouttereaux et corniches inférieures.

➤ La ligne de faîtage des toitures à 2 pentes d'environ 40°, les plus courantes, suit l'adaptation des volumes bâtis au relief, générant différents décrochements liés :

- soit à la hauteur propre de chaque module d'habitation
- soit au rattrapage du dénivelé.

On remarquera l'harmonie de matériaux et de trailement tant des toitures, qu'en façade de ce groupement d'habitations, photo gauche ci-contre, ainsi que la dualité de couvertures ardoise et panne sur la photo à droite.

De nombreuses annexes sont souvent accolées aux volumes principaux des habitations, entraînant elles aussi des ruptures dans les lignes de faîtage et dans les pentes qui s'inclinent alors vers 30°.

➤ Certaines sont réalisées dans le prolongement de la toiture du volume principal si celui-ci est en promontoire (photo de droite),

➤ d'autres sont implantées en arrière de celui-ci ou perpendiculairement en pignon (photo de droite en bas).

➤ A noter que le bâtiment en brique visible photo droite ci-contre dispose sur sa partie supérieure et en pignon d'un essentage bois. La toiture déborde largement sur pignon pour le protéger des écoulements. En d'autres lieux de la commune, ce type de pignon peut être revêtu d'ardoise ou de pannes du Nord suivant la nature du volume bâti.

➤ Cas particulier des habitations du début du siècle, fidèles à l'usage de l'ardoise, mais en pose droite; la charpente suit des diverses adaptations photo de gauche. En premier plan une annexe anciennement recouverte d'ardoise et dont la charpente éboulée laisse apparaître l'ossature bois sur laquelle sont normalement clouées les ardoises.



4 - LES OUVERTURES

4.1 - RYTHME DES BAIES

Les ouvertures baies et portes rythment les longues façades du bâti de R+c ou R+1. Elles suivent le plus souvent un ordonnancement horizontal et vertical:

- ⇒ alignement sur un même axe des baies par leurs linteaux pierre et brique, et par leurs soubassements,
- ⇒ alignement vertical proportionné ou non par rapport à la porte d'entrée.

Cet équilibre visible photo ci-contre suivant les deux axes, peut aussi se décliner suivant différentes proportions pour des habitations plus étroites:

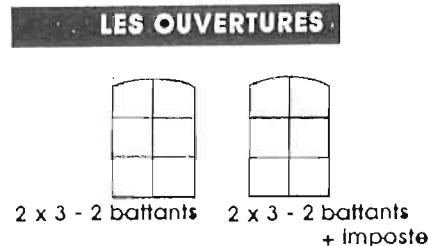
- ⇒ 1 porte et 1 baie de même alignement des linteaux avec 1 baie en étage en position intermédiaire entre les 2 ouvertures du rez de chaussée, et au contact de la corniche (Cf photo gauche page 44);
- ⇒ 1 porte et 4 baies équilibrées de part et d'autre pour seulement 3 ouvertures équilibrées en étage (Cf photo en haut à droite page 44).



Les maisons bourgeoises dérogent à ces principes. De volumes massifs et hauts, souvent cubiques, disposant de toitures à 4 pentes avec retours, elle peuvent afficher des ouvertures des plus hétéroclites aux plus kitschs.



Les percées des fenêtres sont de proportions sensiblement verticales, le rapport de leur largeur sur leur hauteur étant de hauteur de 2x3. Les plus fréquentes sont constituées de deux battants avec imposte et croisée simple.



Les portes étroites et hautes (1x3) répondent à l'alignement horizontal des linteaux et sont généralement en bois plein avec imposte vitrée.

Depuis le rez de chaussée vers l'étage, les ouvertures se déclinent parfois en réduction, et peuvent perdre leurs linteaux au niveau des combles, remplacés alors soit par l'accueil d'une corniche ou de la panne sablière de charpente.

De nombreuses ouvertures sous combles arasent la charpente, où se poursuivent en toiture sous forme de lucames.

Elles bénéficient d'ornement et de pierre d'angle, et suivant les configurations, d'embranchements en pierre, ou d'escaliers en ferronnerie.

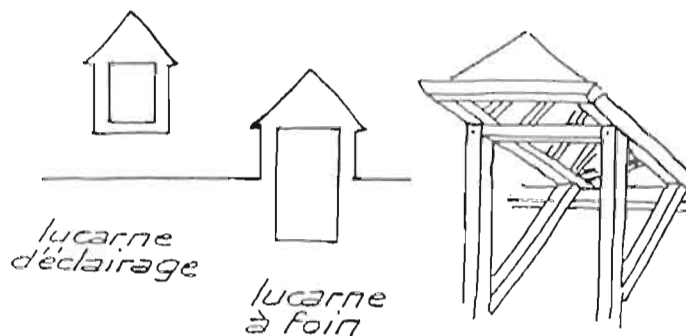
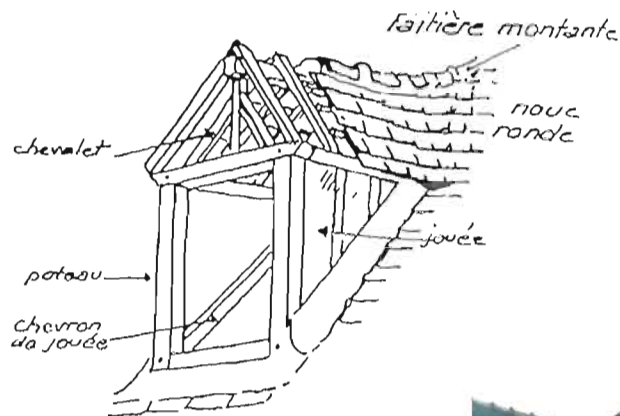
Certains recèlent de détails architecturaux intéressants en chapiteau de porte (photo ci-contre) incrustation d'armoires.

4.2 - LES LUCARNES

Ouvrages de toits assez rares dans le bâti ancien de Cousolre, on en recense toutefois quelques exemples très variés.

Prolongement des baies de l'étage sous comble, ou réel ouverture dans la charpente, elle affichent une grande discrétion dans leur implantation en toiture.

☛ Avec toitures deux pentes à 40°, les lucarnes en bâtière sont les plus nombreuses.



(début XIX^e)
avec jouées recouvertes d'ardoises.

Parmi elles, nous avons observé trois lucarnes caractéristiques:

☞ l'une lucarne d'éclairage à faîtière droite, et volet bois, disposant de jouées recouvertes d'ardoises, du début du XIX^e siècle

☞ les deux autres, lucarnes à foin reconverties lors de l'aménagement des combles.;

-> l'une a conservé ses dimensions, mais a perdu son chevalet original accueillant la poulie,

-> l'autre a été réduite de taille pour devenir une simple lucarne d'éclairage (le soubassement est néanmoins resté en façade), mais dispose encore de jouées en ardoise et son très beau chevalet.



☛ D'autres types de lucarnes ont été recensés sur les maisons bourgeoises, lucarnes d'éclairage en charpente, de forme oeil de boeuf ou complètement rondes, et "richement" ornées.

5 - LES CLOTURES

Les clôtures conçues généralement en même temps que l'habitat ne paraissent jamais ajoutées, et prolongent naturellement l'habitat dans une unité d'aspect, de matériaux et de couleur.

Suivant les typologies elles associent briques, moellons, ferronneries et disposent de portails, d'embranchements ou de porches proportionnés à leur hauteur.

Nous avons recensés quelques exemples des plus caractéristiques:

- dans le bâti traditionnel rural siège d'exploitation dans le village et sur le Mont
- dans le bâti du XIX ème siècle à connotation industrielle sur le Mont ou le long de la départementale 936

5.1 - LES EXPLOITATIONS AGRICOLES SUR COUR FERMEE

Généralement pour l'habitat rural, siège d'activité, la clôture est constituée d'un haut mur d'enceinte qui unifie les différents corps de ferme distribués par la cour centrale.



Ce mur traité à l'identique des corps de ferme (avec simplicité ou richesse de matériaux), prolonge les bâtiments et rend impossible par sa hauteur, toute visibilité sur le bâtiment principal d'habitation.

Ce dernier est le plus souvent orienté plein sud au centre de la cour.



La vie se déroule à l'intérieur de l'enceinte à l'abris des regards indiscrets et des vents. L'enceinte comme les corps d'exploitation, est percée de hautes portes cochères pleines en bois.

La ferme implantée le long de la D 936 dans le village affiche à deux pas de la Place Charles de Gaulle, un mur d'enceinte monumental disposant d'un riche soubassement en pierre de taille surélevé de briques. La pierre utilisée en chaînage d'angle souligne aussi l'immense porte cochère.

Certains corps de ferme ne nécessitent pas toujours un mur d'enceinte pour refermer la cour.

En effet la distribution des différents bâtiments suffit à circonscrire l'espace par l'implantation d'un porche reliant ou prolongeant deux bâtiments.

C'est le cas de la ferme en arrière du square Jennepin, qui dispose d'un large porche avec auvent en ardoise qui referme l'espace de la cour intérieure (photo ci-contre)

C'est aussi le cas d'une ancienne ferme implantée sur le Mont ponctuée le long de la vole par deux granges qui referme l'espace intérieur, et dont les pignons sont prolongés par un ancien porche. (Cf photo page 44 en bas à droite et photo de gauche ci-contre)

A noter que cette ancienne ferme présente un pigeonnier sous les combles du bâtiment principal, ancien signe de richesse.

5.2 - LES AUTRES TYPOLOGIES DE BÂTI

La majorité du bâti du XIX^{ème} siècle suit une implantation soit:

- ⇒ à l'alignement sur rue ne nécessitant pas de clôtures (petits corons),
- ⇒ soit en léger recul à l'alignement ménageant un jardin d'accueil, disposant ainsi de limites séparatives.

A l'instar des sièges d'exploitations les clôtures usent en général les mêmes matériaux que l'habitation.

Par contre elles sont le plus souvent constituées de petits murets ou murs bahuts surmontés de grilles en ferronnerie, hauteur variable du muret de 20cm à 1m.



⇒ L'appareillage des murets est généralement uniforme soit en briques soit en moellons.

⇒ Seuls le couronnement et l'accueil d'un portillon sont soulignés d'un matériau différent: appareillage en brique couronnement en pierre ou vice versa.

Les murets présentent le plus souvent un appareillage à la française à joints creux, mais certains rejointoiements en relief (photo en haut à droite) gâchent l'appareillage de pierre. A noter dans ce cas particulier la présence d'affleurement rocheux en assise du muret, contraste saisissant avec le revêtement macadamisé du trottoir.

Dans l'entité villageoise du Mont ces murets assurent une double fonction: limites séparatives d'une part, et rattrapage du niveau topographique d'autre part. Dans ce dernier cas la plupart des jardins forment de petites terrasses visibles du domaine public, ce qui confère un charme particulier à ce secteur villageois (photo de droite ci-dessus).

Les ferronneries suivent différents motifs sans que s'exprime particulièrement une recherche d'unité d'une habitation à une autre.

Les exemples photographiés ci-dessus vous présentent 3 modèles très disparates (photo de droite et gauche secteur du Mont, photo centrale secteur de la Fontaine aux Malades).

Par contre suivant la richesse du propriétaire le portillon est doté de piles ou pilastres en pierre de taille surmontés ou non d'ornements.

Certains muret en pierre dans le secteur du Mont sont parfois le siège du développement d'une végétation ornementale en provenance des jardins terrasses (photo ci-contre).

Outre les murs bahuts avec ferronneries, quelques jardins sur rue sont plus simplement clos par un muret de soulèvement surmonté de grillage.



6 - LES EMMARCHEMENTS

L'adaptation à la topographie dans le secteur du Mont a conduit souvent à agrémenter les clôtures de type muret ou mur-bahut d'emmarchements permettant d'accéder aux plate-formes légèrement surélevées d'assise des constructions ou des jardins terrasses.

- ⇒ Suivant les cas, l'agencement de la construction sur le parcellaire en déclivité a privilégié une partie de l'habitation qui dispose en façade ou en pignon d'un niveau identique à la rue assurant l'accès principal, porte d'entrée ou portail à niveau.
- ⇒ Par contre le reste du volume de bâti étagé, et les annexes et jardins distribués autour du volume principal nécessitent des emmarchements le plus souvent construits à l'identique des clôtures.

Ci contre dans le secteur villageois du Mont, le muret de soutènement accueille un petit emmarchement en pierre permettant d'accéder au niveau supérieur du jardin.

Mais l'adaptation à la topographie n'est pas la seule raison qui explicite la présence d'emmarchements. En effet il est fréquent sur la commune de rencontrer sur des zones relativement planes, du bâti du début du siècle qui dispose en façade sur rue d'emmarchements soulignés de ferronneries.



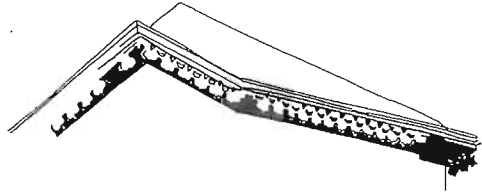
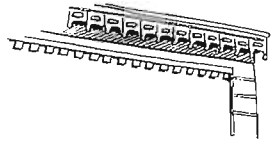
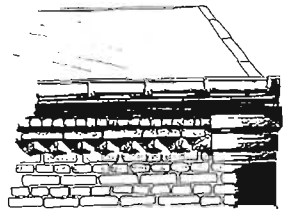
Cette particularité s'explique par le module simple et long de ces habitations qui abritent un sous-sol demi-enterré (R+ss, plus rarement R +1+ss).

- ⇒ L'importance de ce sous-sol assurant une fonction d'entrepôt (stockage de produits alimentaires; pommes, vins, grains, de matériaux combustibles; charbon, autres), n'est plus aujourd'hui d'actualité.
- ⇒ Toutefois persistent dans le bâti les percées d'aération et de ventilation de ces sous-sols, sous la forme de petites trouées visibles en partie haute du soubassement, ainsi que les ouvertures d'éclairage ou d'alimentation sous la forme de petits soupiraux ou ouvertures à même le niveau du sol.

L'emmarchement qui résulte de ces vastes sous-sols constitue le plus souvent l'unique accès au niveau d'habitation. Il peut soit être implanté dans l'axe de la porte d'entrée et disposer d'un effet de seuil au niveau de celle-ci, soit être disposé en parallèle du volume bâti. (Cf Photographies ci-contre).

Moellons et briques en constituent l'appareillage composite, tandis que les marches et perrons disposent le plus souvent de pierre de taille. La ferronnerie qui souligne l'emmarchement assure tout à la fois une fonction de garde corps et une fonction décorative importante qui présage de la richesse du propriétaire.



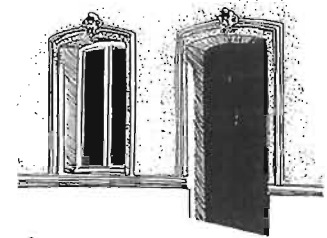
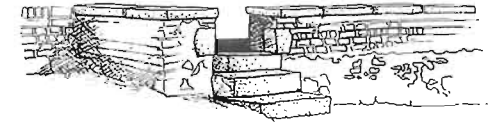
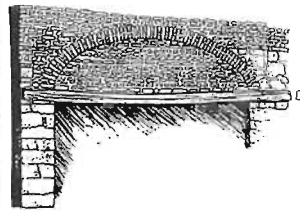
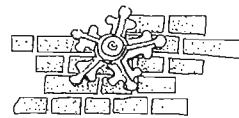
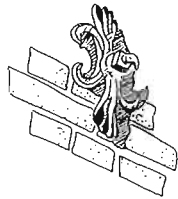


7 - DETAILS ARCHITECTURAUX

Le patrimoine bâti est émaillé de détails architecturaux ou constructifs qui témoignent d'une tradition et d'un savoir faire.

La perception du patrimoine bâti doit beaucoup à la déclinaison de ces détails.

Nous vous en présentons quelques uns : corniches, fer d'ancrage, détails d'appareillage...auxquels peuvent s'ajouter les dallages, les linteaux, les chaînage d'angles, les couvre-murs...



Source croquis:
N. Delbouille/ Etude FACV Rousies

B / LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL REMARQUABLE

Au sein du village, il ne reste que peu de témoignage du bâti ancien, les plus anciennes constructions datent soit :

- ⇨ du XVI^{ème} siècle et sont étroitement liées à l'histoire religieuse: église, chapelles, presbytère...
- ⇨ soit du XVIII^{ème} et du XIX^{ème} et constitue pour la plupart des édifices publics dont la pérennité a été le plus souvent assurée par l'usage.

Outre ces monuments et édifices la trame villageoise la plus ancienne, caractérisée par de petites maisons étroites et basses se situe dans l'extrémité de la Rue Ste Aldegonde à proximité du dernier marbrier de Cousolre. Les secteurs du Terne et du Mont recèlent aussi çà et là de quelques vieilles demeures, le plus souvent de corps de fermes imposants du XVIII^{ème} et du XIX^{ème} siècle.

LA CHAPELLE DU DIEU DE PIÉTÉ UNE CURIOSITÉ A DEUX PAS DE L'ÉGLISE, ABRITANT UN JÉSUS EN PIERRE

1 - LE PATRIMOINE RELIGIEUX

1.1 - LA CHAPELLE DU DIEU DE PIÉTÉ

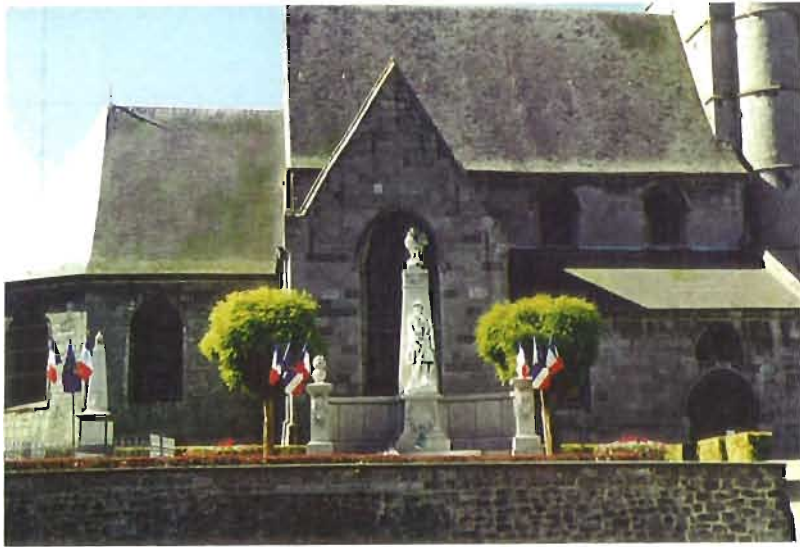
La principale curiosité de Cousolre est sans aucun doute la Chapelle du Dieu de Piété, au Nord-Est de l'abside de l'église.

⇨ Cette chapelle de pierre en hémicycle soutenue par deux colonnettes a été érigée en 1558 et réédifiée en 1785.

⇨ Elle abrite en charpente deux bustes en bois, et accueille une statue de Jésus en pierre sculptée par un marbrier local en 1892.

Classée Monument Historique (M.H.) par arrêté en date du 11 Août 1953, elle bénéficie d'un périmètre de protection de 500 mètres dans le quel s'appliquent les servitudes spécifiques à la protection du patrimoine ancien M.H.





Elle présente en premier plan le monument aux morts commémoratif, en arrière duquel un cheminement piéton qui traverse de part en part l'ilot permet d'accéder à la chapelle du Dieu de Piété.



1.2 L'EGLISE SAINT MARTIN

L'église Saint Martin implantée en promontoire de la D 936, fut édiée en remplacement de l'église Notre Dame qui avait été fondée par le comte Walberl et détruite au XVI^{ème} siècle par les troupes de Louis XI.

Typique des édifices religieux de la région, elle affiche une architecture gothique type Hennuyer (couvert de berceaux lambrissés à entrails engoulés, Croix latine Est/Ouest). Elle fut construite de 1501 à 1512 avec de la pierre calcaire de la région (16 églises de ce type existent dans la région dans un rayon de 50 km), et fut dédiée à St Martin en 1552.

Un certain nombre d'éléments et d'attributs religieux qu'elle renferme bénéficie eux-aussi d'une protection au titre des Monuments Historiques.

Sont classés M.H. :

↳ **les vitraux**, restaurés après la dernière guerre (blason comtal de Walberl : écu aux trois chevrons),

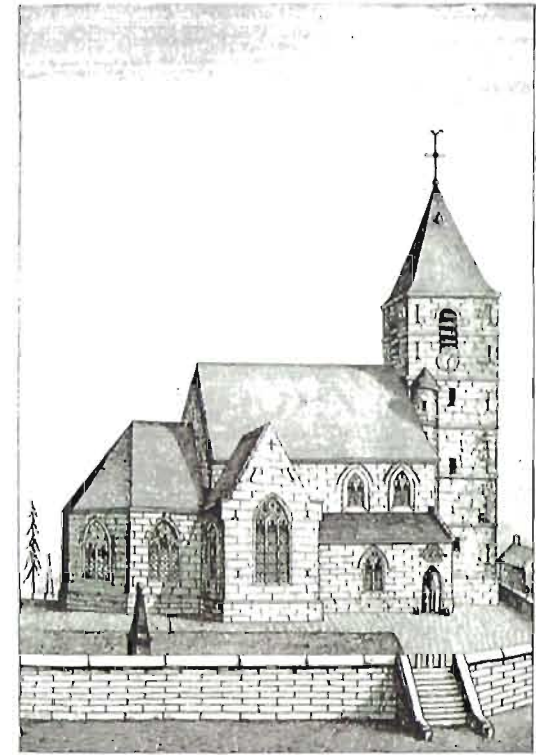
↳ **les autels** :

- l'autel de la vierge en marbre blanc fin d'Italie, édifié par un marbrier local,
- l'autel de Ste Aldegonde en marbre rouge édifié pour mettre en valeur la chasse du XVII^{ème} siècle contenant des ossements de Walberl et Bertille décédés vers 650,
- et l'autel St Martin, édifiés en marbre rouge de Belgique,

↳ **certaines composantes du chœur** :

↳ **ainsi que les dalles funéraires des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles aux abords de l'édifice**, concernant d'anciens curés, mayeurs ou maîtres de forges, avec notamment une épitaphe remarquable d'un laboureur de 1627

Certaines bornes du chapitre de Ste Aldegonde sont encore visibles pour le randonneur patient.



Dessiné par A. Henrype, 1873

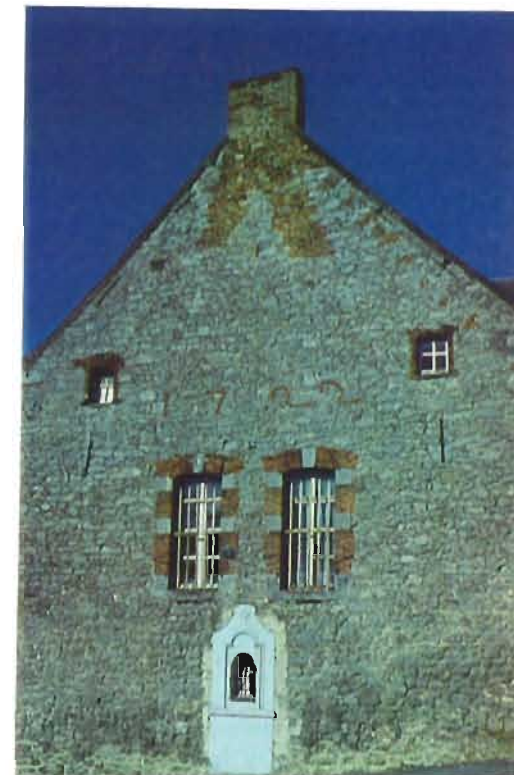
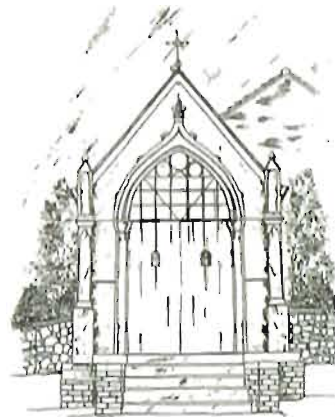
Gravé par L. Van Nieuwen

Le territoire de la commune dispose de nombreuses chapelles qui renseignent le visiteur sur la foie religieuse de ses habitants, comme de réels témoins ethnographiques.

Le recensement effectué par H. Hecquet et A. Pierrard en 1991, fait état de 11 chapelles réparties sur le territoire, soit 1 chapelle pour 225 habitants. Cette proportion est toutefois à relativiser avec des communes comme Clairfayts dans le Canton de Saire le Château qui en compte 1/20 habitants.

Les chapelles sont le plus souvent situées en bord de route départementales ou de chemins communaux, en intersection, sans jamais pour autant être implantées en point central des carrefours:

- ⇒ *Chapelle St Walbert*: intersection de la D 936 et de la D 80
- ⇒ *Chapelles St Roch*: Chemins vicinaux N°1 et N°11 (croquis ci-contre).
- ⇒ *Chapelle Ste Aldegonde*: Rue Ste Aldegonde/Rue Verte (cf photo ci-dessous).
- ⇒ Oratoire Lieu-dit le Choléra: D 936/Chemin vicinal N° 9, Oratoire de Reugnies...
- ⇒ Chapelle Place de la République sur le Mont...



Si la plupart des chapelles qui s'égrènent sur la commune constituent de petits édifices ou édicules qui "balisent" la campagne, certaines d'entre elles s'inscrivent dans le bâti ancien qu'elles ornent.

Disposant de petites niches incrustées dans les murs (pignons ou façades), elles prennent souvent l'appellation de "*potale*", mot d'origine wallonne signifiant: "petite chapelle dans le creux d'un mur".

C'est notamment le cas:

- ⇒ de la *Chapelle St Joseph* à l'intersection de la Place du Mont
- ⇒ ou de la *Chapelle St Marie* sur pignon en amont de l'école Jennepin le long de la D936 (photos de droite).

Outre les chapelles il est possible au détour d'un chemin creux de rencontrer un petit mémorial ou un calvaire (exemple: le long du chemin CV N° 9 Mémorial à la St Vierge de 1871).

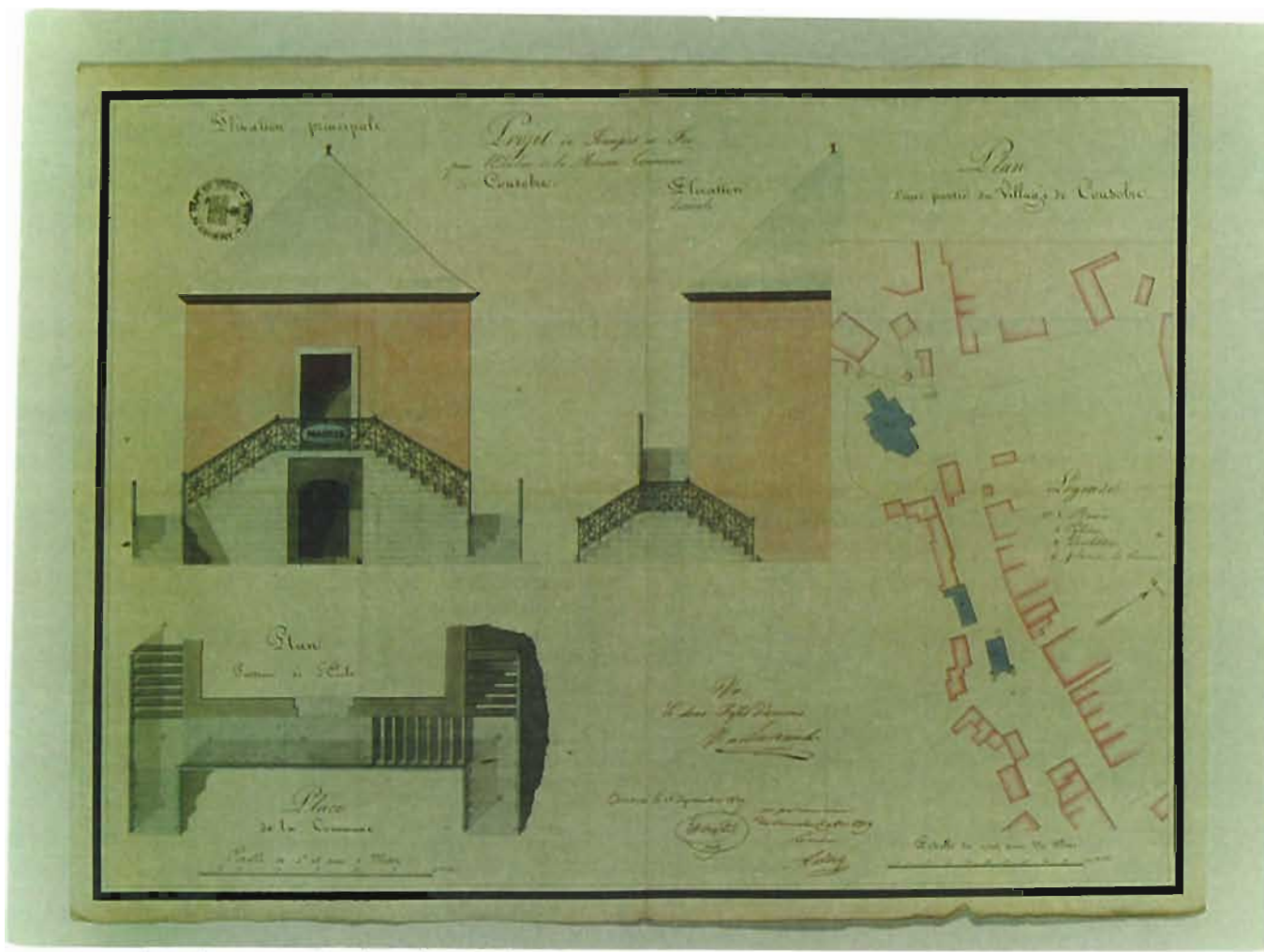


2 - LES ELEMENTS BATIS ANCIENS

Le village recèle çà et là d'éléments bâtis remarquables, citons notamment:

- ⇒ la façade de la maison Jennepin 1525,
- ⇒ le presbytère de 1621,
- ⇒ le pignon de l'école de 1722.
- ⇒ la mairie de 1877.
- ⇒ le kiosque à musique de 1908.

PROJET DE RAMPES EN FER POUR L'ESCALIER DE LA MAISON COMMUNE DE COUSOLRE ET PLAN D'UNE PARTIE DU VILLAGE - 1829 -



Source: Collection Archives Départementales du Nord

La mairie et le kiosque qui constituent les deux principaux éléments faire valoir de la place principale du village, place Charles de Gaulle, sont néanmoins relativement récents et datent du début du siècle.

⇒ Anciennement la place communale s'organisait entre le débouché de la rue Blanchard et de l'actuelle mairie.

⇒ L'ancien bâtiment de la mairie était situé au plus près du presbytère et tournait résolument le dos à l'îlot de l'église.

Nous avons retrouvé aux Archives Départementales un plan datant de 1829 représentant la place de l'époque et l'ancien bâtiment maison communale.

Ce dernier assurait outre une fonction mairie, une fonction d'école, comme l'attestent les écrits de Mr Jennepin²:

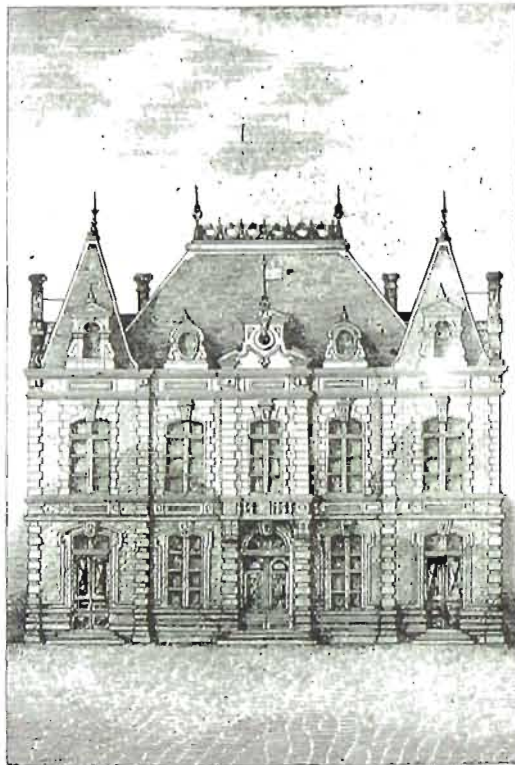
"L'école était attenante à la halle et formait le rez de chaussée de la chambre commune ou hôtel-de-ville."

² Notice Historique sur la Commune de COUSOLRE par A. JENNEPIN, 1877

La fin du XIX ème siècle change résolument l'agencement de la place villageoise, avec la disparition du bâtiment communal au profit de la mairie actuelle en limite, et l'apparition du kiosque.

A noter que sur le plan de 1829, une petite structure ronde est visible en partie Ouest de la place. Peut-être s'agit-il d'un ancien kiosque?

GRAVURE DE LA FAÇADE DE LA MAIRIE
DESSIN DE MR JENNEPIN 1877



Dessiné par A. Jennepin, 1877

Gravé par L. Van Peltghem

COUSOLRE

Vue de la façade de la Mairie prise de la place.

LE KIOSQUE ET LA MAIRIE, LES DEUX FAIRE
VALOIR DE LA PLACE CHARLES DE GAULLE

La disparition du bâtiment communal ouvre l'espace et permet la mise en perspective de la Mairie et de l'Eglise.

Le kiosque à musique implanté en léger retrait de la voie, et en position centrale, structure l'espace.



Parmi les personnages illustres qui ont marqué le village de Cosoulre de leur empreinte, figure en bonne place Alfred Jennepin.

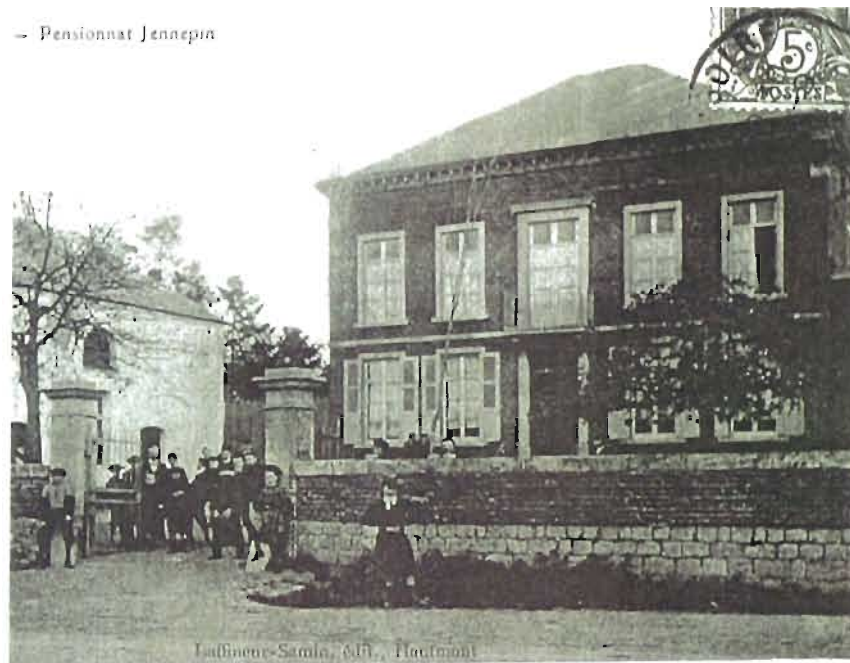
Directeur du pensionnat de Cousolre et savant historien de la fin du XIX et du début du XX^{ème} siècle, ses écrits ont permis jusqu'à ce jour de conserver une grande partie de l'histoire communale.

⇒ Membre de l'Association française pour l'Avancement des Sciences, de la Commission Historique du Département du Nord, de la Société Archéologique d'Avesnes, du Cercle Archéologique de Mons... ces écrits sur Cousolre et la région sont nombreux.

⇒ Il fut le fondateur en outre des cours d'adultes, de l'école de dessin, et des cours de modelage, ainsi que le créateur de la bibliothèque publique.

LE PENSIONNAT DONT IL ETAIT LE DIRECTEUR EST SOUVENT REPRESENTE EN CARTE POSTALE AU DEBUT DU SIECLE

- Pensionnat Jennepin



Décédé en 1914, un monument à sa mémoire fut érigé en 1923, et son nom gravé en 1971 au fronton du nouvel établissement scolaire.



Le buste en sa mémoire orne aujourd'hui un petit square en léger retrait de la D936, à deux pas de l'école, et se découpe sur une des plus anciennes et des plus belles façades de Cousolre.

Cousolre présente un certain nombre de particularités et de spécificités patrimoniales, issues de son histoire industrielle et de son étroite relation avec les éléments naturels.

Nous avons vu dans le chapitre sur le patrimoine de référence, la particularité d'adaptation à la topographie des volumes bâtis, la présence de murets de soutènement, l'usage de matériaux nobles et résistants... nous allons maintenant nous intéresser aux éléments patrimoniaux qui disséminés sur le territoire retracent la connivence des habitants de Cousolre avec leur rivière.

1 - LES ELEMENTS LIES A L'EAU

L'étroite relation entre le village et la vallée, entre les habitants et le cours d'eau, a de tout temps généré une multitude de petits ouvrages spécifiques :

- ⇒ soit pour assurer le passage d'une rive à l'autre,
- ⇒ soit pour maîtriser le débit de la rivière, ou en détourner son cours,
- ⇒ soit pour l'utiliser à diverses fins (ressource en eau, force motrice, alimentation industrielle, activité de pêche, ou encore rejets eaux usées...).

Ces petits ouvrages constituent aujourd'hui autant d'éléments appartenant au patrimoine de Cousolre.

Peuvent ainsi être énumérés: les ponts et passerelles, les écluses, les barrages et vannes qui régulent la rivière et ses affluents, les descentes à l'eau et les lavoirs, mais aussi tous les ouvrages hydrauliques issus de l'activité industrielle: moulin, forges et scieries qui usaient la force de l'eau ou nécessitaient d'énormes quantités d'eau pour le refroidissement des installations.

Si Cousolre ne recèle pas de lavoirs, (spécificité qui par contre se rencontre sur Bousignies sur Roc sur la Hante), la commune dispose néanmoins de nombreux ouvrages au charme pittoresque indéniable.

Nous avons recensé quelques uns des plus marquants que nous avons choisi de vous présenter.

PASSERELLE ET ECLUSETTE SUR LE BRAS DE DECHARGE DE LA THURE LE LONG DE L'ETANG FEDERAL, SORTIE SUD DU VILLAGE



ECLUSETTE ET PASSERELLE PIETONNE SUR LA THURE

La photographie ci-dessous est prise depuis le pont routier de la Rue des Halles au Nord de la D936. Dans ce secteur la rivière sinue au travers de vastes jardins privés.

↳ Les passerelles privatives le plus souvent en acier assuraient le passage d'une berge à l'autre. Tombées en désuétude, certaines d'entre elles sont envahies par la végétation en provenance de la berge.

↳ L'éclusette disposant d'une solide assise en brique et pierre a su résister aux affres du temps. Toutefois la récente consolidation dont elle a fait l'objet, et la forte dégradation des berges dénaturent fortement son charme.



Quelques aménagements rudimentaires suffiraient à le confirmer (debroussaillage et enlèvement des dépôts sauvages, pose d'un peu de mobilier urbain).

A noter que ce lieu ainsi que l'ensemble des abords de l'étang fédéral pourrait faire l'objet d'un traitement particulier visant la reconquête des berges de la vallée et la continuité piétonne:

- vers le village,
- et vers la Forge d'En Haut..

(Cf Partie 3 de l'étude, Chapitre C / La Vallée de la Thure)

OUVRAGES HYDRAULIQUES SUR LA THURE EN AVAL DE L'ETANG FEDERAL

La retenue d'eau effectuée sur la bras qui enserre l'étang fédéral de pêche offre sur quelques mètres le contraste saisissant d'une eau calme et paisible à laquelle succède le bruissement du barrage.



PONT ET POMPE POUR AGRICULTEURS SUR LE RUISSEAU
DU FOURNEAU AU SUD DE LA D936



LE PONT COUROUX ETEND SES 3 ARCHES
SUR LAHANTE DANS LE HAMEAU DE REUGNIÉ



FONTAINE A BRAS ET DESCENTE A
L'EAU LE LONG DE LA THURE AUX
ABORDS DE LA PLACE DU
MARAIS



Mais la relation entre les Cousolrésiens et l'eau ne se limite pas à la rivière et aux ruisseaux, elle peut aussi se traduire dans un certain nombre de petits équipements civils comme les fontaines, les petites pompes à bras, ou les abreuvoirs, qu'alimentent de petites sources disséminées sur le territoire.

Nous avons choisi deux exemples des plus significatifs:

⇒ un abreuvoir agrémenté lui-aussi d'une pompe pour les agriculteurs photo ci-contre. Il s'agit de l'abreuvoir situé aux abords du hameau de Marcignies à deux pas de la source Ste Aldegonde qui l'alimente. Comme la plupart des abreuvoirs de la région, il dispose d'une pente douce facilitant l'accès des animaux, et coté chemin, d'un muret de protection en pierre.

⇒ une pompe à bras* (photo en haut à droite) qui agrémente les abords de la Place du Marais, ponctuée d'une margelle en pierre bleue, d'une descente à l'eau et d'une passerelle.

* A noter que le volume de l'habitation qui délimite l'espace le long de la rivière, sa couleur uniformément blanche, la présence de petites terrasses fleuries, et les éléments de ferronneries et de maçonneries des berges, pompes et passerelles, constitue un ensemble remarquable qui pourrait faire penser à un village du sud de l'Espagne ou du Portugal.



Outres les différents ouvrages liés à l'eau qui constituent des éléments partie prenante du patrimoine de Cousolre qu'il conviendrait de préserver ou de mettre en valeur, nous avons recensé deux autres particularités en relation avec l'élément eau:

⇒ l'une le long des berges de la Haute au lieu-dit Moulin de Cataya, ancien site industriel désaffecté, présence d'un ancien mur de soutènement des berges en pierre (photo ci-contre);

⇒ l'autre au nord de la commune, (photo ci-dessous), - au lieu-dit Fontaine aux Malades ponctué d'un petit étang où viennent se reposer quelques hérons-, concerne perdue au milieu de la végétation, une ferronnerie du début du siècle qui souligne le portillon d'entrée de l'étang.

BERGES DE LA THURE LIEU-DIT MOULIN DE CATAYA



Deux petites singularités qui contribuent au charme des lieux qu'elles agrémentent.



2 - LES VESTIGES D'ACTIVITES, UN PATRIMOINE A SAUVEGARDER

Des années glorieuses du développement industriel et marbrier de la commune il ne reste que peu de traces.

Les principaux sites industriels s'étaient naturellement tournés vers la rivière et son fond de vallée.

Aujourd'hui seuls quelques bâtiments perdurent le long de la Thure, de part et d'autre de la D 936, le long de la D 380 et de la rue Neuve, ainsi que dans le fond de vallée au sud de la commune bordé par le CD 280.

Certains d'entre eux, de belle qualité architecturale, ont trouvé une nouvelle destination, c'est le cas notamment:

- ⇒ du centre socio-culturel de la Thure le long de la D 936,
 - ⇒ des bâtiments aux abords de l'hostellerie le Viennois en voie de réhabilitation par un particulier
 - ⇒ ou du Moulin de la Forge d'en Haut entièrement privatisé.
- (Cf Partie 3 - Chapitre C / La Vallée de la Thure)

D'autres bâtiments au stade de friche plus ou moins avancée disparaissent lentement du patrimoine industriel de la commune. Citons parmi d'autres:

- ⇒ le Moulin de Cataya, propriété privée à l'abandon, ayant atteint un stade de ruine depuis des années,
- ⇒ l'ancienne marbrerie secteur du Mont et ses abords en friche le long de la rivière et de l'étang fédéral de pêche,
- ⇒ ou encore certains bâtiments le long du CD 380.

Les carrières tombées dans l'oubli ou remblayées ne sont plus accessibles, et bien peu de Cousolrésiens d'aujourd'hui sauraient encore les localiser.

Lentement, l'ère industrielle est effacée du paysage et de la mémoire collective, comme si son brusque déclin avait tant marqué les Cousolrésiens qu'il vaudrait mieux l'oublier à jamais.

Pourtant renouer le lien entre les habitants et leur passé industriel, est de nos jours de plus en plus fréquent et porteur tant pour la population locale à la recherche de son identité, que pour le développement d'un tourisme spécifique.

LES BATIMENTS INDUSTRIELS DESCAMPS IMPLANTES SUR LE RUISSEAU DU FOURNEAU ET LE FOND DE VALLEE DE LA THURE



L'ANCIEN SITE INDUSTRIEL EN RUINE DE MOULIN DE CATAYA



Nous verrons dans la partie 3 de la présente étude que le patrimoine industriel n'est malheureusement pas le seul à sauvegarder.

Le déclin agricole a lui aussi engendré l'abandon d'un patrimoine de qualité à l'instar de l'ancien Moulin à vent juché sur le point haut de la commune, ou des nombreux chemins ruraux en voie de disparition.

L'ANCIEN MOULIN A VENT



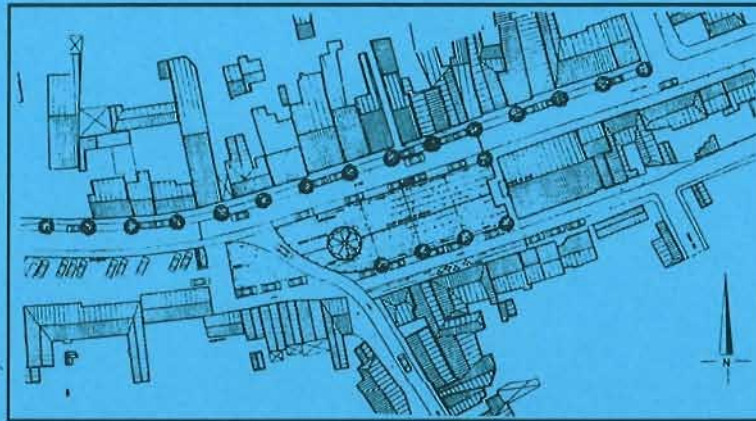
Pourtant de nombreuses pratiques rurales oubliées durant des années connaissent un regain d'intérêt dans notre société actuelle à la recherche de vérité et de racines.

C'est le cas notamment:

- ∞ des pratiques agraires à l'ancienne et de l'artisanat que remémore une fois l'an le hameau de Reugnies avec un nombre de touristes toujours croissant,
- ∞ de la promenade et de la randonnée remise au goût du jour le long des chemins ruraux qui sillonnent le terroir.

Souhaitons que cet intérêt permette de sauver ces éléments qui soit pour les pratiques qu'ils abritaient, soit pour leurs qualités architecturales participent de l'identité cousolrésienne.

PARTIE 3



LES SITES PRIORITAIRES D'INTERVENTION

INTRODUCTION

A / L'ANALYSE SEQUENTIELLE DE LA D 936

B / LA VALORISATION DES ESPACES PUBLICS

C / LA VALLEE DE LA THURE LE LONG DU CD 280

**D / LES POSSIBILITES DE VALORISATION DES ITINERAIRES
DE RANDONNEES**

A l'issue de la synthèse des enjeux territoriaux effectuée lors de l'approche globale, **le comité de pilotage a retenu 4 thèmes devant faire l'objet d'un diagnostic plus approfondi afin de préciser les types d'intervention et les sites prioritaires** qui feront l'objet de schémas d'intention et d'un projet au stade d'avant projet sommaire.

Ont ainsi été retenus:

- **L'approche séquentielle de la Départementale 936**
- **La Valorisation des espaces publics**, respectivement:
 - ↻ la Place Charles de Gaulle et abords
 - ↻ le Square Jennepin
 - ↻ la Place du Marais
 - ↻ la Place de la République et la Place du Mont¹
- **L'étude approfondie de la Vallée de la Thure le long du CD 280**
- **Les possibilités de valorisation des Itinéraires de randonnées**

Chacun des thèmes étudiés vous sont présentés par chapitre dans leur analyse plus détaillée et font soit l'objet de recommandations, soit de schémas d'intentions conduisant le cas échéant à un avant projet sommaire.

¹ Il convient de préciser ici que cette approche se substitue à l'analyse demandée dans le cahier des charges du CAUE du Jardin privé de la Rue du Bois des Halles

A / L'ANALYSE SEQUENTIELLE DE LA DEPARTEMENTALE 936

1 - LES ENJEUX DE LA DEPARTEMENTALE 936

La départementale 936 constitue l'artère vitale de Cousolre, support de distribution des flux de transit et de desserte, principale entrée de ville et axe de développement.

Traversant de part en part le village sur plus de 3 km, elle affiche tout au long de son parcours une multitude de faciès.

Tantôt Interface bocagère ou fond de vallée Industriel, tantôt traversée de linéaires urbains bâtis hétéroclites, franges commerciales, ou excroissances urbaines, **elle est le siège d'une mixité de tissus fortement imbriqués tant:**

↻ **par la configuration et la morphologie du site:** accueil de la vallée de la Thure, talus et plaine en promontoire, cuvette et mont;

↻ **que par les différentes époques du développement urbain.** (Cf Analyse Urbaine: Les deux logiques du développement linéaire et Industrielle)

Mais cette imbrication, permettant l'articulation des tissus formant la tâche urbaine, est génératrice d'absence d'identification et de lisibilité des spécificités propres à chaque entité villageoise.

Les espaces publics se distribuent de part et d'autre de cette artère sans réellement instaurer de dialogue entre les flux de transit et les lieux de vie collective.

La trop forte fonctionnalité routière de la départementale accentuée par un large gabarit (de 15 à plus de 25 mètres par endroits), et l'uniformité de traitement de ses espaces limitrophes nuisent à la qualité des espaces villageois traversés.

• L'assemblage le long de l'itinéraire d'une succession d'espaces libres ou construits, ouverts ou fermés, aux vocations et usages parfois contradictoires, s'apparente à une juxtaposition d'éléments de familles différentes.

Ces éléments accolés au fil du temps et de la reconversion des espaces, ne permettent pas de dessiner une image cohérente à l'instar des pièces d'un puzzle terminé.

• **Pourtant la départementale est indéniablement vecteur de l'identité villageoise de Cousolre, même si aujourd'hui son parcours affiche peu d'harmonie.**

• **L'ordonnement des composantes de chacun des espaces perceptibles le long de l'axe routier doit permettre d'identifier et de valoriser l'image de Cousolre.**

↻ Pour ordonner l'espace, il convient en préalable de l'organiser en séquences afin de décliner dans l'analyse chacune des composantes, ses atouts et points dévalorisants.

↻ Cette approche séquentielle assurant la connaissance des points forts et des points faibles, permettra dans un second temps de déterminer les modalités de recomposition dynamique du paysage et du cadre de vie.

Unifier le fond commun du parcours sur lequel se détacheront l'identité de chacune des séquences sera l'objectif recherché dans les propositions.

2 - METHODOLOGIE

Le linéaire de la départementale a fait l'objet d'une analyse détaillée de ces composantes:

- ⇒ environnement paysager, naturel, végétal,
- ⇒ typologie bâti, éléments remarquables,
- ⇒ friches, inventaire des commerces, services et activités,
- ⇒ état des lieux des espaces limitrophes de la voie (trottoirs accotements, type de revêtement...),
- ⇒ repérage du stationnement, des passages piétons de la signalisation routière et des accès riverains.

L'ensemble de ces informations sont rassemblées sur deux séries de cartographies:

➤ **l'une d'état des lieux de l'occupation des sols** présentant l'ensemble les caractéristiques des espaces perceptibles depuis la voirie: des prairies bocagères, aux jardins privés, au végétal public, en précisant dans cet inventaire l'existence de clôtures ouvertes ou fermées, l'existence de friches, de surfaces minéralisées, et dissociant dans les accotements de voirie les types de revêtement et l'existence au non de pas de porte sur les linéaires bâtis.

➤ **l'autre plus empirique présente**, outre des informations sur le bâti remarquable, les commerces, activités et annexes; **une synthèse des éléments forts de la perception tout le long de l'itinéraire:** Percées visuelles, Fronts bâti, Front végétal ornemental, Front bocager, points valorisants, points dévalorisants.

Cette seconde cartographie est complétée par la localisation des terrains urbanisables à court et moyen terme tels que figurés dans la carte communale, permettant par rapport à l'analyse effectuée d'évaluer si ces sites sont ou non porteurs d'enjeux pour le devenir de la séquence.

L'analyse des composantes de "l'environnement" de la départementale permet de mettre en exergue, 7 séquences dont certaines sont similaires à plusieurs titres (A-A' et B-B').

(Voir Plan de découpage des Séquences pages suivantes)

Nous avons choisi de vous les présenter dans le sens Ouest-Est, mais l'analyse a bien évidemment été effectuée dans les deux sens de circulation et de perception.

Séquence A: **Linéaire d'entrée de ville par l'Ouest** délimitée depuis les premières habitations implantées dans le virage jusqu'à celles en amont de l'intersection avec la D 380.

Séquence B: **Séquence de transition englobant la croisée des chemins D936/D380**, s'inscrivant dans le vallon du Ruisseau du Fourneau, jusqu'à la rencontre des premières habitations du Terne et du Mont

Séquence C: **Rencontre des premières entités villageoises du Mont, du Terne et de la vallée de la Thure**

Séquence D: **Vallée de la Thure à dominante industrielle**

Séquence E: Traversée de l'entité Village depuis la vallée jusqu'aux abords de l'intersection avec la D80, séquence délimitée par des effets de portes urbaines et caractérisée de seuils de découverte

Séquence B': **Croisée des chemins D936/D80** ponctuée par une chapelle et l'ancien poste de douanes jusqu'aux premières habitations linéaires d'entrée de ville

Séquence A': **Linéaire d'entrée de ville par le Sud-Est** depuis les premières habitations au contact du bocage jusqu'aux abords du carrefour D 80.

Chaque séquence fait l'objet d'une présentation détaillée ci-après. Les cartographies correspondantes Etat des lieux et Synthèse suivent ce même principe de présentation.

3 - ANALYSE SEQUENTIELLE

3.1 - SEQUENCE A - ENTREE DE VILLE PAR L'OUEST

Cette première séquence de la départementale 936, longue de plus de 700 mètres s'inscrit en interface du bocage et des secteurs urbanisés de la rive gauche de la Thure.

3.1.1 - Approche routière

L'axe routier rectiligne, après une succession de deux virages dangereux à 45°, **suit d'Ouest en Est la topographie naturelle en un long dénivelé vers la vallée de la Thure.**

La départementale a préalablement fait l'objet dans sa partie linéaire depuis le débouché des virages à 45°, d'un **aménagement à caractère sécuritaire d'entrée de ville ayant conduit à un gabarit de 2 fois 1 voie, et à un traitement différencié des accotements** Nord et Sud support de plantations en alignement.

Se succèdent depuis la voie jusqu'aux limites parcellaires des riverains:

☛ Pour les accotements situés au Nord de l'axe:

- ☞ une délimitation par des bordures biaisées d'emplacements de stationnement, traités en schiste rouge fin et compacté au plus près de la voie et accueillant en recul les plantations d'alignement régulièrement espacées tous les 10 mètres ,
- ☞ un cheminement piétonnier macadamisé et borduré en arrière de la bande en schiste,
- ☞ et un espace tampon au plus près des habitations riveraines et des talus traité en sol minéralisé pauvre (terreux et gravillonneux).

☛ Pour les accotement au Sud de la voie:

- ☞ une bande latérale en sol minéralisé pauvre servant le cas échéant de stationnement au plus près des linéaires bâtis, (sporadiquement traitée en macadam), et accueillant les plantations en alignement.

☞ par endroit cette large bande est scindée au profil d'engazonnement jusqu'aux limites parcellaires, ou bien accueille les emmarchements (passerelles) d'accès aux pas de portes des habitations.

En amont de cet aménagement sécuritaire réalisé, les accotements de la départementales dans les deux virages sont soit au Nord végétalisés, soit au Sud traités en macadam afin d'assurer l'accès carrossables aux quelques riverains. Une glissière de sécurité souligne les bords extérieurs des deux virages.

Deux intersections avec des dessertes locales ont été recensés en un même point dans la séquence:

- ☞ l'une au Nord avec le chemin rural de Jeumont à Cousolre, chemin carrossable sur quelques mètres
- ☞ l'autre au Sud avec le chemin rural du Bosquet qui dessert le fond du vallon.

Ces deux chemins ruraux débouchent sur la départementale suivant un axe oblique consommateur d'espace au point de rencontre, et signalisé par un marquage au sol "Stop" et les panneaux de signalisation routière correspondants. Ils sont toutefois peu perceptibles dans l'axe de la départementale.

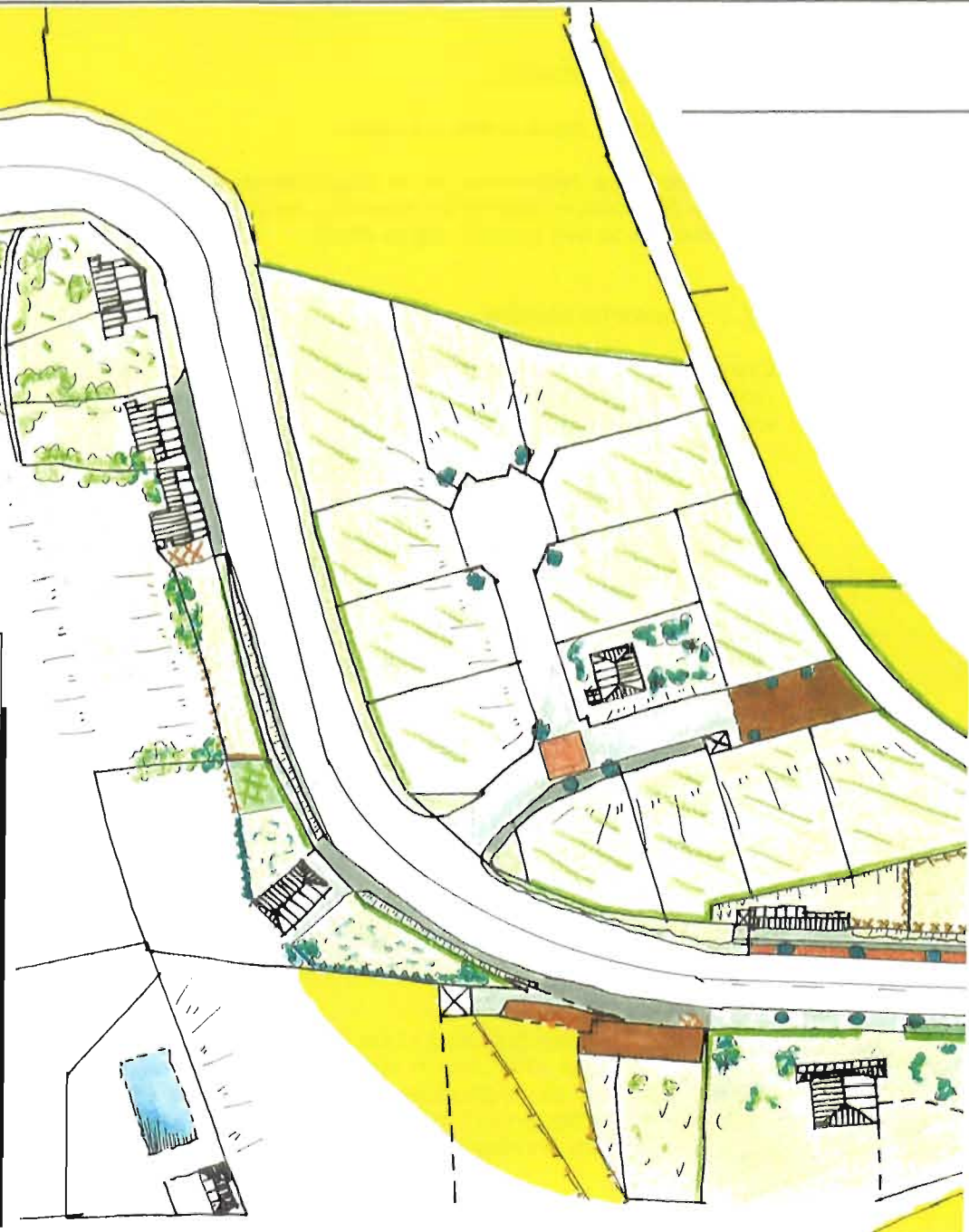
☛ **La signalisation routière se résume au marquage au sol de la voirie:** ligne blanche continue dans les virages se doublant d'un marquage en pointillé à l'approche des deux intersections obliques, puis discontinue sur le reste de la séquence.

☛ Hormis les panneaux sécuritaire aux intersections, **la signalisation verticale est quasi-absente de la séquence**, sauf en limite Est où s'inscrivent successivement un panneau sécuritaire (contrôle radar fréquent) et les panneaux d'entrée de ville de Cousolre (Commune d'Europe, D936/Cousolre). **Aucun panneau de limitation de vitesse n'a été recensé.**

LEGENDE

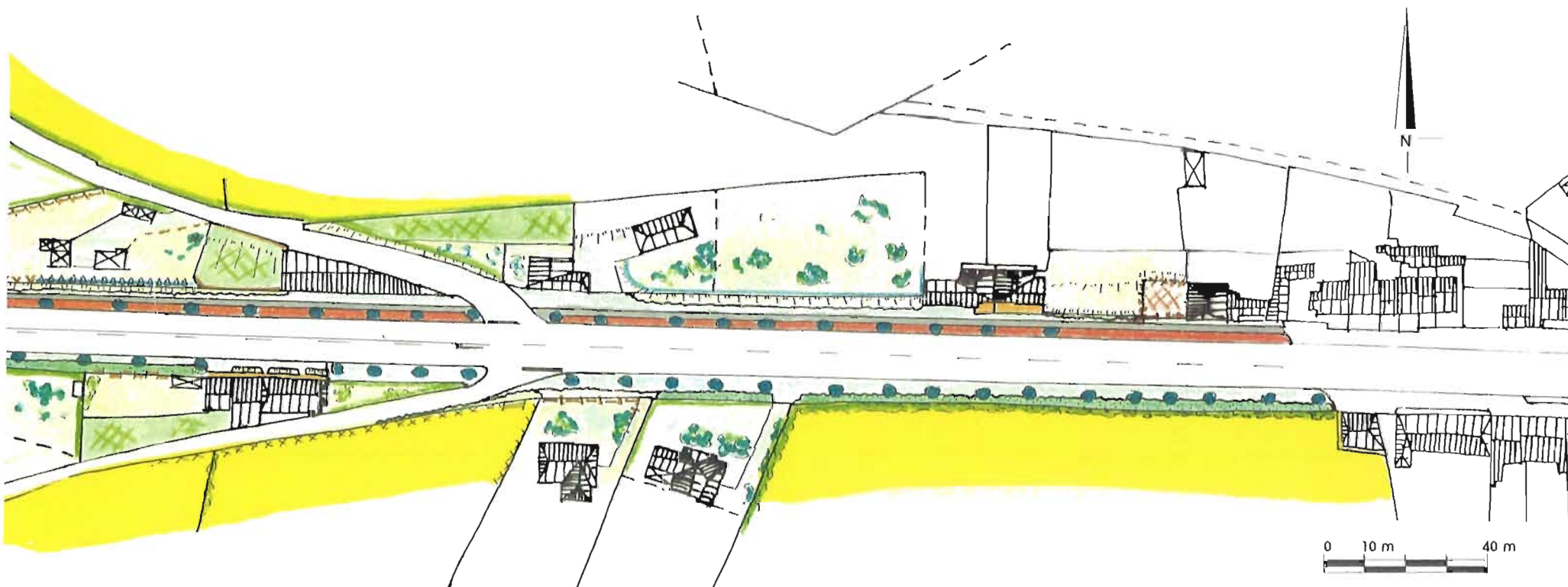
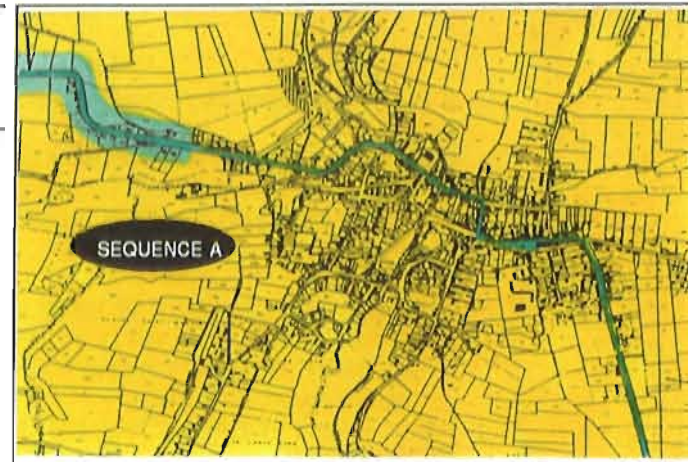
MODALITES D'OCCUPATION DES SOLS & VEGETATION

 Couvert végétal rural	 Sols nus ou remaniés
 Prairies bocagères	 Sol nu en terre
 Haies avesnoises	 Sol minéralisé pauvre
 Végétation rudéralisée	 Sols macadamisés
 Zones enherbées / Friches	 Voirie
 Jardins privatifs	 Cheminements & Trottoirs
 Potagers	 Autres sols particuliers
 Jardins d'agrément & Parcs	 Sol traité en schiste compacté
 Haies ornementales	 Pas de porte matérialisé
 Végétal public	 Clôtures
 Plantations d'alignement	 Ouvertes: grilles / grillages
 Engazonnement / Autres	 Fermées: murs / murels
 Talus	 Zone de Dépôts



SEQUENCE A - INTERFACE RURALE

ENTREE DE VILLE PAR L'OUEST PLAINE DES ROSIBUS, THALWEGS



3.1.2 - Approche de l'occupation des sols & Perception

La séquence A suit d'Ouest en Est un degré croissant d'urbanité qui se traduit par un parcellaire de plus en plus étroit et la présence d'habitations ponctuelles sporadiques puis de plus en plus fréquentes.

Les habitations s'égrènent sur le parcours:

- ⇒ soit directement en bord de voie en linéaire
- ⇒ soit en léger retrait (implantations parallèles à la voie ou légèrement obliques)

suivant qu'il s'agisse d'habitat du début du siècle (petit coron rural-ouvrier) ou de pavillonnaire récent.

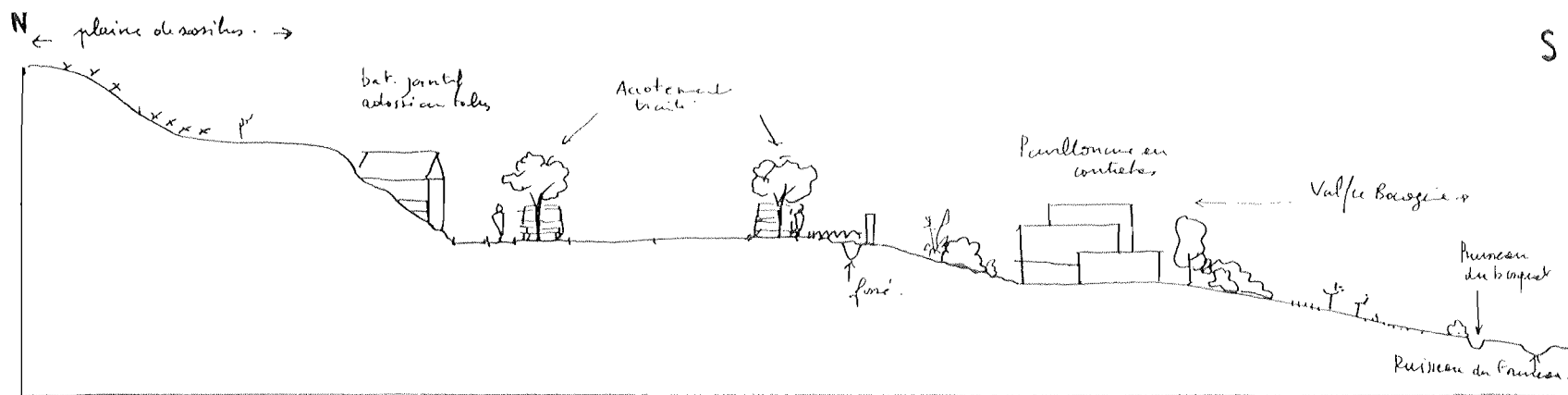
Le lotissement dernièrement implanté en promontoire Nord de l'axe routier en début de séquence (à ce jour doté d'une seule construction) est le seul à déroger à cette règle hormis quelques annexes.

Cette opération groupée incongrue en entrée de ville est déjà viabilisée, ce qui à terme après remplissage fermera une grande partie du paysage perceptible de la Plaine des Rosibus.

- En partie nord de l'axe les quelques habitations s'adaptent à la topographie en s'insérant dans l'extrémité du talus du promontoire de la plaine des Rosibus.
- En revanche en partie Sud l'habitat s'inscrit en contrebas de la voie suivant l'inclinaison due au talweg des ruisseaux du Bosquet et de Fourneau.

A noter que cette situation en contrebas de la voie génère un fossé d'écoulement des eaux pluviales au sud de l'axe, plus ou moins bien traité avec les accotements engazonnés.

COUPE SCHEMATIQUE DE LA SEQUENCE A



Les intersections avec les chemins ruraux ne génèrent aucun double front, et les arrières des habitations jouxtent le secteur rural.

• La perception paysagère rurale domine dans la première partie de la séquence marquée par les deux virages, :

- ↻ Prairies et haies bocagères en premier et second plan, visibles au travers des clôtures ouvertes,
- ↻ Ruisseaux en provenance de la Ferme Lallain, du Bosquet, du Fourneau...

Elle disparaît brusquement par la fermeture des champs de vision liée soit à la présence d'urbanisation soit aux jardins privatifs attenants ou de premier plan:

- Végétation ornementale,
- Potagers,
- Haies denses, Résineux,
- Clôtures pleines, Murs et murets...

• Le contexte bocager reste toutefois perceptible en quelques points et espaces ouverts au Sud de l'axe routier, ou par visée lointaine au Nord vers les Rosibus.

• Hormis le végétal public en alignement de la voie (Cf photo ci-contre), la dominante de végétation ornementale des jardins privatifs croît avec le degré d'urbanité.

↻ La perception d'effet de fronts bâtis tend de plus en plus à se compléter par une perception de fronts végétaux ornementaux canalisant ainsi le regard de l'automobiliste, rendant le parcours déjà rythmé par les alignements, d'autant plus monotone et favorisant ainsi des comportements routiers d'accélération.

↻ Seuls quelques jardins privés ont su conserver des haies bocagères visibles depuis le domaine public qui contribue à l'agrément de la séquence à connotation rurale.
















SEQUENCE A: TRAITEMENT DIFFERENCIE DES ACCOTEMENTS ET POINT DE FUITE SUR LE VILLAGE EN CONTREBAS

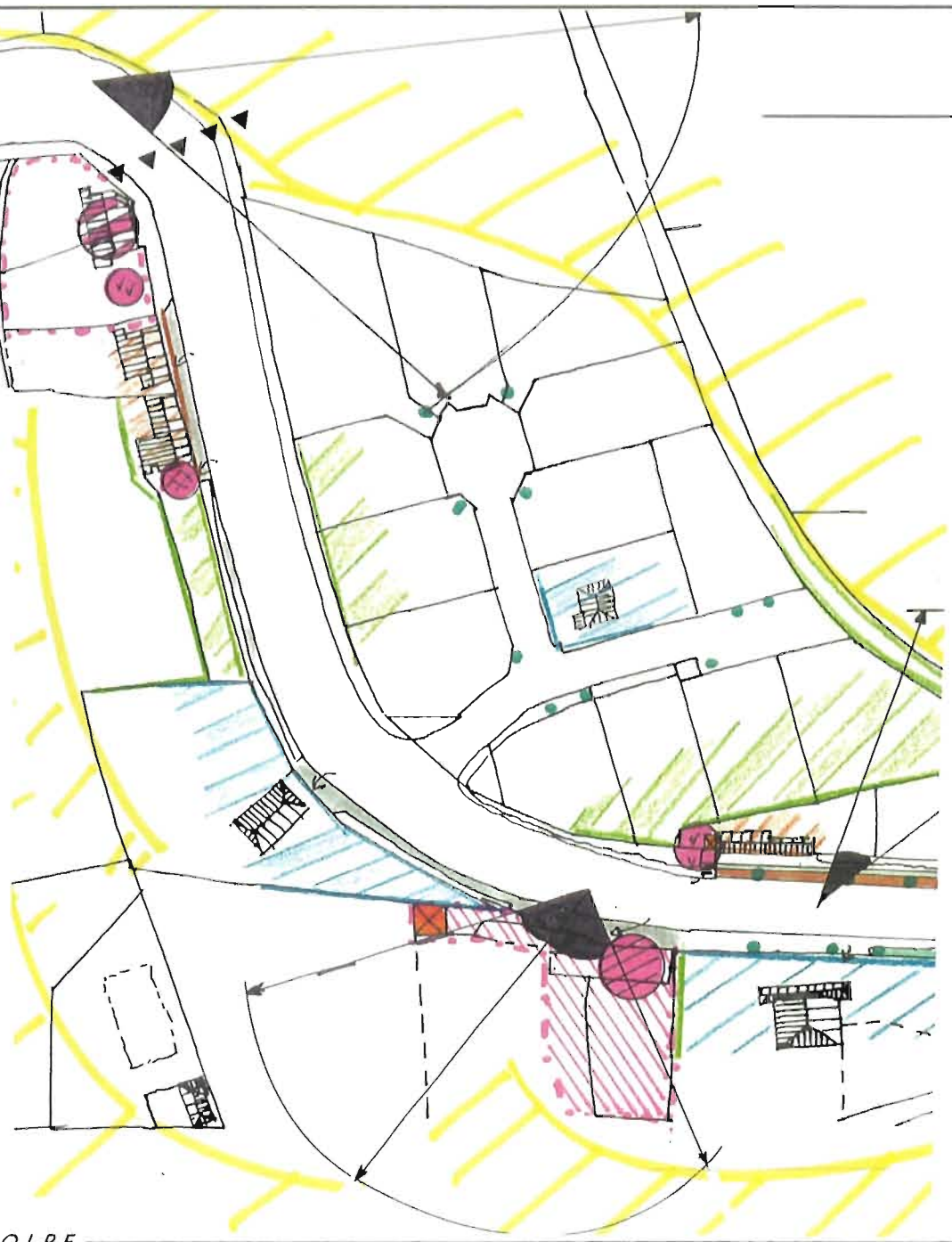


Outre les panoramas sur le bocage et les vallons boisés des ruisseaux, la séquence par sa linéarité et sa topographie permet d'englober du regard la masse villageoise avec en point de fuite le clocher de l'église.

LE
G
E
N
D
E

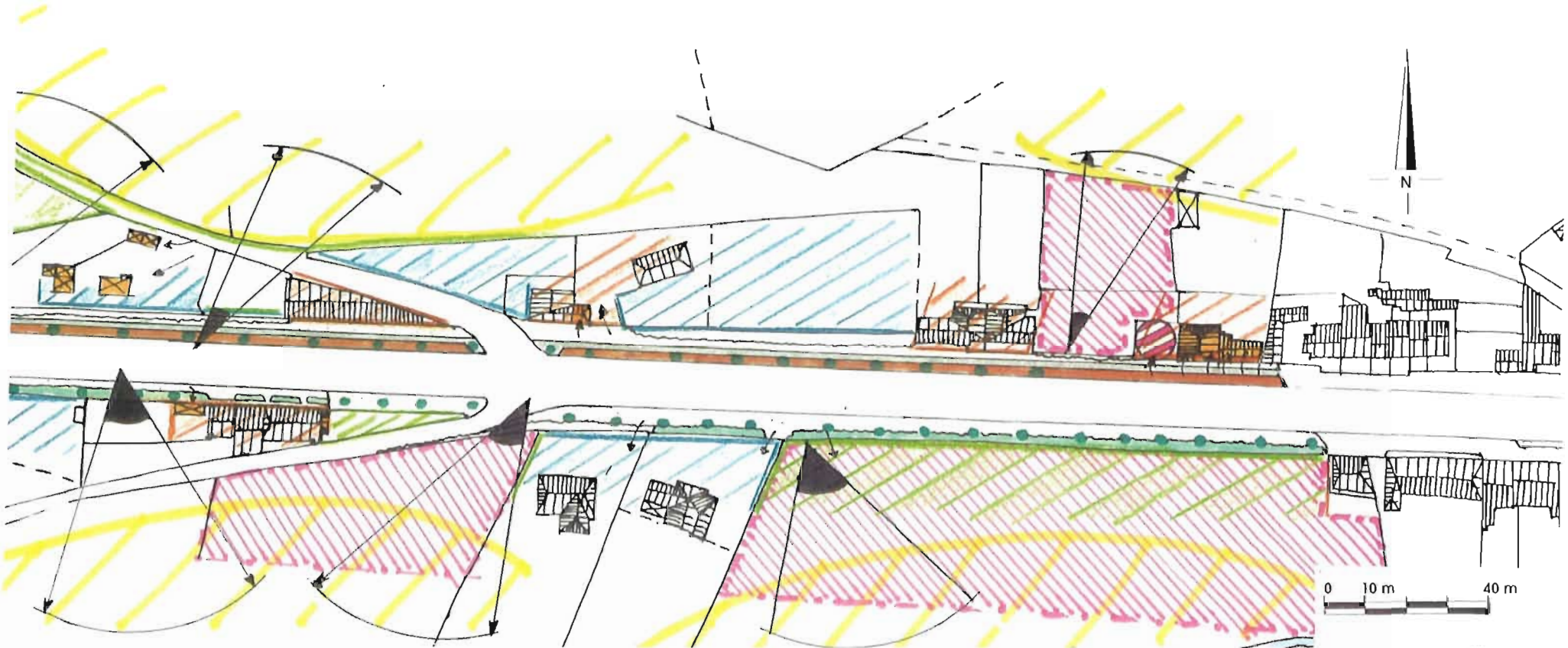
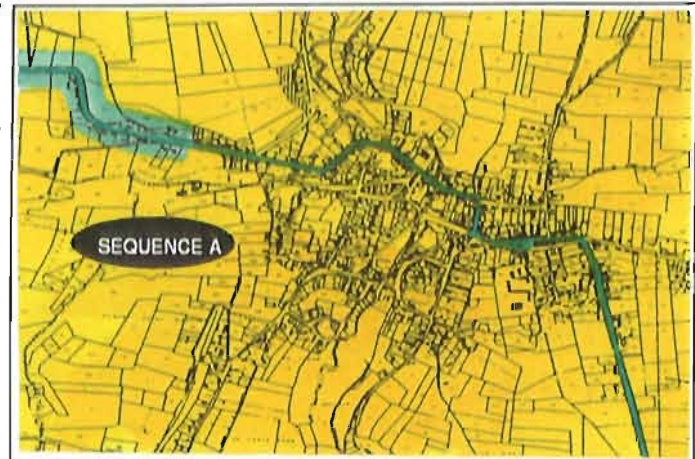
SYNTHESE DES ELEMENTS FORTS DE LA PERCEPTION

- | | | | |
|---|---------------------------|---|-------------------------------|
|  | Bâti remarquable |  | Éléments dévalorisants |
|  | Annexes / Accès riverains |  | Terrains en friche |
|  | Accolements minéralisés |  | Bâti dégradé & Vestiges |
|  | Accolements différenciés |  | Sols minéralisés ou dépôts |
| PERCEPTION | | | |
|  | Fronts bâti |  | Fortie présence bocagère |
|  | Front végétal ornemental |  | Effet de porte |
|  | Front végétal bocager |  | Percées visuelles & Panoramas |
|  | TERRAINS CONSTRUCTIBLES | | |



SEQUENCE A - INTERFACE RURALE

ENTREE DE VILLE PAR L'OUEST PLAINE DES ROSIBUS, THALWEGS



3.1.3 - Synthèse

☛ L'existence de quelques reliquats bocagers, et la présence de nombreux potagers offrent aux abords de la voie une sensation de respiration qui affirme son appartenance à la ruralité.

Ces dernières années les interstices entre l'habitat "ruralo-ouvrier" et la campagne se sont progressivement comblés par l'apparition du lotissement et de pavillonnaire sur grandes parcelles peu ou pas adaptés à la configuration du site (implantation sur plate-forme rehaussée, au lieu de s'adapter à la topographie).

☛ Cette tendance pourrait se poursuivre au vu des terrains constructibles recensés, il conviendra de la juguler rapidement sous peine de perte d'identité de la séquence.

☛ Aucun bâti remarquable n'a été recensé dans cette séquence, ni aucun commerces ou activités, par contre quelques bâtiments dégradés, friches et zones de dépôts sont à déplorer, respectivement:

☞ La première habitation dans le virage au Sud de la voie, inoccupée et insalubre constitue avec ses abords en friche un point noir qu'il conviendrait de résorber.

☞ Dans le prolongement de celle-ci, la réhabilitation en cours des deux maisonnettes induit des zones de dépôts de matériaux peu valorisants aux abords de la voie.

☞ La démolition d'une habitation en sortie sud du second virage, qui s'est traduit par la réalisation d'une plate-forme sans vocation, par l'abandon du jardin de la parcelle attenante, et la récente implantation d'un garage nuisent à la perception bocagère possible en promontoire sur le vallon du ruisseau du Foumeau.

☞ Face à cette plate-forme coté Nord de la voie un petit coron ouvrier en piteux état vient s'adosser au talus du lotissement. L'angle entre le talus et la chaussée est marqué par une annexe délabrée jouxtant une petite friche.

Ainsi de part et d'autre de la voie le démarrage du traitement des accotements ne disposent pas de limites nettes et franches.

3.1.4 - Opportunités et Recommandations

• Toutefois les quelques points noirs recensés peuvent devenir par leur réfection ou résorption autant de points valorisants de la séquence:

- ⇒ Traitement de l'effet de seuil du premier virage,
- ⇒ Affirmation par un traitement spécifique du panorama en promontoire du ruisseau du Bosquet,
- ⇒ Nouvelle délimitation du démarrage des accotements traités et valorisation.

• Le traitement des accotements préalablement réalisé pourrait faire l'objet de quelques réflexions en fonction des usages et pratiques actuelles observés:

- ⇒ Inutilité de la bande latérale Sud de stationnement en sol minéralisé hormis en linéaire d'habitations,
- ⇒ Incongruité de la bande latérale Nord vouée au stationnement et inusitée par les riverains qui préfèrent stationner sur l'espace tampon en pas de porte.

Celles-ci peuvent se traduire par la modification des accotements minéralisés au profit du végétal partout où l'absence d'accès riverains le permet.

Certains pas de portes ou accès (passerelles) pourraient aussi faire l'objet d'une réflexion spécifique. L'existence au sud de la voie du fossé d'écoulement des eaux pluviales devra être intégrée dans ces réflexions et dans le nouveau traitement des accotements.

• Du point de vue routier remédier à l'absence de signalisation verticale en profitant des modifications des accotements sera la principale recommandation.

• Il conviendra en outre:

- ⇒ **de juguler la perte d'identité rurale de la séquence,**
- ⇒ **de préserver** dans la mesure du possible **les percées visuelles** en évitant l'urbanisation de ces secteurs,
- ⇒ **d'éviter la fermeture du champ de vision par les jardins privatifs ornementaux** en préconisant aux riverains des essences plus naturelles.

En complément de cette analyse, ainsi que pour toutes les séquences de la D 936 étudiées, le Comité de Pilotage a souhaité disposer de principe d'intervention.

Afin de ne pas nuire à la logique de présentation de l'analyse de la D 936, nous avons choisi d'annexer ces principes d'interventions à la présente étude.

Aussi vous trouverez en Annexe N°2 et suivantes, les fiches récapitulatives de chaque séquence, comprenant les propositions type d'intervention.

3.2 SEQUENCE B - INTERSECTION AVEC LA DEPARTEMENTALE 380

La séquence B accueille le croisement routier avec la départementale 380 au Nord et la Rue Saint Martin au Sud en provenance du Mont.

Caractérisée par un linéaire bâti plus dense en amont du carrefour, et organisé de part et d'autre de l'intersection, **cette séquence de croisée des chemins marque une rupture avec la précédente par:**

- l'absence de traitement différencié des accotements
- et la disparition du contexte rural.

La séquence accueille le vallon du ruisseau du Fourneau siège d'anciennes implantations industrielles au contact de l'urbanisation du Terne et du Mont.

LA SEQUENCE B AU DEBUT DU SIECLE



Cousolre

Rue Saint Martin

Vue de Cousolre

L'habitat industriel domine, on perçoit en arrière plan Le Mont

3.2.1 - Approche routière

L'axe routier conserve son gabarit rectiligne de 2 fois 1 voie, à l'instar de la séquence précédente, mais les abords de la chaussée jusqu'aux façades et limites privées sont traités uniformément en macadam.

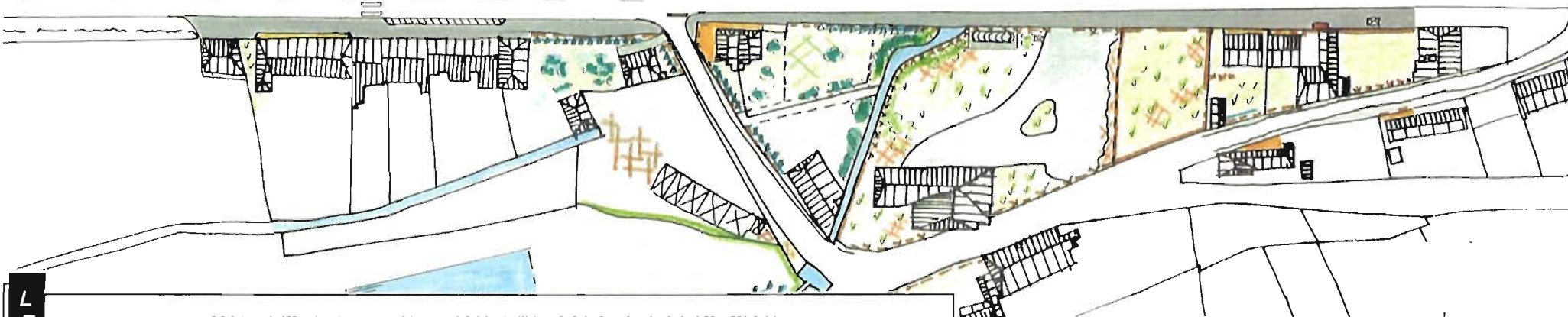
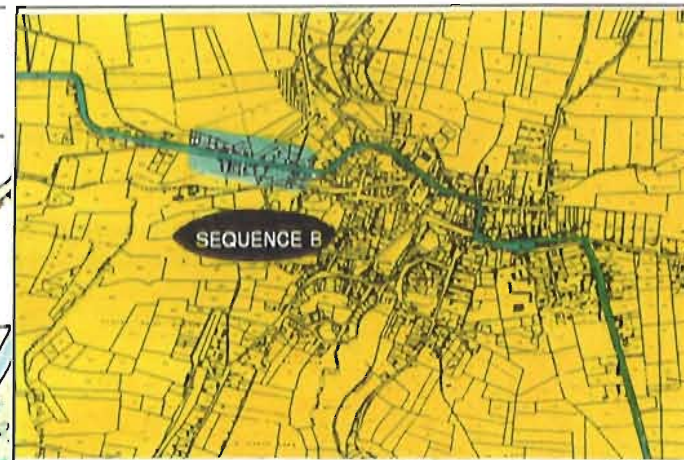
⇒ Seuls quelques emplacements de stationnement longitudinaux à la voie sont délimités par un bordurage, et une portion nord des accotements accueille quelques plantations d'alignement soulignant l'angle avec la Départementale 380.

⇒ De nombreux accès riverains de garages s'égrènent en amont du carrefour.

⇒ Outre la signalisation routière directionnelle et sécuritaire de part et d'autre de l'intersection (stop), un passage piéton a été recensé à l'Ouest du carrefour.

Le long de la Rue Saint Martin et de la départementale les accotements peu ou pas stabilisés reprennent, sans continuité avec les trottoirs de la D 936.

SEQUENCE B - SEQUENCE DE TRANSITION INTERSECTION AVEC LA D380, VALLON DU FOURNEAU



LEGENDE

MODALITES D'OCCUPATION DES SOLS & VEGETATION

Couvert végétal rural	Végétal public	Sols particuliers
Prairies bocagères	Plantations d'alignement	Sol minéralisé pauvre
Haies avesnoises	Engazonnement / Autres	Pas de porte matérialisé
Zones enherbées / Fiches	Talus	Sols macadamisés
Ripisylve	Clôtures	Voirie
Jardins privés	Ouvertes: grilles / grillages	Cheminements & Trottoirs
Potagers	Fermées: murs / murels	Zones de stationnement
Jardins d'agrément & Parcs	Zone de Dépôts	
Haies ornementales		



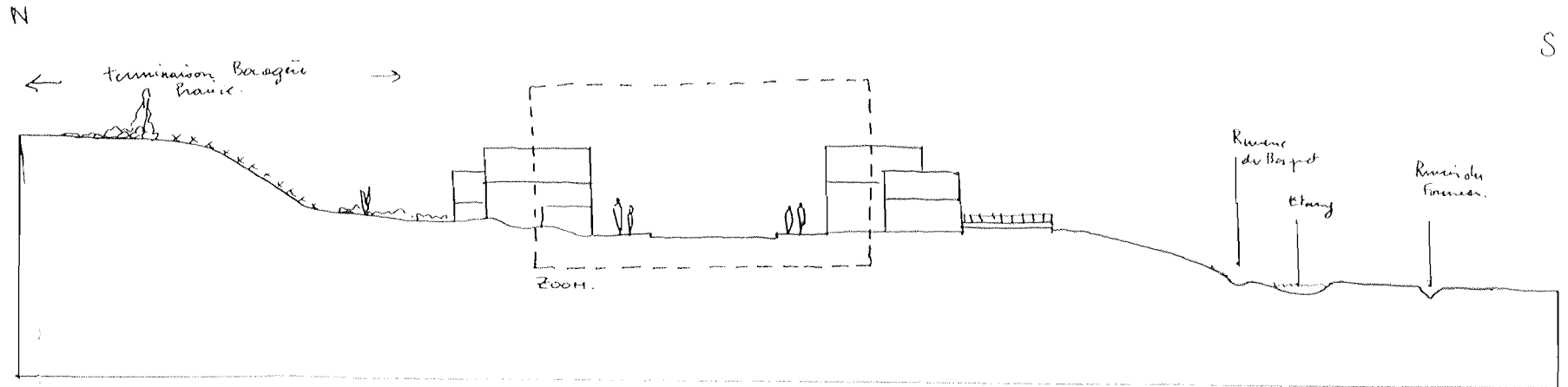
3.2.2 - Approche de l'occupation des sols & Perception

• La rencontre du vallon du Fourneau avec la plaine des Rosibus au nord offre le long de la D 936 un double faciès:

* en amont de l'intersection les habitations suivent la même logique d'implantation linéaire que sur la séquence précédente:

- ↳ adossées au talus côté Nord,
- ↳ en contrebas de la D936 en partie sud,

COUPE SCHEMATIQUE SEQUENCE B EN AMONT DE L'INTERSECTION

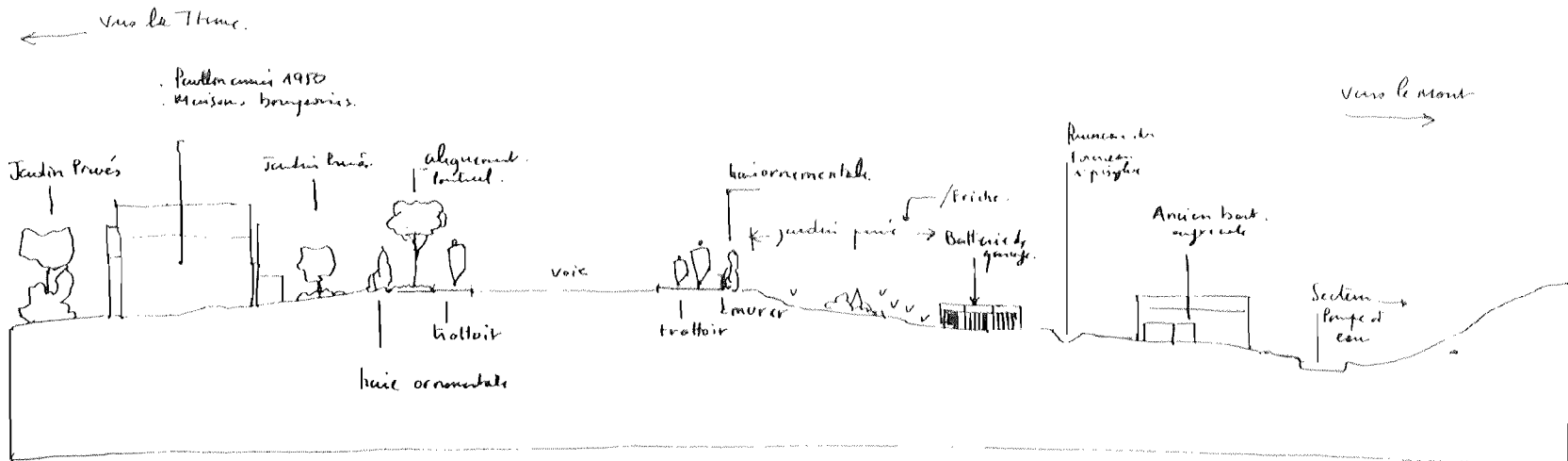


* tandis qu'à la hauteur du carrefour et du talweg du Fourneau, le fond de vallée constitue une légère cuvette Nord et Sud dans laquelle l'organisation bâtie s'effectue:

- ↳ soit en tournant le dos au ruisseau lui offrant ainsi un jardin de plus ou moins grande ampleur suivant le type d'habitat pavillonnaire (maisons bourgeoises de maîtres ou petits pavillons des années 50),
- ↳ soit en s'appuyant sur son parcours pour l'implantation de bâtiments à caractère industriel, mais aujourd'hui à l'abandon.

Ces derniers sont suivant leur qualité architecturale en voie de réhabilitation et de reconversion en habitat, voués à des activités à caractère artisanales, à une vocation de garages, ou bien reste en friche.

COUPE SCHEMATIQUE SEQUENCE B EN AVAL DE L'INTERSECTION AVEC LA D 380



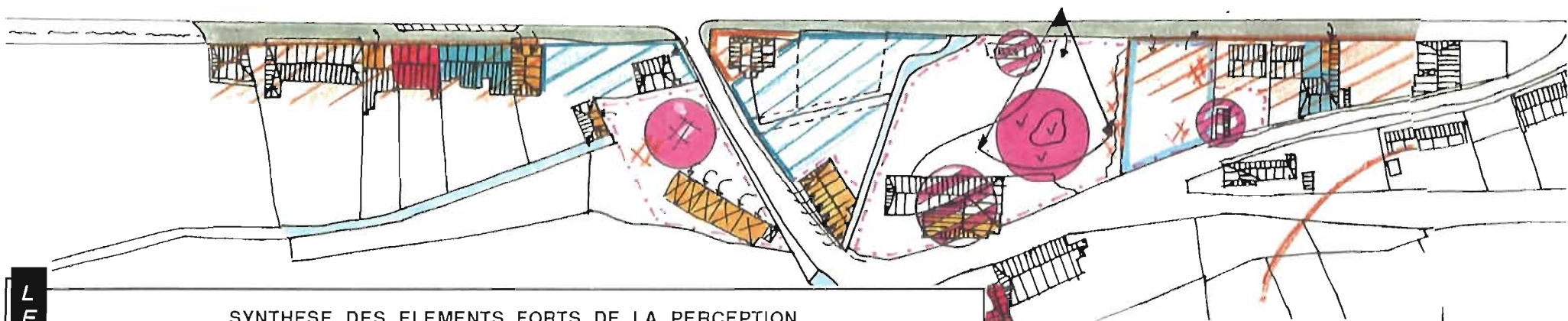
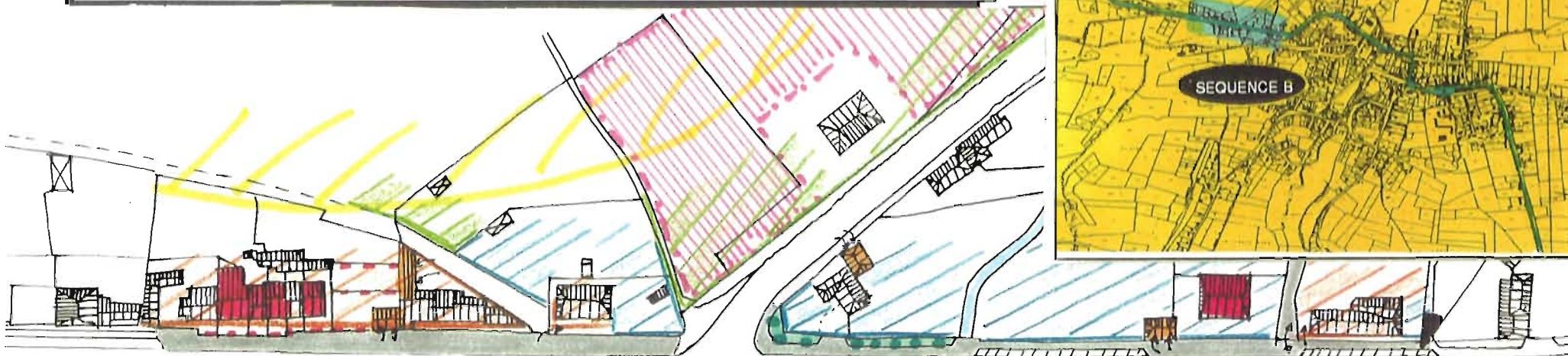
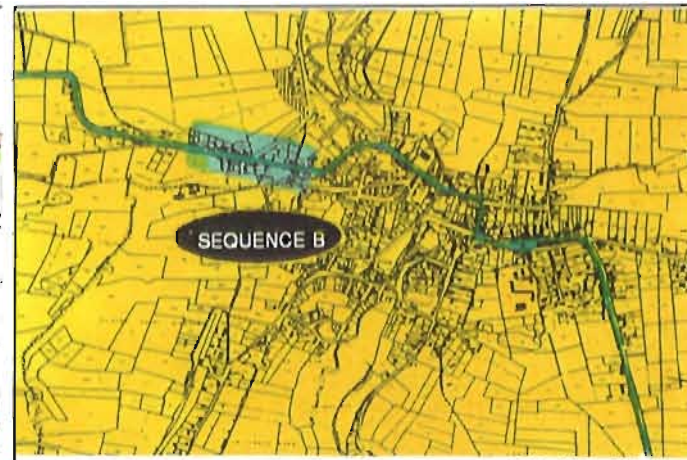
☛ **L'environnement végétal** hormis à l'angle des D 936 et D 380 souligné par des plantations d'alignement sur engazonnement), se résume:

- dans les jardins privés fortement arborés à la rencontre du ruisseau et de sa ripisylve,
- dans les secteurs en friche en voie de recolonisation arbustive aux abords des bâtiments à l'abandon,
- et dans quelques reliquats bocagers perceptibles en surplomb de la D380.

☛ **Le linéaire bâti en amont de l'intersection est ponctuée de quelques jardins d'accueil délimités par des murets en pierre de belle qualité, mais laissant le pas dès le carrefour à des clôtures pleines murs ou végétation, impénétrables du regard.**

☛ **La perception de front bâti en amont de l'intersection renforce l'ouverture du champ de vision du carrefour, mais celle-ci reste fugace compte tenu des haies ornementales des jardins privés, qui canalisent le regard vers la séquence suivante de contact au Thier et au Mont.**

SEQUENCE B - SEQUENCE DE TRANSITION INTERSECTION AVEC LA D380, VALLON DU FOURNEAU

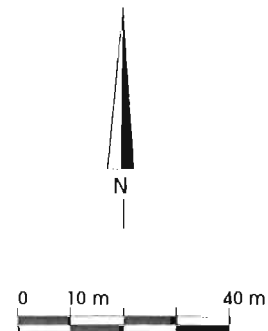


SYNTHESE DES ELEMENTS FORTS DE LA PERCEPTION

LEGENDE

- Bâti remarquable
- Commerces
- Annexes / Accès riverains
- Accotements minéralisés
- Éléments dévalorisants
- Terrains en friche
- Bâti dégradé & Vestiges
- Sols minéralisés ou dépôts
- TERRAINS CONSTRUCTIBLES

- ### PERCEPTION
- Front bâti
 - Front végétal ornemental
 - Front végétal bocager
 - Forte présence bocagère
 - Polarité d'îlots villageois
 - Percées visuelles & Panoramas



3.2.3 - Synthèse

☛ Un certain nombre d'habitations remarquables ont été inventoriés soit pour leur modénature ancienne, soit pour leur architecture particulière (façade industrielle monumentale, maisons de maîtres... - Cf planche cartographique).

Quelques services et activités peu attrayants sont implantés dans cette séquence de transition: service d'ambulances, de pompes funèbres, établissement Lacoste; ainsi que des services aux habitants tels que containers de recyclage et une cabine téléphonique respectivement en début et en fin de séquence.

☛ Hormis ces éléments nous avons recensés un certain nombre de points dévalorisations aux abords de la départementale:

☞ en démarrage Ouest de la séquence adossé au linéaire bâti nord, un terrain de dépôt & recyclage peu ragoûtant et peu intégré à l'environnement;

☞ une multitude de garages en batteries usitant des bâtiments industriels et des annexes vétustes;

☞ une large friche industrielle le long du Fourneau au sud de la voie, où trônent encore outre un bâtiment vétuste, des vestiges de pompe à essence, une citerne, et des dépôts de matériaux divers;

☞ le terrain attenant à cette friche, (établissement Lacoste) séparé par un mur plein accueille des dépôts de même nature et joute des annexes d'habitation en ruines.

Ces différents points noirs se conjuguant à l'absence de traitement des pas de porte des riverains et aux larges surfaces minéralisés offre une image peu valorisante de la première séquence à caractère urbain de Cousolre.

☛ L'absence de terrains constructibles le long de la départementale 936 a conduit à un développement incongru en promontoire le long de la D 380 sur un secteur bocager. Un premier pavillon a récemment vu le jour, et les terrains limitrophes sont à vendre.

Une telle urbanisation sans aucun respect d'intégration paysagère semble appartenir de même logique qui a conduit à l'implantation du lotissement dans la précédente séquence. Il conviendra de juguler ce phénomène.

3.2.4 - Opportunités et Recommandations

☛ L'absence de mise en valeur du passage du ruisseau, l'existence de friches et d'activités dévalorisantes confèrent une image négative au talweg du Fourneau et à la séquence.

L'opportunité de reconquête de celui-ci est aujourd'hui offerte à la municipalité qui dispose ici d'un vaste parcellaire emblématique tant pour la requalification des abords du ruisseau que pour la valorisation du cadre de vie des riverains.

☛ La multitude d'annexes vétustes vouées aux garages génèrent une multitude d'accès sur l'axe routier qu'il conviendra :
☞ d'une part d'éviter voir de proscrire dans l'avenir
☞ et d'autre part d'intégrer dans une réflexion de traitement global des abords de la voie.

☛ Offrir aux riverains un espace tampon entre la voirie et leur pas de porte, tout en ménageant les aires de stationnement, et en soulignant par le végétal public ces espaces semi-publics ainsi définis, pourra être l'un des objectifs de valorisation de la séquence.

Rappel: Il conviendra de se reporter en Annexe N° 3 pour la fiche synthétique et les propositions et principes de traitement de la Séquence.

3.3 - SEQUENCE C - LA RENCONTRE DU TERNE, DU MONT ET DE LA THURE

Une fois la cuvette du ruisseau du Fourneau franchie, la départementale reprend son faciès d'urbanisation linéaire plus ou moins bien agencée:

- s'étalant au nord de l'axe sur un large parcellaire le long de la vallée du Fourneau en confluence avec la Thure,
- et se densifiant en s'adaptant au Sud à la rencontre de la topographie du Mont et du Terne.

3.3.1 - Approche routière

• Le dialogue de ces entités villageoises avec la départementale et la vallée de la Thure toute proche se traduit:

- ⇒ par une forte incurvation de l'axe routier en dévers,
- ⇒ la présence d'un petit îlot bâti d'appartenance au Terne
- ⇒ et de multiples intersections à caractère secondaire, respectivement:
 - au Sud Rue de Bavinveau, Rue Bouillet, Rue de la République
 - au Nord, Rue Neuve et Rue des Halles, complétées de quelques ruelles piétonnes: Ruelle Catherine (emmarchements) et Ruelle Bouillet.

Ces intersections traitées en stop débouchent :

- ⇒ soit en oblique de l'axe de la D936, coté Nord,
- ⇒ soit en tangente au Sud;

ce qui dans les rend peu perceptibles voire dangereuses.

Certains marquages au sol sont absents et la signalisation directionnelle et sécuritaire quasi-inexistante.

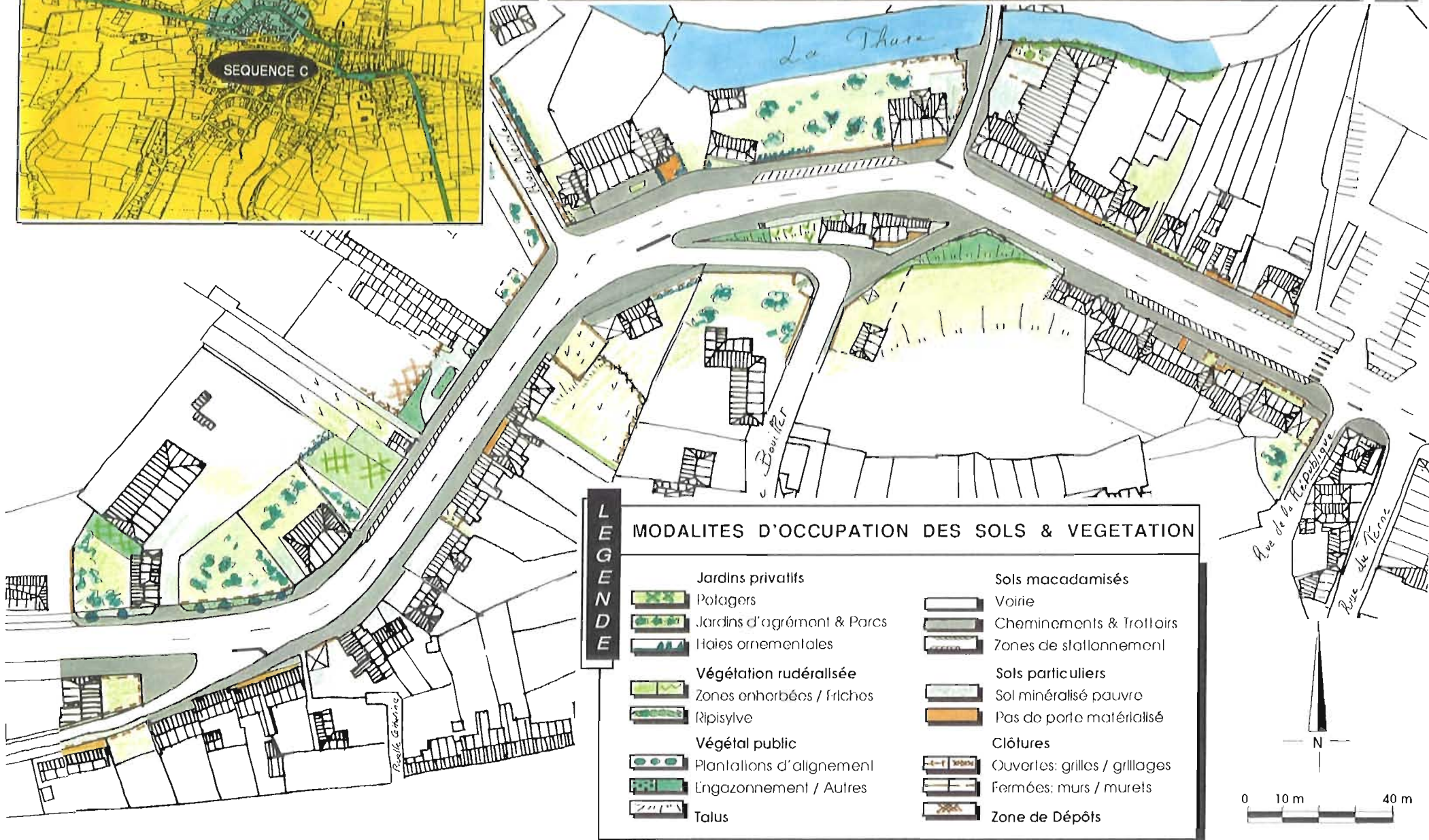
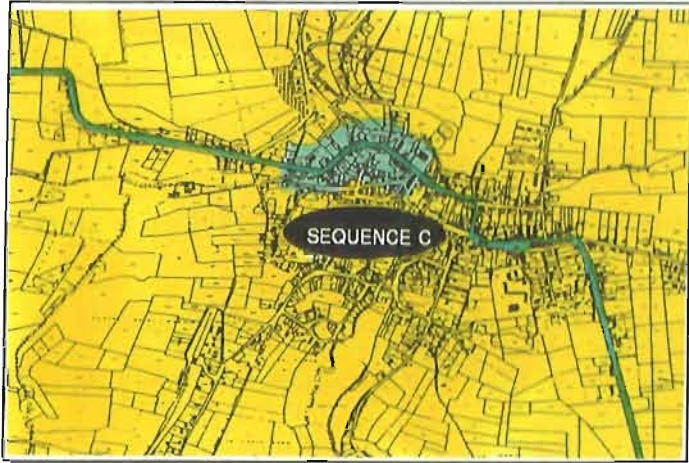
• Toutefois la sinuosité de l'axe et le dévers, inclinent l'automobiliste à ralentir et offre successivement différentes sensations de découverte tantôt de la polarité villageoise du Terne et du Mont, tantôt de la cuvette de la vallée de la Thure puis de nouveau du nouveau du Mont, avant d'ouvrir plus largement le champ de vision sur le passage de la Thure et le village .

INCURVATION DE L'AXE ET EXEMPLE D'INTERSECTION OBLIQUE AVEC LA RUE BOUILLET AU NORD LES ACTIVITES COMMERCIALES, AU SUD LE MONT



• A l'instar de la séquence précédente les accotements sont minéralisés en macadam, sans différenciation particulière hormis les zones de stationnement latéraux qu'ils accueillent. Par contre l'adaptation du bâti à la topographie ménage suivant les cas un espace de pas de porte plus large, qui est traité de façon uniforme.

SEQUENCE C - 1 ère SEQUENCE VILLAGEOISE RENCONTRE DU MONT, DU TERNE ET DE LA THURE



3.3.2 - Approche de l'occupation des sols & Perception

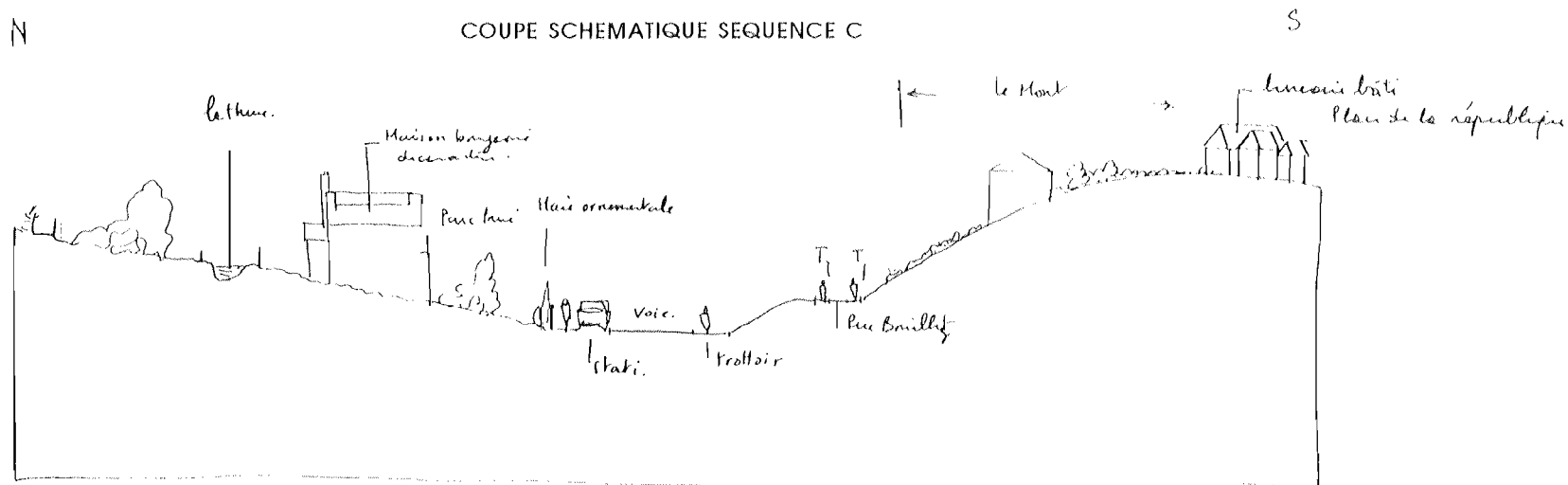
La séquence urbaine présente une grande mixité des tissus:

habitat industriel, maisons de rues, de maîtres, pavillonnaires des années 50 et récents, bâtiments industriels...

Toutefois sa morphologie, sa densité et le respect majoritaire de l'alignement lui confère une certaine homogénéité alors qu'elle est le siège de multiples contrastes:

⇒ accueillant au Nord des activités commerciales bénéficiant de l'effet de vitrine de la D 936, implantations éparées sur de grandes emprises (hostellerie restauration garage concessionnaire...) au contact de maisons bourgeoises,

⇒ offrant au Sud un linéaire de bâti ancien jointif entrecoupé de rues et ruelles et de talus plus ou moins végétalisés, siège de quelques commerces (motoculture, coiffeur, magasin de stores).



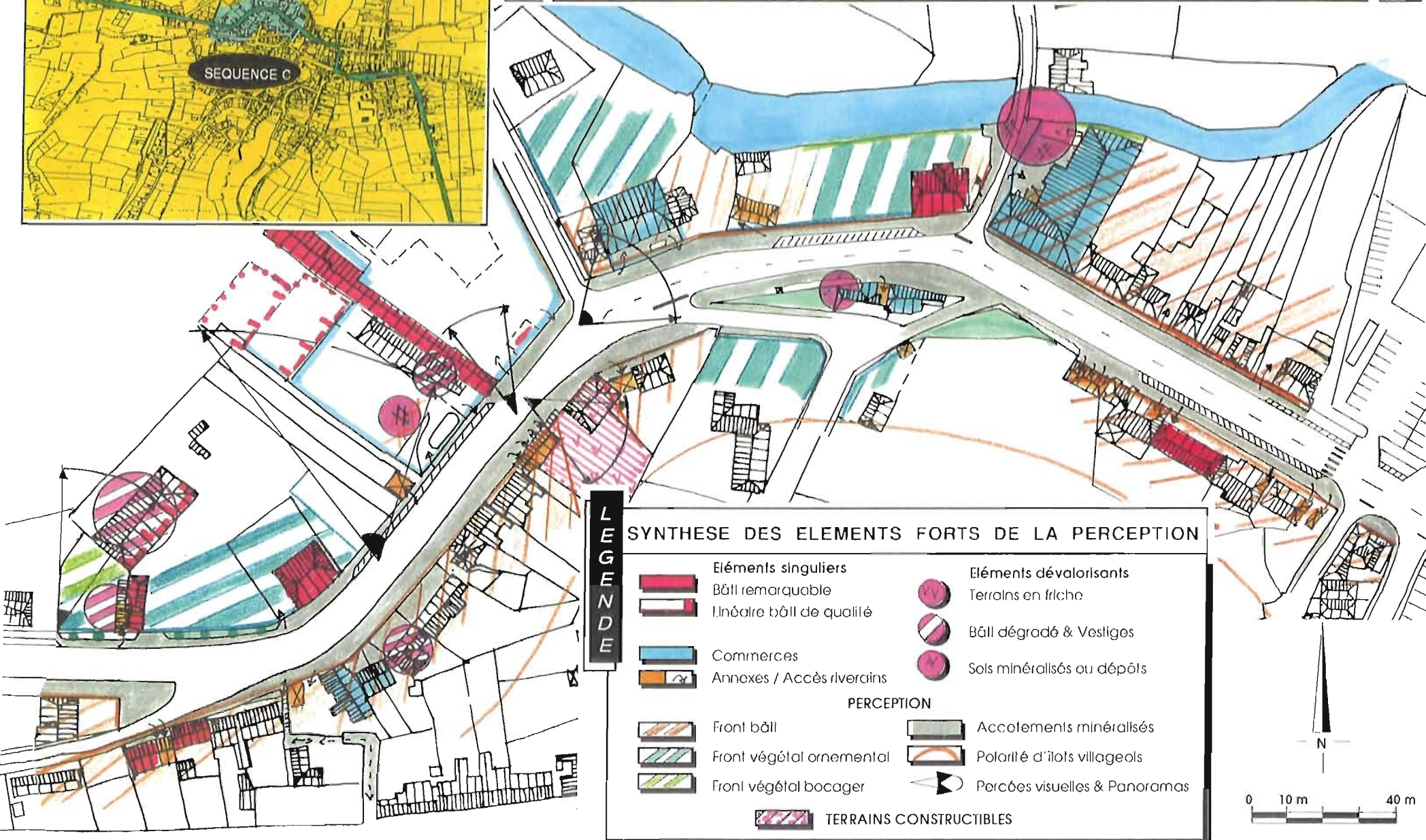
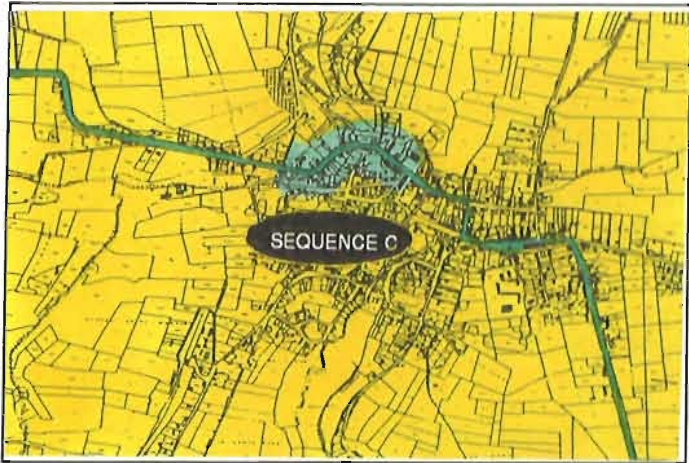
Cette dualité Nord/Sud de typologie se retrouve aussi dans la perception du végétal:

- ⇒ forte présence au Nord par les jardins et parcs privés des maisons de maîtres constituant un réel front et masquant la perception de la Thure,
- ⇒ absence quasi-totale au sud, sauf exception sur talus en friche.

• Le végétal à caractère public sporadique se résume en quelques arbres d'alignement, en l'extrémité de l'un des talus du Terne, et dans l'avant scène des abords de l'hostellerie.

Le mobilier urbain est lui aussi inexistant, seul un banc face au petit îlot du Terne a été recensé, ainsi qu'un bris-bus en amont de l'hostellerie.

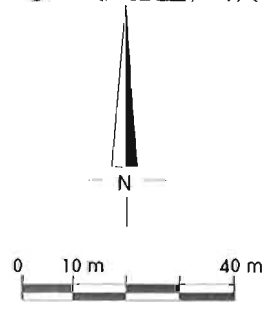
SEQUENCE C - 1 ère SEQUENCE VILLAGEOISE RENCONTRE DU MONT, DU TERNE ET DE LA THURE



LEGENDE

SYNTHESE DES ELEMENTS FORTS DE LA PERCEPTION

	Eléments singuliers		Eléments dévalorisants
	Bâti remarquable		Terrains en friche
	Indicé bâti de qualité		Bâti dégradé & Vestiges
	Commerces		Sols minéralisés ou dépôts
	Annexes / Accès riverains		
PERCEPTION			
	Front bâti		Accotements minéralisés
	Front végétal ornemental		Polarité d'îlots villageois
	Front végétal bocager		Percées visuelles & Panoramas
	TERRAINS CONSTRUCTIBLES		



☛ **La terminaison du Terne** face au petit îlot, longtemps resté de part et d'autre de la Rue Bouillet non construit par la présence du talus promontoire **est aujourd'hui le siège de pavillonnaire récent, contraste singulier avec l'habitat du secteur.**

⇒ **La rue Neuve et la rue des Halles** au contact de la vallée de la Thure **ont vu elles aussi se remplir les interstices parcellaires du fond de vallée par du pavillonnaire** ou de l'habitat léger (chalet).

⇒ En conséquence entre ces deux rues le méandre de la rivière au plus proche de la départementale est imperceptible, masqué par le bâti et la végétation.

3.3.3 - Synthèse

Outre les demeures observables au Nord de l'axe routier, le linéaire bâti recèle de quelques habitations anciennes de belle facture: façades briques et pierre, soubassements en pierre, décrochement de faitages, perrons et emmarchements, ancienne ferme...

☛ Toutefois un certain nombre d'éléments négatifs nuisent à une perception valorisante de la séquence bâti.

Qu'il s'agissent:

⇒ d'éléments bâtis vétustes, à l'abandon ou en ruine: habitat en friche au débouché de la Rue de Bavinveau, muret éboulé, nombreuses annexes en mauvais état, visibles du domaine public notamment aux abords de l'hostellerie et de l'ancien site industriel

⇒ de secteurs en friche (vestiges de démolition dans l'angle de la rue Bouillet et sur le petit îlot)

⇒ de secteurs siège de dépôts peu ou non masqués: dépôt verre du restaurant, dépôts le long de la Thure et citerne à l'abandon;

⇒ ou encore de panneaux publicitaires inopportuns sur pignons, annexes et accotements (magasin de motoculture).

☛ **L'omni-fonctionnalité routière de la départementale, l'absence de traitement particulier des accotements et d'affirmation des entités villageoises, le manque de "présence publique"** (1 seule cabine téléphonique, 1 Abris-bus, peu de végétal public, peu de mobilier..) **sont autant d'éléments à gommer dans cette séquence villageoise** qui ne manque pourtant pas de charme.

3.3.4 - Opportunités et Recommandations

Le gabarit de la voirie et le surdimensionnement des accotements se prêtent parfaitement à un traitement spécifique de la séquence urbaine.

☛ Celui-ci outre le respect des accès riverains et des stationnements pourrait suivre un principe de différenciation Nord/Sud:

⇒ **afin de prioriser sur le linéaire bâti au sud de l'axe un espace semi-public au pied des habitations affichant un forte urbanité:** traitement de sol spécifique, marquage des commerces, choix d'un mobilier urbain, services de proximité, éclairage...

⇒ **et d'affirmer au nord de la voie la présence de la Thure tout en gommant la trop forte présence de certaines activités,** apport de végétal, signalétique...

☛ **Par ailleurs la résorption des points noirs précédemment énumérés, la limitation du développement anarchique des annexes, la réhabilitation du bâti et des murs, et la mise en valeur des ruelles piétonnes du Terne, et des abords de la Thure conditionneront la bonne lisibilité et harmonie de la séquence.**

Rappel: Il conviendra de se reporter en Annexe N° 4 pour la fiche synthétique et les propositions et principes de traitement de la Séquence.

3.4 - SEQUENCE D - VALLEE DE LA THURE A DOMINANTE INDUSTRIELLE

Suite à la sinuosité de la voirie aux abords du Mont, la départementale aborde la vallée de la Thure et le village suivant un axe presque rectiligne.

- ⇒ **L'inclinaison topographique** du profil de la voirie vers la rivière reste toutefois **peu perceptible en amont du pont**, (très léger dénivelé progressif), alors qu'elle **s'accroît dès la rivière franchie**, au contact du début de l'entité Village en légère surélévation.
- ⇒ **Le lit et la vallée étroite de la rivière** au point de rencontre avec la départementale **semblent s'encadrer entre la terminaison du Mont et le début du Village**.

3.4.1 - Approche de l'occupation des sols :

• La sinuosité de la rivière et le changement d'orientation de son cours a généré outre sa "canalisation", de nombreuses implantations industrielles dans sa vallée sur un espace restreint.

⇒ La terminaison Est des entités villageoises du Terne et du Mont s'effectue brutalement au contact de la vallée, est s'affirme par la Rue du Terne perpendiculaire à la D936 qui sépare distinctement les anciens sites industriels des secteurs d'habitat.

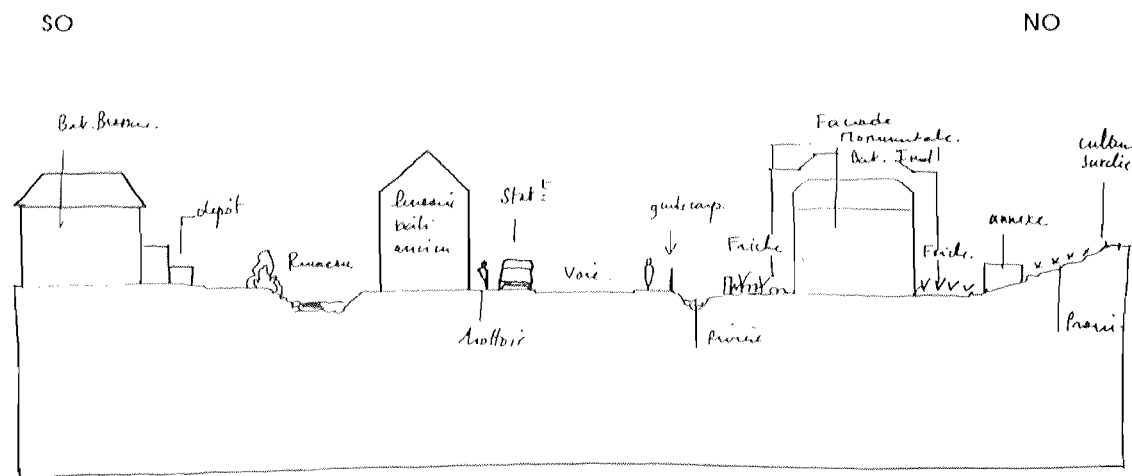
⇒ A l'opposé coté Nord depuis la Rue des Halles, la mixité de tissus observée dans la précédente séquence se poursuit jusqu' à l'ancien site industriel reconverti en supérette qui marque le réel début de la séquence de fond de vallée.

⇒ En prolongement de ce site perdure un petit coron et un pavillonnaire des années 50 qui longe la rivière.

Si le sud de la départementale en amont du pont accueille:

- la façade monumentale du Centre Socio-culturel de la Thure (site industriel reconverti),
- et dans son prolongement un bâtiment d'activités artisanales (dépôt de brasserie) le long de la rivière,

COUPE SCHEMATIQUE SEQUENCE D



ce n'est qu'à l'Est du pont coté nord que la présence industrielle s'affirme par un vaste bâtiment en friche, tandis qu'au sud le linéaire bâti vers le village reprend. **Cette configuration particulière des sites industriels** semblant s'opposer dans un chiasmas d'implantation, attire successivement le regard vers l'une ou l'autre rive de la Thure.

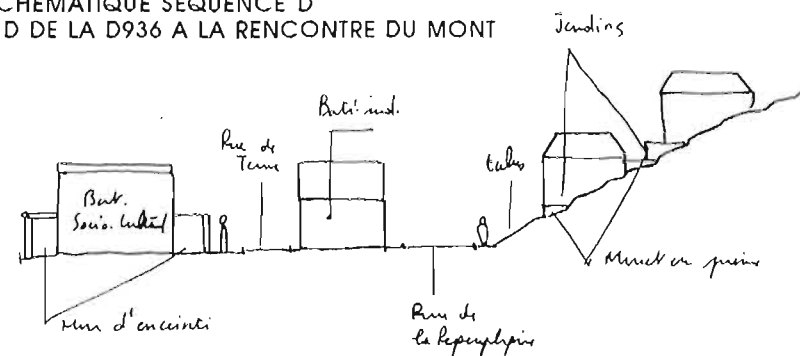


- ☛ Les linéaires bâtis et les fronts industriels se succèdent sur la séquence depuis l'extrémité du Mont jusqu'à la rivière n'offrant que très peu de percées visuelles hormis au droit du pont.
- ☛ L'implantation de la supérette, en retrait de la voie, sur l'ancien site industriel, aurait pu permettre une ouverture du champ de vision vers la rivière.
 - ☞ Mais l'enceinte commerciale délimitée par de hauts murs de briques empêche toute percée.
 - ☞ Par contre elle ménage un vaste espace macadamisé en premier plan de la départementale voué au parking et à une station service. Seul le seuil est traité en micro-espace vert.
- ☛ La présence végétal se restreint outre l'entrée commerciale, aux quelques petits jardins d'accueil du linéaire bâti, et aux bords en friche de la rivière.

3.4.2 - Approche routière

Hormis les débouchés des Rues de la République et du Terne, perpendiculaires à l'axe de la départementale et traités en stop, la D936 est le support des flux entrants et sortants de la supérette. Les accotements en macadam sont similaires à la séquence précédente, et accueillent de vastes zones de stationnement surdimensionnées.

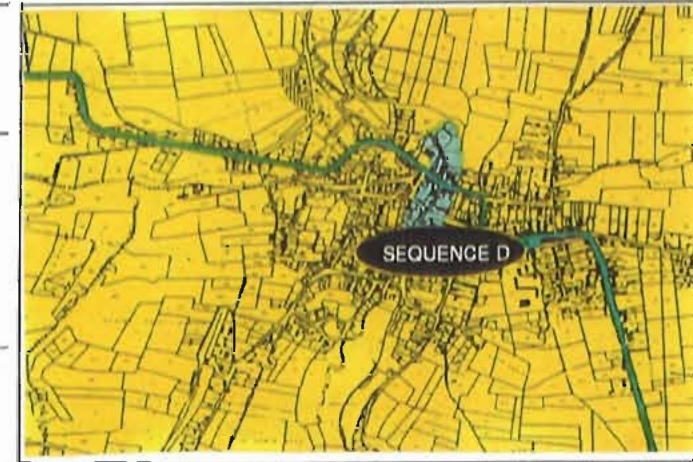
COUPE SCHEMATIQUE SEQUENCE D
PARTIE SUD DE LA D936 A LA RENCONTRE DU MONT



- ☛ Le passage supérieur de la Thure ne fait l'objet d'aucun traitement spécifique; mis à niveau avec la chaussée et les trottoirs macadamisés, seul le garde corps indique sa présence. A noter que ce dernier restreint en partie sud au passage de la Thure, s'allonge en partie nord, au delà le long du pavillonnaire et du site industriel en friche.

SEQUENCE D - VALLEE INDUSTRIELLE

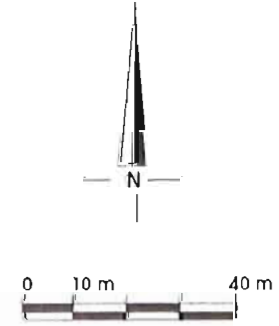
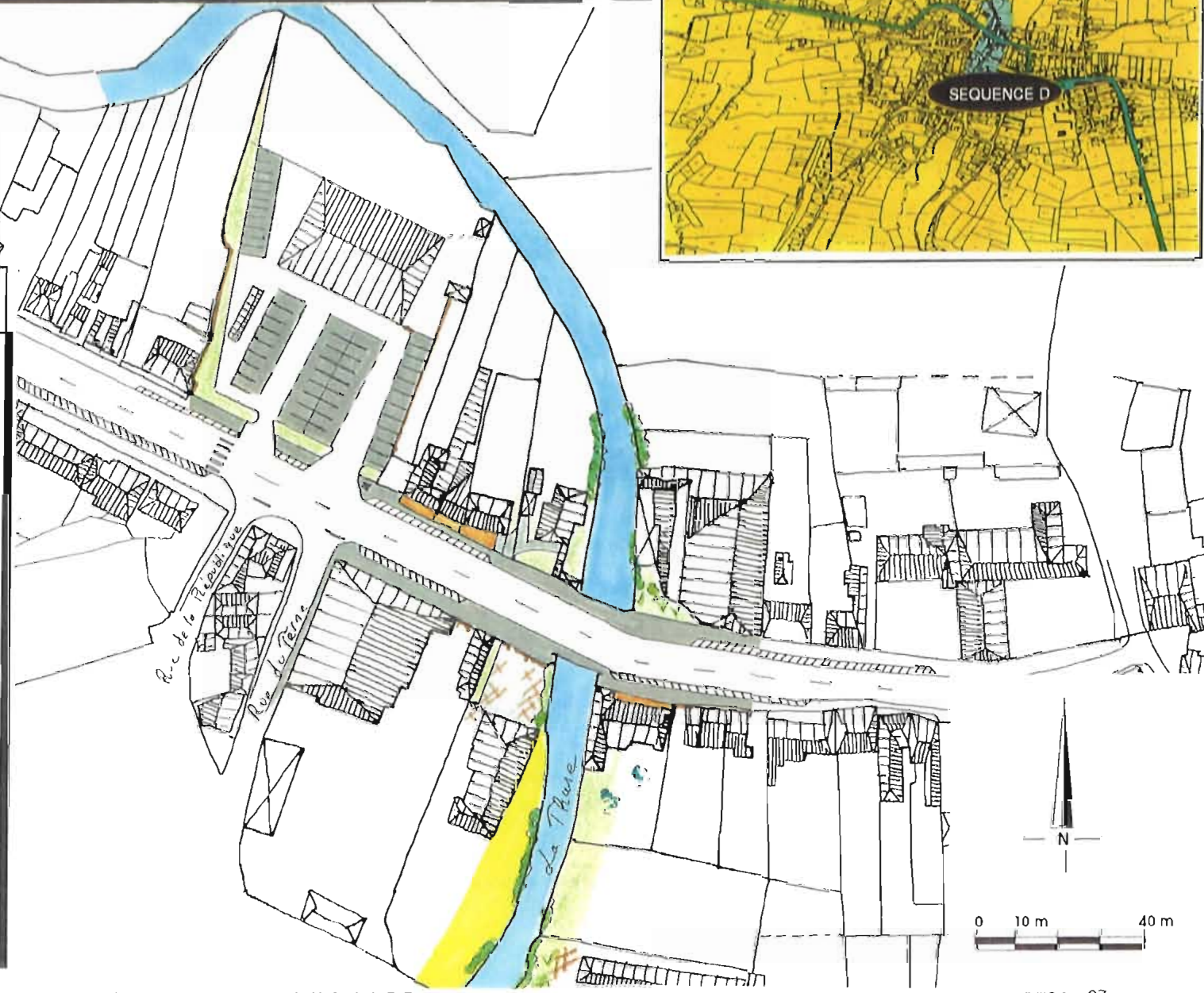
ENCASTREMENT DE LA THURE ENTRE LES ENTITES VILLAGEOISES



LEGENDE

MODALITES D'OCCUPATION DES SOLS & VEGETATION

-  Couvert végétal rural
-  Prairies bocagères
-  Haies avensolnes
-  Végétation rudéralisée
-  Zonos enherbées / Friches
-  Ripisylve
-  Jardins privés
-  Jardins d'agrément & Parcs
-  Haies ornementales
-  Végétal public
-  Engazonnement / Autres
-  Sols macadamisés
-  Voirie
-  Chemnements & Trottoirs
-  Zones de stationnement
-  Sols particuliers
-  Sol minéralisé pauvre
-  Pas de porte matérialisé
-  Clôtures
-  Ouvertes: grilles / grillages
-  Fermées: murs / murets
-  Zone de Dépôts



Synthèse, Opportunités et Recommandations

☛ La séquence de la vallée de la Thure le long de la départementale, est le seul secteur de Cousolre où transparait encore clairement son passé industriel.

☞ De vastes monuments en friche s'expriment ça et là le long de son cours, mais seul cette portion à la hauteur de la départementale affirme aussi fortement les frontons industriels.

☞ **La ré-affectation réussie en centre socio-culturel de l'un d'entre eux est le premier pas de la reconquête de ce patrimoine en voie de démantèlement et de disparition.**

☛ Aujourd'hui on peu s'interroger sur l'implantation plus ou moins judicieuse de la supérette, qui bien que porteuse d'animation commerciale, aurait pu s'effectuer concomitamment à une valorisation du site des berges de Thure.

Toutefois la porte reste ouverte pour une telle requalification possible de part et d'autre de la départementale par l'existence de vastes emprises en friche ou servant de dépôt au brasseur.

Si la requalification du bâtiment industriel au nord de la Thure semble primordiale:

- ☞ pour préserver le patrimoine,
- ☞ tout en assurant une requalification des bords de Thure;

une continuité de promenade au bord de l'eau pourrait voir le jour au sud depuis le terrain voué au dépôt de brasserie jusqu'à la place du Marais.

☛ **A moyen et long terme on peut imaginer que la municipalité se saisisse de ces opportunités foncières pour réaliser une réelle coulée verte le long de la Thure, associant promenade et patrimoine bien au delà de la simple portion de la départementale.**

Au vu de l'état actuel du bâtiment industriel nord une procédure d'urgence de traitement type friche par l'EPF (clos et couvert) serait à envisager, afin de conserver le bâtiment en préalable de toute affectation ultérieure, (et pourquoi pas en équipement touristique).

☛ En ce qui concerne plus spécifiquement les abords directs de la départementale, une logique de traitement différenciée Nord Sud des accotements à l'instar de la séquence précédente pourrait être réalisée.

A noter à ce titre l'existence d'un îlot bâti s'inscrivant entre les Rues de la République et du Terme, à deux pas du Centre Socio-Culturel, qui pourrait ainsi être mis en valeur (ex: traitement de sol des trottoirs se poursuivant sur la voirie).

☞ **La suppression des zones de stationnement surdimensionnées** au profit d'un accompagnement végétal de l'axe routier sera à privilégier.

☞ **Le point particulier de passage de la Thure** outre une signalisation adéquate pourrait faire l'objet d'une valorisation particulière, et ce indépendamment de la création ou non d'une coulée verte en bord de rivière.

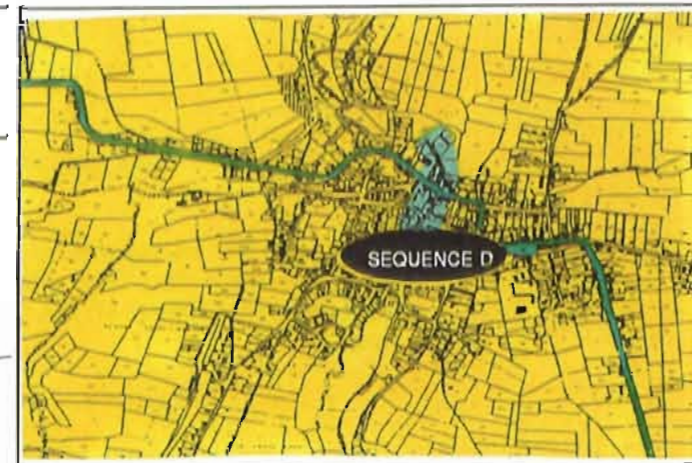
☛ Dans le cas où l'activité de dépôt de brasserie perdurerai, il conviendrait de la masquer depuis le domaine public.

L'hypothèse d'un signal arboré en limite, au droit du pont jouant un double rôle de masquage et d'interpellation serait dans ce cas la bien venue.

Rappel: Il conviendra de se reporter en Annexe N° 5 pour la fiche synthétique et les propositions et principes de traitement de la Séquence.

SEQUENCE D - VALLEE INDUSTRIELLE

ENCASTREMENT DE LA THURE ENTRE LES ENTITES VILLAGEOISES



LEGENDE

SYNTHESE DES ELEMENTS FORTS DE LA PERCEPTION

-  Éléments singuliers
-  Bâti remarquable
-  Commerces
-  Equipements
-  Annexes / Accès riverains
-  Éléments dévalorisants
-  Terrains en friche
-  Bâti dégradé & Vestiges
-  Soils minéralisés au dépôts
- PERCEPTION**
-  Front bâti
-  Front végétal ornemental
-  Front végétal bocager
-  Accotements minéralisés
-  Polarité d'îlots villageois
-  Effet de porte
-  Percées visuelles & Panoramas



3.5 - SEQUENCE E - LA TRAVERSEE DU VILLAGE

Suite à la traversée de la vallée de la Thure la départementale sinue dans l'entité centrale villageoise desservant d'Ouest en Est, les différents espaces publics et polarités:

- ⇒ square Jennepin,
- ⇒ esplanade du monument aux morts et église,
- ⇒ place Charles de Gaulle, polarité scolaire Rue Blanchard

et assurant la distribution des flux de transit et des flux de desserte interne.

Nous nous attacherons dans le présent chapitre à étudier essentiellement **le fil conducteur que constitue la départementale entre ces différents espaces**, sachant que le square Jennepin et la place Charles de Gaulle font l'objet d'une analyse spécifique dans le chapitre suivant (B/ Les espaces publics).

3.5.1 - Décomposition en sous-séquences

L'axe routier dans sa traversée du village suit différentes incurvations et angles qui génèrent une sensation de découverte progressive le long du parcours.

Il ressort de notre analyse empirique 4 sous-séquences de découverte, marquées par des effets de portes urbaines ou de seuils, respectivement:

- ⇒ la sous-séquence 1: **entrée Ouest depuis la vallée de la Thure jusqu'au square Jennepin à dominante résidentielle** ponctuée par l'école maternelle, et un petit îlot bâti lui faisant face dont le pourtour dessine le square Jennepin;
- ⇒ la sous-séquence 2: **plus commerçante d'axe Nord-Sud, traversée du village depuis le square Jennepin jusqu'à l'îlot de l'église en promontoire**, accueillant l'intersection avec la Rue des Juifs et la division des flux vers le Sud et les Départementales 280 et 80
- ⇒ la sous-séquence 3: **siège des principales polarités administratives et commerciales, et où la départementale joue le rôle de délimitation de la place Charles de Gaulle depuis l'église**
- ⇒ la sous-séquence 4: **où la D 936 cernée à nouveau par un double front bâti, poursuit sa traversée rectiligne jusqu'en sortie de village** et aux abords de la départementale 80 ponctués d'une chapelle perceptible en point de fuite Est.

Toutefois notre présentation de la séquence E suit les mêmes thèmes d'analyse que pour les autres séquences de la D 936: approche routière, occupation et perception, synthèse et recommandations.

3.5.2 - Approche routière

Depuis la vallée de la Thure le profil topographique de l'axe routier remonte sensiblement vers le village jusqu'au square Jennepin où il se stabilise puis maintient sa quasi-planimétrie jusqu'en sortie de village.

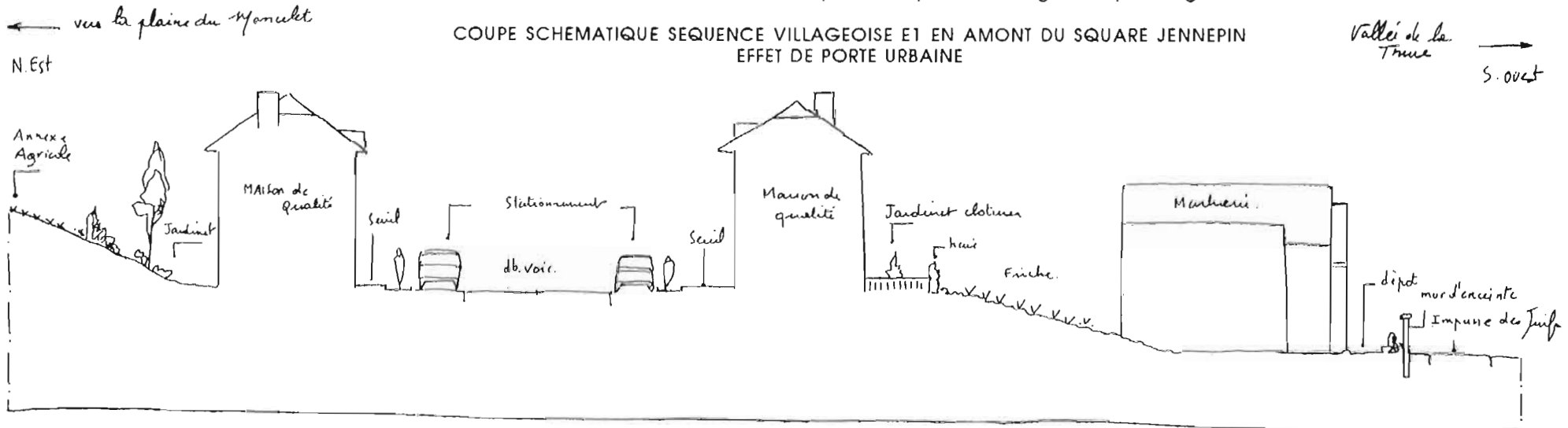
L'axe rectiligne en sous-séquence 1 s'incurve légèrement au sud et accueille face à l'école Jennepin un petit îlot bâti de forme triangulaire à caractère directionnel.

Cet îlot souligne l'axe incurvé de la départementale et la topographie accentuée.

S'organisent sur son pourtour la desserte scolaire et celle des quelques habitations et fermes implantés en angle du sentier de Moncelet et du square Jennepin.



On perçoit le petit îlot triangulaire qui souligne l'incurvation de l'axe routier



EFFET DE SEUIL LE LONG DE LA D 936 AUX ABORDS DU SQUARE JENNEPIN



Perception tardive du square implanté en arrière de l'îlot.
L'incurvation de l'axe à 45° offre à l'automobiliste une sensation de découverte.

- Le square implanté légèrement en retrait de la départementale 936 en arrière de l'îlot, (orné d'un buste commémoratif se découpant sur la façade de la maison Jennepin) accueille en débouché outre le sentier, la Rue Joffroy, artère importante d'irrigation du village nord.

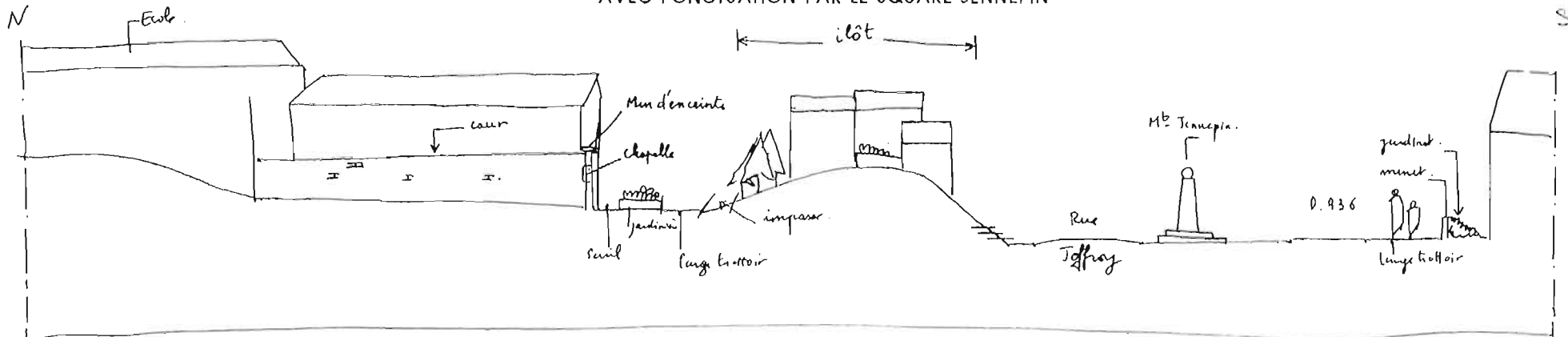
Cette intersection confère au square un statut essentiellement routier qu'aucun traitement spécifique ne gomme, les véhicules circulant autour du monument comme autour d'un giratoire.

- Les accotements de la départementale depuis le pont sur la Thure jusqu'au square sont traités en macadam.

- Leur large épaisseur à hauteur du pont, diminue progressivement dans l'incurvation de l'axe routier et au contact de l'îlot.

- A contrario coté nord le long de l'école ils conservent leur large gabarit leur permettant d'accueillir outre du stationnement latéral, quelques pas de portes différenciés ou non par du végétal.

COUPE SCHEMATIQUE TERMINAISON DE LA SOUS-SEQUENCE E1
AVEC PONCTUATION PAR LE SQUARE JENNEPIN



MISE EN PERSPECTIVE DE L'EGLISE EN PROMONTOIRE

↪ Dans les sous séquence 2,3 puis 4 cette opposition de gabarit des accotements Sud/Nord se poursuit, avec notamment le long de l'îlot de l'église la réduction puis la disparition des trottoirs sud.

➤ Après son incurvation à la hauteur du square Jennepin, l'axe routier oblique à 45°, prenant une orientation Nord-Sud, offrant ainsi une mise en perspective suivant le sens pris soit sur l'église soit sur la maison Jennepin.

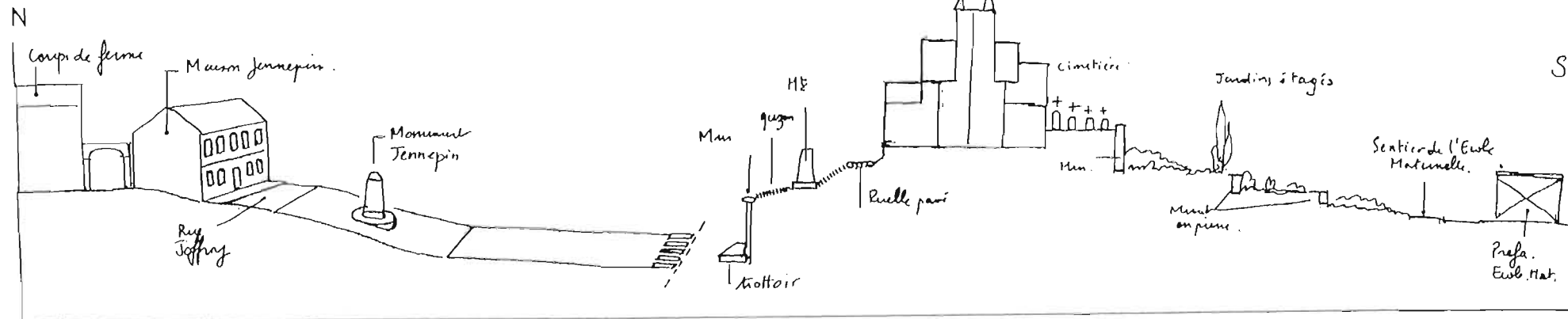
↪ De part et d'autre de son tracé dans la sous-séquence 2 s'étirent de longues zones de stationnement en vis à vis des vitrines commerciales, auxquelles s'ajoute un passage piéton central.

↪ Celles-ci s'interrompent à l'approche de l'intersection avec la Rue des Juifs et du second virage à 45° de la D936 vers la place Charles de Gaulle.



Les premières façades commerciales apparaissent

CROQUIS ET COUPE SCHEMATIQUE SOUS-SEQUENCEE2 : AXE SQUARE JENNEPIN - ILOT EN PROMONTOIRE DE L'EGLISE



LEGENDE

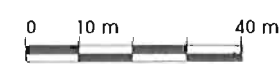
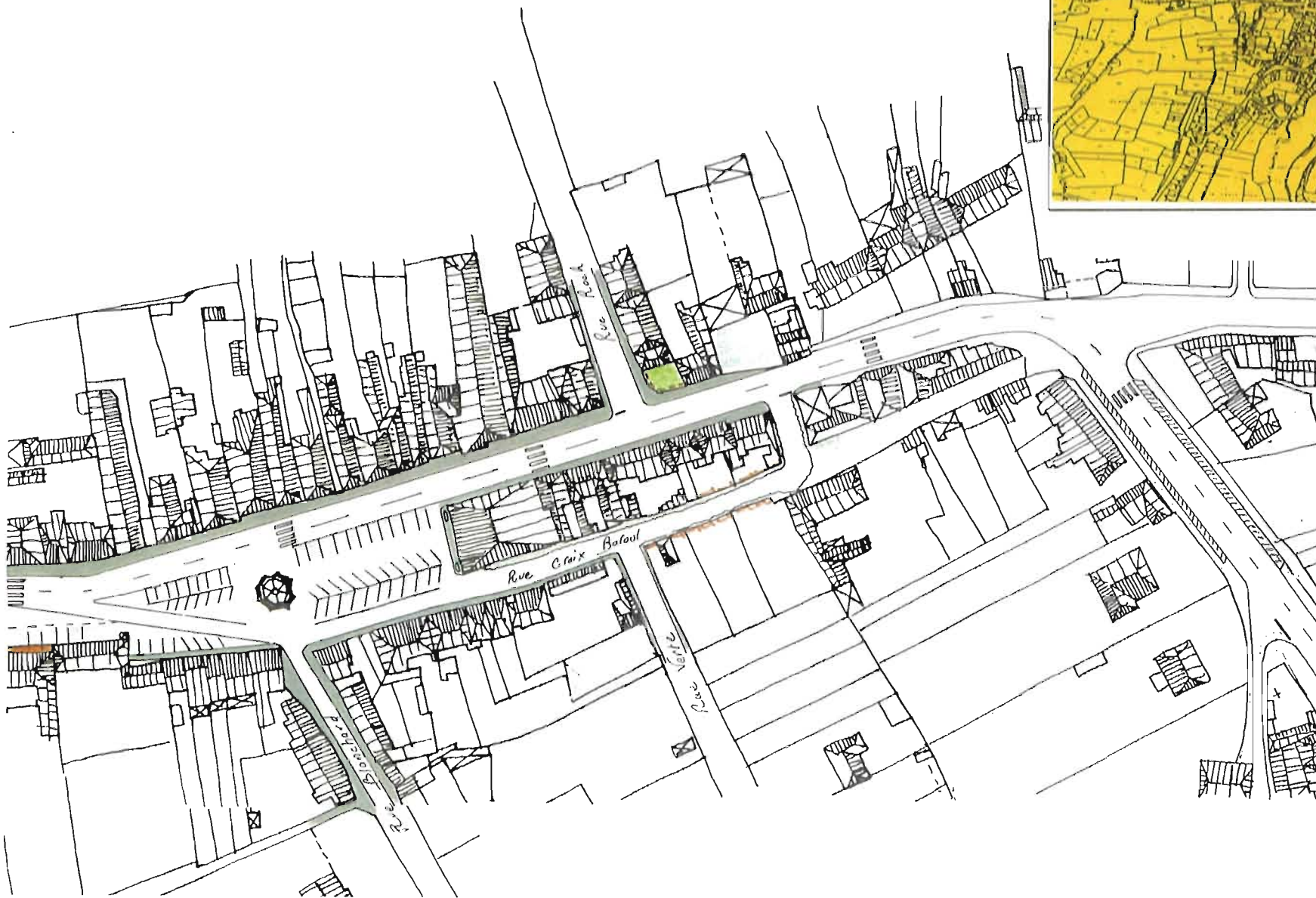
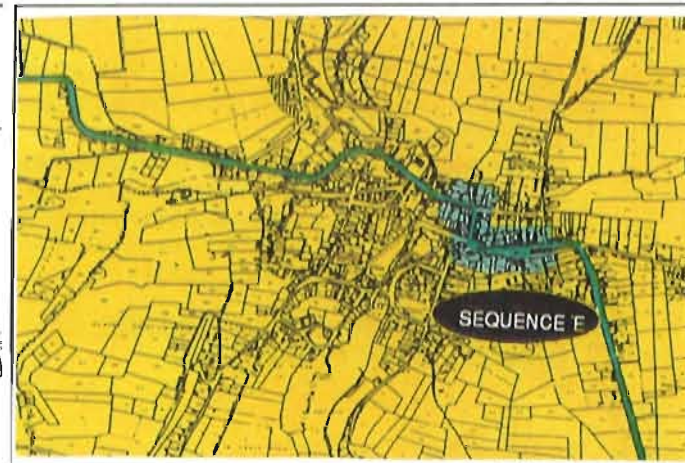
MODALITES D'OCCUPATION DES SOLS & VEGETATION

-  Végétation rudéralisée
-  Jardins privés
-  Végétal public
-  Clôtures
-  Ouvertes: grilles / grillages
-  Fermées: murs / murets
-  Sols macadamisés
-  Voiture
-  Cheminements & Trottoirs
-  Zones de stationnement
-  Sols particuliers
-  Sol minéralisé pauvre
-  Pas de porte matérialisé



SEQUENCE E - SEQUENCE URBAINE

TRAVERSEE DU VILLAGE, EFFETS DE PORTES ET DE SEUILS

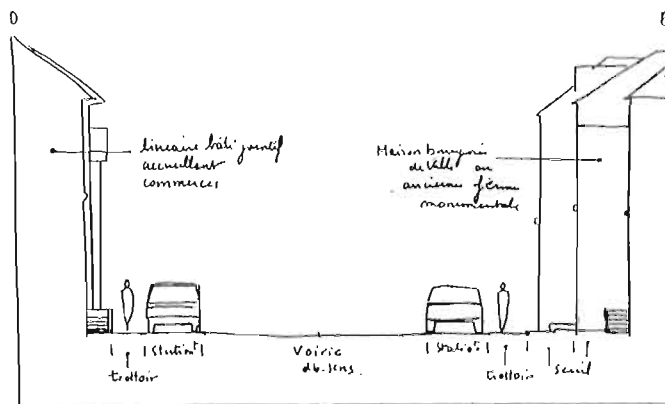


La division des flux de transit vers le sud s'effectue en ce point névralgique autour de l'îlot de l'église et de la Rue des Juifs.

Paradoxe routier :

- ⇒ la Rue des Juifs se terminant en impasse face à la Thure et à la place du marais, dispose d'un très large gabarit,
- ⇒ tandis que la rue Cogneau supportant la majorité des flux vers les départementales 80 et 280 sinue étroitement dans l'une des parties les plus anciennes du village.

**COUPE SCHEMATIQUE SOUS-SEQUENCE E2 :
PREMIER LINEAIRE COMMERCIAL**



Les sous-séquences 3 et 4 accueillent par contre les intersections de dessertes interne du Village successivement:

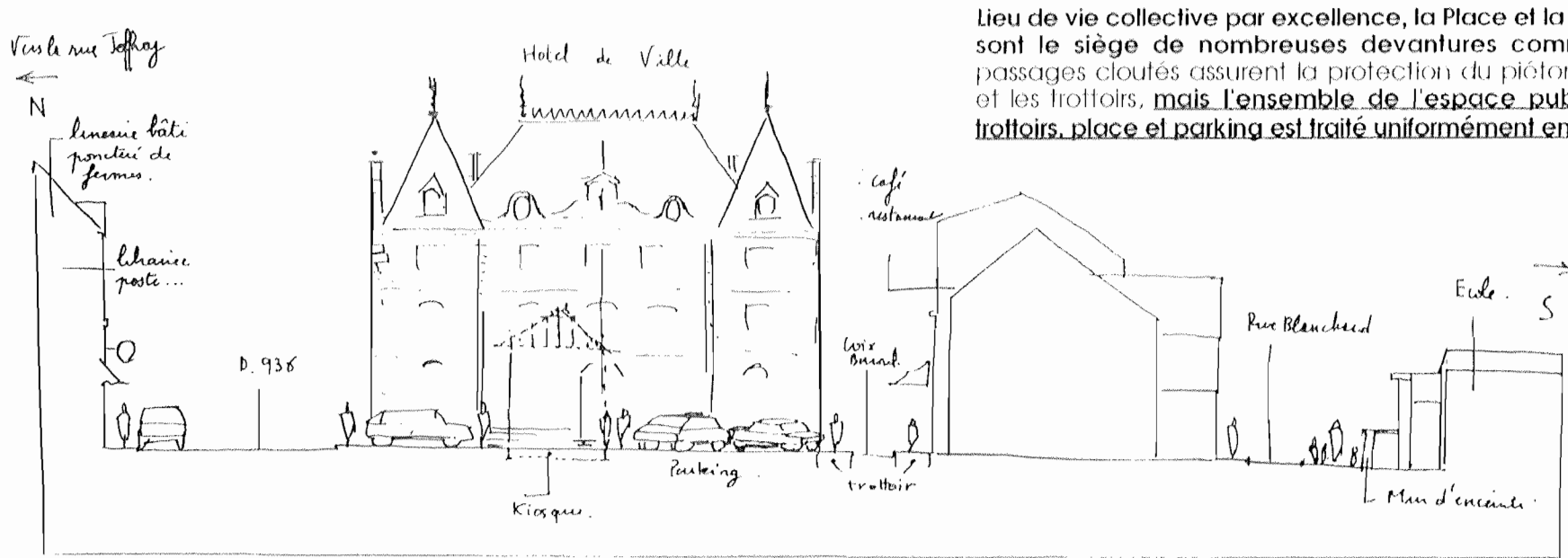
- au Sud de la Départementale et de la place Charles de Gaulle: la rue Blanchard réelle polarité des équipements scolaires à laquelle on accède depuis la place après une circulation autour du kiosque,
- le long de l'hôtel de ville: la Rue Verte en provenance de la Rue Ste Aldegonde bouclant sur la rue Croix Baroul qui débouche sur la D 936 en arrière de l'îlot de la Mairie
- au Nord, face à l'îlot de l'hôtel de ville: la rue Roch qui irrigue la partie nord du village et se prolonge vers la Belgique par le chemin vicinal 01.

Nous reviendrons plus en détail dans l'approche de la Place du Général de Gaulle, sur la desserte interne de ce secteur villageois, ainsi que sur les capacités de stationnement propre à la place et ses abords.

SOUS-SEQUENCE E3: EFFET DE SEUIL DE L'ÎLOT DE L'ÉGLISE DANS LA DÉCOUVERTE DE LA PLACE CHARLES DE GAULLE



COUPE SCHEMATIQUE SOUS-SEQUENCE E3: LA PLACE CHARLES DE GAULLE



Lieu de vie collective par excellence, la Place et la Départementale sont le siège de nombreuses devantures commerciales. Trois passages cloutés assurent la protection du piéton entre la place et les trottoirs, mais l'ensemble de l'espace public, chaussées, trottoirs, place et parking est traité uniformément en macadam.

3.5.3 - Approche de l'Occupation des sols & Perception

• L'urbanisation en linéaire de la départementale constitue de part et d'autre de l'artère un front dense de bâti, majoritairement jointif.

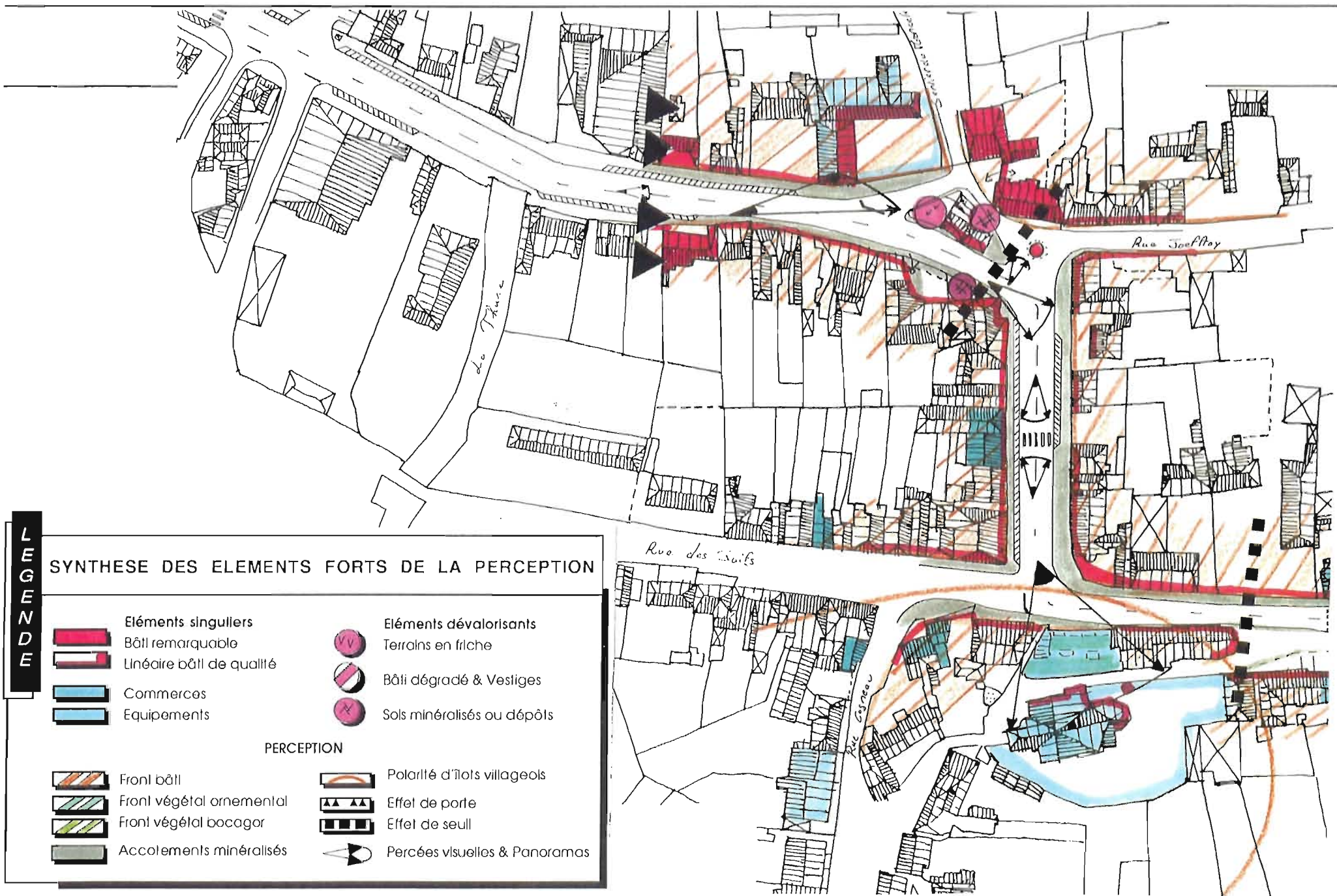
- ⇒ Seules quelques fermes et maisons de maîtres dérogent à cette règle par des implantations en retrait de l'alignement ménageant jardins privatifs et cours.
- ⇒ Toutefois cette distinction n'interrompt pas ou peu le front urbain, la plus part des fermes et maisons disposant de hauts murs d'enceinte.

Les deux extrémités de la traversée du Village sont ponctuées par deux effets de portes liés à la présence de bâti remarquable:

- soit par sa volumétrie (corps de ferme imposant),
- son implantation perpendiculaire en légère avancée sur la chaussée (pignon et disparition du trottoir),
- ou son architecture (modénature, matériaux, coloris...).

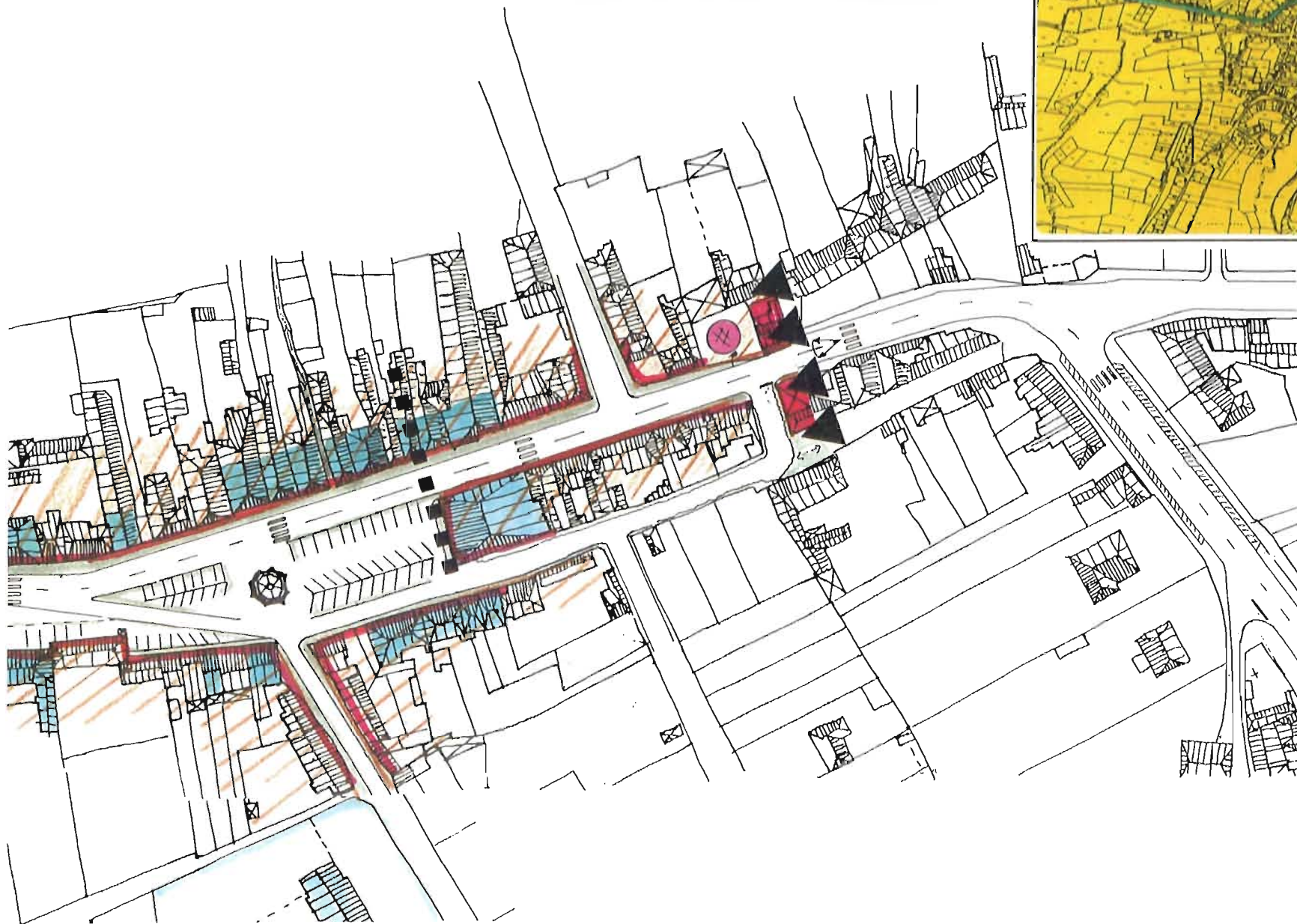
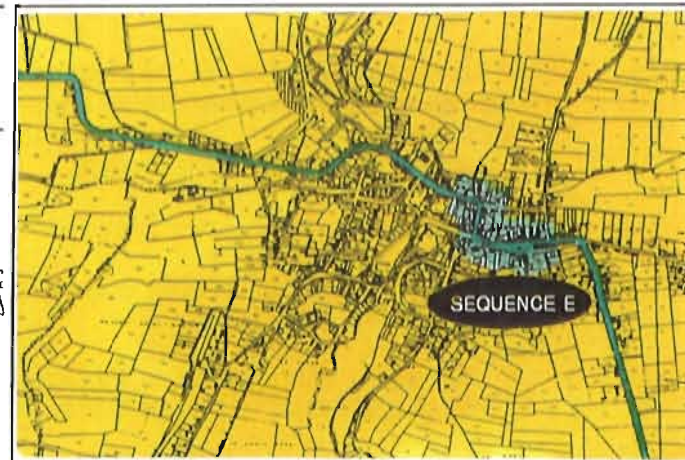
Ces effets de portes concourent à l'identité villageoise et à ce titre se doivent d'être préservés¹.

¹ Lors d'une réunion du comité de pilotage, le bureau d'étude a appris que les services de l'équipement s'approprient à démolir l'une d'entre elles, ce qui est fortement dommageable, même si le pignon amputé fera l'objet d'un soin particulier.



SEQUENCE E - SEQUENCE URBAINE

TRAVERSEE DU VILLAGE, EFFETS DE PORTES ET DE SEUILS



☛ La topographie, et les angles à 45° de la départementale constitue autant d'effets de seuils dans la découverte des sous-séquences, qui attirent le regard vers certains éléments forts du bâti:

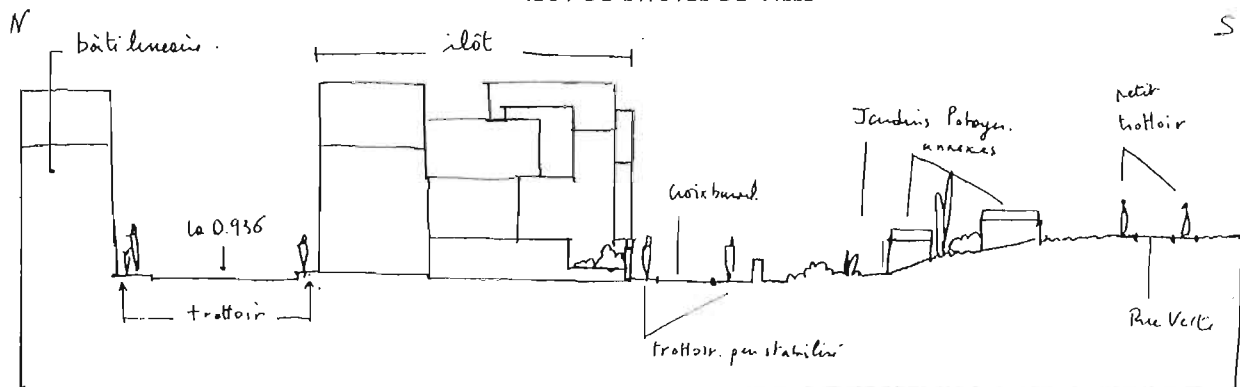
- l'école Jennepin et l'îlot qui lui fait face,
- la ferme monumentale à l'angle du sentier du Moncelet,
- le square Jennepin et la façade en arrière plan visible que de dans le sens Sud-Nord,
- à l'opposé l'église, son esplanade en promontoire et son îlot dont le bâti s'adapte à la topographie;
- la soudaine ouverture du champ de vision dans les 2 sens de perception sur la place Charles de Gaulle, son kiosque, la façade de la mairie en fronton de la départementale, et le linéaire jointif de belle qualité architectural qui l'entoure;
- le "couloir" bâti qui précède ou succède à cette ouverte, avec dans le sens Ouest-Est la perception en point de fuite de l'intersection avec la D 80 et sa chapelle.

TERMINAISON DE LA SEQUENCE E3, EFFET DE PORTE SEQUENCE E4



Le pignon présenté a depuis peu été arasé pour rétablir la continuité piétonne. Malgré cette démolition dommageable, les deux bâtiments se faisant front continuent toutefois à marquer la limite entre les sous-séquences.

COUPE SCHEMATIQUE TERMINAISON DE LA SOUS-SEQUENCEE3 : ILOT DE L'HOTEL DE VILLE



☛ Par contre l'espace public traité uniformément accentue la fonction routière de la départementale au détriment des polarités et du cadre de vie des riverains.

La quasi-absence de végétal public (quelques vasques fleuries), ou visible depuis la départementale accentue ce manque de qualification des espaces publics.

3.5.4 - Synthèse, Opportunités et Recommandations

- Il apparaît opportun d'afficher clairement l'identité villageoise dans le traitement des espaces limitrophes de la départementale.
- La distribution spatiale des espaces publics et leur hiérarchie le long de la départementale offre en outre la possibilité d'un traitement emblématique de chacun.

Le fil conducteur que constitue la départementale entre eux doit en conséquence:

- ⇒ servir à unifier le fond commun identitaire du Village (traitement urbain qualifiant des accotements, éclairage, mobilier, plantations...) en affirmant les fonctionnalités et polarités
- ⇒ ménager les spécificités propres à chaque espaces publics.

• Ont par ailleurs été recensés dans la séquence quelques points dévalorisants qu'il conviendra de traiter dans la mesure du possible lors de l'aménagement de la départementale et des espaces publics:

- ⇒ l'existence d'une micro-friche sur l'îlot face à l'école, et de dépôts en arrière du bâti
- ⇒ la présence au sud de l'axe routier face à l'îlot cité d'une rupture dans l'alignement généré par le recul d'implantation du bâti, et l'absence de délimitation entre domaine privé et public (accès garages, disparition des jardins d'accueil) qui se traduit par une vision depuis le domaine public sur une emprise fortement minéralisée
- ⇒ l'absence de traitement spécifique de la ruelle de l'église vers la chapelle classée et le cimetière
- ⇒ la présence en sortie Est de la séquence, de courelles de ferme usitée en parking, et dont le traitement au sol ou l'absence de limites (murets) contraste singulièrement avec le bâti environnement.

(Cf Chapitre suivant: B/ La Valorisation des Espaces Publics)

Rappel: Il conviendra de se reporter en Annexe N° 6 pour la fiche synthétique et les propositions de traitement de la Séquence.

3.6 - SEQUENCE B' - L' INTERSECTION AVEC LA DEPARTEMENTALE 80

Le débouché sur la séquence B' depuis la traversée du village constitue une réelle aération du tissu.

Pourtant celui-ci assez dense s'organise de part et d'autre de l'intersection avec la Départemental 80, soulignant la croisée des chemins.

Cette séquence s'apparente fortement à la séquence B d'intersection avec la départementale 380, d'où son appellation B', et ce tant par:

- ⇒ son parcellaire plus large,
- ⇒ son caractère routier très ancien,
- ⇒ sa proximité à l'environnement rural, et notamment la présence d'une plaine en promontoire Nord
- ⇒ son accroche à une entité villageoise dense à l'instar de celle du mont pour la séquence B
- ⇒ que par la typologie d'habitat varié que l'on y rencontre.

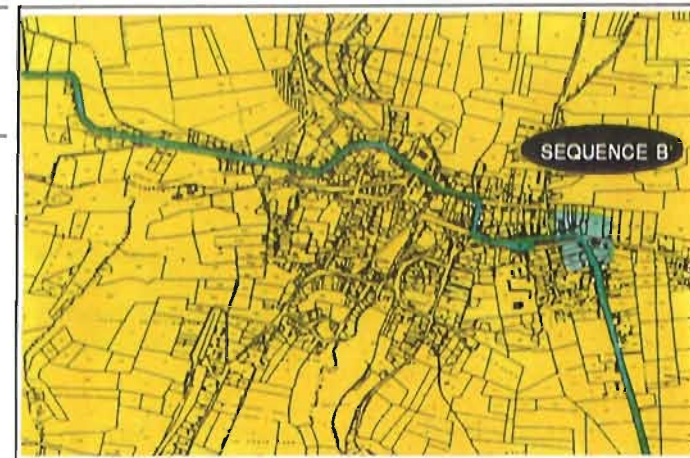
Il s'agit à nouveau d'une séquence de transition dans la progression urbaine, qui se prolonge par une séquence A' d'entrée de ville Sud-Est de même famille que la séquence A d'entrée de ville par l' Ouest.

- ⇒ On peut considérer que cette similitude de caractéristiques entraînera une certaine similitude dans les recommandations.
- ⇒ Toutefois cette interprétation de la tache urbaine organisée le long de la D936 suivant une logique radio-concentrique reste à nuancer au vu des caractéristiques propres à chaque séquence.



SEQUENCE B': LA CROISEE DES CHEMINS, ET L'ANGLE A 45° PONCTUE PAR LA CHAPELLE MARQUENT L'ARRIVEE DANS LE VILLAGE

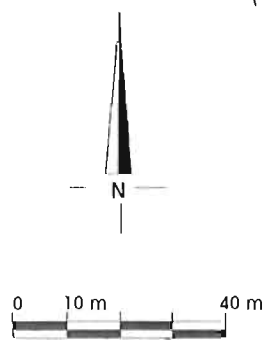
SEQUENCE B' - SEQUENCE DE TRANSITION INTERSECTION AVEC LA D80, PLAINES DES PREAUX



LEGENDE

MODALITES D'OCCUPATION DES SOLS & VEGETATION

	Haies aveusnoises		Sols macadamisés
	Jardins privatifs		Voirie
	Jardins d'agrément & Parcs		Chemnements & Trottoirs
	Haies ornementales		Zones de stationnement
	Zones enherbées / Friches		Sols particuliers
	Plantations d'alignement		Sol en gravier
	Clôtures		Pas de porte matérialisé
	Ouvertes: grilles / grillages		Autres sols minéralisés
	Fermées: murs / murels		Sol minéralisé pauvre
			Sol traité en schiste compacté



3.6.1 - Approche routière

☛ La séquence B' se distingue très nettement de la précédente par l'ouverture du champ de vision sur l'intersection avec la D 80, et une modification importante du gabarit de la départementale 936.

⇒ L'axe routier de la D 936 rectiligne depuis la porte urbaine de la séquence villageoise s'incurve brutalement par un angle à 55° pour suivre une orientation Nord- Ouest/Sud-Est qu'il conserve jusqu'en limite d'urbanisation et de commune.

⇒ La départementale 80 de même dimension que la D 936 dans le Village, débouche par contre depuis l'est sur le carrefour dans le prolongement de l'axe rectiligne de la départementale 936, comme s'il s'agissait de sa suite logique.

Seul le gabarit plus large de la D 936 dans l'intersection permet réellement de dissocier le statut des axes, la priorité à la D 936 étant assurée par un stop sur la D80.

Néanmoins cette intersection reste conflictuelle d'Ouest en Est, et ce indépendamment de la signalisation routière et directionnelle importante.

☛ Anciennement conjugué au carrefour l'un des débouché de la Rue Croix Baroul en provenance du centre villageois est aujourd'hui rendu impraticable aux véhicules (terminaison en impasse piétonne).

☛ Par contre à 50 mètres du croisement, la Rue Ste Aldegonde, l'une des plus anciennes (avec les rues Roch et Jeoffroy), rue qui irrigue la partie Sud du Village, débouche en biais sur la départementale en limite de séquence, et est gérée en stop.

☛ La modification du dimensionnement de la départementale 936, perceptible dès l'intersection avec la D 80, au niveau des voies, n'entraîne pour autant pas de changement de son gabarit routier: 2 fois 1 voie.

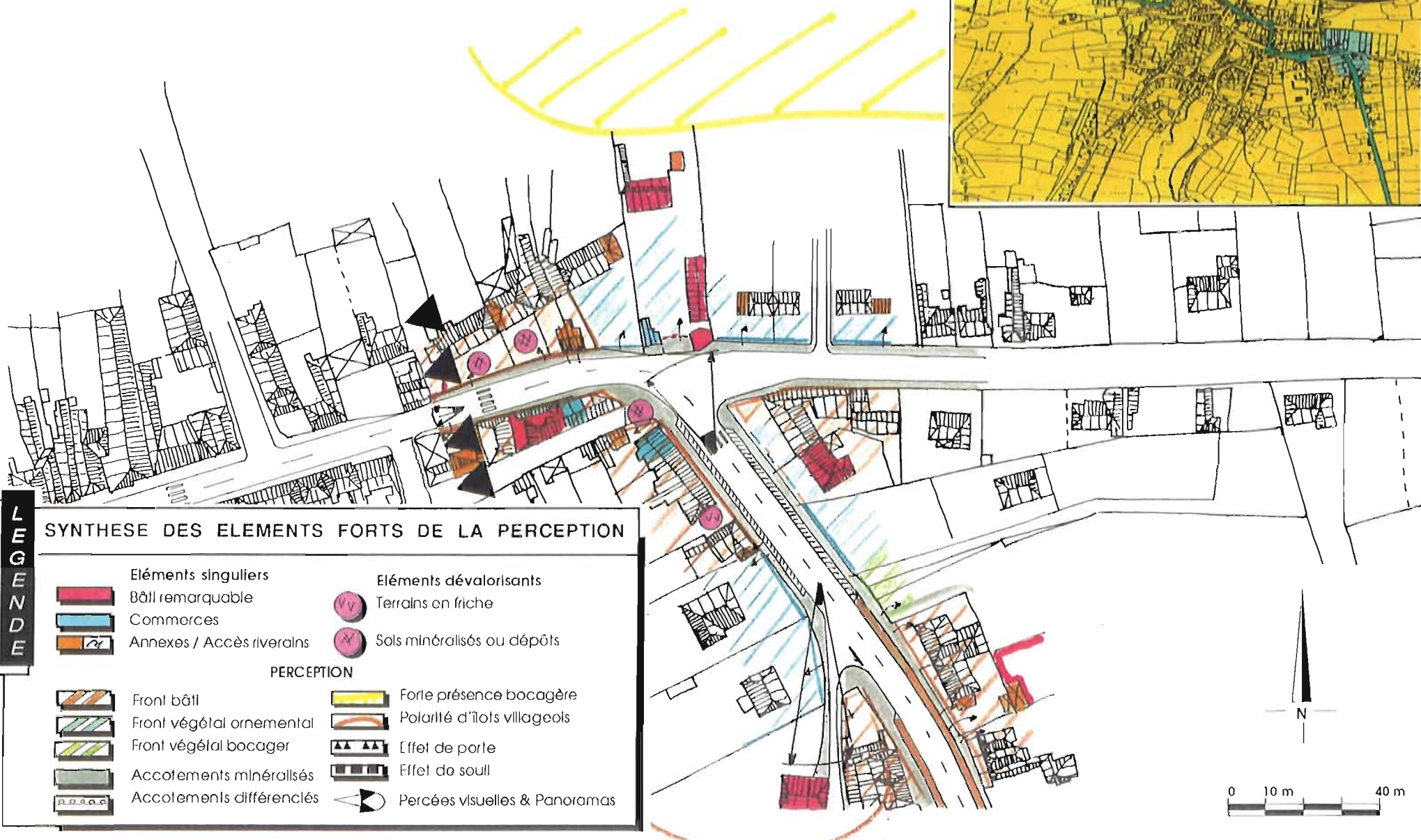
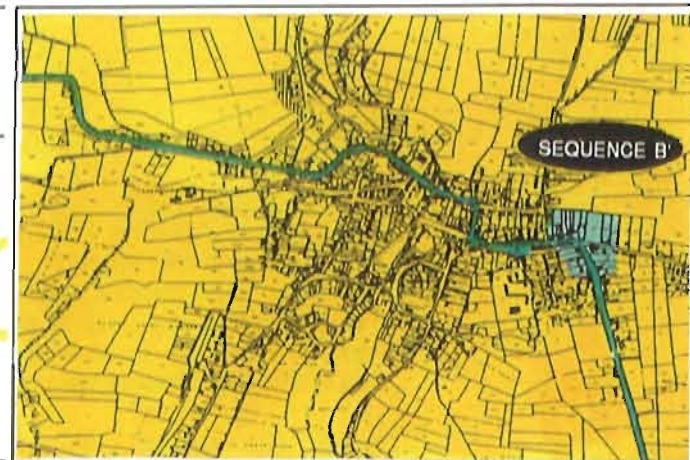
Par contre les accolements larges traités en macadam accueillent de nouveau de larges trottoirs et de longues aires de stationnement longitudinales. Deux passages piétons implantés en retrait de l'intersection assurent la traversée.

3.6.2 - Approche de l'Occupation des sols & Perception

Ancienne croisée de chemins, la séquence est caractérisée par la rencontre:

- ⇒ de l'habitat dense en alignement jointif du centre village (petit coron ouvrier ou maisons rurales-urbaines ou de style);
- ⇒ des maisons bourgeoises du 19^{ème} implantées sur un grand parcellaire;
- ⇒ de l'habitat rural (fermettes, granges monumentales et corps de fermes en courée) s'égrénant le long des départementales 80 et 936;
- ⇒ et plus récemment de pavillonnaires isolés ou en opération groupée, en remplissages des interstices.

SEQUENCE B' - SEQUENCE DE TRANSITION INTERSECTION AVEC LA D80, PLAINES DES PREAUX



LEGENDE

SYNTHESE DES ELEMENTS FORTS DE LA PERCEPTION

Eléments singuliers		Eléments dévalorisants	
	Bâti remarquable		Terrains en friche
	Commerces		Sols minéralisés ou dépôts
	Annexes / Accès riverains	PERCEPTION	
	Front bâti		Forte présence bocagère
	Front végétal ornemental		Polarité d'îlots villageois
	Front végétal bocager		Effet de porte
	Accotements minéralisés		Effet de soull
	Accotements différenciés		Percées visuelles & Panoramas

☛ Sont ainsi agencés sur un parcellaire complexe:

☞ Au Nord de l'intersection majoritairement implantés en retrait des axes routiers D 936 et D80 et **s'adossant sur la plaine bocagère des Préaux:**

- d'anciennes fermettes jointives,
- une maison de maître de grand style en arrière de l'ancien poste de douane et de la chapelle St Walbert,
- un lotissement récent de pavillonnaires.

Dans le prolongement Est de la D80 de l'habitat ruralo-ouvrier jouxte fermes et pavillonnaires récent sur grandes parcelles

☞ Au Sud et à l'Ouest, sur un parcellaire de petite taille issu des rues Croix Baroul et Ste Aldegonde, **de l'habitat jointif similaire au reste du village ponctue les carrefours**, associant maisons du 19^{ème}, coron ouvrier, parfois corps de ferme, ou pavillonnaire des années 50, tissu dans lequel s'inscrivent plus récemment le long de la D936 quelques pavillonnaires en fort retrait de l'alignement.

☞ A l'Est de l'intersection sur petites et grandes parcelles **de l'habitat ruralo-ouvrier implanté en retrait souligne l'angle des départementales et le linéaire** ainsi que du pavillonnaire contemporain.

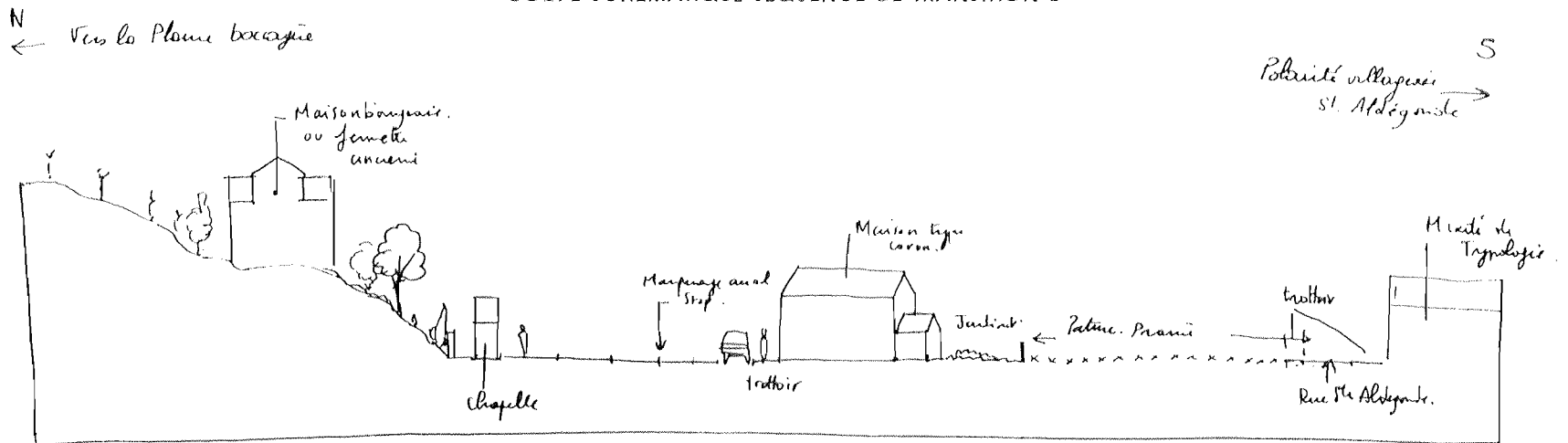
☛ Cette grande mixité génère suivant l'angle de vision de nombreux contrastes.

L'un des plus singuliers est celui du débouché sur le carrefour depuis le Sud, où se combinent dans l'axe de vision, maisons de maîtres, poste de douane, chapelle, coron ouvrier, fermettes et pavillonnaires.

☛ **L'agencement parcellaire complexe et les typologies offrent en contrepartie une grande place à la perception du végétal** en provenance des jardins privés aux abords des voies.

La présence de murets délimitant les jardins d'accueil et de haies bocagères, souligne cette séquence de transition ruralo-villageoise, même si les essences ornementales priment.

COUPE SCHEMATIQUE SEQUENCE DE TRANSITION B'



3.6.3 - Synthèse, Opportunités et Recommandations

☛ **Réelle terminaison de la polarité villageoise, la départementale en amont de l'intersection recèle encore quelques commerces et services, et affiche dans sa mixité de tissus un patrimoine bâti de qualité,** citons notamment, outre la porte urbaine du Village constituée des 2 pignons de fermes:

☞ la petite maison siège de la caisse d'épargne, et celle en angle de l'intersection, dont la modénature ancienne, le rythme des ouvertures et les matériaux traditionnels en façade ont su être préservés

☞ la chapelle St Walbert, édifice implanté dans l'axe de la Départementale en perspective du clocher de l'Eglise

☞ la maison bourgeoise en arrière de la chapelle et ses annexes;

☞ ou encore la monumentale grange à l'angle de la Rue Ste Aldegonde usitée par l'un des derniers marbriers de Cousolre.

☛ Toutefois quelques points noirs ont été recensés dans la séquence, respectivement:

☞ au nord de l'axe, l'absence de jardins d'accueil en devanture de l'habitat jointif et l'usage par les riverains en parking de l'espace ainsi minéralisé et délimité du trottoir par des clôtures ouvertes au style inadapté

☞ outre l'incongruité de l'ancien poste de douane, l'absence de traitement qualifiant des abords de la chapelle

☞ la présence au débouché de l'impasse de la Rue Croix Baroul d'une vaste zone minéralisée, et le manque de valorisation du passage piétonnier

☞ l'existence d'une petite friche en terminaison du coron accueillant le café.

☛ **Les larges accotements de la départementale au Nord du carrefour, et en aval de celui-ci pourraient permettre un traitement différencié,** notamment pour les riverains du petit coron améliorant ainsi leur pas de porte, et pouvant accueillir quelques plantations et du mobilier.

☛ **Les abords de la chapelle mériteraient en outre un traitement plus emblématique** qui serait d'autant plus facilement réalisable qu'une réduction légère du gabarit de la D80 est possible sans modifier grandement le fonctionnement du carrefour.

L'importance d'afficher dans ce point stratégique vers le centre villageois l'identité de Cousolre passe:

☞ d'une part par l'apport de qualité urbaine dans l'aménagement de l'espace public,

☞ mais aussi par un certain nombre de recommandations auprès des riverains afin d'éviter l'apparition de parking et de garages en premier plan de la chaussée, la disparition des clôtures et jardinets originaux, et l'usage d'une végétation inadaptée.

Rappel: Il conviendra de se reporter en Annexe N° 7 pour la fiche synthétique et les propositions de traitement de la Séquence.

3.7 - SEQUENCE A' - L'ENTREE DE VILLE PAR LE SUD-EST

Cette dernière séquence urbanisée de la départementale affiche des similitudes avec la toute première que nous avons analysé, l'entrée de ville A par l'Ouest.

☛ Outre l'aspect long et rectiligne de l'axe routier, cette séquence d'entrée, d'appartenance rurale a fait elle aussi l'objet d'un traitement particulier de son linéaire assurant entre le domaine privé et public une différenciation des accolements en trottoirs, en bandes engazonnées, avec plantations d'alignement et zones de stationnement en schistes rouge.

☞ Mais leur similitude ne s'arrête pas là, en effet comme la séquence A, cette entrée de ville par le Sud-Est au contact du milieu rural dispose d'un profil topographique accentué vers la Plaine de Ribeaux Fosse, qui permet d'ouvrir de nombreux panoramas sur l'environnement rural, et la perception globale du village.

☞ Disposant d'un tissu originellement rural, et ponctués de quelques belles demeures du 19^{ème} sur grande parcelles, la séquence à la rencontre du village, elle est aussi caractérisée par un remplissage progressif des interstices par du pavillonnaire récent.

☛ La ressemblance entre les deux entrées de ville, de configuration, de morphologie, et des pressions d'urbanisation qui s'y exercent, entraîneront les mêmes recommandations afin de préserver l'identité rurale de la séquence.

3.7.1 - Approche routière

Le profil topographique de l'axe routier orienté Nord-Ouest/Sud-Est suit une remontée de plus de 35 mètres vers le point haut de la plaine de Ribeaux Fosse ponctué de l'ancien Moulin à Vent.

Aucune intersection routière n'interrompt l'axe, toutefois une multitude d'accès riverains jalonnent le parcours.

☛ Les accolements Ouest et Est sont traités de façon similaires depuis la Rue Ste Aldegonde jusqu'à la première prairie bocagère à l'Ouest de la départementale: trottoirs macadamisés et bande de stationnement en schistes rouges ponctuées d'arbres d'alignement.

SEQUENCE A' : TOPOGRAPHIE ACCENTUEE, CONTEXTE RURAL ET PANORAMAS



☛ Ils suivent ensuite un traitement plus végétal jusqu'en limite l'urbanisation:

☞ assurant côté Ouest au plus près de la chaussée le prolongement macadamisé du trottoir en arrière duquel une bande engazonnement accueille les plantations;

☞ et côté Est prolongeant les bandes de schistes rouge ponctuées des plantations d'alignement, en arrière desquelles trottoirs et bandes engazonnées s'organisent suivant la multitude d'accès riverains.

3.7.2 - Approche de l'Occupation des sols & Perception

Le linéaire bâti s'organise en partie Est de l'axe majoritairement en habitat individuel, ponctuellement jointif (maisons jumelées) en retrait de 5 à 10 mètres ou plus de l'alignement.

• A l'opposé coté Ouest, il affiche deux faciès:

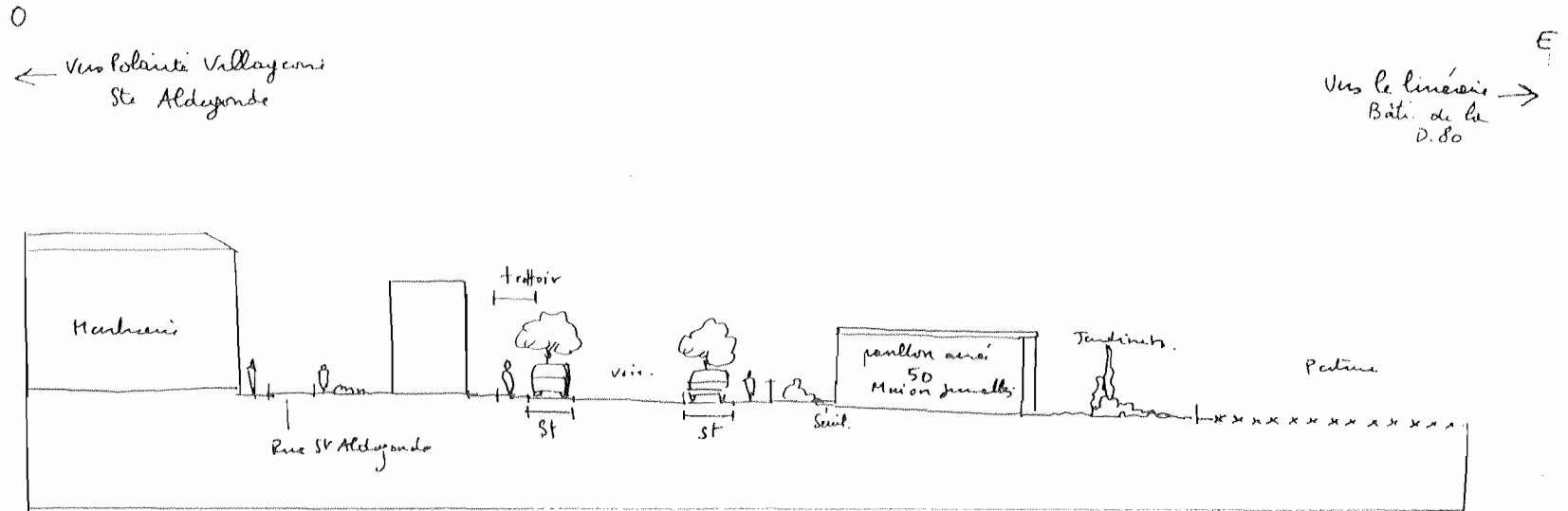
⇒ à proximité de la Rue Ste Aldegonde l'entité villageoise imprègne encore le linéaire bâti jointif sur quelques dizaines de mètres,

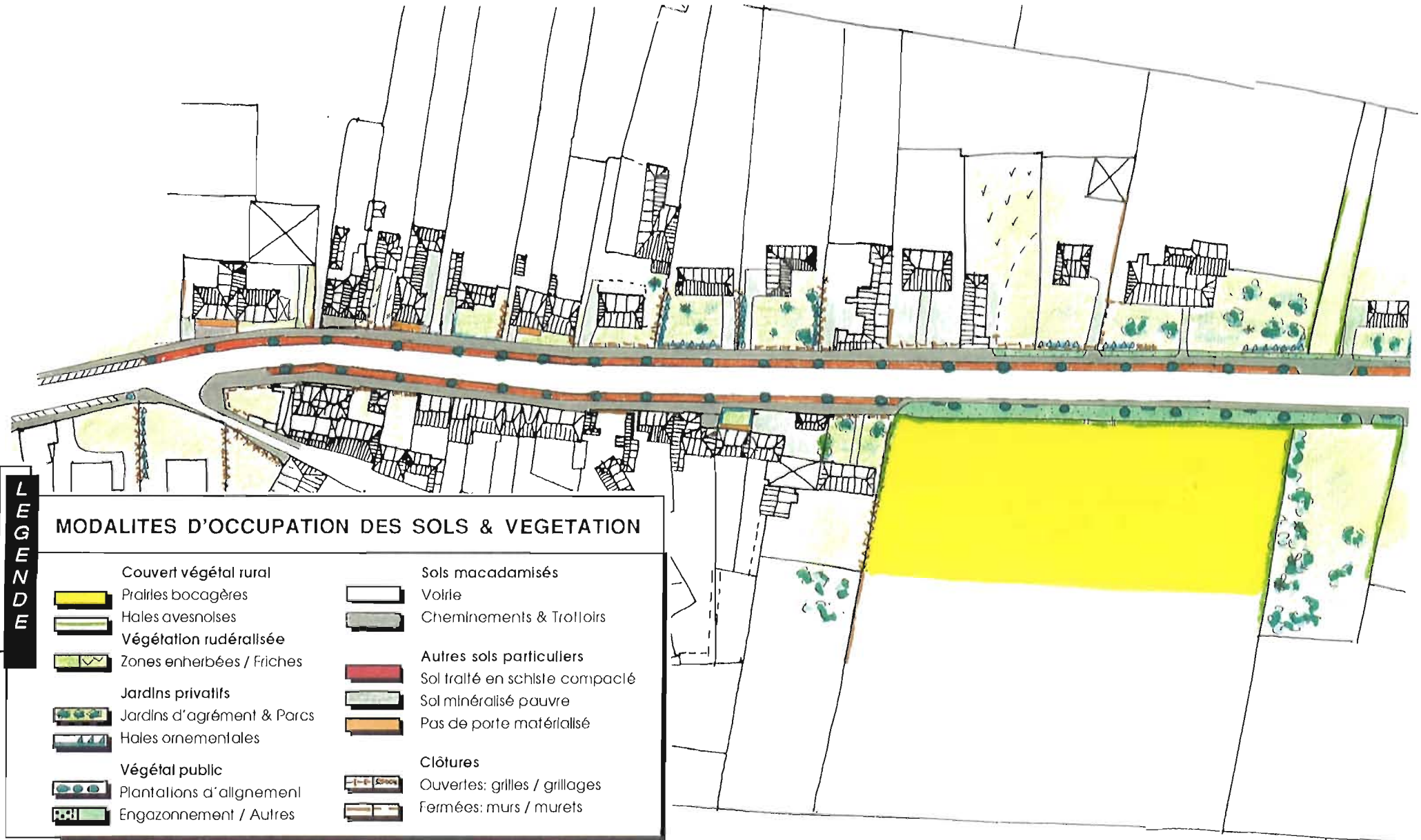
⇒ puis s'atténue au profit d'un tissu de plus en plus lâche accueillant entrecoupés de grandes parcelles bocagères, quelques pavillonnaires de standing en recul, et de grandes fermes en réhabilitation.

• Le coté Est est celui qui à ce jour a subi le plus de pression foncière, en limite Sud de la séquence, entraînant une fermeture progressive du paysage des abords de la voie par la succession de jardins privatifs où l'usage de haies ornementales semblent malheureusement s'être généralisé.

Par contre au plus près du village, les habitations riveraines implantées en retrait mais dans un degré moindre, ont su conserver quelques murets délimitant de petits jardins d'accueil et laissant les façades dégagées.


COUPE SCHEMATIQUE SEQUENCE A ' ENTREE DE VILLE PAR LE SUD-EST





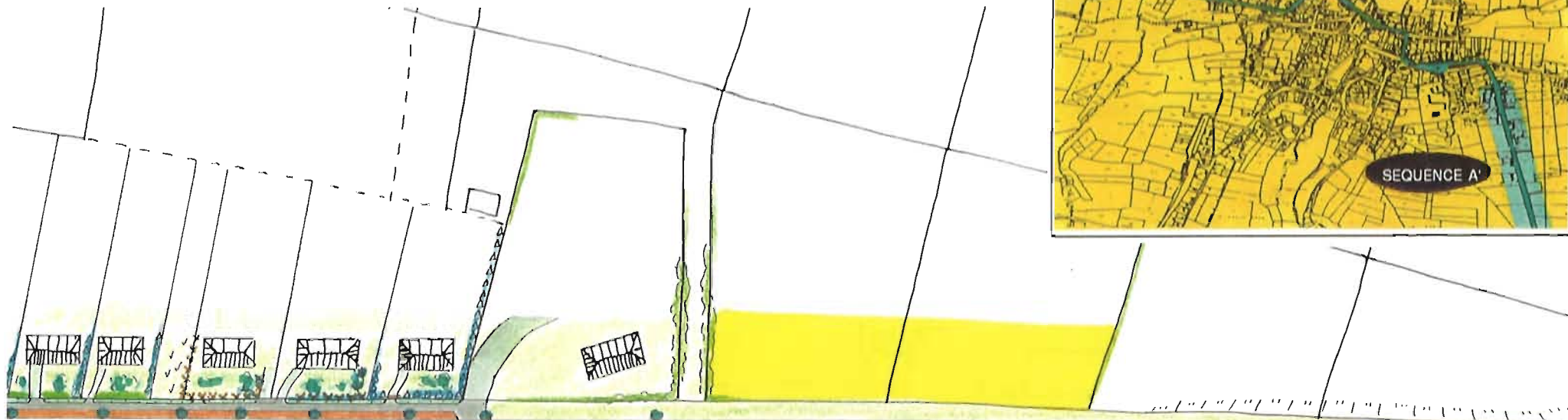
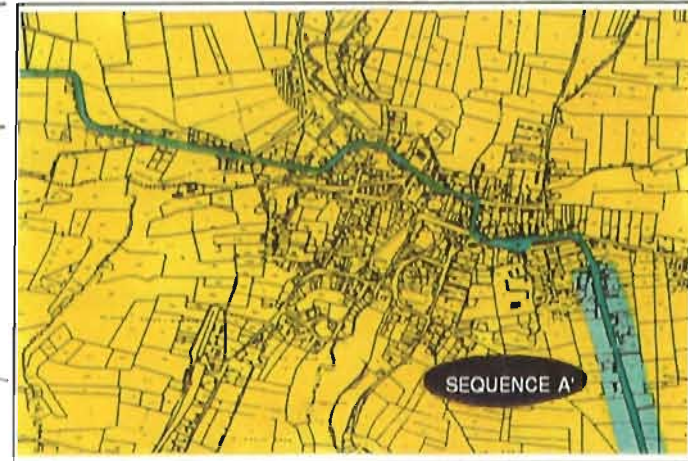
LEGENDE

MODALITES D'OCCUPATION DES SOLS & VEGETATION

- | | |
|--|--|
|  Couvert végétal rural |  Sols macadamisés |
|  Prairies bocagères |  Voirie |
|  Haies avesnoises |  Cheminements & Trolloirs |
|  Végétation rudéralisée |  Autres sols particuliers |
|  Zones enherbées / Friches |  Sol traité en schiste compacté |
|  Jardins privatifs |  Sol minéralisé pauvre |
|  Jardins d'agrément & Parcs |  Pas de porte matérialisé |
|  Haies ornementales |  Clôtures |
|  Végétal public |  Ouvertes: grilles / grillages |
|  Plantations d'alignement |  Fermées: murs / murets |
|  Engazonnement / Autres | |

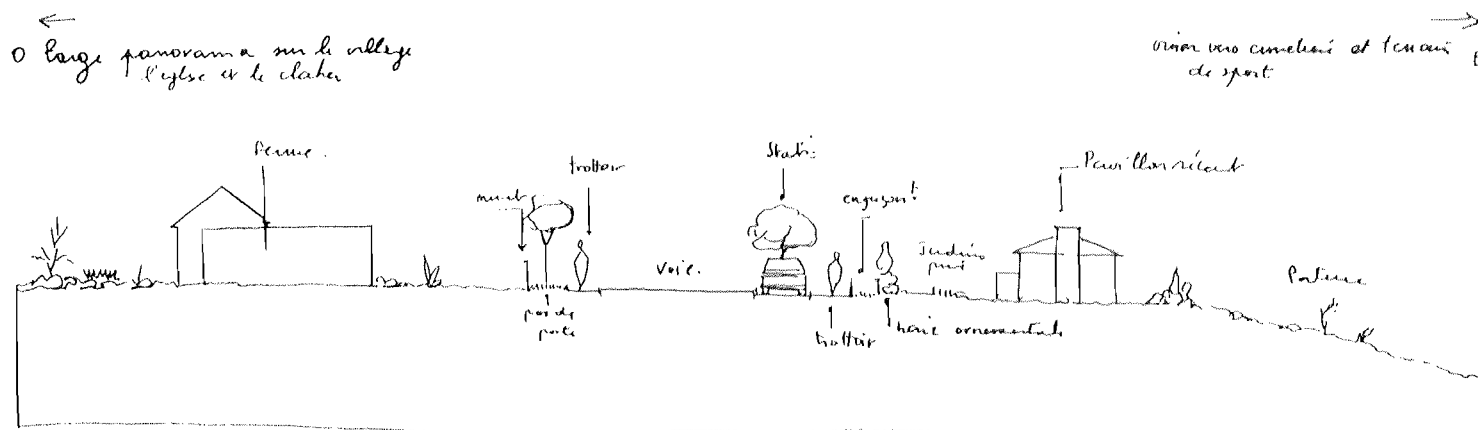
SEQUENCE A' - INTERFACE RURALE

ENTREE DE VILLE PAR LE SUD-EST, PLAINE DE RIBEAUX FOSSE



• Cette particularité conjuguée à celle liée à la Rue Ste Aldegonde et au passage successif depuis le sud d'une zone bocagère ouverte à une zone mixte de pavillonnaire entrecoupé de tomes et de pâtures, offre le long du parcours une sensation de progression vers l'urbanité.

COUPE SCHEMATIQUE EXTREMITÉ DE LA SEQUENCE A '
LE BOCAGE JOUXTE LA LIMITE D'URBANISATION PONCTUÉE D'UNE FERME ET DES PREMIERS PAVILLONNAIRES



3.7.3 - Synthèse

La séquence résidentielle, dispose par sa variété de bâti d'un patrimoine de qualité auprès duquel l'architecture pavillonnaire apparaît inopportune.

⇒ Certains de ces éléments bâtis sont en cours de réhabilitation, d'autre vétustes ou en vente n'ont pas la mise en valeur qu'ils méritent.

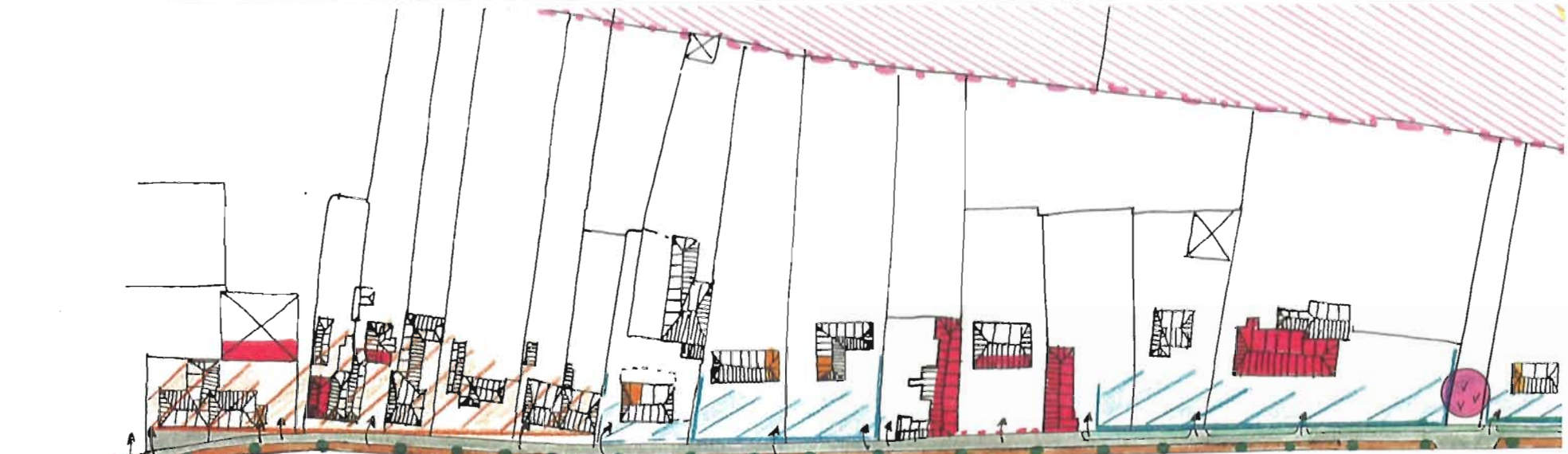
⇒ En outre quelques réfection peu réussies de façades ont masqué les matériaux et spécificités de l'habitat Cousolrésien.

• La sensation de progression vers l'urbanité ne doit pas pour autant faire oublier l'appartenance rurale de la séquence que les quelques reliquats bocagers, prairies et haies préservent.

La pression foncière importante qui s'exerce sur l'itinéraire se traduit sous deux formes:















⇒ l'une coté Ouest en linéaire de voie, consommatrice d'espace bocager au détriment des panoramas,

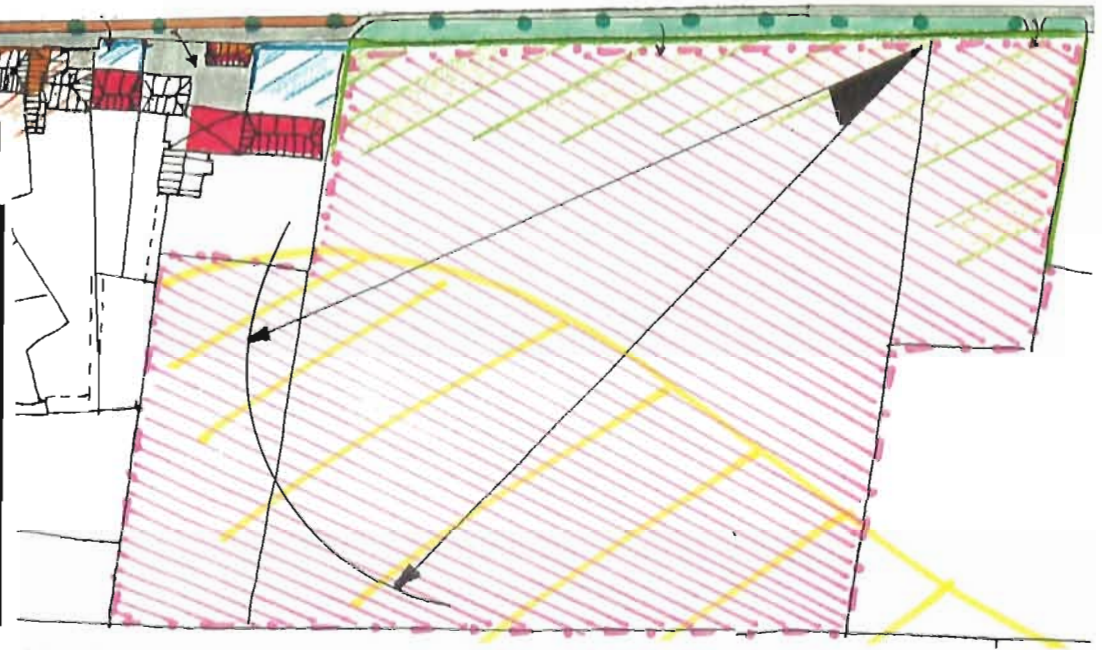
⇒ l'autre coté Est en double front du habitat existant, et se raccrochant aux arrières des habitations situées le long de la D80 en direction du complexe sportif et du cimetière.



SYNTHESE DES ELEMENTS FORTS DE LA PERCEPTION

**LE
G
E
N
D
E**

- | | | | |
|---|--------------------------------|---|-------------------------------|
|  | Bâti remarquable |  | Éléments dévalorisants |
|  | Annexes / Accès riverains |  | Terrains en friche |
|  | Accotements minéralisés |  | Bâti dégradé & Veslges |
|  | Accotements différenciés | | Sols minéralisés ou dépôts |
| PERCEPTION | | | |
|  | Fronts bâti |  | Forte présence bocagère |
|  | Front végétal ornemental |  | Polarité d'îlots villageols |
|  | Front végétal bocager |  | Percées visuelles & Panoramas |
|  | TERRAINS CONSTRUCTIBLES | | |



☛ Dans les deux cas le développement urbain de type pavillonnaire isolé ou groupé sur ces sites pénalisera de façon irrémédiable le paysage bocager et villageois.

☞ Seule une partie des terrains constructibles envisagés côté Est sous réserve qu'il suivent la limite sud du terrain de sport seront peu dommageables au contexte paysager.

☞ Côté Ouest par contre le terrain constructible en limite d'urbanisation, (faisant face à un "navrant" pavillonnaire récent implanté sur une parcelle bocagère au delà des plantations d'alignement), apparaît d'autant plus inopportun qu'aujourd'hui le long mur d'enceinte de la ferme marque parfaitement la limite urbanisée.

La grande parcelle bocagère s'approchant au plus près de la limite villageoise sud de la Rue Ste Aldegonde est à la fois la plus intéressante mais aussi la plus pénalisante pour le paysage du point vue de sa constructibilité.

Pouvant être le support d'une réelle extension villageoise réussie avec possibilité de bouclage des voiries, insertion architecturale et paysagère, mise en valeur du bocage, **elle peut tout aussi bien être la proie d'un lotissement ou de pavillonnaires isolés inadaptés gâchant irrémédiablement la perspective des arrières du village et de l'église.**

3.7.4 - Opportunités et Recommandations

☛ La monotonie du parcours issue de la succession de fronts végétaux impénétrables des pavillonnaires et de fronts urbains, renforcée par les plantations d'alignement **n'est interrompue que par les larges panorama offerts par l'inclinaison topographique et la présence d'espaces bocagers.**

☞ Il conviendra de préserver ces sites de l'urbanisation, voir de la juguler.

☞ Seule une urbanisation réfléchie des sites identifiés constructibles préservera le patrimoine paysager aujourd'hui offert à tous.

☛ Les larges accotements différenciés laissent à ce jour peu de place aux pas de portes des riverains sur le linéaire jointif, et plus globalement **manquent de traitement de qualité urbaine, à laquelle il faudra remédier.**

☞ La trop forte perception de sols minéralisés, l'absence de mobilier et de végétal nuit à la perception de la séquence d'appartenance rurale.

☞ Le traitement plus végétalisé et qualitatif des abords de la voie pourrait rompre le rythme impulsé par les alignement, tout en préservant les percées visuelles les plus intéressantes.

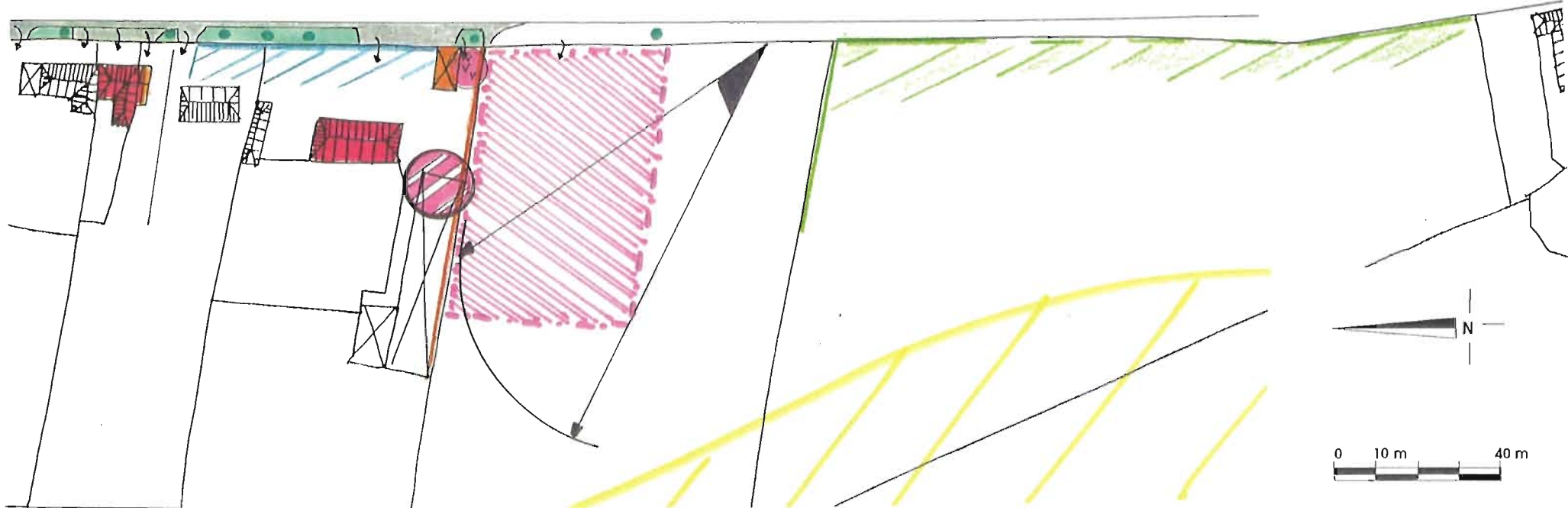
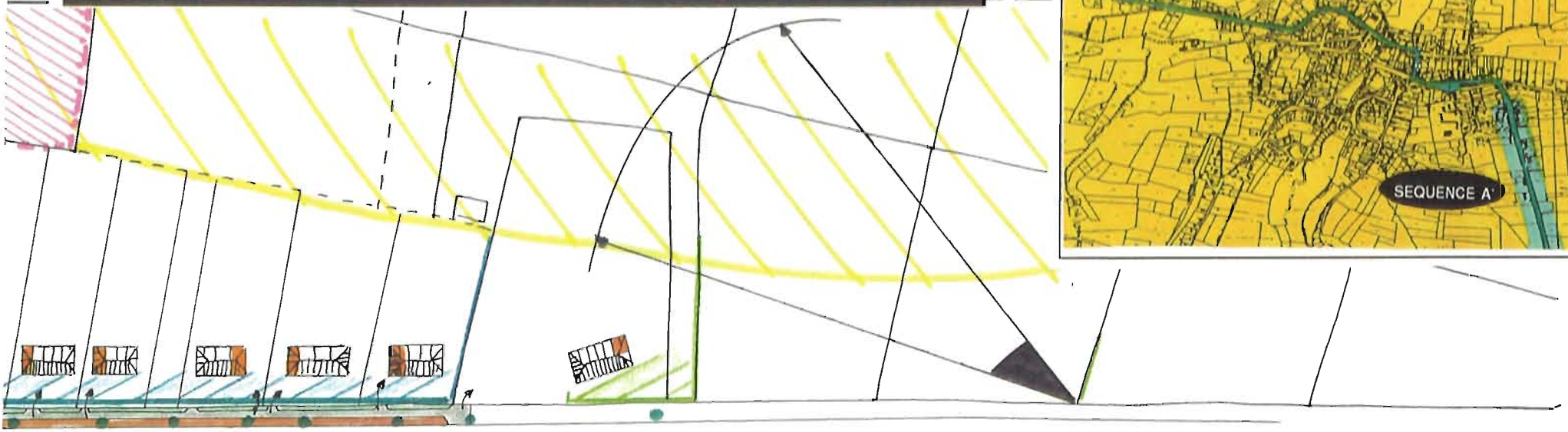
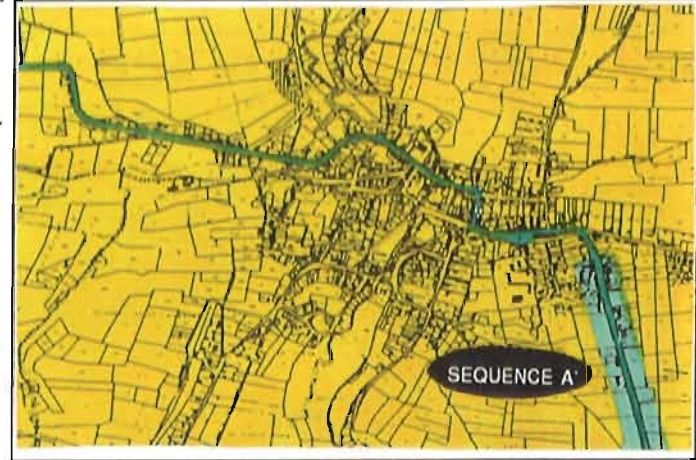
☞ Un petit secteur en haut de cote, servant à ce jour de dépôt en bord de voie pourrait en outre être aménagé à des fins touristiques (signalétique, aires pic-nique, table d'orientation...).

☛ Par ailleurs une démarche pédagogique avec les riverains semble nécessaire pour éviter que ne se perpétue la dominante ornementale des jardins privatifs.

Rappel: Il conviendra de se reporter en Annexe N° 2 pour la fiche synthétique et les propositions de traitement de la Séquence.

SEQUENCE A' - INTERFACE RURALE

ENTREE DE VILLE PAR LE SUD-EST, PLAINE DE RIBEAUX FOSSE



**LA PLACE CHARLES DE GAULLE
PHOTOGRAPHIE AERIENNE OBLIQUE**



Source : Mairie de Cousolre

B / LA VALORISATION DES ESPACES PUBLICS

1 - LA PLACE CHARLES DE GAULLE ET SES ABORDS

1.1- ETAT DES LIEUX

La Place Charles de Gaulle constitue l'espace public majeur de l'entité villageoise, où s'affirment les polarités administratives et commerciales.

Délimitée par la D936 et un linéaire bâti de qualité accueillant les devantures commerciales, la place souffre aujourd'hui d'une absence de traitement qualitatif:

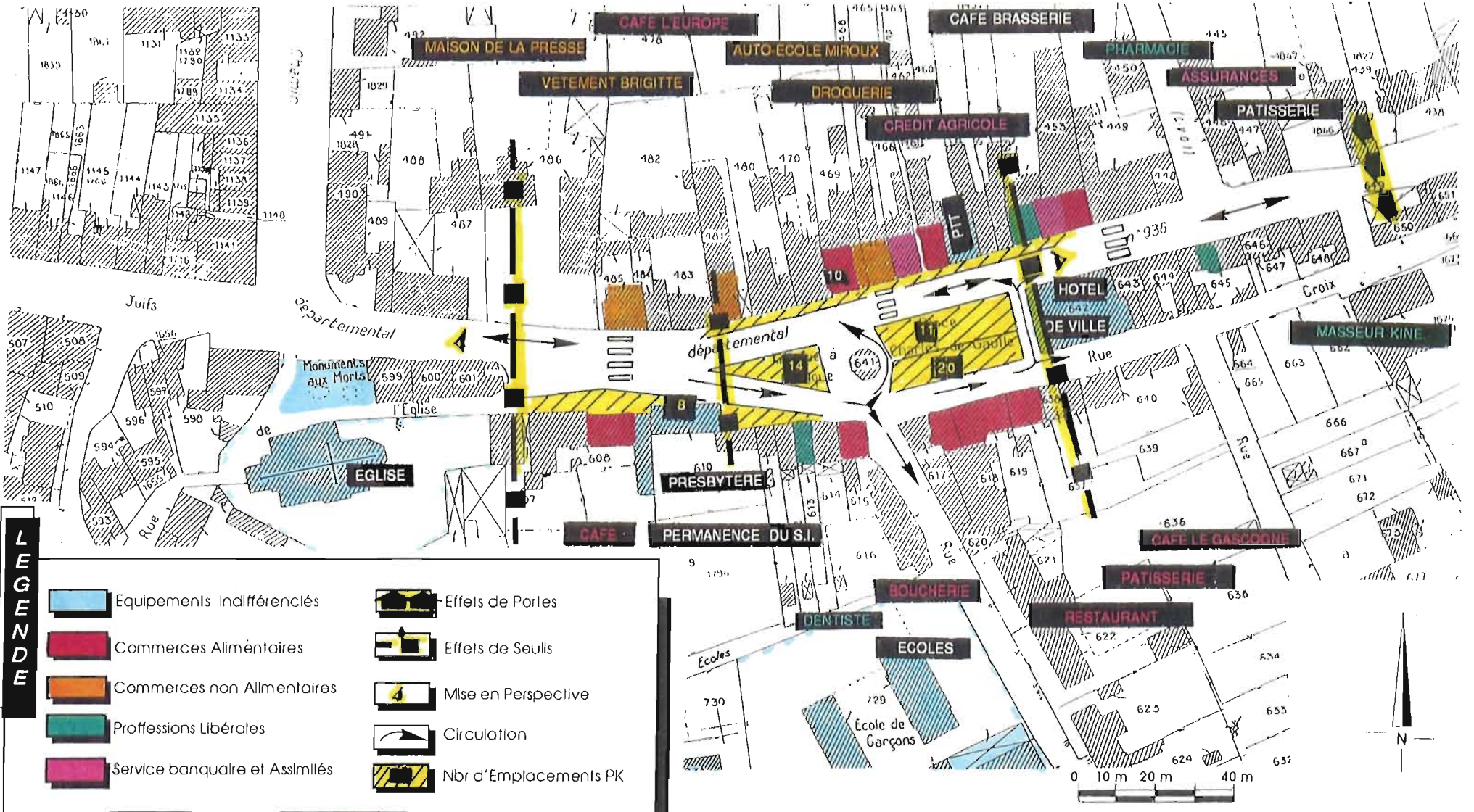
- ⇒ l'ensemble formé par la chaussée, les trottoirs, les parking et la place est traité uniformément en macadam;
- ⇒ aucun aménagement urbain ne valorise l'espace public (absence de mobilier, d'éclairage, de signalisation, de plantations...) **qui dispose pourtant d'éléments de composition fort (mairie, kiosque, linéaire bâti) et bénéficie d'une perspective remarquable.**

Elle a peu changé depuis le début du siècle comme nous l'atteste la comparaison de la carte postale ci-contre avec la photographie ci-dessous.



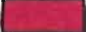







COUSOLRE: (Nord) - La Grand Place



PLACE CHARLES DE GAULLE ETAT DES LIEUX



LEGENDE

	Equipements Inaltférrencés		Effets de Porles
	Commerces Alimentaires		Effets de Seulls
	Commerces non Alimentaires		Mlse en Perspective
	Professions Libérales		Circulation
	Service bancaire et Assimllés		Nbr d'Emplacements PK

Nous avons préalablement vu, lors de l'analyse de la D936, que la Place s'inscrivait dans l'une des sous-séquences de la découverte du village, marquée par des effets de portes et de seuils favorisant la mise en perspective vers certains éléments forts du bâti.

☛ La place "s'étire" et s'étend au sud de la D 936 depuis l'îlot de l'église jusqu'à la façade de l'Hôtel de ville. Tout en suivant le léger dénivelé topographique, l'ouverture du champ de vision et de perception de la place s'effectue dans les deux sens depuis la D 936 par les îlots et couloirs bâtis qui la précèdent ou lui succèdent:

-> Sens Est/Ouest: brusque ouverture du champ de vision par l'effet de seuil de l'Hotel de ville et axe privilégié de perception de l'îlot de l'église et de la ruelle de la chapelle

-> Sens Ouest/Est: découverte par étapes de la place, liée à la topographie et aux décrochés du bâti.

☛ La place peut ainsi être subdivisée en deux sous-espaces, aux pratiques et caractéristiques de perception différentes:

☞ l'un d'appartenance à l'îlot en promontoire de l'église, disposant d'une topographie s'accroissant vers l'ouest, et dont l'extrémité est marquée par l'implantation d'une cabine téléphonique et le décrochement du bâti;

☞ l'autre délimité plus nettement autour du kiosque jusqu'à la façade de l'hotel de ville, environné de façades commerciales.

Ces deux espaces peuvent être perçues indépendamment ou en continuité suivant l'angle de perception. On peut ainsi s'interroger sur l'appellation de "Place" qui englobe ou non les deux parties.

☛ La Place assure aujourd'hui différentes fonctions:

☞ **lieu de vie collective fort** : avant-scène de l'hôtel de ville, place du marché et des foires, kiosque à musique, accessibilité commerces, poste, banque, cabine téléphonique, fonction parking importante et nombreux flux piétons, arrêt de bus...

☞ **lieu de passage obligé** : noeud de circulation routière et de desserte interne du village ; la place longe la D936 axe de transit d'une part, et constitue un point important de distribution de la trame viaire d'irrigation de la partie sud du village (les Rues St Aldegonde, et Verte se rabattent sur la Rue Blanchard et la Rue Croix Barroul qui débouchent toutes deux sur la place).

☛ Les polarités commerciales s'expriment de façon équilibrée de part et d'autre de la place, avec toutefois une prépondérance de commerces alimentaires et de restauration.

☛ L'aménagement actuel de l'espace public, uniformément macadamisé priorise les fonctions routières au détriment des autres usages:

- large gabarit de la D936,
- absence de délimitation de l'intersection avec la Rue Blanchard, et de la ruelle vers l'église
- kiosque à musique servant de giratoire et de distribution des zones de stationnement
- trottoirs étroits,
- parking sur la place et abords généralisé.

Trois passages cloutés sur la D936 ont toutefois été recensés permettant d'assurer la protection du piéton depuis la place vers les commerces. La signalétique sécuritaire et informative est absente.

☛ L'omniprésence de la fonction stationnement qui grève la place, et ses abords, génère en outre une multitude de conflits et d'échanges entre la D 936 et les rues annexes. La polarité scolaire qui s'exprime sur la rue Blanchard entraîne aux heures d'entrée et de sorties d'école une saturation en VP de la place et une multitude de flux piétons peu sécurisés.

IMPACT PAYSAGER DU PARKING DU PRESBYTERE



1.2 - CIRCULATION ET STATIONNEMENT

L'importance des fonction routières et parking de la place conditionnent fortement les possibilités d'aménagement. Aussi les premières réflexions du comité de pilotage se sont portées

- **d'une part sur la suppression d'une partie du stationnement de la place** avec rétablissement vers un nouveau parking, permettant de dégager ainsi un espace public de plus ou moins grande envergure propice à un aménagement
- **et d'autre part sur une modification du plan de circulation du secteur aux abords de la place** permettant de réduire les conflits et zones d'échanges surdimensionnées.

1.2.1 - Premier Objectif: Diminuer le Stationnement sur la Place

De part et d'autre du kiosque 45 places de stationnement ont été recensées (11 et 20 entre le kiosque et l'hotel de ville, plus 8 et 6 places à L'Ouest du kiosque), complétées par:

- une dizaine de places en linéaire commercial en chevauchement de trottoirs le long de la D 936,
- 8 places face à la Boucherie,¹
- et 5 face au café vers l'Eglise (dont 2 de livraisons).

Hormis les jours de marché ou de manifestations, et après observations des pratiques usuelles des habitants, une moyenne de 15 places occupées journalièrement par les différents commerçants a été estimée.

* **Création d'un nouveau parking en arrière du presbytère**

La municipalité propriétaire d'un terrain en arrière du Presbytère a alors envisager la création d'un parking pouvant permettre le déplacement de ces places à demeure et la libération de l'espace Place.

Plusieurs hypothèses d'aménagement ont été élaborées permettant de créer de 20 à 30 places de stationnement en arrière de la Place sur le terrain du presbytère. L'accès au parking s'effectuant depuis la place Charles de Gaulle au travers du presbytère (en sens unique), avec sortie empruntant le chemin des écoles avec débouché sur la Rue Blanchard.

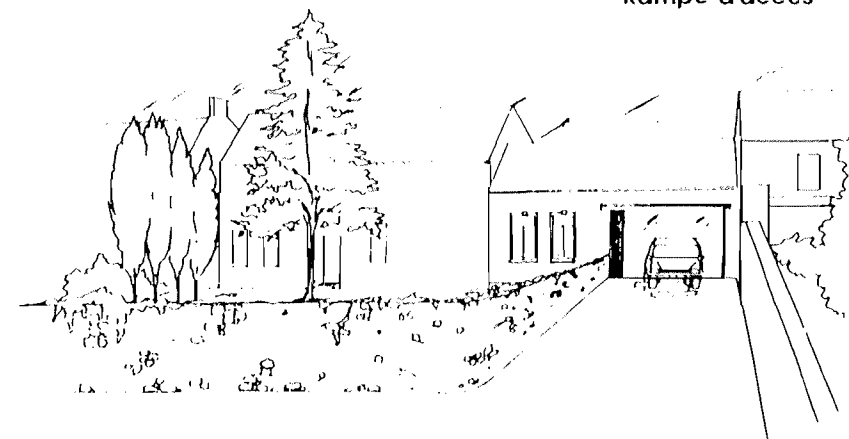
Mais la topographie du terrain en arrière du presbytère nécessite la création d'une rampe d'accès, dont l'impact paysager sur l'ensemble du secteur en arrière de la Place et de l'Eglise sera important.

PARKING PRESBYTERE

Entrée Coté Place du Général De Gaulle



Rampe d'accès



Conjugué au nécessaire percement du presbytère coté place et à l'aménagement à proprement parlé du parking, cette première hypothèse est restée en suspens.

¹ Un état des lieux en date d'Avril 97 des différents commerces et services de la Place vous est présenté sur la cartographie page 114.

* Délimitation d'un parking aux abords de l'îlot de l'Eglise

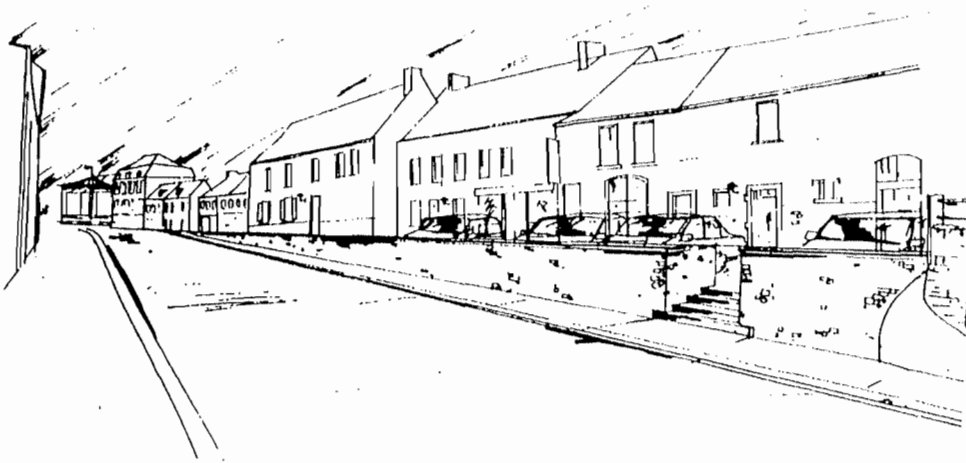
Une seconde hypothèse a été envisagée, et a retenu l'adhésion du comité de pilotage: Réaliser un parking sur la partie la plus à l'Ouest de la Place dans le prolongement de l'îlot de l'Eglise. En profitant du dénivelé topographique observé entre les deux sous-espaces de la place, et de l'absence d'une réelle fonctionnalité du secteur le plus à l'Ouest l'hypothèse de réalisation d'un parking en léger surplomb et clairement délimité de la D 936 a pris forme.

- ☛ L'une des caractéristique du parking outre sa légère surélévation réside dans sa délimitation le long du trottoir de la D936 par un muret de soutènement.
- ☛ Ce muret permet d'abriter du regard le parking, de renforcer le point de fuite de la perspective vers le kiosque et la Mairie et de suivre le dénivelé topographique en s'adossant à la terminaison de l'îlot de l'église et en décroissant progressivement jusqu'au niveau zéro à la hauteur du presbytère, en limite de décrochement du bâti.

Deux options d'aménagement se sont présentées:

Option N 1: Réaliser un Parking étanche

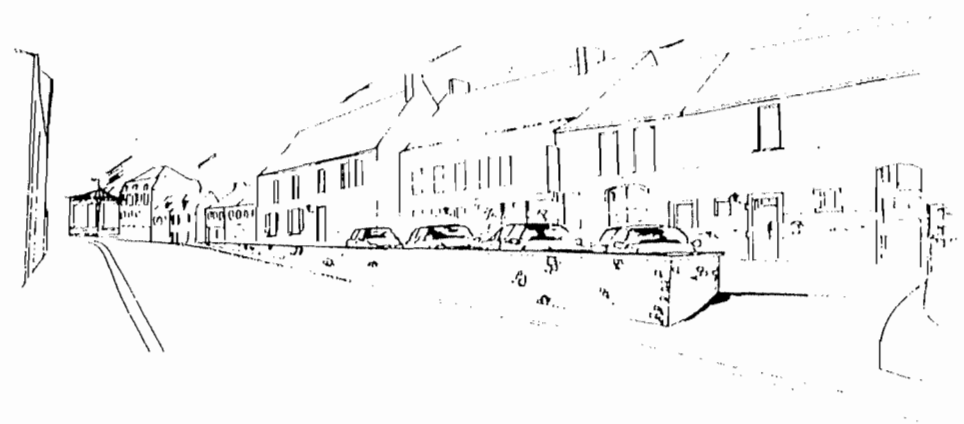
Cette première option consiste à réaliser un parking en cul de sac sur la ruelle piétonne de l'église, l'accès unique d'entrée sortie des véhicules s'effectuant depuis la place à la hauteur du presbytère.



Le stationnement organisé perpendiculairement à la voie permet d'envisager une quinzaine de places. Les manoeuvres de sorties s'effectue sur la voie de distribution interne. Le muret de soutènement accueille un petit emmarchement permet d'accéder au plus vite au linéaire commercial en vis à vis.

Option N° 2: Réaliser un Parking Ouvert

Cette seconde option consiste à établir un sens unique de circulation avec une entrée et une sortie de parking distinctes. Suivant le sens de circulation choisi, on accède au Parking depuis la place et on en sort sur la D 936 en extrémité de l'îlot de l'Eglise, après avoir distribué un stationnement en épi, ou le contraire.



L'importance de la visibilité du débouché de parking sur la D 936 a conditionné le choix du sens circulation. Le principe d'entrée depuis la D 936 et sortie par la Place a ainsi été retenu. Le stationnement en épi est moins consommateur d'espace pour les manoeuvres. Le principe d'un emmarchement vers la D 936 a été intégré à l'option 2.

1.2.2 - Second Objectif: Modifier le plan de circulation

Afin de réduire au maximum les flux routiers traversant l'espace Place, et les nombreux échanges entre les rues de desserte du village, la D 936 et les zones de stationnement, une modification du plan de circulation a été envisagée.

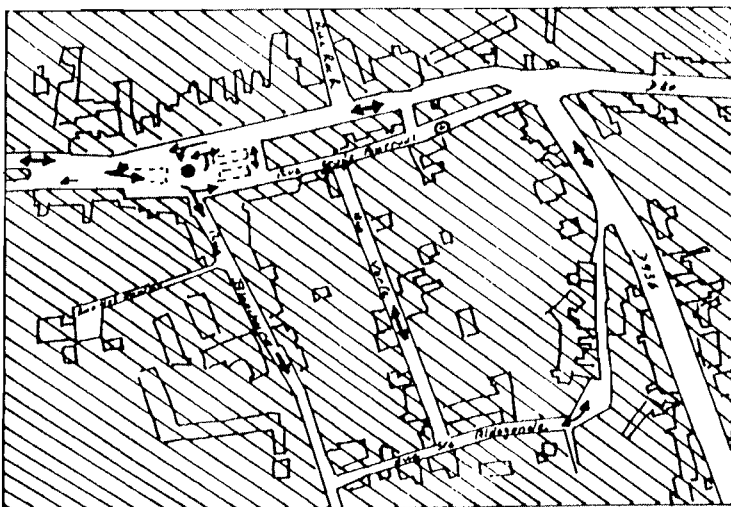
En l'état actuel la place du Général de Gaulle permet:

- ⇒ des flux entrants vers la Rue Blanchard (en sens unique vers le Sud) depuis la D936 dans les deux sens avec des emprises plus ou moins larges (très large coté église, en giration sur le kiosque coté mairie)
- ⇒ ainsi que des flux entrants et sortants de la Rue Croix Barroul.

Le kiosque est utilisée comme élément de giration pour les échanges entre le parking et la D 936, et entre la D 936 et la Rue Blanchard. Un accès spécifique devant la mairie est ménagé et débouche sur la D 936 ou sur la Rue Croix Barroul. Les zones de stationnement s'intercalent entre les axes de giration et les éléments bâtis.

La plus part des flux de la partie sud du village sont canalisés par la Rue Ste Aldegonde en double sens, et par la Rue Verte qui se rabattent respectivement sur la D 936 à hauteur du poste de douanes, ou sur la Rue Croix Barroul.

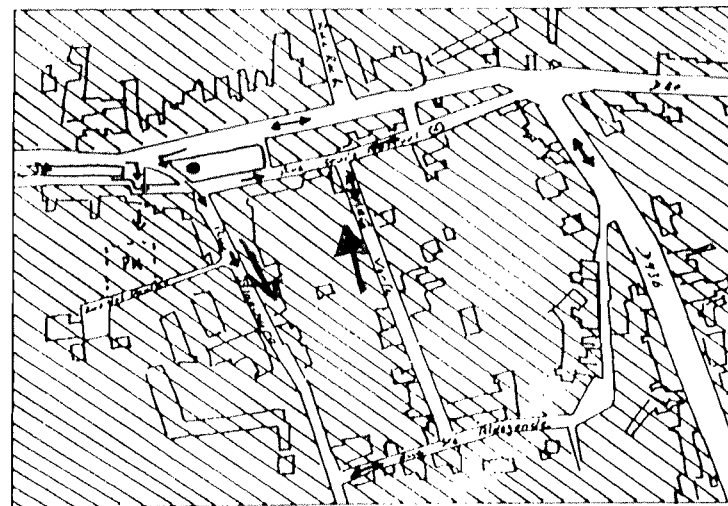
SCHEMA DE CIRCULATION SITUATION ACTUELLE



Parmi les différentes hypothèses de circulation celle qui est retenue consiste:

- à conserver le sens unique Rue Blanchard vers le sud
- à mettre en sens unique la portion de la Rue Croix Barroul compris entre la place et la Rue Verte dans le sens sortant de la place
- à réunir les deux accès depuis la D 936 vers la Rue Blanchard en un seul afin de réduire d'autant les emprises routières, et d'organiser la sortie du nouveau parking (implanté depuis l'ilot de l'église le long de la D 936), sortie par le sud de la Place vers la Rue Blanchard ou la Rue Croix Barroul ménageant toutefois un futur accès vers le parking du presbytère.

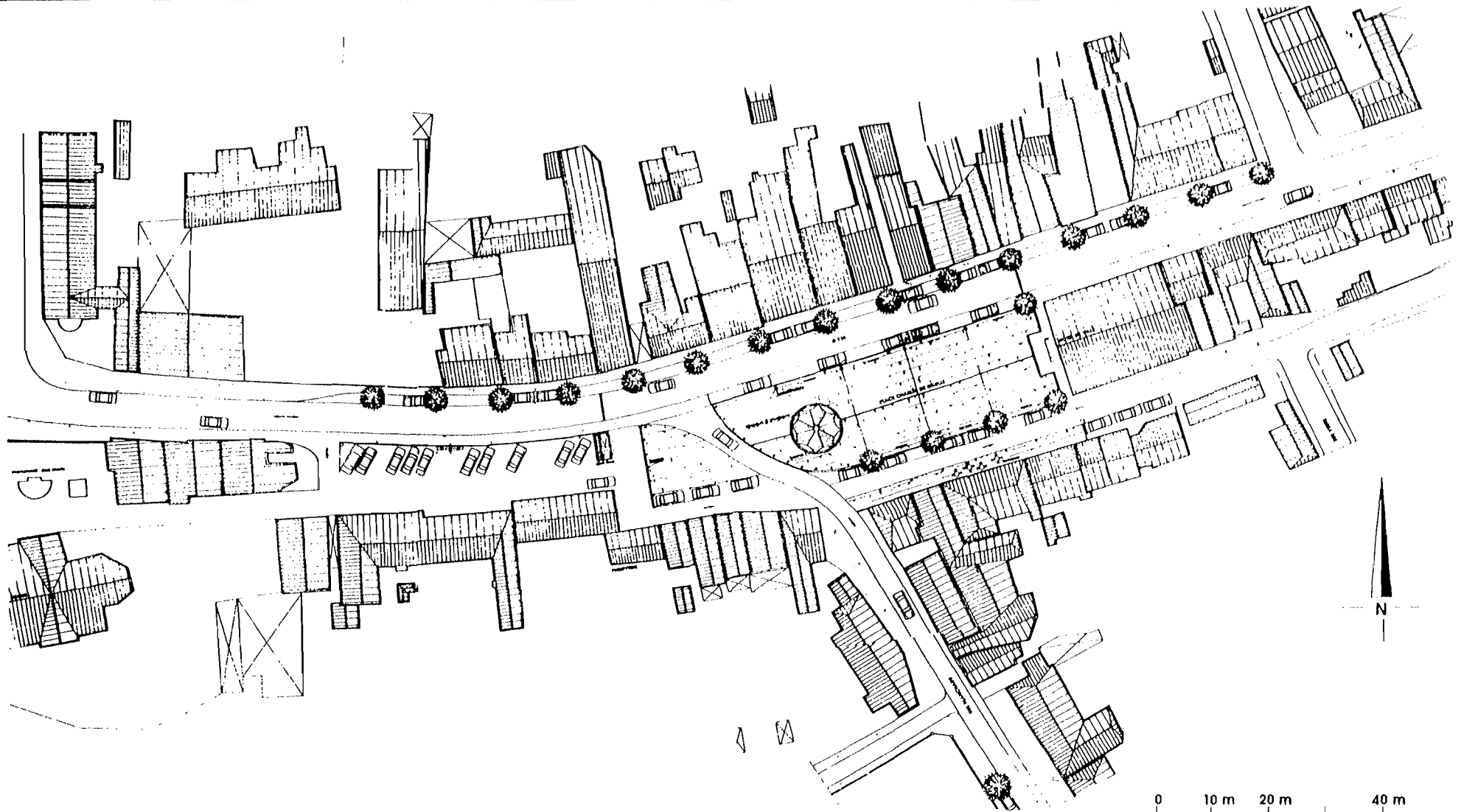
NOUVEAU SCHEMA DE CIRCULATION



Ce principe d'interdiction systématique d'échange du Sud vers le Nord, c'est à dire depuis la Place vers la D 936, permet:

- ⇒ d'afficher une meilleure lisibilité,
- ⇒ de réduire les gabarit et intersections dégageant ainsi l'espace public pour de nouveaux usages,
- ⇒ et de privilégier les échanges depuis la départementales vers le village et non l'inverse, afin de capter une clientèle de passage.

PROJET D'AMENAGEMENT PLACE CHARLES DE GAULLE ET ABORDS



0 10 m 20 m 40 m

1.3 - PROPOSITION D'AMENAGEMENT DE LA PLACE

Faisant suite à l'analyse de la place et aux réflexions sur la circulation et le report du stationnement, le comité de pilotage a retenu un certain nombre de principes permettant l'aménagement de la place:

- ↳ création d'un parvis et mise en scène de la façade de l'hôtel de ville et du kiosque
- ↳ réduction des emprises de voirie
- ↳ dévoiement léger de la départementale face au linéaire commercial et réorganisation du stationnement en latéral

- ↳ réduction maximale du stationnement sur la place devant la Mairie avec report vers le nouveau parking, et réorganisation le long de la Rue Croix Barroul
- ↳ opportunité de création de terrasses pour les devantures commerciales de la Place
- ↳ utilisation du végétal arborescent pour souligner l'aménagement de la place.

OUVERTURE PROGRESSIVE DE LA PLACE ORGANISEE AU SUD DE LA D 936



↳ Le parti d'aménagement retenu affiche une restructuration complète de l'espace, afin de marquer symboliquement le lieu d'expression de la vie communale. Il vous est présenté sur la page ci-contre
L'introduction d'une dimension paysagère et la valorisation du patrimoine bâti ont été recherchés.

La place constitue l'une des entrées de France sur une artère très fréquentée. Sa valorisation vise ainsi tant la population locale que la clientèle de passage susceptible de s'arrêter dans la commune.

↳ L'aménagement permet de minimiser les fonctionnalités routières au profit d'une appropriation de l'espace par le piéton.

Il se décompose en trois parties:

- > l'aménagement de la départementale
- > le traitement du parvis
- > l'aménagement depuis l'îlot de l'église jusqu'au kiosque

1.3.1 - La départementale

Le projet prévoit:

- ⇒ la réduction de gabarit de la voie à 6 mètres avec réfection du tapis d'enrobé,
- ⇒ aménagement d'un stationnement latéral le long de la voie rythmé par des arbres tiges plantés en alignement entre les places de stationnement;
- ⇒ délimitation de la voie et du parking par un dallage,
- ⇒ plantation des arbres tiges dans des îlots,
- ⇒ parking traité en enrobé.

Le trottoir conserve son gabarit actuel, mais est traité en pavage béton. Une bordure permet de délimiter le parking du trottoir. L'effacement des réseaux aériens et la pose d'un éclairage public (consoles sur façades) est prévu.

LA DEPARTEMENTALE 936 LE LONG DE LA PLACE STATIONNEMENT, LINEAIRE COMMERCIAL ET PERSPECTIVE SUR L'EGLISE



1.3.2 - Aménagement du Parvis

Il est prévu sur la portion de place s'étendant entre le kiosque et la Mairie:

- ⇒ la suppression du stationnement sur la partie centrale de la place avec réalisation d'un stationnement latéral de part et d'autre de la place;
- ⇒ le dégagement total de l'espace pour favoriser la perspective sur le kiosque et la façades de l'hôtel de ville;
- ⇒ la mise en sens unique de la Rue Croix Barroul permettant d'élargir son trottoir le long du front bâti favorisant ainsi la création de terrasses pour les commerces.

Le kiosque constitue l'élément phare du projet de recomposition en tête du nouveau parvis de la mairie. Un pavage en pierre type pierre bleue est prévu permettant de renforcer la mise en scène monumentale, le calepinage sera réalisé à partir des lignes de force du site.

Le fond de place bénéficiera de la plantation d'un front végétal type arbres palissés, en parallèle du front bâti.

La délimitation de la place s'effectuera:

- pour le stationnement par un bordurage en pierre
- pour l'accès rue Blanchard soit en bordure pierre soit par des bornes.

Du mobilier urbain complétera l'aménagement de l'espace:

- ⇒ des candélabres seront implantés sur la place en ses deux extrémités, en créant un rythme par alternance avec des bancs double siège
- ⇒ des consoles d'éclairage agrémenteront les façades de la mairie et des fronts bâtis
- ⇒ tandis que des projecteurs autour du kiosque et le long de la mairie créeront une mise en scène nocturne.

1.3.3 - Aménagement de la portion entre le kiosque et l'îlot de l'église

L'aménagement de l'ensemble de cette partie de la place conjuguera les différents modes de circulation: piéton, automobiliste et Pk.



PANORAMA DE LA PORTION DE PLACE COMPRISE ENTRE LE KIOSQUE ET L'ILOT DE L'EGLISE

☛ Le décrochement du bâti à la hauteur du presbytère servira d'assise pour la dichotomie de traitement et d'usage de la Place.

☛ Seront ainsi réalisés depuis la kiosque vers l'îlot de l'église:

⇒ l'accès à la Rue Blanchard par la conservation d'un couloir de circulation

⇒ l'accès au parking longitudinal à la D 936, ménageant une possibilité future d'accès au parking du presbytère

⇒ le traitement de l'îlot triangulaire entre ces deux accès en continuité du parvis de la place, traitement en matériaux nobles afin d'établir son appartenance à l'ensemble, tout en affirmant une avant scène du parvis (vision depuis l'Est de la D 936)

⇒ l'aménagement du parking longitudinal à la D 936, s'appuyant sur la topographie accentuée vers l'église (Cf 1.2.1) avec création d'un mur de soutènement en moellons le long du trottoir abritant le stationnement.

☛ Le décrochement dans le linéaire bâti marque la terminaison du nouveau parking et de son muret, l'effet de seuil est ponctué d'un petit équipement multi-services : abri-bus, cabine téléphonique, sanitaires.

L'avant scène triangulaire du parvis peut être le siège d'expositions ou d'implantation de scènes paysagères marquant le rythme des saisons: plantations en bacs avec différents thèmes de fleurissement.

☛ L'ensemble des voiries et parking seront traités en enrobé. Par contre les trottoirs bénéficieront du même traitement qu'aux abords du parvis en pavage béton, assurant la continuité. L'effacement des réseaux est prévu, et l'éclairage public s'effectuera par consoles sur façades.

☛ Le choix du mobilier, des traitements de sols, de l'éclairage public et des plantations s'inspireront des éléments d'une charte de qualité qui permettront de renforcer l'identité villageoise.

1.4 - LA RUE BLANCHARD

En continuité des réflexions menées sur la place Charles de Gaulle, il s'est avéré judicieux d'envisager un traitement spécifique de la Rue Blanchard le long de laquelle s'affirment les polarités scolaires de Cousolre.

☛ Le gabarit étroit de cette rue supportant l'ensemble des flux des écoles, du collège, du gymnase et des riverains, ne ménage à ce jour que peu d'espace pour les piétons et souffre à l'instar de la place d'une très forte minéralisation.

Les entrées et sorties d'école peu sécurisées sont souvent siège de conflits entre automobilistes et piétons².

ENTREE DE LA RUE BLANCHARD DEPUIS LA PLACE C. DE GAULLE



- ☛ L'ensemble de la voie en majorité rectiligne remonte depuis la place vers le sud en suivant un fort dénivelé.
- ☛ Outre les polarités scolaires organisées coté Est, la rue dessert une multitude d'accès et de garages des riverains coté Ouest.

LA RUE BLANCHARD DEPUIS LE COLLEGE, AXE SUD-NORD



- > Minéralisation excessive de la rue,
- > Surdimension du gabarit de la voie aujourd'hui mise en sens unique,
- > Trottoirs étroits en partie basse face aux écoles.

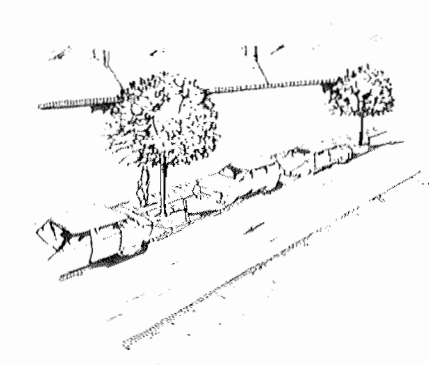
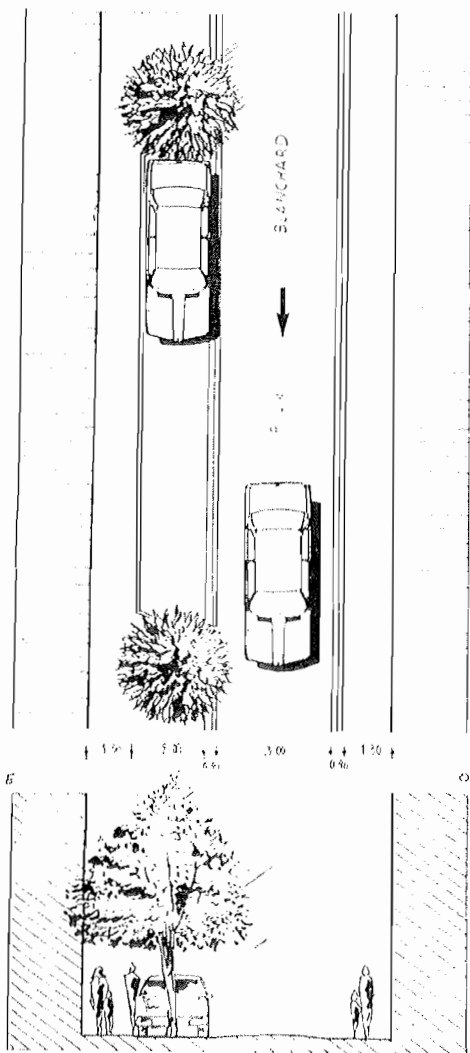
On aperçoit dans l'axe de perspective de la Rue, la Place et son kiosque.

²A noter que si le parking du presbytère se réalisait, il entraînerait un nouveau flux de véhicules dans la Ruelle étroite des Ecoles qui débouche sur la Rue Blanchard.

• La mise en sens unique déjà effective de la Rue Blanchard favorise un aménagement sécuritaire mais aussi qualitatif de la voie.

Une proposition dans ce sens a été soumise au comité de pilotage. Bien que n'ayant pas fait l'objet d'un avant projet, nous en présentons ci-dessous, à toute fin utile, les principales caractéristiques.

COUPE ET SCHEMA DE PRINCIPE



⇒ traiter un petit parvis face à l'entrée de l'école en débouché de la ruelle,

⇒ effacer les réseaux aériens,

⇒ et mettre en place une ligne d'éclairage public: consoles sur façades en front à rue ou candélabres sur façades en décroché de la voie.

• Les choix en revêtement de sols, éclairage, mobilier, plantations, pourront s'inspirer comme pour la place d'une charte de qualité établie conjointement entre le maître d'oeuvre et la municipalité.

• Le projet d'aménagement proposé consiste à:

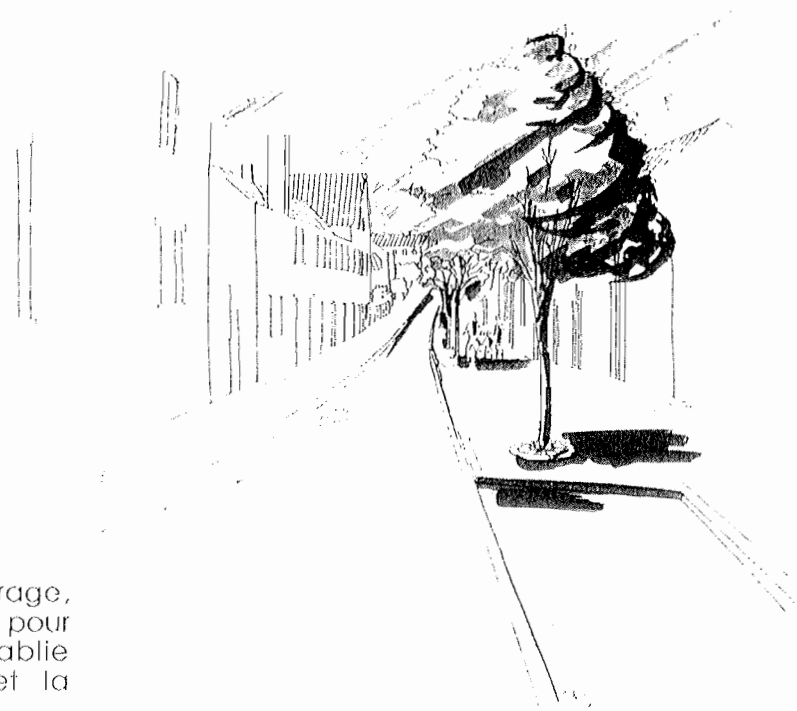
⇒ recalibrer la voie à 3m,

⇒ augmenter les capacités de stationnement en complément de celles de la place,

⇒ délimiter ce stationnement en latéral Est de la voie, et à le rythmé par des plantations d'arbres tiges,

⇒ élargir les trottoirs le long des écoles,

REDONNER UN ESPACE SECURISANT AUX PIETONS



2 - LE SQUARE JENNEPIN

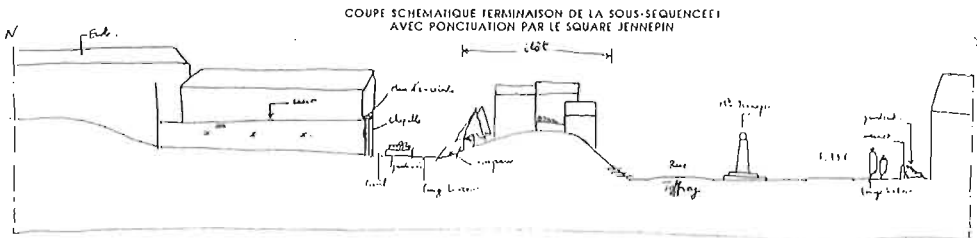
Après la Place Charles de Gaulle, le square Jennepin constitue le second espace public stratégique implanté le long du linéaire de la Départementale.

2.1- ELEMENTS D'ANALYSE

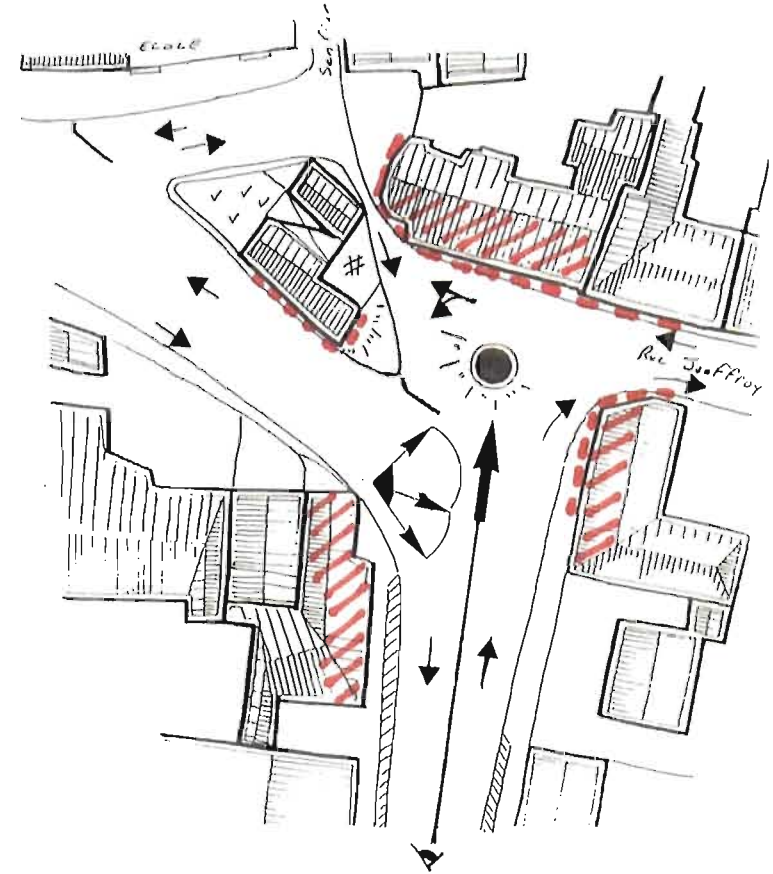
Lors de l'analyse de la D 936, nous avons réalisé un état des lieux du square mettant en exergue:

- ∞ **sa très forte minéralisation** (trottoirs étroits et voirie macadamisés, seul le pied du buste Jennepin dispose d'une assise circulaire en béton souligné de ferronnerie de qualité).
- ∞ **la grande qualité du bâti qui l'entourne**: Maison Jennepin, Ecole, Buste, Ferme monumentale et son porche sentier du Moncelet...
- ∞ **la sensation découverte tardive du square depuis l'Est**, liée à l'effet de seuil du linéaire bâti (découverte en deux temps)
- ∞ **la mise en perspective liée aux angles à 45° de la D 936**: Axe Square -Eglise, dans le sens Sud-Nord
- ∞ **ses spécificités topographiques**, îlot en pente, légère surélévation du square par rapport au niveau de la D 936
- ∞ **sa vocation actuelle essentiellement routière**, circulation autour du monument et en pied de façade de la Maison Jennepin (accès riverains et débouché de l'impasse de l'école et de la Rue Joeffroy)
- ∞ **l'existence d'un petit îlot triangulaire en amont du square** face à l'école Jennepin, **pouvant être le siège d'une affirmation publique par résorption de la petite friche**,
- ∞ **ainsi que l'existence de quelques dépôts en pied d'îlot.**

Nous avons repris ci-dessous la coupe déjà présentée dans l'approche de la D 936.



Ce schéma reprend les principaux éléments de cette analyse, il conviendra de se reporter aux cartographies réalisées dans le chapitre A de la présente partie pour plus de précisions.



- | | | |
|----------------------|-------------------------|------------------------|
| --- Angles Bâlis | ↔ Sens de circulation | ∩ Effet de promontoire |
| fermant le square | → Axe visuel fort | ⊗ Zone de dépôts |
| /// Bâti remarquable | ↘ Découverte en 2 temps | ✓ Friche |

2.2- PROJET D'AMENAGEMENT

☛ Le parti d'aménagement du square consiste à valoriser et redonner un réel statut de square à l'espace, en mettant en scène les éléments patrimoniaux: effet de promontoire, bâti remarquable, monument, perspective...

Le square constitue l'un des meilleurs points de repère dans le village le long de la D 936. Un aménagement simple mais de qualité tirant parti des lignes de force du site, accentuera sa symbolique.

☛ Le projet vise à asseoir le square dans son environnement bâti en supprimant délibérément le caractère routier actuel.

☛ Il est ainsi prévu:

☞ de réserver l'usage de l'espace public aux piétons,

☞ de retraiter le square et l'îlot d'avant-scène auquel il s'adosse,

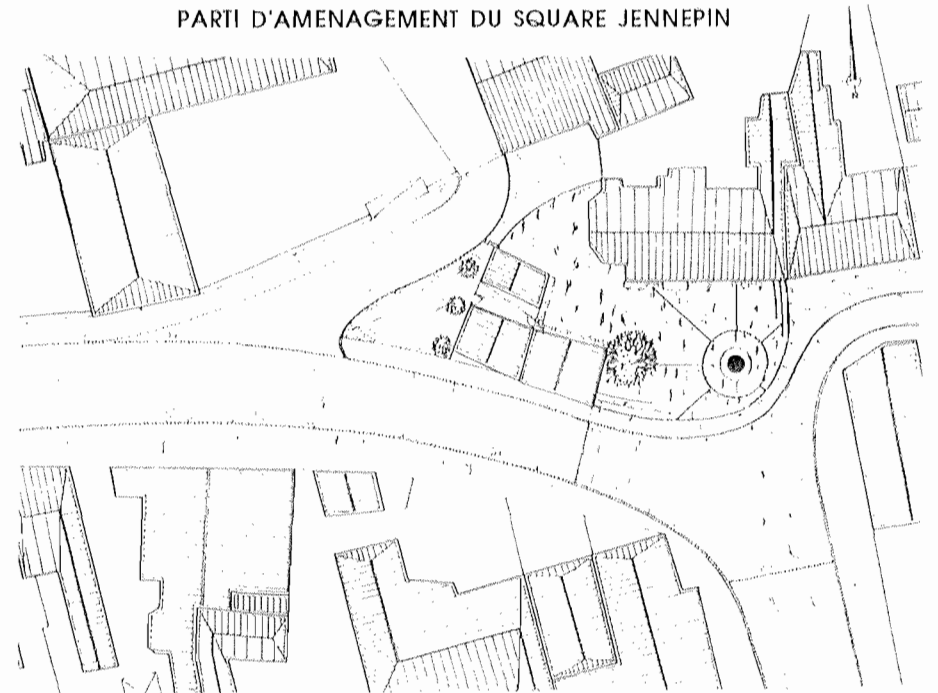
☞ de rehausser le site aux abords du monument en petite plate-forme et de profiter de la déclivité pour renforcer l'effet de promontoire avec un traitement en gradins, rampes et emmarchements pour rattraper les niveaux topographiques;

☛ Le buste devient la tête de composition du projet. L'ensemble des surfaces traitées en enrobé sont démolies au profit d'un revêtement des sols de type pierre bleue ou béton de couleur pierre bleue, et un arbre de haut jet d'essence noble (Tilleul ou Erable ou autre) ponctue l'aménagement au plus près de l'annexe de l'îlot bâti.

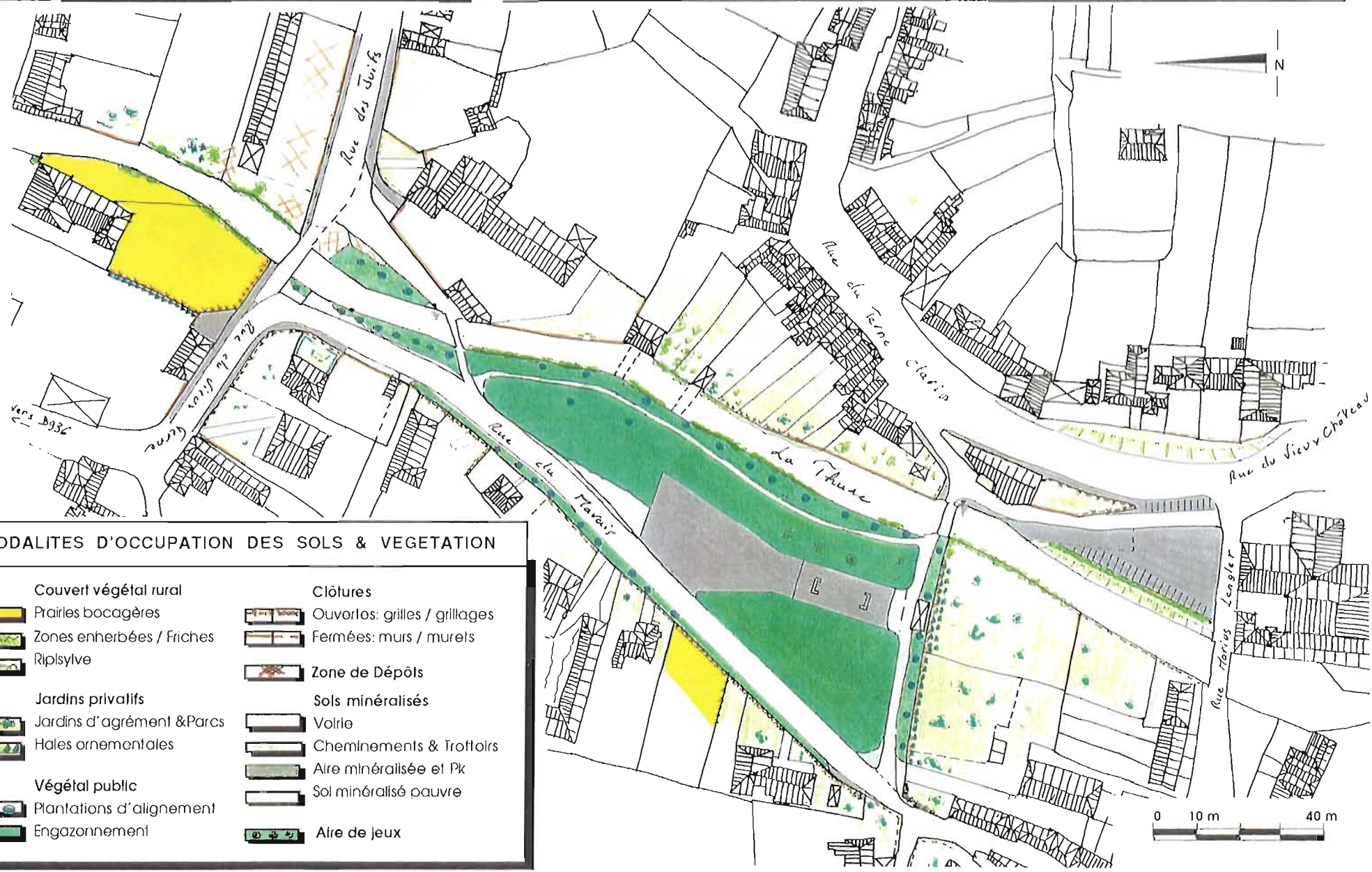
☞ La friche en avant-scène de l'îlot est traitée en petit espace vert, engazonnement et plantation d'arbres à port fastigié pour affirmer l'effet de porte.

☞ L'effacement des réseaux aériens et la pose de consoles sur façades et de projecteurs autour du buste et sous les arbres sont prévus en complément de l'aménagement spatial.

PARTI D'AMENAGEMENT DU SQUARE JENNEPIN



PLACE DU MARAIS ETAT DES LIEUX



LEGENDE

MODALITES D'OCCUPATION DES SOLS & VEGETATION

- | | |
|----------------------------|-------------------------------|
| Couvert végétal rural | Clôtures |
| Prairies bocagères | Ouvertes: grilles / grillages |
| Zones enherbées / Friches | Fermées: murs / murets |
| Ripisylve | Zone de Dépôts |
| Jardins privés | Sols minéralisés |
| Jardins d'agrément & Parcs | Voirie |
| Haies ornementales | Cheminements & Trottoirs |
| Végétal public | Aire minéralisée et Pk |
| Plantations d'alignement | Sol minéralisé pauvre |
| Engazonnement | Aire de jeux |

3 - LA PLACE DU MARAIS

La Place du Marais implantée le long de vallée de la Thure à l'articulation entre les entités villageoises du Terne, du Mont et du Village, présente un caractère symbolique.

• Ancien marais d'où elle a tiré son appellation, la place est le seul site dans le village où s'exprime réellement la présence de la rivière. Vouée à une fonction d'espace vert ludique, la vaste Place du Marais souffre d'une forte dégradation et déstructuration de son environnement.

• Point névralgique de relation entre les entités villageoise, et d'expression de la coulée verte de la Thure, la place et ses abords peuvent être le support d'une recombinaison paysagère et ludique:

- ⇒ mettant en scène la présence de l'eau et les éléments patrimoniaux qui s'y rattachent
- ⇒ polarisant les flux piétonniers et l'articulation villageoise première affirmation de la reconquête du fond de vallée.

3.1- ETAT DES LIEUX ET ENJEUX

La place de forme triangulaire et de topographie relativement plane, implantée en rive gauche de la Thure, est délimitée par la rivière à l'Est, par la Rue du Marais à l'Ouest et la Rue du Vieux Terne et son prolongement piétonnier au Nord. Elle s'adosse en limite Sud sur le parcellaire privé de la Rue du Marais (Cf plan page ci-contre).

De part et d'autre de la place en rive gauche deux petits espaces triangulaires communiquent étroitement avec elle, respectivement:

- ⇒ l'extrémité de la Rue des Juifs face à la dernière marbrerie encore en activité (axialité depuis la place Charles de Gaulle, la D 936, jusqu'au fond de vallée et remontée par la Rue du Vieux Terne);
- ⇒ et le parking privé de la Rue du Terne Clarin, parcellaire d'une ancienne marbrerie à l'angle de la Rue Marius Lenglet.

PANORAMA SUR LA PLACE DU MARAIS DEPUIS L'ANGLE SUD-OUEST DE LA RUE DU MARAIS



Planimétrie de la place en fond de vallée, à l'articulation entre les entités villageoises, Perspectives nombreuses sur le Terne, Le Clocher et la plaine du Moncelet, Absence de délimitation de l'espace vert, Structuration des abords par le végétal en alignement, Végétal en dépérissement, Aire centrale minéralisée, Fonctionnalité ludique ...

PANORAMA DE LA PLACE DU MARAIS DEPUIS L'ANGLE NORD-EST RUE DU VIEUX TERNE- RUE DU MARAIS



L'espace affiche une forte ruralité indépendamment du contexte bâti environnant, des travaux en cours le long de la rue du Marais et de l'aire minéralisée en partie centrale. La présence de la vallée et de ses berges végétalisées confèrent un charme particulier à l'espace. La Rue du Marais constitue la limite physique de la place mais ne dispose pas de bordurage spécifique. La partie Nord de la voie ponctuée d'un alignement d'arbres sur large accotements enherbés constitue la réelle limite visuelle de l'espace place.

La place présente un caractère champêtre (traitement herbacé et plantations arborescentes) assez marqué sur son linéaire avec la rivière dont les berges dotées d'une petite ripisylve (végétation riveraine) sont inaccessibles.

⇒ La place du Marais accueille en partie centrale **une aire macadamisée** siège d'un **petit terrain de basket peu utilisé, sauf comme aire de rencontre**, et dont l'extrémité est ponctué d'une annexe à fonction d'abri, vétuste.

⇒ **Quelques jeux pour enfants s'égrènent sur les parties enherbées. Le végétal arborescent structure la promenade**, mais son état phytosanitaire révèle un très large dépérissement.

On peut accéder à la Place soit depuis l'extrémité de la Rue des Juifs par une passerelle piétonne sur la rivière, soit par la Rue du Marais.

Un cheminement piétonnier au travers de l'espace vert suivant la vallée permet:

- ⇒ **de rejoindre sur son extrémité Sud-Est la Rue du Terne Clarain ou son parking** après avoir emprunté une seconde passerelle piétonne,
- ⇒ **d'effectuer le tour complet de la place par ses limites** en se bouclant sur la terminaison Sud-Ouest de la Rue du Marais,
- ⇒ **ou encore de desservir deux petites annexes implantées en bord de Thure en rive droite** et dotées de passerelles spécifiques.

- Chacun des deux espaces triangulaires en rive droite est ponctué de petits éléments patrimoniaux liés à l'eau: descente à l'eau, pompes à bras; mais souffre d'une minéralisation excessive: zone de travaux, dépôts, accès riverains, végétal sporadique et vaste emprise macadamisée; et d'une absence de traitement qualitatif.

Les limites visuelles de la Place sont caractérisées:

- en rive droite: par une succession de jardins en terrasses en arrière des habitations linéaires de la Rue du Torne Clarain, et d'espaces en friche,

- en rive gauche: par les habitations et jardins privatifs ponctuant le Nord de la Rue du Marais. Un large accotement entre le parcellaire privé et la rue du Marais, est support d'un traitement paysager (alignement d'arbre sur talus engazonnés), qui reforme l'espace. A l'instar des essences de la place, le végétal existant est dégradé.

- La partie Nord de la place jouxtant la rue du vieux Terne et le débouché piétonnier de la Rue des Juifs constitue l'espace majeur d'articulation des différentes entités villageoises.

Il se caractérise par une large ouverture du champ de vision sur:

- la Marbrerie et l'habitation bourgeoise qui lui fait face en rive droite,
- les arrières du centre socio-culturel de la Thure et du dépôt de brasserie implantés le long de la D 936 en rive gauche.

A noter que les arrières du dépôt de brasserie présente en premier plan de la place une pâture limitrophe de la Thure permettant d'entr'apercevoir en point de fuite la départementale 936.

Cette proximité de la D 936 est génératrice de nombreux flux piétons en provenance de la supérette et du village.

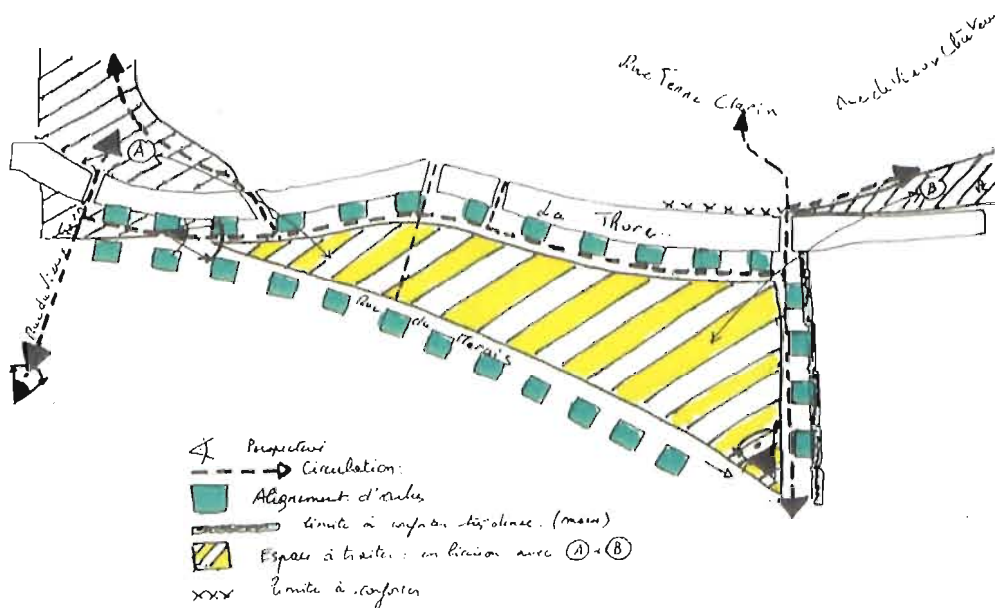
- A l'opposé coté Sud-Ouest, l'îlot en promontoire de la Rue du Vieux Château et de la Rue du terne Clarain constitue le fond paysager sur lequel se découpe la place et ses abords. Un écran végétal ornemental peu approprié (double haie de résineux) en fond de place Est, ferme la perspective Sud sur la vallée.

- Si les limites visuelles du site sont clairement affirmées, les limites propres à l'espace sont progressivement grignotées par des débordements routiers de la Rue du Marais, du Vieux Terne et de la Rue des Juifs.

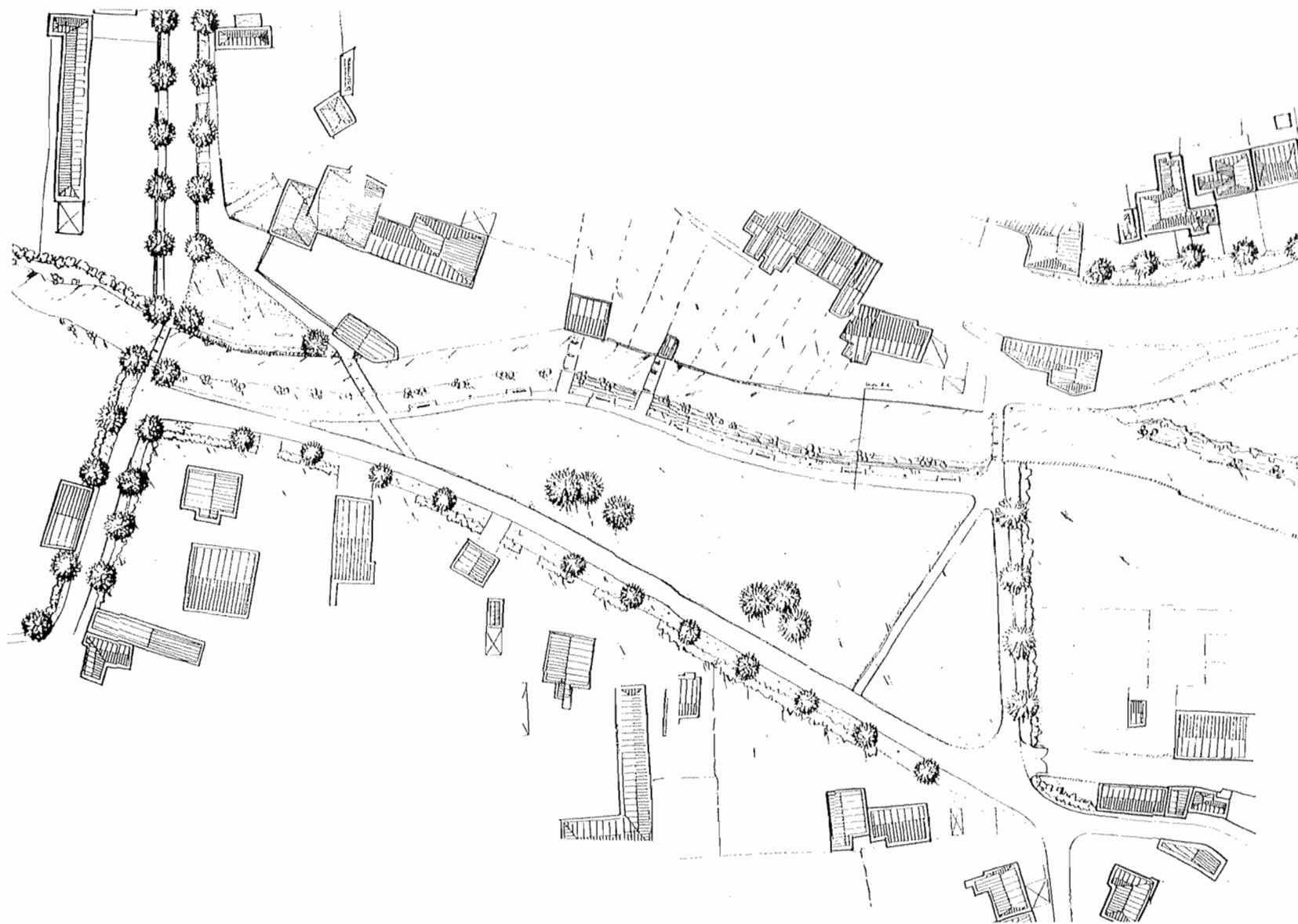
-> Les récents travaux d'assainissement de la Rue du Marais ont générés en outre des dépôts et passages abusifs sur la place enherbée contribuant à la dénaturer.

-> La portion la plus dégradée est observée en limite Nord à proximité de la passerelle piétonne de la Rue des Juifs.

SCHEMA D'ANALYSE DE LA PLACE ET SES ABORDS



PLACE DU MARAIS PROJET D'AMENAGEMENT



☛ **La réponse aux enjeux de reconquête de la vallée, passe par une recomposition et une valorisation de cette espace unique dans le village.**

Le projet d'aménagement doit permettre:

- ☞ de lui restituer son aspect originel de plaine champêtre,
- ☞ de renouer un dialogue beaucoup plus fort avec la rivière, le tissu bâti environnant, et les axes et circulations qui la composent.

☛ Le renforcement de l'identité du site de fond de vallée, et de l'articulation avec les entités villageoises seront recherchés.

☛ **Aussi la proposition d'aménagement proposée qui constitue une première étape vers la reconquête de l'ensemble de la vallée de la Thure dans sa traversée villageoise, ne se limite pas à l'espace place, mais englobe plus largement le traitement de ses abords et des rues qui la desservent.**

3.2- LE PARTI D'AMENAGEMENT

Les interventions proposées à court et moyen terme peuvent s'effectuer suivant deux niveaux.

*** Premier niveau: Intervention sur la portion Nord de la Rue du Marais:**

La Rue du Marais constituant la limite Ouest de la Place, a récemment fait l'objet d'un nouveau revêtement de sa bande de roulement en enrobé.

Par contre les accotements de part et d'autre n'ont pas été traités. Aussi il conviendra d'intervenir sur ces limites.

☛ Le projet prévoit pour les accotements le long des habitations:

- ☞ la suppression des plantations en alignement dont l'état sanitaire le requiert, et le remplacement par un nouvel alignement d'arbres tiges suffisamment grand pour marquer et structurer l'espace,

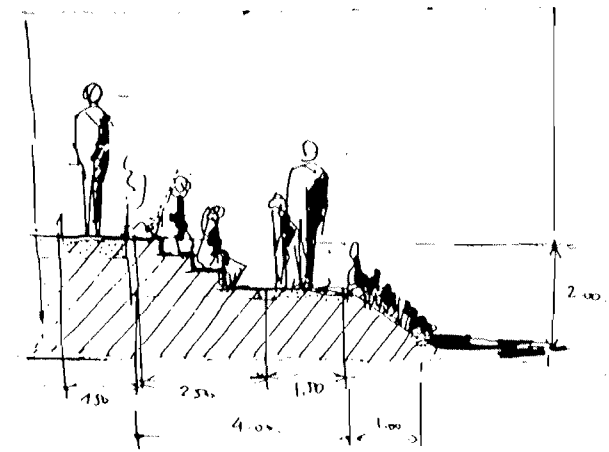
- ☞ le cas échéant le renforcement en engazonnement des accotements,
- ☞ le traitement des accès riverains en stabilisé,
- ☞ la suppression des réseaux aériens,
- ☞ et la pose de candélabres le long de la voie alternés avec les plantations (candélabres de 3,5 à 4 m de façon à équilibrer les volumes)

*** Second niveau: Intervention sur la Place et ses espaces limitrophes:**

☛ Le projet prévoit sur la place à proprement parlé:

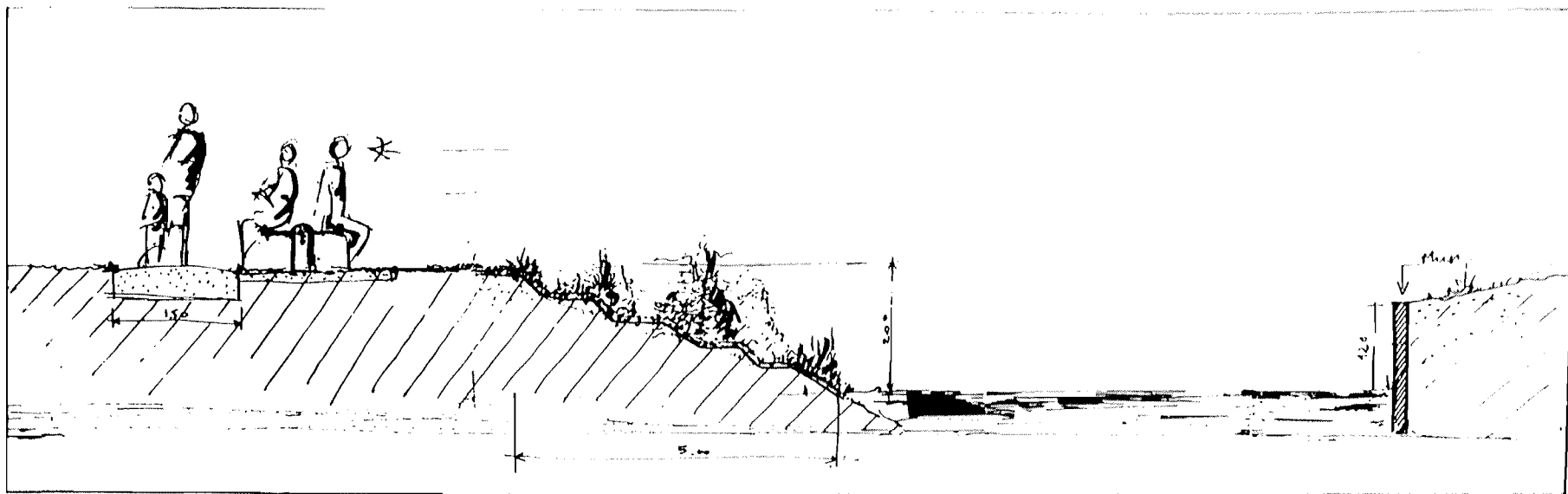
- ☞ la réfection des berges de la Thure soit par une technique de stabilisation par voie végétale soit par un traitement en gradins avec aménagement d'un cheminement sur palier intermédiaire (les deux techniques peuvent être conjuguées);

COUPE TYPE D'UN TRAITEMENT DES BERGES EN GRADINS AVEC PROMENADE AU BORD DE L'EAU



- ☞ la suppression de l'aire minérale, ainsi que l'annexe existante en fond de place,

COUPE SCHEMATIQUE D'UNE STABILISATION DE BERGES PAR VEGETALISATION ARBUSTIVE ET AMENAGEMENT DES ABORDS



⇒ **l'abattage et le dessouchage d'une grande partie des arbres tiges** (platanes et cerisiers) en voie de dépérissement et ayant subi des tailles sévères et excessives,

⇒ **le recalibrage des cheminements piétons existant** (traitement en stabilisé, délimitation par une ligne de pavés) ainsi **que leur balisage par bornes lumineuses,**

⇒ **la fermeture du fond de place Sud par des plantations d'arbres tiges** créant un front végétal suffisamment structuré, **doublé d'une strate arbustive dense** pour masquer les fond de parcelles des riverains.

⇒ **le traitement de l'espace central en engazonnement** favorisant l'évolution des enfants,

⇒ **la plantation de bouquets d'arbres de hauts jets,** plantés suffisamment grands pour structurer le site,

⇒ **la mise en valeur par illumination** par projecteurs enterrés en pied des arbres de hauts jets,

⇒ **la pose de mobilier urbain:** banc et corbeilles le long du cheminement proche de la rivière.

☛ **En outre le projet pourrait s'accompagner d'une implantation de mobilier ludique en bois, en substitution des jeux pour enfants vétustes et dangereux,** sur l'espace libre central traité en engazonnement.

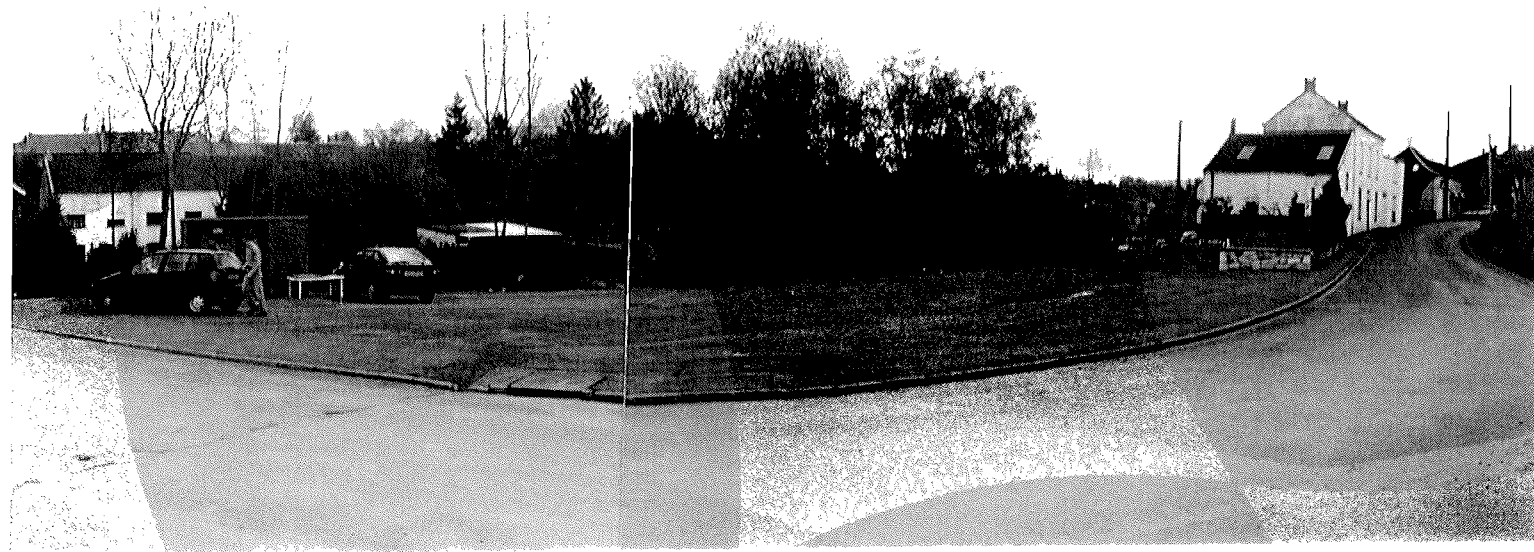
☛ **L'aménagement proposé intégrera la préservation de la perspective sur l'Eglise et la polarité centrale villageoise.**

En complément de ces interventions, il conviendra:

⇒ de sensibiliser les riverains sur l'emploi d'essences végétales plus adaptées sur leur fond de parcelles et jardins (recommandations, sensibilisation),

⇒ de résorber les petites friches en rive droite visibles depuis la Place,

⇒ de mener une intervention spécifique sur le petit patrimoine liée à l'eau: passerelles, pompes, descente à l'eau, murets, et de traiter les deux espaces triangulaires d'articulation de la place,



⇒ de souligner l'axe de communication entre les entités villageoises, par un aménagement spécifique des voiries et continuité piétonnes depuis la Rue des Juifs jusqu'à la Rue du Vieux terne: délimitation voirie et trottoirs, accotements enherbés avec plantations d'alignement, densité arbustive en limite de parcelle bocager et le long de la Rivière, masquage des aires de dépôts de matériaux de la marbrerie...

• Si les interventions sur la Rue du Marais, la Place, et l'espace d'articulation de la Rue des Juifs sont réalisables à court et moyen terme, la sensibilisation des riverains et le traitement des abords et du parking privé de la Rue du Terne Clarin nécessiteront une volonté collective forte et ambitieuse à long terme.

➤ Nous verrons ultérieurement dans les chapitres C et D de la présente partie d'étude, que la reconquête de la vallée de la Thure en site villageois, peut devenir le maillon principal pour la reconstitution d'une coulée verte d'ampleur communal et intercommunal.

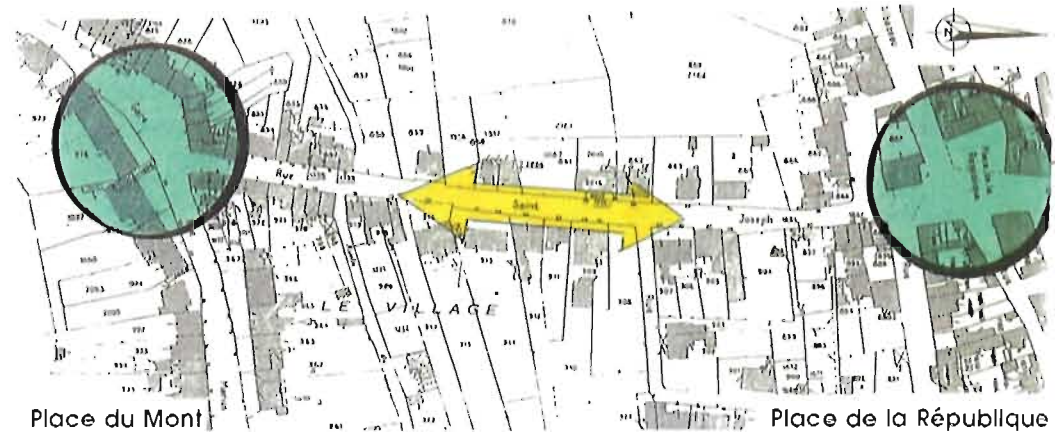
➤ En effet l'articulation du village avec le contexte rural et forestier du sud de la vallée peut être envisagée au travers d'une réflexion spécifique sur le parking, l'emprise en friche de l'ancienne marbrerie, les abords de l'étang fédéral et les cheminements ruraux à rétablir.

L'ARTICULATION DES PLACES PAR LA RUE SAINT JOSEPH

4 - LES PLACES DE L'ENTITE VILLAGEOISE DU MONT

Les places de la République et du Mont sont les deux seuls espaces publics de proximité des parties villageoise implantées en surplomb en rive gauche de la Thure.

Elles se répartissent sur les points haut du Mont aux deux extrémités de la Rue Saint Joseph rectiligne qui les relie.



Seules polarités du secteur essentiellement résidentiel, ponctuées toutes deux par une chapelle et la proximité de commerces, elles ne bénéficient à ce jour que d'un aménagement rudimentaire:

- ⇒ de type square pour la Place de la République
- ⇒ de caractère routier pour la Place du Mont distribuée de part et d'autre de la Rue de la gare

Elles ont été choisies pour faire l'objet d'un aménagement plus qualifiant, afin d'afficher leurs spécificités et polarités historiques aujourd'hui gommées par la concentration des polarités du Village en rive droite.

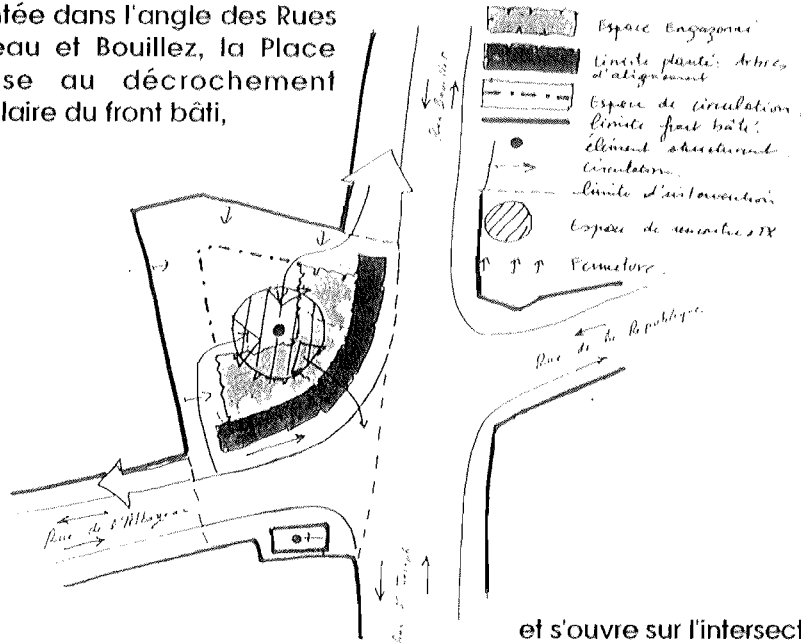
4.1 - LA PLACE DE LA REPUBLIQUE

La petite place plane de la République se situe en extrémité Nord du Mont à quelques dizaines de mètres de la D 936. Elle souligne l'intersection des rues de la République, et de l'Albazeau (axe Est-Ouest) et des Rues Bouillez et St Joseph (Axe Nord-Sud).

PANORAMA SUR LA PLACE DE LA REPUBLIQUE



Implantée dans l'angle des Rues Albazeau et Bouiliez, la Place s'adosse au décrochement triangulaire du front bâti,



et s'ouvre sur l'intersection par une demi-lune.

4.1.1 - Etat des lieux

• **Traité en petit square** ponclué de sujets arborescents dépérissants, de deux bancs, d'une boîte postale, et de vasques surdimensionnées pour l'espace, **elle ménage un accès carrossable le long du front bâti et accueille une large zone de stationnement.**

- ↳ Lui faisant face à l'angle de la Rue l'Albazeau et de la Rue de la République, une chapelle, encadrée dans le linéaire bâti s'ouvre sur la Rue de la République.
- ↳ En contrebas de l'intersection et de la place, le long de la Rue Bouillet en déclivité vers la D 936, deux activités artisanales et commerciales (ébéniste, jardinage) confortent la polarité toute relative du secteur.

• Les voiries surdimensionnées, les parkings et cours attenants aux activités, les accès riverains et trottoirs sont uniformément traités en macadam. **Le square rudimentaire est essentiellement usité comme lieu de passage d'un point à un autre. Sa symbolique révolutionnaire a disparu dans l'aménagement, tandis que la chapelle se confond dans le bâti.**

4.1.2 - Proposition de traitement:

Le parti d'aménagement proposé consiste à valoriser l'espace public de la place jusqu'à la chapelle en affirmant l'identité de l'espace lieu d'échange et en préservant l'espace vert central, les accès et stationnement longitudinaux des riverains.

Il est ainsi prévu:

- ↳ la démolition des enrobés depuis la place jusqu'aux abords de la chapelle,
- ↳ le traitement des sols par un revêtement uniforme de qualité ne dissociant pas l'usage routier parking et cheminement mais assurant au contraire l'unité de la place;
- ↳ l'arrachage des arbres tiges dépérissants et la dépose du mobilier,
- ↳ la mise en place d'une nouvelle ligne de mobilier urbain et la pose de consoles en façades,
- ↳ la réalisation de plantations sur un îlot central vert engazonné.

Deux hypothèses s'offrent.



* L'une consiste en la plantation d'arbres tiges recréant le front végétal et soulignant l'arrondi de la Place.

* L'autre plus symbolique ponctue la Place de la République d'un seul arbre: l'arbre de la Liberté, ex: un Tilleul.

4.2 - LA PLACE DU MONT

A l'opposé de la Rue St Joseph, la place du Mont constitue la polarité majeur du secteur villageois. Distribuée de part et d'autre de l'intersection routière de la rue St Joseph avec l'axe Est-Ouest des rues de la Gare et Marius Lenglet, et délimitée par des fronts bâtis de belle qualité, elle affiche quelques devantures commerciales; boucherie, café tabac, friterie, ainsi que le siège de la commune libre du Mont.

4.2.1 - Etat actuel

La configuration particulière de l'espace résulte à la fois:

- ⇒ de sa vocation de distribution des flux de desserte du village,
- ⇒ du fort dénivelé topographique,
- ⇒ conjugué aux décrochements des fronts bâtis.

Ces derniers ménagent en bord de voie deux espaces semi-publics:

- l'un de forme triangulaire au plus près du débouché de la Rue St Joseph,
- l'autre plus linéaire et de plus ou moins grande profondeur suivant le décrochement du bâti de la Rue Lenglet.

PERCEPTION DE LA PLACE DEPUIS L'EST, DECROCHEMENT DU BATI DE QUALITE



PERCEPTION DE LA PLACE DEPUIS L'OUEST, LINEAIRE DE BATI ANGULAIRE



• Le dénivelé topographique fortement accentué sur le premier espace triangulaire coté Est valorise la mise en perspective du front bâti anguleux qui le dessine. Les pas de portes sont majoritairement traités en emmarchements de pierre bleue. Une petite terrasse en avancée sur l'espace referme la perspective.

• L'espace en vis à vis coté Ouest par contre suit la pente croissante de la rue de la Gare et affiche un bâti ancien rural de très belle qualité.

• Le café implanté en angle de la Rue St Joseph et de la Rue Marius Lenglet semble articuler les deux espaces, impression renforcée par l'existence des deux passages piétons qui y accèdent.

⇒ Traités en macadam les deux espaces accueillent indifféremment les flux piétonniers, le stationnement plus ou moins anarchique et les accès des riverains.

⇒ Une petite chapelle incrustée en pignon marque le débouché étroit de la rue St Joseph sur la Place.

4.2.1 - Proposition d'aménagement

Le parti d'aménagement se propose de redonner une identité et une unité esthétique et fonctionnelle au site.

• L'espace Place du mont, réelle polarité villageoise, mérite bien l'appellation de Place, même si ce n'est à ce jour pas vraiment le cas.

La qualité du bâti, la vitalité commerciale et les caractéristiques topographiques lui confèrent un cachet bien particulier que le gabarit et les flux routiers n'ont pas réussi à gommer, fort heureusement.

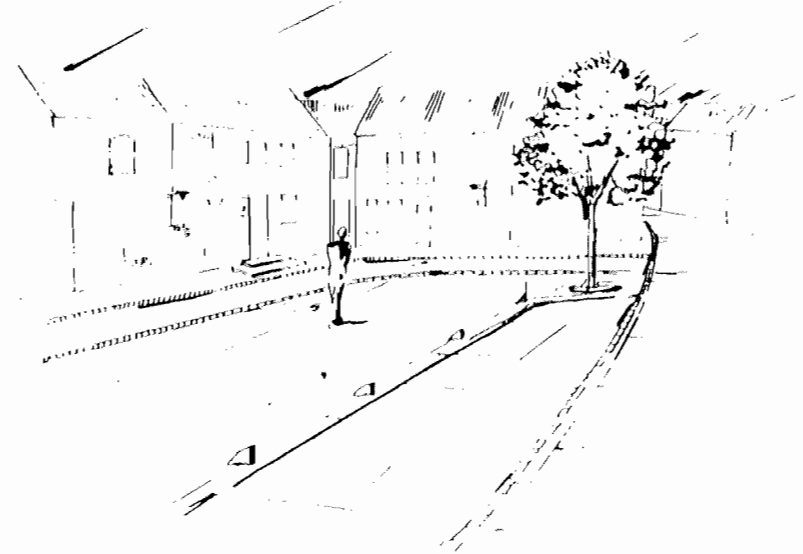
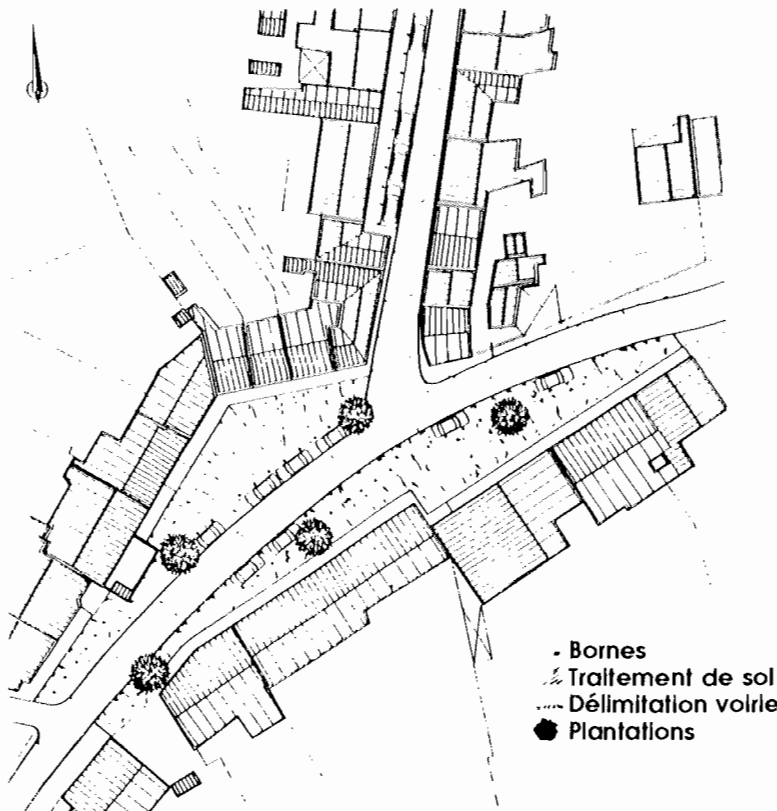
• Aussi le projet consistera à réunifier les deux espaces. Il s'agira d'affirmer la lisibilité de l'entièreté de la place Place, délimitée par les fronts bâtis.

• Cette "réunification" et réappropriation de l'espace s'effectuera notamment par :

- la réduction du gabarit de la voie normalisée à 6 m,
- le traitement des sols par un revêtement de qualité,
- la délimitation du stationnement longitudinal aux voies,
- la sécurité des flux piétonniers sur une partie de l'espace leur étant exclusivement vouée et délimitée par des bornes,
- la mise en valeur des pas de portes et emmarchements,
- l'effacement des réseaux aériens, et la pose de consoles en façades
- et la plantation de quelques arbres qui viendront rythmer l'aménagement.

VALORISATION DES SPECIFICITES TOPOGRAPHIQUES ET DU PATRIMOINE BÂTI

PROJET DE RECOMPOSITION DE LA PLACE DU MONT



• Mais cette restructuration de l'espace doit aussi permettre d'afficher les spécificités des deux sous-espaces, de leur linéaire bâti et caractéristiques topographiques.

Ainsi l'espace triangulaire pourrait être traité sous la forme de gradins au plus près du bâti, valorisant l'accentuation de la pente, les sous-bassements et emmarchement, et renforçant la perspective sur son angle.

1 - LES ENJEUX DE LA RECONQUETE

La vallée de la Thure a préalablement été identifiée lors de l'approche globale (Cf Partie 1), comme un enjeu territorial majeur, réel axe de reconquête et de requalification tant dans sa traversée urbaine que dans son parcours plus rural ou naturel.

• **Unité morphologique et paysagère fondamentale dans l'organisation du territoire communal et dans la dichotomie des entités villageoises**, la vallée offre des versants abrupts dans lesquels s'encastrent les routes départementales sinueuses:

- ⇒ CD 380 au nord du village vers Bersillies,
- ⇒ et CD 280 au Sud vers Hestrud.

Le CD 280 est implanté en rive droite, en surplomb du fond de vallée et s'adosse au versant forestier Ouest de la Thure.

Cette situation privilégiée permet au visiteur qui l'emprunte sur un parcours d'une dizaine de kilomètres, parcours sinueux soulignant les courbes et méandres de la rivière, de découvrir le fond de vallée étroit où s'alternent prairies humides, étangs, et plantations, ponctués de vastes demeures privées.

En toile de fond le versant opposé en rive gauche, fortement accidenté présente un front de boisements forestiers dense.

• C'est à ce titre que le CD 280, considéré comme l'une des routes les plus pittoresques de la région a été retenu par le PNR comme axe touristique à développer.

Rappelons ici, que **l'ensemble constitué par la vallée de la Thure et ses versants boisés** (des prairies alluviales, aux versants boisés, et aux plaines limitrophes) depuis les limites sud du village jusqu'au delà des limites communales, **est inscrit en ZNIEFF 76-12 comme secteur biologique remarquable.**

• **Malheureusement la vallée a subi ces dernières années de profondes modifications** qui ont conduit à dénaturer:

- ⇒ la diversité écologique qu'elle abritait,
- ⇒ la qualité paysagère qu'elle offrait au regard de tous,
- ⇒ et les usages qu'elles permettaient.

Pourtant durant des siècles, la vallée siège de nombreuses activités: Moulins, Scieries, Forges... offrait aux visiteurs de larges panoramas sur son parcours sinueux au travers des vastes prairies alluviales encadrées par les versants forestiers.

L'accès aux berges s'effectuait par les sentes et chemins ruraux en provenance des plaines avoisinantes, et de nombreux gués et passerelles permettaient de passer d'une rive à l'autre.

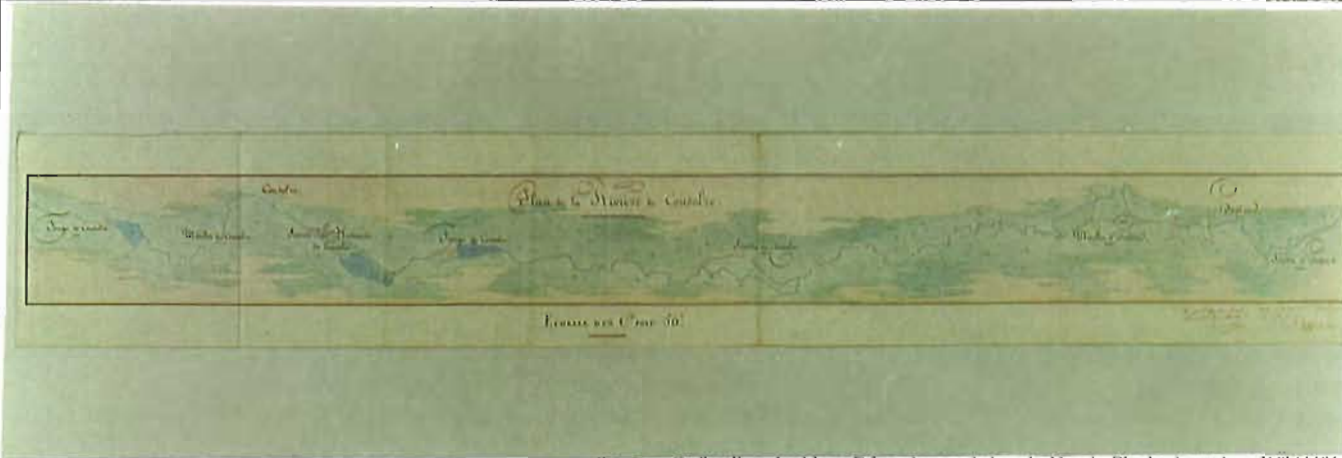
La vallée de la Thure s'apparente aujourd'hui à un couloir vert impénétrable, où seules quelques percées visuelles au travers de deux zones de plantations, ou de deux propriétés privées permettent d'entreapercevoir le parcours sinueux au travers de lambeaux de prairies relictuelles. Les berges privatisées ne permettent plus d'assurer la promenade.

• **Ainsi l'enjeu de reconquête de la vallée s'avère être tout à la fois un enjeu naturel, paysager, touristique et patrimonial.**

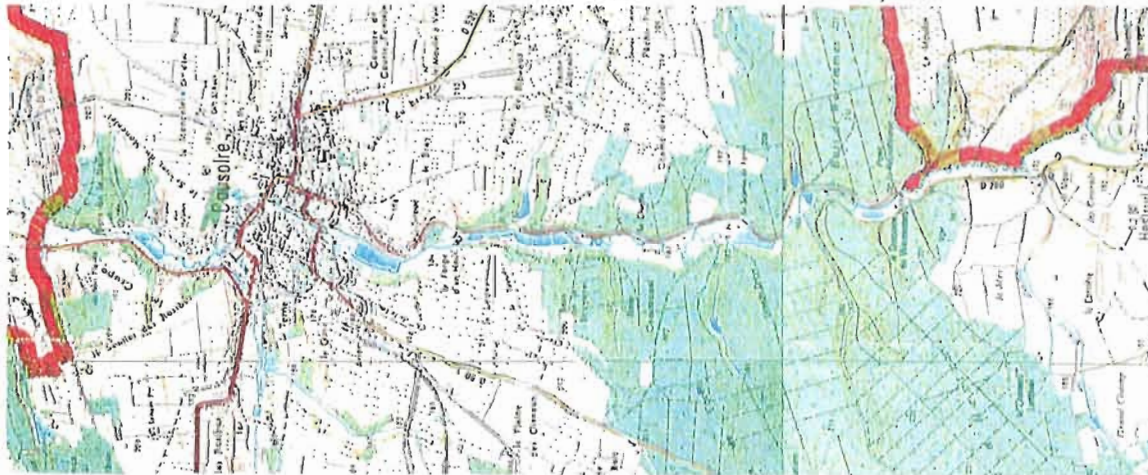
La réflexion que nous vous proposons dans le présent chapitre portera sur les possibilités de cette reconquête:

- ⇒ en s'attachant dans un premier temps à la Thure de jadis,
- ⇒ en effectuant un état des lieux de la vallée de nos jours,
- ⇒ en formulant des recommandations et principes d'aménagement sur les secteurs prioritaires de la vallée, propices à une intervention.

COMPARAISON ENTRE LA VALLEE DE LA THURE JADIS ET DE NOS JOURS



Source: Collection Archives Départementales du Nord - Photo Jean-Luc HILFFRY



Source d'après IGN au 1/25 000 Echelle approx hée

Le plan ci-contre permet de localiser les différentes activités au début du siècle.

On remarquera par la juxtaposition avec la carte IGN en suivant le parcours de la Thure, que le plan débute en limite communale Nord de Cousolre, et se prolonge sur la commune d'Hestrud en partie Sud:

↔ la Forge de Cousolre identifiée au Nord correspond au lieu-dit Fontaine aux malades au contact du Bois des Halles en rive droite;

↔ le Moulin de Cousolre en rive gauche était situé le long du tracé de la D 936;

↔ la Scierie de la Platinerie de Cousolre était implantée entre deux méandres de la rivière sur l'actuelle Place du Marais aujourd'hui remblayée;

↔ la Forge de Cousolre elle aussi entre deux méandres correspond à l'emplacement de la Forge d'en Haut dont le Moulin est encore à ce jour visible;

↔ et la Scierie de Moulin était implantée vers le Sud en rive droite au sud de l'intersection du CD 280 et du CV de Fôret à Marcignies.

2 - LA THURE, HISTOIRE, LEGENDES ET REALITES

Les éléments que nous vous présentons ci-après sont issus des recherches et écrits de Mr Pierre HUCLIN, personne ressource et passionné de l'Histoire Cousolrésienne.

Nous tenons ici à le remercier vivement pour son aimable contribution à la connaissance du territoire et plus particulièrement de la vallée.

Ces écrits datent d'août 1996 et sont complétés d'une photographie d'un ancien plan de la rivière au début du siècle que nous avons eu la possibilité de retrouver aux Archives Départementales.

" Bien connue pour sa vallée sinueuse et verdoyante, la Thure témoigne de l'Histoire de notre cité.

Etymologie:

Les spécialistes lui donnent une dénomination pré-celtique (500 ans A.C): Dor ou Dur, comme le Douro en Espagne, la Durance, la Drôme. Dans la région de Thann dans les Vosges et en Suisse (la Thurgovie), coule une rivière du même nom.

Son cours est jalonné de légendes et de vestiges historiques:

- ⇒ la Grotte du Mauvais Bonhomme, au dessus de l'étang de Forêt,
- ⇒ le Trou Marie-Huot (Rue de la Montagne), à Cousolre que la croyance populaire peuplait de fées et de nains,

⇒ des découvertes archéologiques que A. Jemepin date de l'âge de la pierre polie et de l'âge du bronze, le long du chemin de la Forge près de la frontière Belge à Bersillies l'Abbaye,

⇒ une Grotte aux Fées (Le Paradis), en rive droite, face à l'ancienne abbaye de la Thure détruite à la Révolution,

⇒ une Nécropole Gallo-romaine de 45 sépultures et un tumulus isolé (II^{ème} siècle),

⇒ une chaussée romaine qui rejoignait le gué de la Haute (Pont Romain),

⇒ sans oublier le cheval de Napoléon qui s'abreuvait à Hestrud.

Son utilité économique ne fut pas moindre.

A Hestrud, un moulin et une brasserie étaient implantés avant le X^{ème} siècle. Au XVI^{ème} siècle ses eaux alimentaient un moulin, une forge, et une scierie de marbre jusqu'en 1960, soit 6 siècles d'utilité à la Forge Empain (propriété Legrand).

L'implantation de la marbrerie lui doit beaucoup: quelques scieries, 10 chantiers, 2 forges, une usine de fer et un moulin à farine. (Cf: plan page ci-contre)

./..

En 1893, elle fut curée, son cours rectifié à la Forge d'en Haut, et des passerelles installées "Au Marais" (Pour Mémoire: le "Pont de la Cheniquerie" sur le "Rie du Fourneau". ...)



Panorama de la première séquence ouverte de la vallée depuis le CD 280. Les prairies bocagères de la plaine de la Louve semblent dialoguer avec le fond de vallée, on notera au premier plan la récente coupe de bois qui agrandit sensiblement la perspective, et en arrière plan les habitations et le Moulin de la Forge d'en Haut.

La même séquence de la vallée est ici prise depuis la rivière avec en premier plan la rivière et la prairie humide entre les deux bras de celle-ci, et en arrière plan la coupe de bois, le CD 280 et la plaine bocagère de La Louve.



Ci dessus: Le barrage du Moulin et sa cascade vue depuis le talus arbusatif abrupt du chemin de la Hayette Janset en rive gauche.



Ci contre: Chemin rural de la Hayette Janset en fond de vallée et sa passerelle. On perçoit au centre et en angle droit de la photo le talus en friche en arrière des habitations du CD 280.

3 - LA THURE, AUJOURD'HUI

La vallée a subi plus de modifications durant les 50 dernières années qu'au cours des siècles depuis le moyen âge.

En effet les récentes générations de propriétaires des terrains du fond de vallée ont modelé le fond de vallée à leur image, le plus souvent sans connaissance des profondes modifications écologiques et paysagères qu'ils généraient.

Ainsi au fil des dernières décennies, l'intérêt privé a prévalu sur l'intérêt général, conduisant à rendre la vallée impénétrable et impraticable pour le quidam.

Suivant les cas, les propriétaires se sont attachés:

- ⇒ à préserver le calme et la quiétude de leurs propriétés privées, en empêchant tout regard et perspective vers la vallée par la plantation de jardins ornementaux et de hautes haies de résineux;
- ⇒ à interdire tout accès et passages le long des propriétés par la pose de portails, de clôtures, murs ou barbelés voir même la suppression des anciens chemins,
- ⇒ à creuser différents étangs, bouleversant l'écologie locale, et réservant les activités de pêche et de loisirs en bord de rives uniquement aux membres des clubs et sociétés privées;
- ⇒ à tirer ainsi profit des parcelles humides par ces étangs ou par la plantation de résineux.

Face cette privatisation à "outrance" du fond de vallée, souvent inconsidérée, il s'avère difficile aujourd'hui d'envisager à court terme une réelle reconquête patrimoniale.

Aussi afin de définir les axes possibles et les secteur d'enjeux sur lesquelles la collectivité pourrait intervenir à court, moyen et long terme, nous avons réalisé un état des lieux de l'occupation actuelle du parcellaire à partir d'observations et de relevés sur le terrain en date de Septembre 97

Les différents éléments recensés ont été cartographiés (Cf pages suivantes).

Le fond de vallée peut être subdivisé en trois séquences répondant à différents faciès:

3.1 - AU CONTACT DU VILLAGE JUSQU'A LA FORGE D'EN HAUT

La vallée en sortie de village est marquée par la présence de l'étang fédéral de pêche, assurant une polarité ludique en terminaison villageoise Sud dans le prolongement de l'ancienne marbrerie en friche. Les abords de l'étang sont fortement plantés (résineux et peupliers) et jouxtent:

- vers l'Est une parcelle linéaire en friche le long du chemin rural de la Hayette Janset
- et vers l'Ouest, les premières prairies bocagères de la plaine de la Louve.

Le chemin rural de la Hayette Janset qui permet d'accéder au fond de vallée depuis le versant Est, prend naissance dans le premier virage du CD 280 au contact des habitations linéaires. Il suit une forte déclivité jusqu'au bord de la rivière, encastré entre la parcelle en friche, et le talus en arrière des habitations, talus lui aussi en friche.

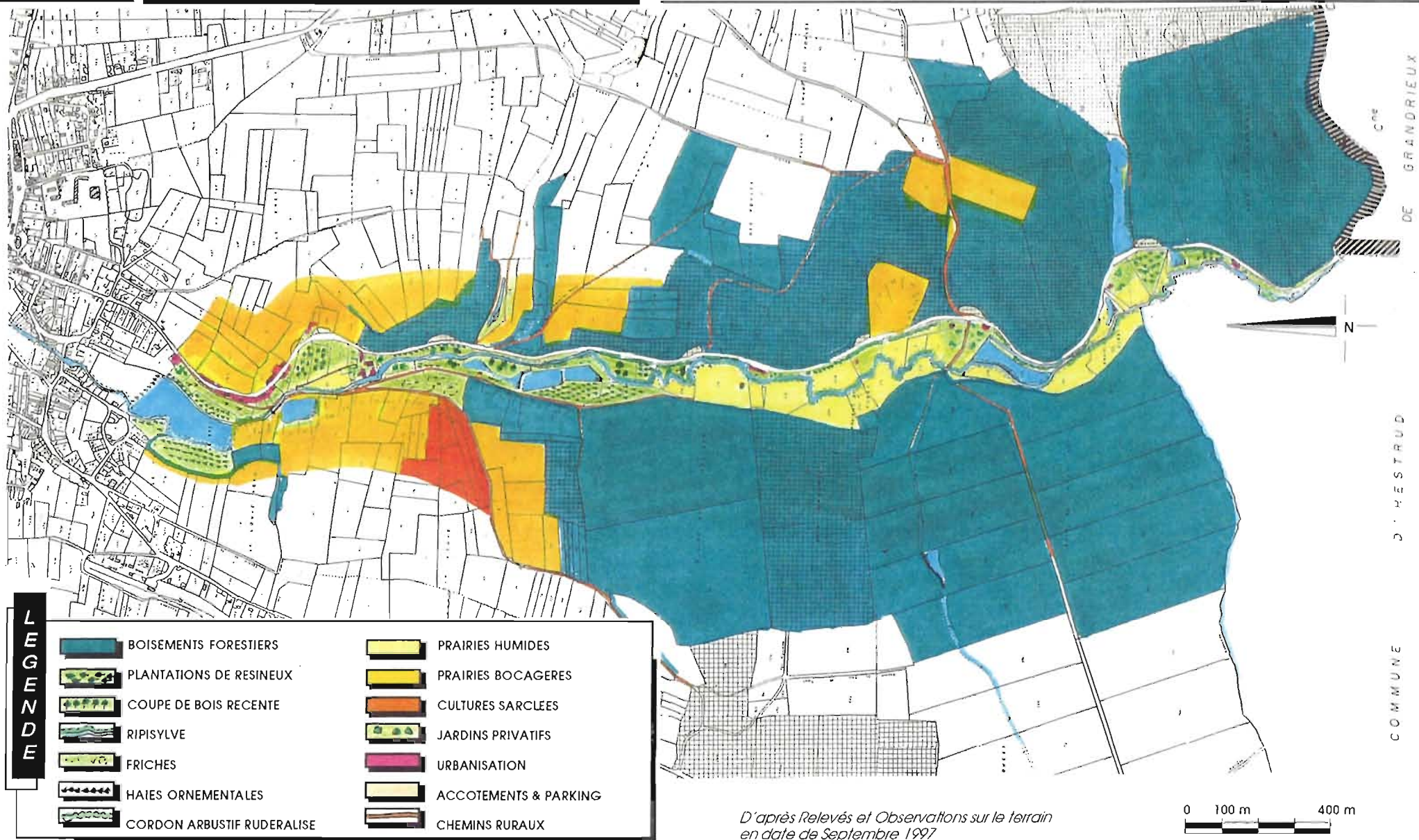
Au contact de la rivière le chemin passe d'une rive à l'autre par une passerelle qui permet ainsi de desservir un étang privé, récemment aménagé en rive gauche en interstice de la rivière et du versant Ouest abrupt bocager. **Le chemin rural carrossable, jusqu'à ce point, se poursuit alors au travers de la prairie humide délimitée par le bras de la rivière alimentant le moulin de la Forge d'en Haut.**

La vallée s'évase et une récente coupe de bois sur une parcelle limitrophe au CD 280 permet d'embrasser par un large panorama les alentours et l'extrémité de la Plaine du Bray.

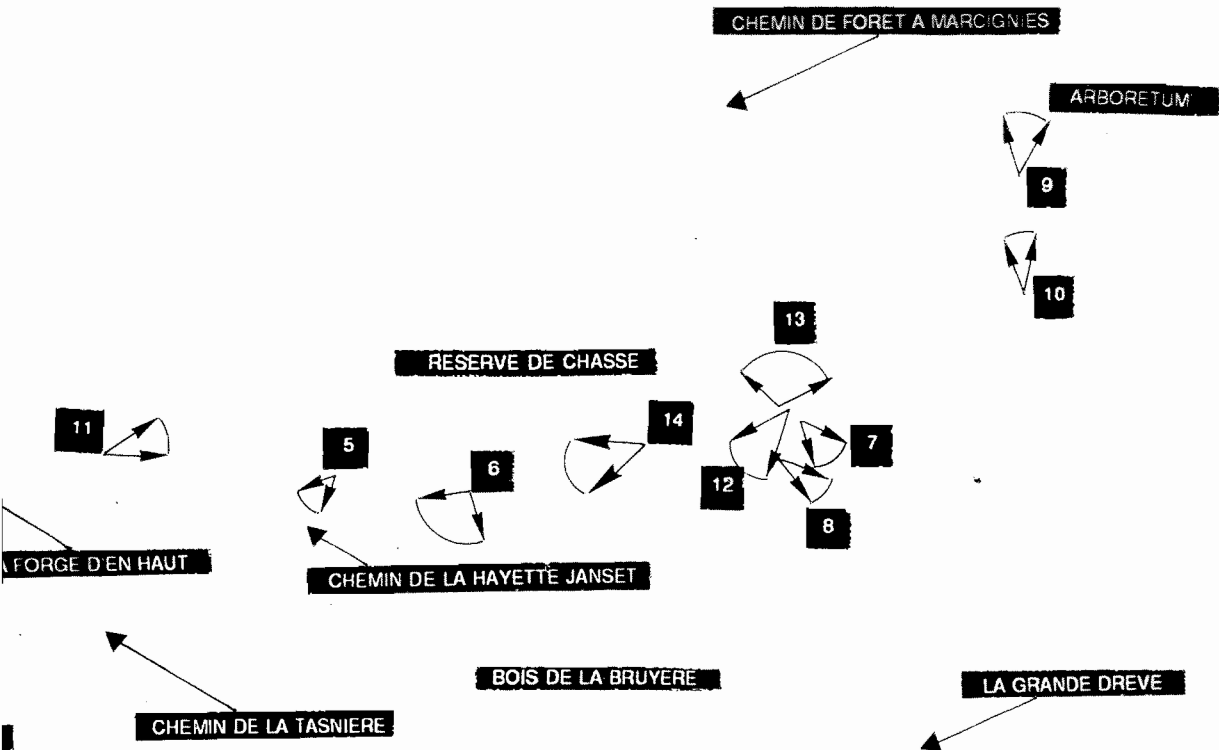
Le Moulin de la forge d'en Haut et les habitations qui le jouxte marquent la terminaison de cette séquence.

Le chemin originellement se poursuivait à la rencontre de celui de la Tasnière en provenance de la Plaine de la Louve, mais ce dernier n'est plus accessible tant par le manque d'entretien du chemin de la Hayette Janset, que par sa disparition dans le talus et les pâtures clôturées.

LA VALLEE LE LONG DU CD 280 ETAT DES LIEUX



REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE LE LONG DE LA VALLEE



3.1 - DE LA FORGE D'EN HAUT AU SENTIER FORESTIER DE LA RÉSERVE DE CHASSE

La seconde séquence de la vallée plus étroite se caractérise:

- ⇒ par les premiers boisements forestiers sur les versants formant un couloir vert,
- ⇒ et une occupation du fond de vallée par les jardins privés ornementaux, les étangs et les plantations de résineux.

Le versant Ouest abrupt de la vallée est marqué par un talus fortement accentué en friche arbustive, délimité par les deux chemins ruraux à l'abandon.

- ⇒ Le chemin de la Hayette Janset s'encastre dans le talus en promontoire de la vallée.
- ⇒ Bien que peu accessible et praticable, il permet en ligne de crête de découvrir la vallée dans toute sa profondeur.

Le versant Est au contact du CD 280 accueille les premiers fronts boisés, traversés de petites sentes forestières; un étang privé et sa prairie s'intercalent entre les parties boisées.

Depuis la Forge d'en haut (propriétés privées), **le fond de vallée étroit présente en rive gauche une succession d'étangs sur fond de végétation ornementale et de parcelles de résineux.**

Depuis le CD 280 les percées visuelles sont impossibles. de hautes haies denses de résineux suivent les limites parcellaires en bord de route, et sont prolongées par des écrans arbustifs rudéralisés. **Seules quelques visées au travers du couvert végétal, là où la rivière suit au plus près le tracé de la route sont possibles.**

Le CD 280 suit un tracé plus rectiligne que dans la première séquence et accueille à flanc de versant forestier quelques zones de stationnement.

Les affleurements rocheux du versant Ouest sont nombreux et fortement perceptibles. Le randonneur empruntant les sentes forestières et notamment le Chemin du Champ des Poules au Prône pourra observer que celui-ci est taillé directement dans la roche aux abords du CD.

3.2 - DU SENTIER DE LA RÉSERVE DE CHASSE AUX LIMITES COMMUNALES

La vallée encadrée de boisements forestiers s'évase à nouveau dans cette séquence que caractérise la présence de vastes prairies humides plus ou moins préservées. Le cours sinueux de la rivière suit une multitude d'invaginations et accueille une petite ripisylve contrairement aux précédentes séquences.

Le fond de vallée depuis le CD 280 est beaucoup plus perceptible, bien que les écrans boisés ornementaux et rudéralisés s'alternent en bord de voie.

Plusieurs accès depuis le CD permettent d'atteindre les berges et les quelques demeures privées majoritairement implantées en rive droite au plus près de la route. **En rive gauche le fond de vallée est alloué aux prairies humides relictuelles qui s'étalent jusqu'à la rencontre du versant boisé.**

Le tracé du CD 280 suit la sinuosité de la rivière entraînant quelques virages dangereux que soulignent des glissières de sécurité peu valorisantes. Les accotements côté Ouest sont plus nombreux et assurent une fonction de parking rudimentaire.

La rencontre du Chemin Vicinal de Forêt à Marcignies avec le CD 280 s'effectue en biais, et est imperceptible depuis le Nord de l'axe routier, par contre elle ménage un large accotement à flanc de coteau.

⇒ Anciennement le CV se poursuivait sur l'autre versant de la vallée à la rencontre de la Grande Drève. Mais aujourd'hui les modifications parcellaires issues des propriétés et jardins privés ont contribué à sa disparition.

⇒ Subsistent néanmoins en limite parcellaire quelques traces du cheminement, et le gué sur la rivière. Ce secteur était jadis le site d'implantation de la scierie de Cousolre en rive droite.

Au sud de l'intersection **une succession d'étangs privés** -dont le plus grand implanté entre deux bras de la rivière-, **"grignotent" le fond de vallée et les prairies.** En limite communale, la dominante ornementale et les plantations de résineux reprennent, fermant les perspectives. Le versant boisé Est accueille l'Arboretum de la Thure auquel on accède par une petite sente forestière le long d'étangs alimenté par le ruisseau du Bois de Waremme.



La privatisation à outrance de la vallée de la Thure rend quasiment impossible l'accès au fond de vallée, panneaux et clôtures vous en dissuade (photos ci-dessus).



Les plantations ornementales, les parcelles de résineux ou de peupliers, et le creusement d'étangs grignotent les prairies humides du fond de vallée, tout en rendant inaccessible au quidam les berges du cours d'eau.

Seul le secteur de l'Arboretum dans le Bois de Waremmes est sommairement aménagé pour le public. Ci-dessous: Le panneau d'information réalisé par l'ONF en partenariat avec les enfants des écoles constitue avec la table pic-nique les seuls aménagements "à caractère public" de la vallée, mais sur son versant Est boisé. La sente forestière d'accès à l'arboretum (photo de droite ci-dessous), éloigne le promeneur du fond de vallée.



12



Le secteur Sud de la vallée ménage quelques panoramas sur les prairies humides du fond de vallée. La photo ci-dessus prise depuis l'intersection entre le CD 280 et le CV de Forêt à Marcignies permet (angle droit) d'observer en limite parcellaire des deux propriétés privées, l'ancien passage qui reliait la Grande Drève au CV. Le passage d'une rive à l'autre de la Thure est encore visible en arrière plan. Le vis à vis de ce secteur vous est présenté en panorama (photo en bas de page).

Le démarrage du Chemin du Champ des Poules au Prône, semble taillé dans les affleurements rocheux du versant Est de la vallée.

Le tracé routier du CD 280 inscrit à flanc de versant Est de la vallée, suit la sinuosité du cours d'eau. Les principaux virages sont soulignés d'une glissière de sécurité peu adaptée au contexte forestier. Des écrans arbustifs et arborescents s'attellent avec les haies ornementales privées, et masquent ainsi la plupart des perspectives vers la vallée.

11

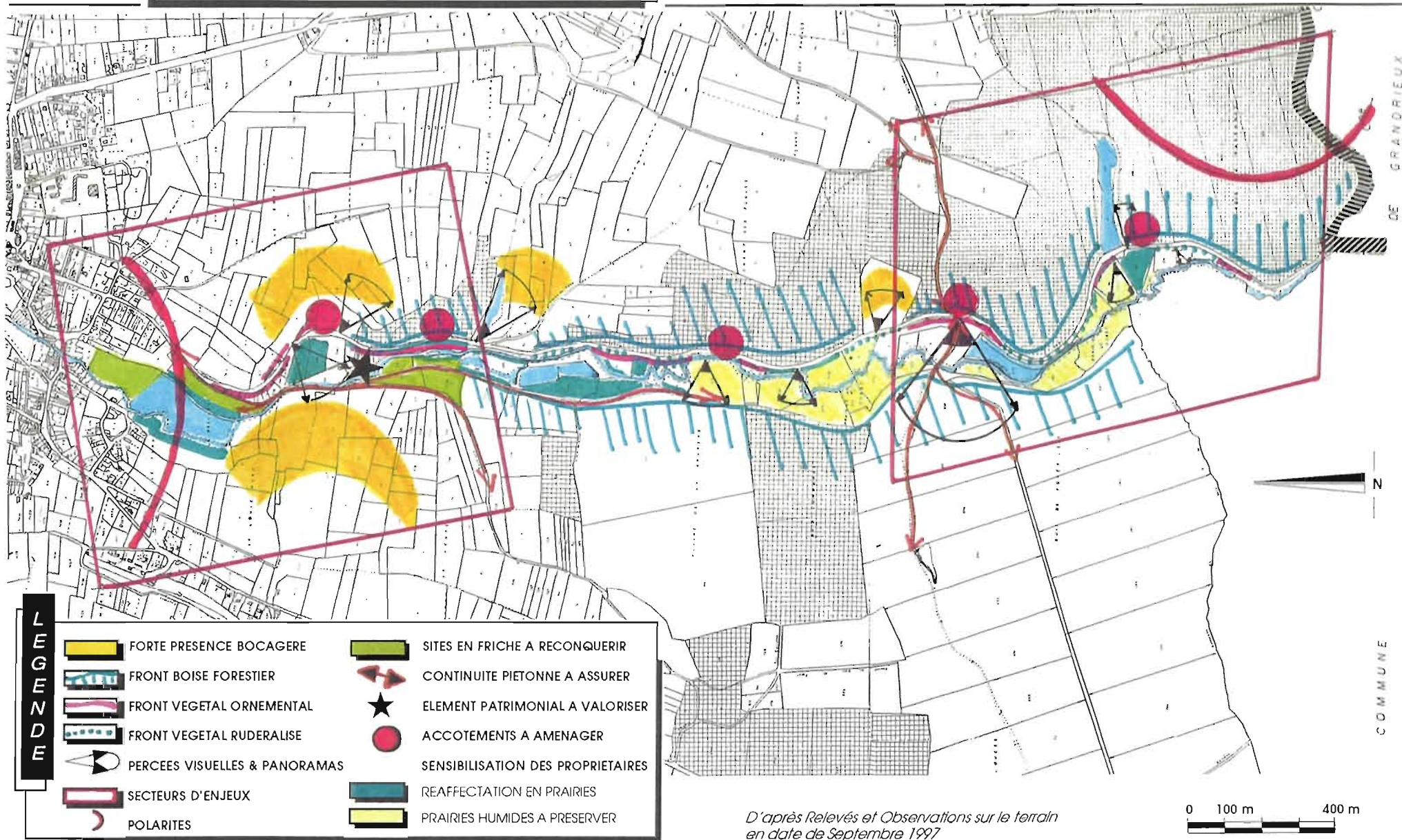


L'intersection oblique du Chemin Vicinal vers Marcignies avec le CD 280 dispose en premier plan d'un large accotement propice à un aménagement en aire de repos face à la perspective sur la vallée. Une signalétique des cheminements ruraux pourrait ici voir le jour.

13



LA VALLEE LE LONG DU CD 280 PERCEPTION ET ENJEUX



4 - RECOMMANDATIONS ET SECTEURS PRIORITAIRES

Deux secteurs s'avèrent intéressants pour afficher par la collectivité une volonté de reconquête de la vallée:

- ⇒ le premier au Nord correspond à la première séquence de la vallée précédemment décrite,
- ⇒ le second au sud en limite communale intègre l'intersection avec le Chemin Vicinal de Forêt à Marcignies et l'Arboretum.

Le reste de la vallée fortement "privatisé" ne recèle que peu de possibilités d'intervention publique, par contre un travail de sensibilisation pour la préservation de la diversité écologique et de la richesse paysagère pourrait être mené par le PNR.

4.1 - SECTEUR NORD

Le premier secteur d'enjeux bénéficie de la proximité villageoise et de nombreux terrains en friche en fond de vallée ou aux abords directs, permettant d'envisager une requalification globale de la séquence de vallée.

Seraient ainsi à envisager:

- ⇒ depuis l'ancienne marbrerie et l'étang fédéral, **une requalification des deux sites en friche, permettant de disposer d'espaces verts de détente pour la commune tout en et assurant une continuité piétonne** vers le village et vers la vallée en relation avec le chemin de la Hayette Janset.
- ⇒ **la suppression des plantations aux abords de l'étang et de la rivière au profit d'une végétation plus naturelle**
- ⇒ **le traitement spécifique du talus en friche** en arrière des habitations du CD 280
- ⇒ **le rétablissement de la continuité de promenade en bord de Thure, et entre les chemins ruraux**, avec notamment la mise en scène des abords du Moulin, depuis la prairie humide, et le talus abrupt du versant Est;
- ⇒ **la préservation de l'ouverture de champ offerte par la récente coupe de bols** effectuée sur les parcelles jouxtant la Forge d'en Haut;
- ⇒ **l'interdiction au travers d'un document d'urbanisme ou d'une charte de création de nouveaux étangs, et de plantations de résineux ou de peupliers** (recommandations applicables pour l'ensemble de la vallée)

⇒ enfin **l'aménagement aux abords du CD 280 des deux petites aires de stationnement dont l'une en vis à vis du panorama**, avec substitution de la glissière en acier le long des habitations par une glissière forestière plus adaptée.

4.2 - SECTEUR SUD

Le secteur Sud ne bénéficie pas de polarité ludique aussi forte que le précédent, toutefois **la présence de l'Arboretum, et la relation privilégiée** anciennement assurée par le chemin vicinal **entre le hameau de Marcignies vers l'Est et le Bois de Forêt vers l'Ouest** sur l'autre rive **sont des atouts indéniables.**

En outre le cordon boisé dense en rive de route formant écran, s'interrompt à hauteur des deux habitations ponctuant l'ancien tracé du chemin, et ménage ainsi une large perspective sur les prairies humides et le cours d'eau. Coté Est de la voirie le large accotement permet d'envisager un traitement spécifique en aire de repos face à l'ouverture visuelle de la vallée.

Outre les recommandations et sensibilisations à effectuer auprès des riverains pour éviter des plantations ornementales incongrues qui risqueraient de gâcher la perspective, peuvent être envisagés:

- ⇒ **l'interdiction de toute nouvelle création d'étangs et l'obtention d'aides agro-environnementales pour le maintien des prairies humides,**
- ⇒ **le rétablissement des chemins ruraux d'une rive à l'autre,**
- ⇒ **l'aménagement en aire de repos de l'accotement avec la mise en place d'une signalétique touristique spécifique** pour le chemin rural vers Marcignies et le réseau d'itinéraires de randonnées de la commune et notamment ceux vers le hameau de Reugnies (Cf Chapitre D: Les itinéraires de randonnées).
- ⇒ **le traitement du parking de l'arboretum**, avec une signalétique adaptée en amont du sentier forestier,
- ⇒ **l'amélioration de l'aménagement propre à l'arboretum** (renforcement des espèces présentées, aménagement du linéaire de berges de l'étang, amélioration de l'aire pic-nique,
- ⇒ **une gestion spécifique des boisements arbustifs en rive du CD**
- ⇒ **et enfin la substitution des glissières acier par des glissières en rondins forestiers sur tout le linéaire routier.**

5 - PROPOSITIONS DE TRAITEMENTS PONCTUELS

La reconquête de la vallée nécessite une ré-appropriation et une volonté collective forte de longue haleine.

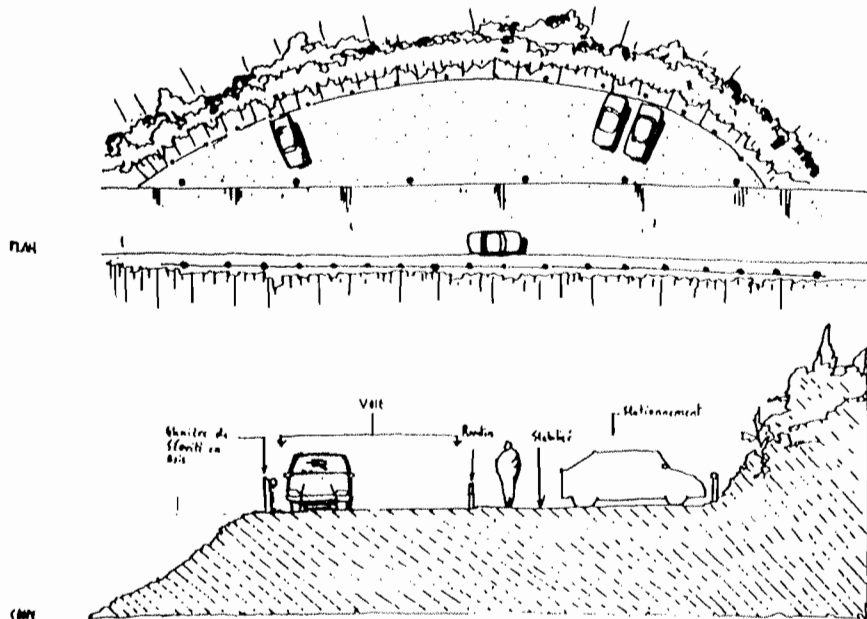
Un premier pas de cette reconquête peut d'ores et déjà être initié par des interventions simples le long du CD 280, axe de découverte de la vallée, propice à sa valorisation et au changement d'image.

Nous avons vu que le linéaire routier du CD 280 recèle de nombreux petits accotements en demi-lune, alloués à des fonctions parking ou d'accès vers des sentes forestières.

Adossés le plus souvent au talus forestier, ils sont traités de façon rudimentaire et peuvent devenir le siège d'aire de repos et de découverte des percées visuelles de la vallée.

Un principe d'unité de traitement de ces différents accotements vous est proposé ci-dessous.

PRINCIPE D'UNITÉ DE TRAITEMENT DES ACCOTEMENTS



Il comprend:

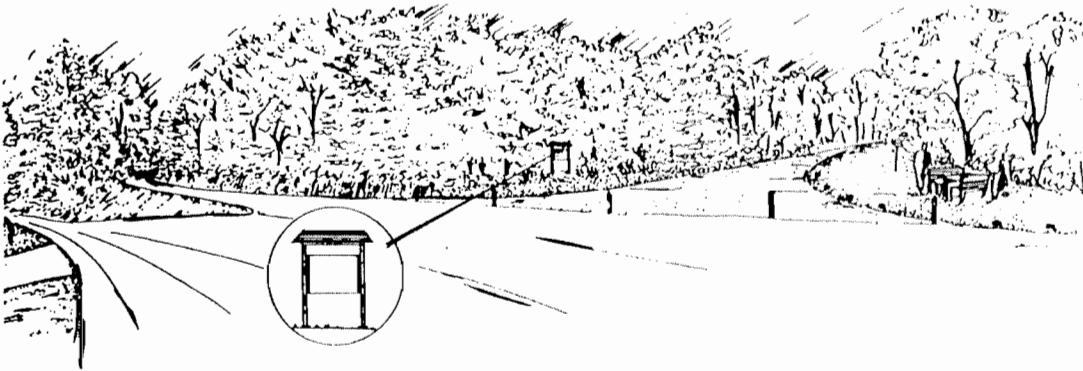
- ⇒ un traitement en stabilisé ou en gravillonnage de la demi-lune vouée au parking,
- ⇒ une délimitation claire avec la départementale et le talus, par la pose de plots en rondins de bois (pin traité de section carrée hauteur hors sol supérieure à 80cm, espacement tous les 3 mètres), adaptés au site forestier,
- ⇒ le débroussaillage et la gestion des talus forestiers et abords du parking.



Suivant l'importance d'implantation de ces accotements une valorisation touristique est envisageable.

- ⇒ C'est notamment le cas pour le parking à proximité de l'arboretum, ainsi que pour celui face au large panorama de la vallée, accueillant l'intersection du Chemin Vicinal de Forêt à Marcignies.
- ⇒ Le traitement peut alors intégrer la pose de mobilier et de signalétique.

EXEMPLE DE TRAITEMENT DE L'ACCOTEMENT INTERSECTION D280/CV DE FORET A MARCIGNIES



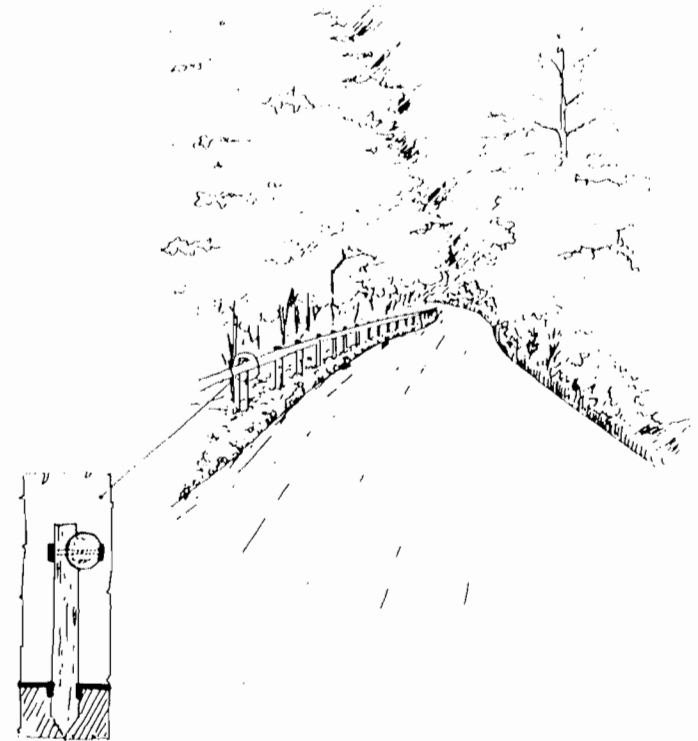
L'arboretum peut perceptible depuis la voie, dispose d'une aire picnique sommairement aménagée en sous-bois.

- ⇒ Il conviendra de la renforcer lors de l'aménagement du parking, en intégrant une signalétique d'accès, propre à l'arboretum.
- ⇒ Ce dernier bénéficie d'un panneau pédagogique (de type ONF avec auvent) qui pourrait servir de modèle pour le panneau indicateur.
- ⇒ L'arboretum pourrait en outre faire l'objet d'un renforcement de ses essences, par de plus gros sujet à planter au coeur du site délimité par l'allée.

Outre ces interventions ponctuelles, réalisables à court terme, l'ensemble du linéaire sinueux du CD 280 peut faire l'objet d'un aménagement favorisant l'environnement de la vallée.

Le cordon arbustif qui suit le linéaire routier masque une grande partie des percées visuelles vers le fond de vallée. Il se densifie le plus souvent dans les virages, là où la rivière jouxte au plus près le CD 280.

- ⇒ Une intervention légère de débroussaillage des deux principaux virages les plus accentués du secteur Sud permettrait de rétablir quelques visées intéressantes, d'autant plus perceptibles qu'elles succèderaient au front végétal, canalisant ainsi le regard du visiteur.
- ⇒ En outre ces deux virages sont soulignés d'une glissière de sécurité en acier peu propice au contexte forestier.
Une substitution peut être effectuée concomitamment au débroussaillage par une glissière en rondins de bois



- Ces aménagements aptes à favoriser l'intérêt du visiteur, peuvent constituer la première étape de la reconquête de la vallée permettant une prise de conscience de son intérêt touristique et paysager tant par les visiteurs que par les riverains.
- **Ces interventions publiques seront l'occasion d'ébaucher auprès des propriétaires riverains une sensibilisation pour une gestion plus patrimoniale de la vallée, en lien avec la DIREN, le PNR, la Trame Verte et le Contrat de Développement Rural.**

D / LES POSSIBILITES DE VALORISATION DES ITINERAIRES DE RANDONNEES

1 - LES CHEMINS RURAUX, UN HERITAGE

Le territoire communal recèle de nombreux chemins ruraux et sentiers forestiers permettant la découverte de ces multitudes faciles paysagers.

Issus de la nécessité de desservir le vaste territoire et son parcellaire agricole, les chemins ont été maintenus au travers des siècles suivant l'évolution des pratiques agricoles et sylvicoles, et les besoins du développement économique.

Certains d'entre eux, éléments clefs de communication entre les fermes ou les hameaux de fermes et le bourg ou les communes avoisinantes ont pris un gabarit et un statut routier, ce sont les routes départementales et les principaux chemins vicinaux (CV N°1,2, 5 et 10).

D'autres moins privilégiés, ont perduré comme simple chemins ruraux ou sentiers, en suivant toutefois une certaine hiérarchie:

⇒ sous la forme de chemins ruraux empierrés, ou ponctuellement goudronnés, carrossables pour ceux assurant la liaison entre les hameaux et le bourg,

⇒ pour d'autres, sous la forme de sentiers ou de chemins creux non carrossables et formant des boucles entre les habitations et certains lieux de vie et d'usages : vers le Moulin, vers une source ou un abreuvoir, vers une chapelle, vers l'orée du bois, vers la rivière ou vers le cimetière...

La pérennité dans le temps du tracé de ces sentiers et chemins creux est beaucoup plus incertaine.

Leur tracé sinueux adapté à la topographie vallonnée ne permet plus toujours de relier un lieu-dit à un autre. En effet certains d'entre eux tombés dans l'oubli de nombreuses années sont devenus impraticables. Cet état de fait peut être du :

- ⇒ à l'abandon des usages et pratiques qui les avait fait naître,
- ⇒ au manque d'entretien,
- ⇒ ou encore à une appropriation progressive du parcellaire par les agriculteurs ou riverains.

Entretenus par les agriculteurs pour accéder à leur parcellaire, ou par l'ONF lors qu'il s'agit de sentes forestières, **les chemins ruraux tendent de plus en plus à disparaître.** Les possibilités de bouclages sont d'autant plus restreintes, qu'il faut parfois passer à travers champ pour trouver leur continuité.

Allant découverte du paysage et plaisir de la randonnée, les chemins ruraux sont le support par excellence du tourisme vert.

Nous avons effectué un recensement de l'ensemble des chemins ruraux, et les avons localisés puis différenciés par nature sur les cartographies. Nous vous précisons dans les tableaux des pages suivantes leurs principales caractéristiques. Nous avons intégré à cet inventaire le linéaire ferré à l'abandon.

Nous avons en outre utilisé dans les deux dernières colonnes:

- ⇒ un critère d'intérêt " I " pour la découverte de la commune symbolisé par 1, 2 ou 3 étoiles suivant l'importance,
- ⇒ et précisé le cas échéant les possibilités de liaisons communales, intercommunales ou transfrontalières sous les abréviations respectives: COM, INTER, TRANSF.

2 - ETAT DES LIEUX

CHEMIN	SITUATION & LOCALISATION	NATURE & ETAT	CARACTERISTIQUES & PAYSAGE	I	
Chemin de Cousolre à Jeumont	Limite Nord-Ouest de la commune Au Nord de la D936, Lieu-dit Les Rosibus et Ferme Lenain	<u>Chemin carrossable enléréré sur 100 m</u> en arrière de la D 936, bordée de haies bocagères, puis <u>chemin en terre broussailloux</u> peu praticable et non entretenu jusqu'en limite communale	Plaine agricole des Rosibus, bocagère au plus près de la D 936, puis céréalière sur le plateau, Horizon des lisières boisées du Bois de Branteux Passage au plus près d'une source (au Sud de la ferme Lenain), source qui alimente un ru vers le ruisseau de Coulmies et du Bosquet. Prolongement Ouest vers Colleret et le Chemin de Tonnière, avec nombreuses intersections d'autres chemins ruraux.	..	I N T E R
<i>Intersection avec chemin privé de la ferme du Bois Planté :</i> Chemin lieu-dit Les Rosibus	Traversée du lieu-dit le sentier des Rosibus et le Crupe sur le haut de la Plaine des Rosibus	<u>Chemin privé en terre, interdit d'accès</u> bouclant à travers champ sur la ferme du Bois Planté et la D 380	Point culminant du plateau céréalière, ouverture du champ de vision vers les secteurs bocagers en contrebas et vers le village, et effet de front des franges boisées du Bois Planté	.	I N T E R
Chemin de Maubeuge à Bersillies dit Chemin du Renard	En intersection avec le chemin de Jeumont, en Lisière du Bois de Branteux	<u>Chemin en terre peu praticable le long du bois, et s'améliorant vers Bersillies l'Abbaye</u> et le hameau des Fosses (desserte rurale puis goudronnée ponctuée d'un calvaire)	Lisière du Bois de Branteux et passage entre celui-ci et le Bois Planté, alternance de cultures sarclées et de sous-bois forestiers, et perspective au nord sur le vallon du ruisseau du Presson. Secteur classé en ZNIEFF et se prolongeant sur Bersillies l'Abbaye.	.	T R A N S F
Sentier du Moncelet	Au Nord de l'entité villageoise, Démarrage en arrière de l'îlot du square Jennepin en direction du Bois de la Halle	<u>Chemin privé en terre carrossable sur quelques mètres, puis piétonnier</u> , s'interrompant sur la plaine agricole céréalière du Moncelet, prolongement difficile à travers champ.	Ancien chemin rural assurant la liaison entre le village et le lieu-dit Fontaine au Malades près du Bois des Halles le long de la vallée de la Thure, il n'est plus à ce jour praticable. Seules restent quelques portions du sentier menant à la plaine du Moncelet. La source alimentant le ruisseau du Bois des Halles, située en extrémité, peut néanmoins être atteinte par une sente en lisière de bois depuis Fontaine aux Malades. Cette sente devait anciennement boucler avec le sentier du Moncelet. Pour la qualité du paysage très contrasté par l'accueil de la vallée abrupte de la Thure, et la diversité des milieux traversés, ce sentier mériterait d'être rétabli.	***	C O M

CHEMIN	SITUATION & LOCALISATION	NATURE & ETAT	CARACTERISTIQUES & PAYSAGE	I	
Chemin Vicinal N° 11 de Cousolre à Bousignies	Situé au Nord il permet de relier Cousolre à Bousignies sur Roc, depuis le C.V N°1 de Cousolre à Berslilles, jusqu'à la D80 au travers de la Plaine du Monceau	<u>Chemin carrossable non goudronné</u> (terre et gravier) sur toute sa longueur, et entretenu. Doté d'une petite aire gravillonnée au pied du Château d'eau	Ponctué en intersection avec le CV N°1 par la chapelle St Roch et une habitation pavillonnaire récente, il traverse la plaine agricole céréalière du Monceau et dessert le château d'eau en point haut. Il se boucle en limite communale avec le chemin des Préaux, avant de rejoindre la D 80 sur Bousignies où le profil topographique accuse le thalweg de la vallée de la Hante.	**	T R A N S F
Chemin des Préaux	Implanté légèrement plus au sud que le chemin CV N° 11, en arrière d'une exploitation agricole le long du CV N°1, le chemin traverse de part en part la Plaine du Monceau et rejoint l'extrémité Nord du CV N°11	<u>Chemin en terre et pierre</u> , partiellement carrossable depuis le CV N°1 sur 500 m, puis praticable à pied, il délimite par son incurvation la plaine des Préaux de la Plaine du Monceau et permet d'accéder au point le plus haut de la Plaine	Chemin au contact de l'extrémité villageoise, reliant la frontière vers Bousignies et la D 80 à l'instar du précédent, le sentier des Préaux présente un double faciès : tantôt bocager le long de la Plaine des Préaux, tantôt céréalière sur les hauteurs de la plaine du Monceau. La très forte pente vers le point le plus haut (213m) de la plaine du Monceau, qu'il dessert, permet une vision panoramique sur les alentours: Village, prairies bocagères, Hameau de Reugnies, Moulin à Vent implanté à la même altitude au Sud... Ce sentier plus original que le CV N°11, par son profil et sa qualité paysagère mériterait une valorisation.	***	T R A N S F
Chemin du Bosquet	Implantation au Sud de la D936, et de la Plaine des Rosibus, vers le vallon du ruisseau du Bosquet avant sa rencontre avec celui des Hales,	<u>Chemin en terre et gravier entretenu</u> , rendu carrossable jusqu'au fond du vallon par la présence de nombreuses habitations riveraines.	Grande qualité paysagère du chemin bordé de haies arbustives qui serpente vers le fond du vallon, contexte bocager alentours et nombreux panoramas. Les abords du ruisseau bénéficient en outre d'une ripisylve qui le souligne. Par contre certaines habitations nuisent à sa qualité paysagère (dépôts de matériaux divers aux abords). Le chemin se poursuit vers Colleret au travers des bosquets et boisements et permet à l'instar de celui de Cousolre à Jeumont d'envisager différents bouclages.	**	I N T E R
Linéaire ferré	Implantation au Sud-Ouest du Mont de l'ancienne Gare, et linéaire ferré vers Albes suivant une orientation Sud /Sud-Ouest	<u>Voie ferrée sur ballast</u> , très occasionnellement utilisée Zone de dépôts de matériaux SNCF aux abords de la voie et de la gare	Cordon boisé ou en friche de part et d'autre du linéaire en parallèle du CV N°10 d'Albes à Cousolre, soulignant le vallon bocager du Ruisseau du Saussole. Secteur inscrit en ZNIEFF. Complexe écologique de la fagne forestière Axe de communication intéressant reliant les différents village, Cousolre, Albes, Colleret... jusqu'à Maubeuge	**	I N T E R

CHEMIN	SITUATION & LOCALISATION	NATURE & ETAT	CARACTERISTIQUES & PAYSAGE	I	
<i>Chemin du Menu Bois</i>	Situé au Sud du hameau des Haies de Cousolre, reliant le CV N°7 des Haies de Cousolre, au CD80 de Sains du Nord le long du Bois de Forêt	<u>Chemin goudronné, carrossable, au tracé sinueux et au profil très contrasté</u> par la proximité des plateaux Sud-Ouest des Bois de la Briqueterie et Bois de Forêt	La rencontre de la Plaine du Menu Bois puis du Bois de Forêt avec le talweg du ruisseau des Haies, offre de nombreux contrastes; depuis le fond du vallon accueillant des prairies bocagères humides au plus près du hameau jusqu'aux cultures sarclées en contact des lisières forestières. Le Chemin du Menu Bois propose au visiteur une grande diversité de milieux aux qualités paysagères et écologiques indéniables: zone de transition entre la Haute vallée de la Thure et la Fagne forestière, (classement ZNIEFF 76-12). Le chemin ponctué par le boisement dont il tire son appellation longe sous un couvert forestier l'accès à la principale source qui alimente le Ruisseau des Haies.	**	C O M
<i>Chemin du Bois</i>	Implantation au Sud du chemin du Menu Bois, en limite communale	<u>Sente forestière en terre chemin privé broussailleux.</u>	Ce petit chemin traverse de part en part un petit bois privé implanté au sud du CV N°7, en limite communale, ponctué d'un oratoire. Il permet d'atteindre à travers champ l'extrémité du talweg du ruisseau des Haies, à la rencontre de la Source du menu Bois.	*	C O M
<i>Chemin de la Louve</i>	En terminaison Sud de l'urbanisation du Mont, et au Sud-Est de la D 80, traversant anciennement du Nord au Sud la Plaine de la Louve	Chemin rural en terre non carrossable , démarré au contact des arrières des habitations, il <u>s'interrompt rapidement vers les hauteurs de la Plaine de la Louve</u> . A noter par endroits l'existence de clôtures "abusives" de riverains.	Traversant un secteur bocager en interstice de l'urbanisation, de la D 80 et de la vallée de la Thure, ce chemin ne permet plus à ce jour de traverser la Plaine sans couper à travers les champs ou longer les limites parcellaires. Quelques traces de cheminements perdurent à l'opposé de la plaine, probablement son ancien bouclage. Mais les récents pavillonnaires le long de la D80, et les bouleversements du parcellaire rendent son tracé incertain. Un petit bouclage reste toutefois facilement réalisable vers la D 80 au travers d'un champ à proximité du passage du linéaire ferré (intersection CV N° 10 d'Aibes)	**	C O M
<i>Chemin de Trie Colson</i> <i>Chemin de la Ratière et Grande drève</i> & <i>Autres sentes forestières</i>	Implantations sous le couvert de l'ensemble forestier associant: - le Bois de Bruyère, - le Bois communal - et le Bois de Forêt en rive gauche de la vallée de la Thure	L'ensemble des chemins forestiers sont en terre et ne sont carrossables que pour l'entretien et la gestion par l'ONF des boisements. Les deux plus importants traversent le versant Ouest de la Thure, respectivement: ⇒ Trie Colson et son prolongement possible par la Hayette Janset ⇒ et celui de la Ratière prolongé par la Grande Drève	Le chemin de Trie Colson depuis la D 80, permet d'atteindre la vallée au travers du Bois communal et se boucle avec le chemin de la Hayette Janset le long de celle-ci et du Bois de la Bruyère. Il rejoint par d'autres sentes forestières au travers du Bois de Forêt, celui de la Ratière ponctué en son extrémité avec la D 80 d'une Maison forestière. Le chemin de la Ratière permet en outre: ⇒ de passer d'une rive à l'autre de la Thure en empruntant la grande Drève rejoignant le chemin de Bételles à Lougnies au sud du hameau de Marcignies ⇒ de relier le Bois de Forêt au Domaine de Waremme au delà du vallon du ruisseau du Bois, se reliant ainsi à la D 280 hors des limites communales au travers du Bois d'Hestrud.	***	C O M

CHEMIN	SITUATION & LOCALISATION	NATURE & ETAT	CARACTERISTIQUES & PAYSAGE	I	
<i>Chemin de la Hayette Janset</i>	Situé le long de la vallée de la Thure en rive gauche, et en limite des bolséments du Bols de la Bruyère	<u>Chemin en terre puis sente broussailleuse et à l'abandon</u> , démarrant à la hauteur de la D280 et du lieu-dit la Forge d'en Haut, anciennement en intersection avec le chemin de la Tasnière.	Seul chemin d'accès à la rive gauche de la vallée de la Thure, le chemin de la Hayette Janset en fond de vallée puis à flanc de coteau offre le saisissant contraste des prairies alluviales relictuelles et des versants forestiers et bocagers en interslice des habitations. La forge d'en haut et son moulin constitue une curiosité à ne pas rater. Pourtant l'état général du chemin en terre partiellement carrossable depuis la D280, <u>devenant sente piétonne</u> à la hauteur de la passerelle sur la rivière, <u>puis chemin quasiment impraticable le long de la vallée</u> (broussailles, troncs et branches d'arbustes) n'inclut pas à sa pratique. Les adeptes de la marche en terrain accidenté, et correctement équipés, apprécieront la remontée abrupte du versant Ouest de la vallée permettant de rejoindre à travers le bois communal la sente forestière vers Trile Colson..	...	COM
<i>Chemin de la Tasnière</i>	Implanté dans le prolongement du Chemin forestier de Trile Colson le long du Bols de la Bruyère, puis au contact de la Plaine de la Louve	<u>Sente forestière en terre en lisière de bolsément, puis chemin rural sinueux</u> en pente douce au travers de la plaine, le chemin de la Tasnière <u>rejoignait anciennement à travers champ la Forge d'en Haut</u> en fond de vallée.	Son tracé sinueux à double faciès, en lisière forestière puis sur la plaine agricole, et de nouveau forestier au contact de la vallée, ses ouvertures du champ du vision contrastées, et son état général hormis en extrémité vers la vallée (interruption), <u>permettent d'envisager une valorisation touristique, en bouclage avec celui de la Hayette Janset.</u>	...	COM
<i>Le Sentier du Bray</i>	Implanté au Sud des limites villageoises, et de la Rue Ste Aldegonde, en prolongement de la Rue Blanchard.	Situé entre la D280 et la D936, le sentier du Bray permettait de relier l'extrémité de la Rue Blanchard au Moulin à Vent au droit de la D 936. <u>Chemin en terre, il n'est plus praticable.</u>	Traversant un secteur bocager de grande qualité au contact du village, et en articulation avec les cheminements y existant, <u>les sentiers du Bray et du Siroué sont caractérisés par la forte remontée de leur profil vers le Sud.</u> Il offrent tous les deux des panoramas intéressants sur le village et ses alentours, offrant une symétrique de perception à celle observée sur le chemin des Préaux. Le sentier du Bray, tombé en désuétude par l'abandon du Moulin reste néanmoins visible entre 2 limites parcelaires et pourrait être rétabli.	**	COM
<i>Le chemin lieu-dit Le Siroué</i>	Implanté plus à l'ouest que celui du Bray, le chemin du Siroué traverse la Plaine du Bray en direction de la Plaine de Ribeaux Fosse.	Le sentier caillouteux du Siroué plus long, permet d'atteindre le point haut de la Plaine du Bray mais ne se poursuit pas sur la Plaine de Ribeaux Fosse. Il dessert en son extrémité un émetteur.	Le sentier du Siroué par contre pourrait plus difficilement se boucler avec la D 280 à travers champ. Seule sur la plaine perdue en certains endroits le long des parcelles <u>une sente quasi-impraticable "sans brevet pour sauter les haies en barbelés des prairies"</u> . En outre son démarrage dans le village est peu valorisant (bitume et habitations riveraines hétéroclites), par contre il a l'avantage de boucler avec le cheminement piétonnier en arrière de l'église et des écoles.	*	COM

CHEMIN	SITUATION & LOCALISATION	NATURE & ETAT	CARACTERISTIQUES & PAYSAGE	I	
Le Chemin rural de Cousolre au Chemin de Berelles	<p>Depuis le Moulin à Vent Implanté le long de la D936, 2 chemins ruraux prennent naissance en direction du hameau de Marçgnies et de la plaine du Champ des Poules. Cette plaine est délimitée au Sud par les bossements forestiers et le chemin de Berelles à Leugnies.</p> <p>On trouve le plus à l'est le chemin de Cousolre au Chemin de Berelles desservant une partie du hameau et la source Ste Aldegonde.</p>	<p><u>Les deux chemins de terre en bon état d'entretien suivent un axe Nord-sud, et se rejoignent soit:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - par le chemin de Berelles en provenance de la forêt - par l'intersection avec le CV N°9 de Forêt à Marçgnies. <p><u>Le chemin empierré est carrossable depuis le Moulin jusqu'aux abords du hameau</u> où il est alors goudronné, puis au delà se poursuit en <u>simple chemin de terre bouclant difficilement</u> à travers champ sur le chemin de Berelles à Leugnies</p>	<p><u>Le chemin est fortement marquée par l'extrémité du vallon bocager du Ruisseau de la Praule qu'il traverse au sud du hameau.</u> Celui-ci lui confère un aspect fort encaissé, parfois sinueux ménageant des percées visuelles intéressantes sur le hameau, la plaine de Ribeaux Fosse et la Plaine de l'Algrain.</p> <p>Le parallélisme de son tracé avec celui du Champ des Poules, depuis le Moulin à vent jusqu'au ruisseau permet de l'entreapercevoir sur fond de cultures sarclées en alternance avec les prairies bocagères, et réciproquement.</p> <p>Aux abords de la source Ste Aldegonde, la croisée des chemins ruraux est souligné par un couvert végétal arborescent de qualité (alignements d'arbres) et la zone de prairies humides en friche, prolongée de quelques petits étangs vers l'ouest. Au delà, le sentier bordée de haies bocagère remonte lentement vers la plaine céréalière de Lalemache, mais disparaît dans le parcellaire agricole modifié.</p>	..	COM
Le Chemin du Champ des Poules	<p>Le chemin du Champ des Poules s'inscrit plus à l'ouest que le précédent, et traverse successivement la Plaine de Ribeaux Fosse, le ruisseau de la Praule, la Plaine de l'Algrain jusqu'au champ des Poules au contact de la forêt.</p>	<p><u>Le chemin en terre, est par endroits empierré, et carrossable</u> depuis les abords de l'ancien moulin, jusqu'au VC N°9.</p> <p>Il change toutefois d'aspect (plus terreux) du point haut de la Plaine du Bray jusqu'à la forêt et au chemin de Berelles à Leugnies</p>	<p>A l'instar du précédent chemin, le sentier du Champ des Poules bénéficie d'un tracé sinueux bordé de haies bocagères, tracé en fort dénivelé entre la plaine du Bray, celle de Ribeaux Fosse et le vallon du Ruisseau de la Praule.</p> <p>Il offre en outre comme horizon Ouest les Iisères forestières de la Chette et de la Scierie de Forêt qui délimitent la plaine du champ des Poules. En extrémité Sud une portion du chemin est d'ailleurs en sous-bols.</p> <p>La diversité paysagère et de milieux offerte, et la continuité de promenade assurée par son bouclage avec les autres chemins ruraux depuis la forêt jusqu'au hameau et au moulin permet d'envisager une valorisation touristique de l'ensemble du maillage.</p>	***	COM
Le Chemin du Champ des Poules au Prône	<p>Implanté au Sud du vallon du Ruisseau de la Praule, il prend naissance sur le versant Est de la vallée de la Thure, à hauteur de la D280 et débouche sur la plaine du Champ des Poules</p>	<p><u>Sente forestière puis pseudo-bocagère,</u> le chemin du Champ des Poules au Prône depuis la D280 se bouclait anciennement au chemin du Champ des Poules.</p>	<p>Traversant en alternance des secteurs bolsés et bocagers, le chemin en terre offre par sa topographie accentuée et son débouché sur la plaine des points de vue intéressants sur le paysage alentours.</p> <p>Le parcellaire agricole bouleversé en haut de plaine empêche son bouclage avec le chemin du Champ des Poules.</p> <p>A noter qu'à la hauteur de la D280, sous le couvert bolsé, <u>il est taillé à même la roche du coleau en emmarchements</u> larges et hauts.</p>	..	COM

CHEMIN	SITUATION & LOCALISATION	NATURE & ETAT	CARACTERISTIQUES & PAYSAGE	I	
Le Chemin Vicinal N°9 de Forêt à Marçignles	Il traverse de part en part le hameau de Marçignles, reliant du Sud-Ouest au Nord-Est, depuis la D280 les bolséments forestiers du versant Est de la Thure, aux abords du hameau de Reugnles	Depuis la foret et son intersection avec le chemin du Champ des Poules jusqu'aux abords du hameau <u>le chemin de terre carrossable accuse un profil accidenté.</u> Il prend ensuite un <u>facès tantôt goudronné dans le hameau tantôt chemin de terre</u> vers Reugnles.	A hauteur du hameau il traverse le vallon du ruisseau de la Praule alimenté par la source Ste Aldegonde. Goudronnée dans sa traversée du hameau il se poursuit ainsi vers la plaine de Lalemache puis vers Reugnles au delà de la D936 le long du vallon du Rouvroy. Aux environs de Reugnles et de la vallée de la Hante il reprend son aspect chemin de terre . Son long parcours sinue entre le versant Est de la vallée de la Thure forestière et la vallée de la Hante, entre bolséments, plaines coréallères et vallons bocagers, <u>parfois bordé d'alignement de charme, ponctué d'un mémorial avec Ste vierge de 1871</u> sur la plaine du Champ des poules, <u>de la source de Ste Aldegonde et de son abreuvoir</u> au sud de Marçignles, ou encore d'anciennes exploitations de marbre au plus près de Reugnles. Il permet de relier aisément les deux hameaux et ne manque pas de charme.	**	C O M
Le chemin de Berelles à Leugnles	Traversant d'Ouest en Est la partie sud du territoire communal depuis la D280 jusqu'à la D 936. Il dessert le sud du hameau de Marçignles par son intersection avec le chemin de Grandrieu à Marçignles	Depuis la foret jusqu'au hameau le chemin est carrossable bien que non goudronné. Au delà de l'intersection avec le chemin de Grandrieu, il ne l'est plus. Simple chemin de terre au travers de la plaine de Lalemache, il rejoint la D 936 à hauteur de l'ancien café de la frontière	Continuité de la Grande Drève et du Chemin forestier de la Ratlière traversant les bolsément du versant Est de la vallée de la Thure, le chemin de Berelles à Leugnles est le seul axe d'Ouest en Est qui permet de traverser d'une rive à l'autre la vallée de la Thure en partie sud du territoire communal. Mais cette relation d'où il a tiré son appellation est à ce jour peu perceptible, ni effective à hauteur de la vallée. Délimitant la terminaison boisée du versant Ouest de la vallée le chemin de Berelles à Leugnles, assurait anciennement la distribution des autres chemins ruraux aux alentours de Marçignles. <u>Aujourd'hui son extrémité Ouest vers la D 936, n'est presque plus pratiquée</u> hormis par les propriétaires et exploitants agricoles, et son aspect de chemin creux peu entretenu tend à le confidentialiser. <u>Sa fonction d'armature dans le réseau de chemins ruraux sera à revaloriser.</u>	***	C O M
Chemin de Messe	Complète l'ossature de desserte des environs du hameau de Marçignles.	<u>Le chemin de messe enherbé, non carrossable</u> relie la D936 au sud du Moulin à vent, au CV N°5 de Marçignles prolongeant celui de Grandrieu à Marçignles.	Petit chemin en terre, broussailleux, et bordé d'une haie arbustive, il coupe au plus court entre le hameau et le Moulin à vent. Comme son nom l'indique, utilisée pour se rendre à la messe, il est lentement tombée en désuétude par l'abandon des pratiques religieuses.	*	C O M

CHEMIN	SITUATION & LOCALISATION	NATURE & ETAT	CARACTERISTIQUES & PAYSAGE	I	
Le Chemin de Grandrieu à Marcignies	Implantation en extrémité sud de la commune depuis Marcignies jusqu'en limite communale	D'axe Nord-Sud, depuis le hameau, le <u>chemin goudronné relie la Ferme du Vigneux</u> . Il se prolongeait anciennement vers le sud le long du Bois de Waremme en chemin de terre.	Le chemin suit l'axe historique de l'ancien tracé du diverticulum de la voie romaine , matérialisé du Nord vers le Sud par successivement une partie de la D80, prolongée par le Grand Chemin de Mons, puis par le CV N°5 de Marcignies. Débouchant en point haut sur les prairies entourant la ferme des Vigneux, siège de sites archéologiques et d'accueil touristique, le chemin de Grandrieu, se poursuit en sente forestière vers Grandrieu en Belgique. <u>Un ancien sentier disparu aujourd'hui, se bouclant avec lui, permettait de relier à l'Est Leugnies</u> (source d'information d'un ancien habitant de la ferme du Vigneux).	...	COM
Le Chemin des 4 mètres	Implanté dans le prolongement du chemin de Grandrieu vers le Bois de Waremme	Cet ancien chemin en terre a aujourd'hui disparu.	D'axe Nord-Sud/Ouest, le chemin comme son nom l'indique de 4 mètres de largeur <u>permettait de traverser au plus court le boisement de Waremme et de rejoindre le CD 280 le long de la vallée de la Thure</u> en Belgique.	-	-
Le Chemin des Larrons	Situé sur la limite communale Est, sa position transfrontalière depuis le poste de douane sur la D 936 jusqu'au hameau de Reugnies, lui a valu son appellation.	Chemin en terre et pierre, propice au piéton par son aspect champêtre, <u>il est toutefois carrossable</u> et permet de relier du Sud vers le Nord, la D 936 au hameau de Reugnies et à la Belgique.	Reliant la Plaine de Lalemache à la vallée de la Hante, le chemin des Larrons offre un paysage diversifié le long du vallon bocager du ruisseau du Rouvroy , ponctué d'un petit étang. Il offre un parcours rectiligne en pente douce puis de plus en plus accusée vers le Fond des Gouttes où il se boucle avec le hameau de Reugnies. Plus contrasté depuis la D 936 que la CV N°9 de Fôrel à Marcignies, une valorisation peut être envisagée comme élément de maillage entre les hameaux Reugnies/ Marcignies.	...	COM & TRANSF
Le Chemin du Moulin de Cataya	Implantation en limite de la plaine du Monceau, suivant un axe Ouest-Sud/Est vers le hameau de Reugnies et la vallée de la Hante.	<u>Chemin en terre et pierre entretenu, il permet l'accès carrossable jusqu'à l'ancien moulin de Cataya</u> , aux abords de la Hante, (desserte du terrain de moto-cross). Au delà de la rivière (franchissement impossible), son parcours reprend et complète l'armature de desserte du hameau.	Reliant anciennement le CD 80 vers Bousignes sur Roc au hameau de Reugnies, le chemin offre une grande diversité paysagère par la rencontre de la vallée de la hante avec les plaines environnantes. Disposant d'un couvert boisé important sur une grande partie de son parcours, <u>il accuse l'inclinaison topographique et offre un débouché panoramique sur les plaines humides de la vallée, Malheureusement l'ancien Moulin de Cataya</u> (propriété privée en friche) <u>qui permettait d'assurer la continuité d'une rive à l'autre à ce jour ne le permet plus.</u> A l'opposé depuis le hameau de Reugnies <u>le chemin s'inscrit dans le versant Nord-Est accidenté de la vallée et permet avant le bois de Comagne de nombreux panoramas sur le hameau encaissé.</u> Il se boucle en outre avec le chemin de Reugnies à Comagne.	..	COM & INTER

CHEMIN	SITUATION & LOCALISATION	NATURE & ETAT	CARACTERISTIQUES & PAYSAGE	I	
<i>Le Chemin de Reugnies à Comagne</i>	Chemin de desserte du hameau de Reugnies d'axe Nord-Sud, se prolongeant au Nord-Est vers le hameau de Comagne.	Chemin en terre par endroits empierré, il assure le passage d'un versant à l'autre de la vallée de la Hante et permet la distribution du hameau.	Principal axe de communication du hameau avec la Nord, le chemin dispose au dessus de la Hante d'un superbe pont en pierre "le Pont Courroux" qui ménage de nombreuses perspectives dans le prolongement du fond de vallée à l'Est et à l'Ouest. Sa brusque remontée sur le versant Nord de la vallée à la rencontre du Chemin du Moulin de Calaya et du Chemin du Bois permet une ouverture du champ de vision, avec en lisière du bois de Comagne, un effet de surplomb du hameau des plus intéressants. L'altitude, identique à celle de la Plaine du Hameau ou à celle de la Plaine du Monceau, permet sur de larges horizons une lecture de la vallée de la Hante.	***	I N T E R
<i>Le Chemin du Bois & Sentes forestières</i>	Versant Nord-Est de la vallée de la Hante, Boisements de Fondrieux et Bois de Comagne.	Chemin en terre entretenu et Sentes à travers les boisements de la petite Comagne et Fondrieux.	Complémentaires aux autres chemins de Reugnies, et sinuant à travers les bois ou en lisière avec un effet de surplomb sur la vallée, le réseau de sentes et cheminements piétonniers permet jusqu'au ruisseau du fond des Gouttes de découvrir l'un des plus beaux secteurs de la commune. Le chemin du Bois constitue en outre avec le chemin de Reugnies à Comagne une seconde possibilité de changement de rive sur la Hante, ponctué de deux petits ponts sur ses méandres. L'extrémité Sud du chemin du bois rejoint vers l'Ouest le chemin de la Cassonnade et le chemin de Forêt à Marcignies, et vers l'Est le chemin des Larons, rôle d'articulation important dans le maillage entre les hameaux qu'il conviendra de valoriser.	***	C O M
<i>Le Chemin de Ruaux à Rouvroy ou Chemin de la Cassonnade</i>	Implantation en parallèle du Chemin de Cousolre à Reugnies, avec desserte de la Cassonnade.	Chemin terreux et empierré, il traverse l'extrémité de la Plaine du Hameau aux abords de Reugnies, et se poursuit à travers champ vers le vallon du Rouvroy où il intersecte avec le Chemin Vicinal N°9 de Forêt à Marcignies.	Ce chemin permet soit de rejoindre le hameau de Reugnies à travers les bosquets et les prairies bocagères de la Cassonnade, soit de traverser le point haut de la plaine plus céréalière à la rencontre du vallon bocager du Rouvroy. Il participe à l'articulation des deux hameaux de Marcignies et Reugnies et propose une alternative bocagère et boisée des plus intéressantes au chemin de Cousolre à Reugnies. A ce titre sa valorisation dans le maillage entre les hameaux est à envisager.	**	C O M

3 - LES ITINERAIRES DE RANDONNEES

Quelques uns d'entre eux méritent une attention toute particulière, tant pour la qualité et la diversité des paysages qu'ils nous font traverser, que pour leur utilisation possible en itinéraire de randonnée valorisable par le Conseil général.

Plusieurs bouclages ont été étudiés sur le territoire communal, mais aussi en continuité avec les chemins au-delà de ses limites administratives.

3.1 - L'ITINERAIRE PROPOSE EN PDIPR

Ce dernier vous est présenté sur la cartographie ci-contre.

Il consiste à relier le village et les deux hameaux de Marcignies et Reugnies en utilisant suivant les cas les voiries carrossables ou les chemins ruraux plus confidentiels.

Sont ainsi empruntés depuis le village:

- ⇒ la D 936 depuis l'intersection avec la D 80 ponctuée du poste de douane et de la chapelle, jusqu'au Moulin à vent,
- ⇒ aux abords du hameau de Marcignies: le chemin du Champ des Poules, et le chemin de Berelles à Leugnies,
- ⇒ puis en direction du hameau de Reugnies: le chemin des Larrons, l'extrémité du chemin de la Cassonnade, le chemin du Bois et les sentes forestières jusqu'au chemin du Moulin de Cataya et au chemin de Reugnies à Comagne;
- ⇒ avec un bouclage vers le village par le chemin de Reugnies à Comagne, le chemin de la Cassonnade et la D 80,

Afin d'éviter l'usage de voiries goudronnées à fort trafic, deux alternatives peuvent être envisagées:

- ⇒ l'une consistant à démarrer l'itinéraire non pas par la D936 mais par la Place Charles de Gaulle et son prolongement par la Rue Blanchard vers le Sentier du Bray qu'il conviendrait de rétablir jusqu'au Moulin à Vent;
- ⇒ l'autre consistant à privilégier le rétablissement de la continuité d'une rive à l'autre de la Hante du chemin du Moulin de Cataya depuis le hameau de Reugnies, afin de permettre un bouclage vers Bousignies sur Roc en empruntant une partie de la D 80 jusqu'à son intersection avec le chemin des Préaux.

Ce dernier ménageant un large panorama pourrait faire l'objet en point haut d'un point d'observations de type table d'orientation. Le bouclage sur le village s'effectuerait alors par la Rue St Roch ou par la Ruelle du Gaucher jusqu'à la place Charles de Gaulle (*Cf chapitre suivant: Les Cheminements au sein du Village*).

En outre le PDIPR proposé peut s'enrichir en deux points d'aménagements spécifiques d'aires de repos et de signalétique, respectivement:

- ⇒ à l'intersection des chemins du Champ des Poules et de Berelles à Leugnies, point de rencontre stratégique des différents cheminements pouvant accueillir signalétique directionnelle des autres boucles et aire pic-nique;
- ⇒ dans le hameau de Reugnies sur le chemin de Reugnies à Comagne en amont du pont, pouvant accueillir une signalétique touristique appropriée tant aux cheminements qu'au patrimoine remarquable.

3.2 - LES AUTRES POSSIBILITES DE VALORISATION

Outre l'itinéraire repris en PDIPR, certains chemins de la commune peuvent faire l'objet d'aménagements plus ou moins conséquents. Nous avons choisi de vous présenter ici, quelques pistes de travail en vue d'obtenir un réseau cohérent sur le territoire et les communes avoisinantes.

Nous avons identifié trois types d'interventions:

☛ Intervention simple

Boucles communales nécessitant un balisage et le rétablissement ponctuel de certaines continuités

☛ Intervention plus lourde

Rétablissement des chemins à l'abandon depuis de nombreuses années: débroussaillage, signalétique, mobilier,
Mise en place de conventions avec les propriétaires si nécessaire,
Rétablissement des continuités avec le cas échéant acquisition des terrains ou servitudes de passage, aménagement de passerelle...

☛ Intervention à caractère intercommunale

Etude avec les communes voisines concernées et le Département des modalités de mise en oeuvre de bouclages intercommunaux, cohérence de signalétique, de mobilier...

Les secteurs concernés sont les suivants:

* *Plaine du Moncelet*

Depuis le village jusqu'au Bois des Haies la plaine du Moncelet était traversée de petites sentes qui permettaient un bouclage avec le sentier du Moncelet. Aujourd'hui disparues sur les points hauts de la plaine, il conviendrait de les rétablir en limite du parcellaire agricole. Le sentier du Moncelet quant à lui s'avère approprié par les agriculteurs est impraticable. Une vérification du statut foncier de ce chemin et son rétablissement sont nécessaires.

* *Plaine des Oiseaux*

La desserte du hameau des haies de Cousolre s'effectue depuis l'extrémité sud villageoise par des chemins ruraux carrossables qui peuvent aisément se boucler sur les cheminements piétonniers vers les boisements de la Vallée de la Thure.

Il serait intéressant de disposer d'une boucle de randonnée sur le secteur. Son démarrage pourrait être commun au PDIPR, depuis la place Charles de Gaulle et permettrait d'emprunter soit le Sentier des Ecoles, soit le Sentier de la Cour, petits cheminements piétonniers en coeur du village qui permettent de rejoindre la rue du Vieux Château et de relier ainsi la vallée de la Thure et les abords de l'étang fédéral.

L'itinéraire pourrait ensuite traverser la triche vers l'étang fédéral ou se poursuivre par les rues existantes vers le Sentier de la Louve en terminaison duquel la continuité avec le chemin Vicinal N° 2 vers les Haies de Cousolre serait à traiter.

Le bouclage s'effectuerait après la desserte du hameau par le Chemin du Menu Bois, une portion du CD 80 et le chemin de la Tasnière. Par contre la terminaison de ce dernier à la hauteur de la Forge d'en haut et du chemin de la Hayette Janset sera à rétablir afin de permettre la remontée le long de la vallée de la Thure vers le village.

* *Vallée de la Thure le long du CD 280*

Nous avons vu dans le chapitre précédent consacré à la vallée de la Thure l'intérêt de rétablir l'axe Est-Ouest de communication entre les deux versants de la vallée. Celui-ci passe par des aménagements conséquents et des négociations avec les propriétaires privés et l'ONF, ainsi que par le rétablissement du passage supérieur; afin de relier la Grande Drève au Chemin de Bérelles à Leugnies. Mais cet aménagement doit aussi se compléter du rétablissement du chemin de la Hayette Janset assurant la découverte en surplomb de la vallée, et de son traitement en bouclage avec la Grande Drève.

La réalisation de ce projet outre l'intérêt le long de la vallée constitue un maillon primordial pour la distribution des boucles de randonnées sur le territoire communal.

Les aménagements ainsi réalisés assureront le complet maillage du réseau soit vers le village soit vers le hameau des haies, soit vers Marcignies et le PDIPR vers Reugnies.

* *Aménagements à caractère intercommunal*

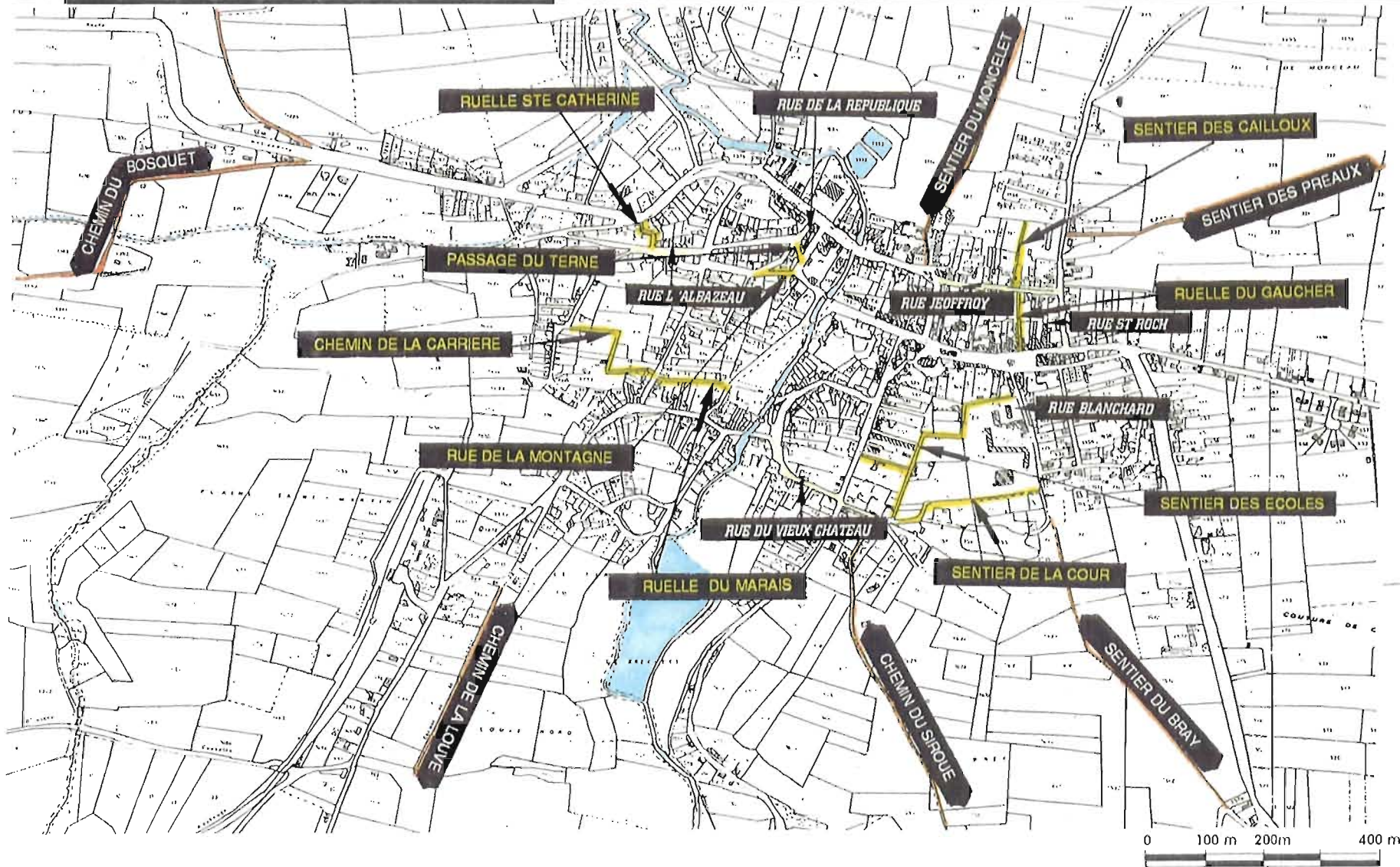
Nous avons identifié lors de notre analyse des cheminements deux secteurs intéressants à même d'assurer des liaisons intercommunales ou transfrontalières, respectivement:

- ☞ le secteur des Rosibus avec notamment le chemin de Cousolre à Jeumont, et le Chemin du renard, mais aussi le chemin du Bosquet
- ☞ le secteur de la Ferme de Vigneux, qui disposait anciennement de nombreuses petites sentes à travers le Bois de Waremmes et vers la Belgique dont il serait intéressant d'étudier les possibilités de rétablissement.

Dans les deux cas une approche avec les communes voisines est à envisager, avec toutefois des travaux plus aisés pour le secteur des Rosibus dont le réseau de chemin est en bon état.

N'oublions pas en outre la relation privilégiée du hameau de Reugnies avec la Belgique qui peut être la source d'aménagements concertés.

LES CHEMINEMENTS PIETONNIERS VILLAGEOIS



4 - LES CHEMINEMENTS AU SEIN DU VILLAGE

Nous venons de voir dans les alternatives au PDIPR proposé une possibilité de mise en relation des chemins ruraux avec les cheminements piétonniers existants au sein du village, et notamment le Sentier des Ecoles ou le Sentier de la Cour.

Contrairement au terroir agricole, la partie villageoise ne dispose que de très peu de cheminements piétonniers.

4.1 - INVENTAIRE DES CHEMINEMENTS

Nous avons recensé dans l'entité villageoise:

- ☛ **le sentier des Ecoles** situé en arrière de la place Charles de Gaulle et de l'îlot de l'église permet de relier la rue Blanchard à la Rue du Vieux Château en traversant le coeur d'îlot villageois bocager, par le prolongement de la ruelle en impasse des écoles.
- ☛ **Le sentier de la Cour** se boucle sur celui des Ecoles et relie la Rue du Vieux Château à la Rue Blanchard en débouchant aux abords du gymnase et de son esplanade.

Ces deux sentiers peuvent se boucler aisément avec le Sentier du Bray en terminaison de la Rue Blanchard ou le chemin du Siroué à l'accroche de la rue du Vieux Château.

Le sentier des Ecoles dispose en outre en arrière de l'école maternelle et de l'église d'une possibilité de réalisation d'un nouveau bouclage avec la Rue Cougneau en limite du parcellaire actuel.

- ☛ **La ruelle du Gaucher**, étroite, traversant l'îlot bâti au Nord de la place Charles de Gaulle permet ainsi de relier la D 936 à la Rue Joëffroy.
- ☛ **Le sentier des Calloux** chemine dans le prolongement de la ruelle du Gaucher vers le Nord depuis la rue Joëffroy jusqu'à la cité en arrière de la Gendarmerie.
- ☛ **La ruelle de l'église** traitée en emmarchements côté Rue Cougneau ou en pavés devant l'église et le monument aux Morts ainsi que devant la chapelle; constitue un passage très fréquenté soit depuis la D 936, soit depuis la place Charles De Gaulle.

☛ **Enfin le sentier du Moncelet** en arrière du square Jennequin, le Sentier du Bray et le Chemin du Siroué ou encore le Chemin des Préaux précédemment analysés, assurent au plus près du village la relation avec le réseau de chemins ruraux.

Les autres entités villageoises recèlent aussi de quelques chemins piétonniers, c'est notamment le cas sur le Mont et le Terne où il a été recensé différentes ruelles semi-piétonnes ou piétonnes qui concourent à la distribution interne, respectivement:

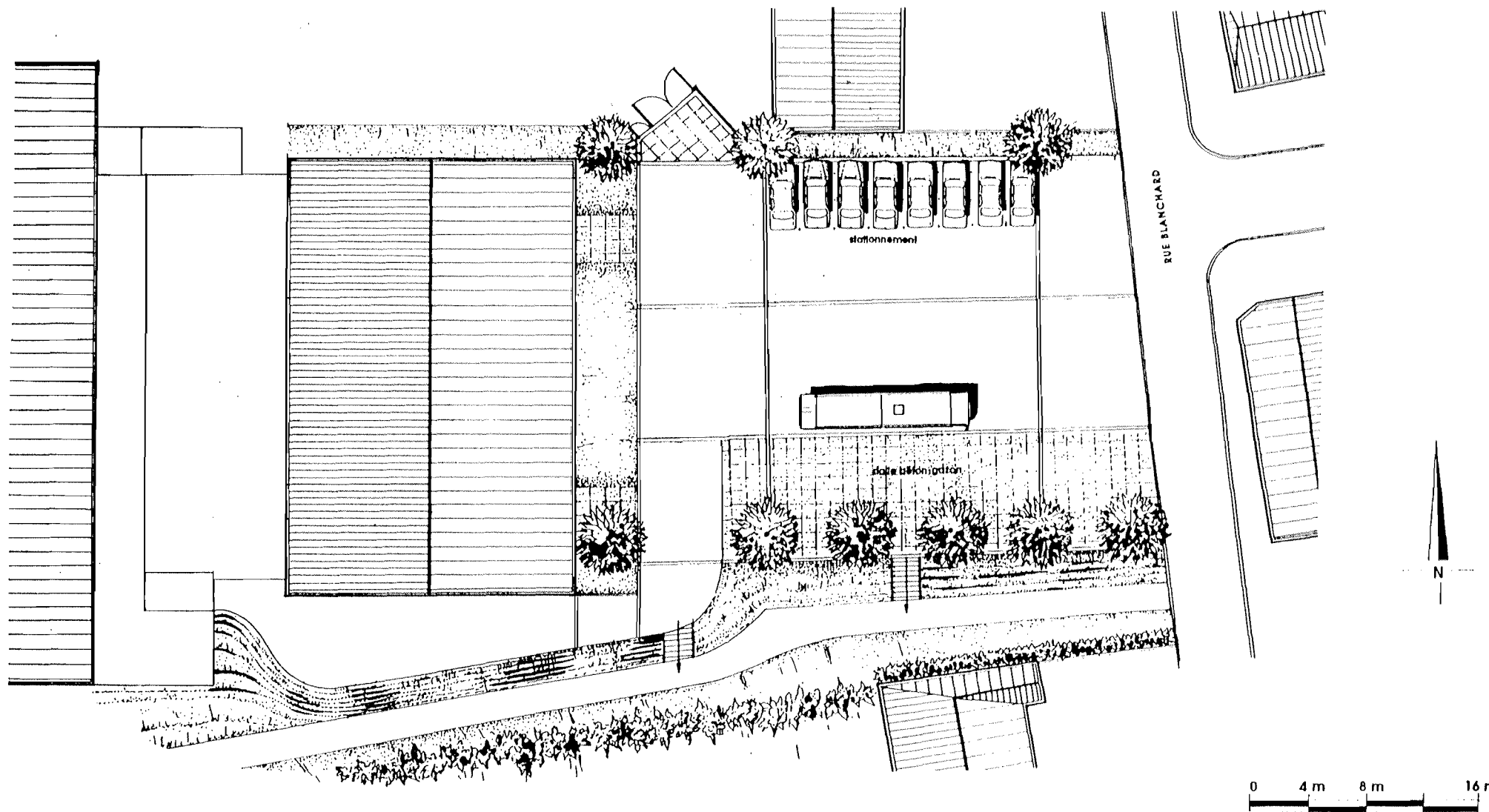
- ☛ dans le secteur du Mont, **la ruelle piétonne Ste Catherine**, traitée en emmarchement assure la liaison depuis la D 936 à la Rue l'Albazeau à deux pas de la Place de la République;
- ☛ **le passage piétonnier du Terne** entre la rue de la République et la Rue du Vieux Terne en arrière du centre socio-culturel de la Thure, assure un rapide accès vers les bords de la Thure, la place du marais et la Rue du Marais;
- ☛ **la Rue de la Montagne**, abrupte et en sens unique, est souvent utilisée pour rejoindre la partie haute du Mont;
- ☛ et enfin **la Ruelle du Marais et le Chemin de la Carrière** qui distribuent l'intérieur des îlots villageois du Mont, pourtant rendus carrossables, ont su conserver le charme qui leur a valu leur appellation de ruelles, et incitent à la promenade.

4.2 - LA CONTINUITÉ DES CHEMINS RURAUX AVEC LES CHEMINEMENTS

Afin de profiter du petit réseau existant de chemins piétonniers du village quelques aménagements pourraient voir le jour en continuité du maillage d'itinéraires de randonnées.

- ☛ Préalablement identifiés nous les rappelons ici pour mémoire:
 - ☞ Traitement du débouché du Chemin des Préaux avec la rue St Roch et la Ruelle du Gaucher,
 - ☞ Rétablissement du Sentier du Bray et articulation par la Rue Blanchard avec le sentier de la Cour, le long du gymnase,
 - ☞ Traitement de la terminaison du Sentier des Ecoles vers la Rue du Vieux Château, le Chemin du Siroué ou vers l'Etang fédéral et le Chemin de la Louve,
 - ☞ Prolongement du Sentier des Ecoles en arrière de l'église en secteur bocager jusqu'à la Rue Cougneau.

PROJET D'AMENAGEMENT ESPLANADE DU GYMNASIUM ET ABORDS



☛ En outre il pourrait être envisagé un traitement plus qualifiant des ruelles semi-piétonnes et piétonnes du Mont et du Terne, sachant qu'une grande partie d'entre elles sont fréquentées quotidiennement par la population.

A noter à ce titre que les aménagements aux abords de la place du Marais, site par excellence d'articulation entre les entités villageoises, peut constituer un premier pas d'une valorisation piétonnière du secteur (PM: traitement des passerelles piétonnes et cheminements au travers de la place champêtre).

5 - L'ESPLANADE DU GYMNASE

En compléments de ces différentes pistes de réflexion, il est apparu important au comité de pilotage de l'étude de réfléchir sur le devenir de l'esplanade du gymnase implanté en terminaison de la rue Blanchard et accueillant le débouché du Sentier de la Cour.

☛ L'approche de cet espace public, non identifié comme stratégique lors de l'analyse du territoire, s'est avérée toutefois nécessaire compte tenu des récents travaux effectués lors de la reconstruction du gymnase.

☛ *Aussi nous avons choisi de dissocier nettement les propositions d'aménagement de cet espace, de celles effectuées sur les autres espaces publics emblématiques (chapitre B de la présente partie) et de vous le présenter en fin d'étude dans ce chapitre, pour la relation avec les cheminements piétonniers du village, et plus spécifiquement avec le Sentier de la Cour.*

5.1 - ETAT DES LIEUX

L'esplanade du Gymnase implantée en extrémité Sud de la Rue Blanchard ponctue les limites d'urbanisation villageoises à l'articulation du secteur bocager de la Plaine du Bray.

Petit espace public ouvert sur la rue Blanchard, l'esplanade assure une réponse aux besoins de parking du collège et du gymnase, et accueille sur ses limites:

- ☞ le cheminement piétonnier du sentier de la Cour, suivant un léger talus engazonné,
- ☞ et l'accès au parking intérieur du collège.

Traité uniformément en macadam l'espace rectangulaire alloué à une fonction parking s'intercale entre les habitations en léger recul de la Rue Blanchard, et la terminaison de l'enceinte du collège. Le gymnase implanté en recul de l'alignement constitue le fond de place de l'esplanade qu'il referme.

☛ L'espace souffre d'une absence de qualification, et la monotonie de son revêtement en enrobé sans délimitation avec la voirie Rue Blanchard semble le confirmer dans un statut routier.

☛ **A ce jour, l'esplanade n'assure pas la mise en valeur du gymnase et son dimensionnement apparaît comme une béance dans le tissu.**

5.2 - PARTI D'AMENAGEMENT

☛ **Le parti d'aménagement retenu vous est présenté ci-contre. Il a été défini afin de répondre aux besoins en stationnement du collège et du gymnase, ainsi qu'à la desserte bus, tout en affirmant un réel effet de parvis de l'équipement sportif et en introduisant une dimension paysagère à ce jour inexistante.**

☛ La valorisation de l'esplanade passe par la suppression de son caractère routier au profit d'un aménagement plus qualitatif intégrant les caractéristiques fonctionnelles du lieu mais aussi sa situation particulière en terminaison villageoise à l'interface du milieu rural et des cheminements ruraux et piétonniers.

Les besoins en stationnement de Voitures Particulières (V.P.) sont de 15 emplacements, avec des périodes de pointe plus marquées où la demande est amplifiée. Les dessertes scolaire et sportive instaurent en outre un certain nombre de contraintes dans l'usage de l'esplanade (dépose et stationnement de bus).

Aussi le projet proposé consiste à répondre à ces usages par:

- ☞ l'aménagement d'un parking pour le stationnement journalier d'une dizaine de places au plus près du collège,
- ☞ la création d'un parking paysager en parallèle du talus du débouché du sentier afin de répondre au besoins en stationnement plus occasionnel.

☛ Cette portion paysagère de l'esplanade sera traitée en dalles gazons alvéolées, et accueillera un alignement arborescent ponctuant la sente piétonne dont le débouché et traité par un rallongement de son parcours jusqu'à la Rue Blanchard. Les haies existantes le long du Sentier de la Cour feront l'objet d'un renforcement en haut de talus évitant des traversées du talus intempestives, et de petits emmarchements entre le parking paysager et le chemin sont réalisés.

☛ L'esplanade est en outre plantée de quelques sujets arborescents en ponctuation des entrées du Gymnase et du Collège.

Cette structuration de l'espace permet outre une réponse fonctionnelle aux besoins, de diminuer les emprises minéralisées et de renforcer au plus près du cheminement le caractère rural et bocager du secteur.

- ☞ Il est ainsi ménagé en partie centrale de l'esplanade un espace traité en enrobé souligné par un dallage béton, qui assure outre l'effet parvis, la desserte des parking et intègre un emplacement pour le stationnement des bus.
- ☞ Un éclairage sous la forme de consoles sur la façade de l'équipement sportif et de bornes et projecteurs sous les arbres complètent l'aménagement.

La commune de Cousolre recèle d'une richesse patrimoniale souvent oubliée de ses concitoyens.

- La présente étude constitue un premier pas pour la connaissance et la sensibilisation des acteurs et des habitants.
- Au travers d'un état des lieux et d'un diagnostic du territoire, elle a mis en exergue les sites et thématiques d'interventions prioritaires, à même de valoriser le Cadre de Vie des habitants et d'asseoir leur identité Cousolrésienne.

Les caractéristiques paysagères, architecturales, historiques, l'organisation du village en entités, les polarités villageoises, les spécificités de son terroir, des vallées, des cheminements, et sa situation transfrontalière sont autant d'atouts sur lesquels il conviendra de s'appuyer pour une Démarche de Reconquête de l'Image de Cousolre, ancienne cité du marbre.

Au vu des différentes propositions d'aménagements réalisées sur les sites d'intervention, **la Municipalité a d'ores et déjà décidé de s'engager dans cette démarche de Valorisation.**

Les sites et thèmes d'intervention retenus sont les suivants:

➤ Valorisation des Espaces Publics

- ⇒ Aménagement de la Place Charles de Gaulle en 3 phases: Première Intervention sur la D 936, puis Aménagement de la portion de Place allouée au nouveau Parking, et enfin Traitement du Parvis devant la Mairie,
- ⇒ Aménagement de la Place du Marais en deux temps. Traitement de l'Espace vert, second temps Traitement des Abords,
- ⇒ Aménagement du Square Jennepin,
- ⇒ Aménagement de la Place du Mont et de la Place de la République,
- ⇒ Traitement de l'Esplanade du Gymnase.

- Traitement des Entrées de Ville le long de la D 936
- Reconquête de la Vallée de la Thure
- Valorisation du Réseau des Chemins de Randonnées

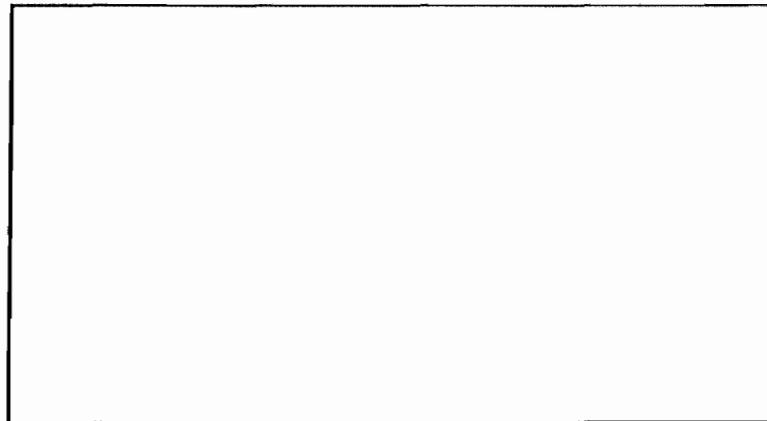
Ces deux derniers thèmes d'interventions ne se traduisent pas à court terme par des aménagements, mais plutôt par un travail spécifique avec les acteurs locaux, départementaux et régionaux, compte tenu de leurs enjeux respectifs.

En outre la commune pourra se doter dans les années à venir d'un document de planification type POS.

Suite aux propositions d'aménagements chiffrées, la **Municipalité, désireuse de s'engager dans la démarche, a établi un premier planning de ses interventions sur les espaces publics pour les 5 prochaines années.**

ANNEE	INTERVENTION
1998	* PLACE CHARLES DE GAULLE Première Tranche: D 936 * ESPLANADE GYMNASSE * ENTREE DE VILLE D 936
1999	* PLACE CHARLES DE GAULLE Seconde Tranche * PLACE DU MARAIS Première Tranche : Espace vert * ENTREE DE VILLE D 936
2000	* PLACE CHARLES DE GAULLE Troisième Tranche : Parvis * PLACE DU MARAIS Seconde Tranche : Abords
2001	* SQUARE JENNEPIN
2002	* PLACE DU MONT * PLACE DE LA REPUBLIQUE

ANNEXES

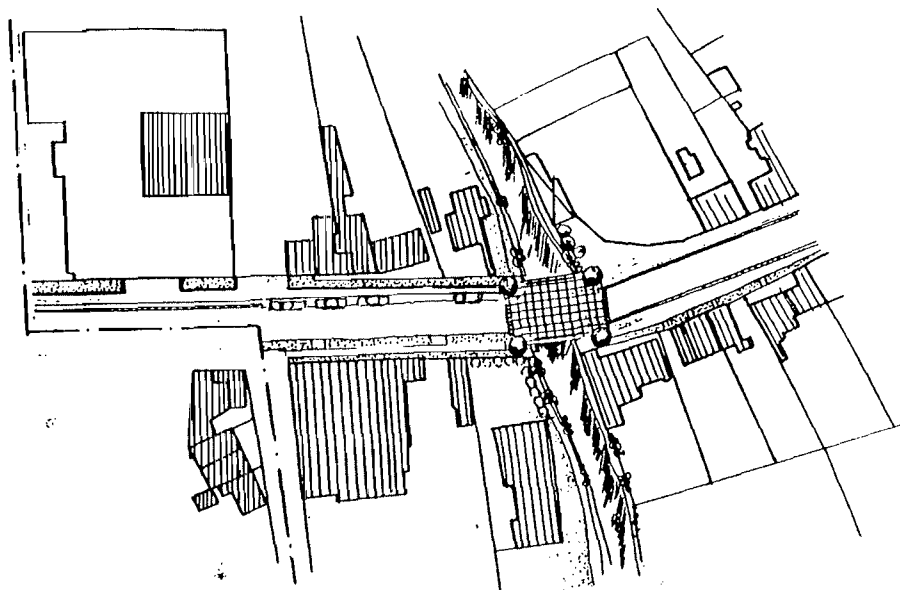


DONNES CLIMATIQUES

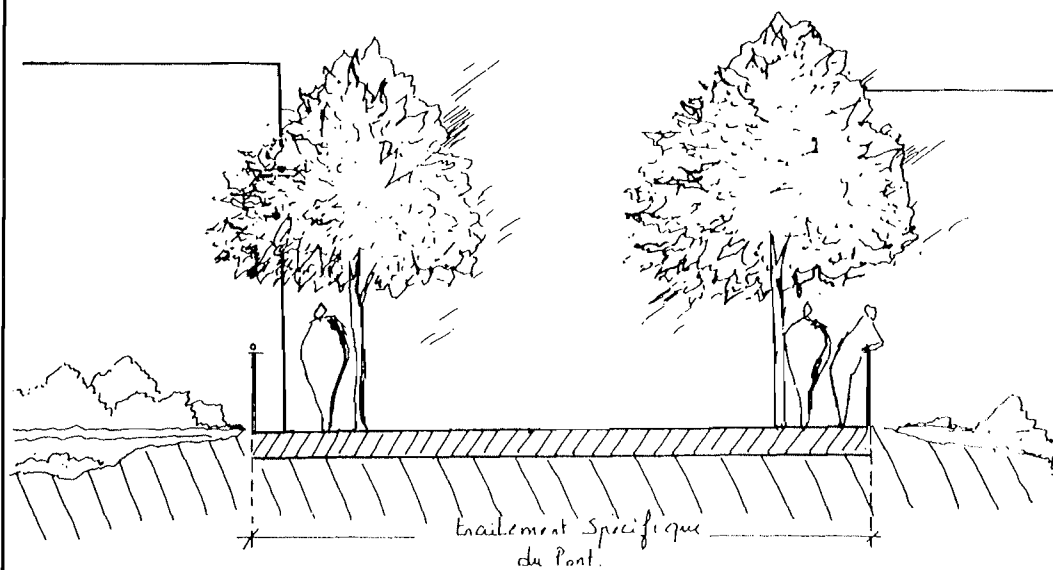
**FICHES DE SYNTHESE
DEPARTEMENTALE 936**

SEQUENCE : D

PLAN



COUPE

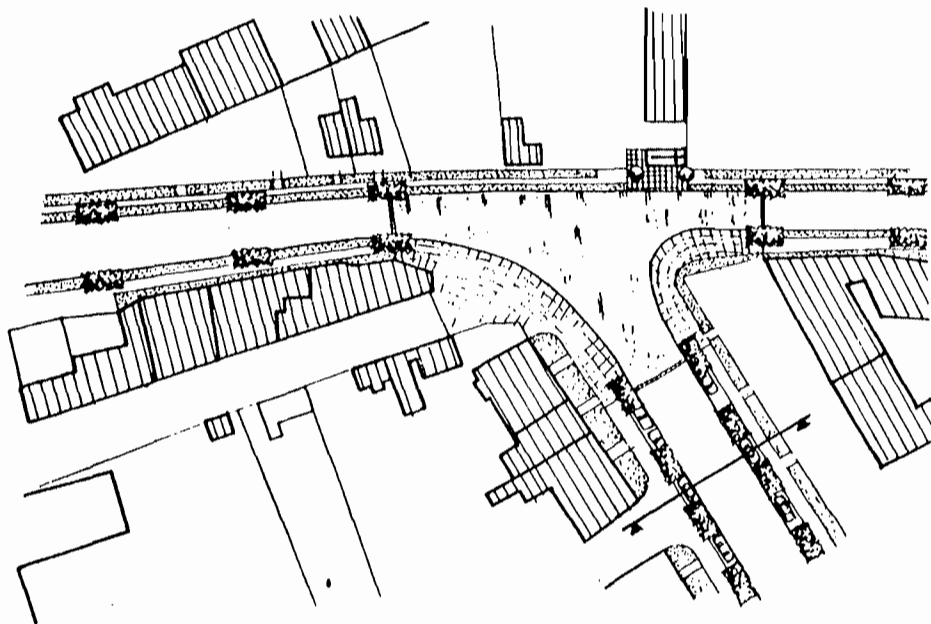


ANNEXE N°6 - FICHE DE SYNTHÈSE - SEQUENCE E DE LA D936

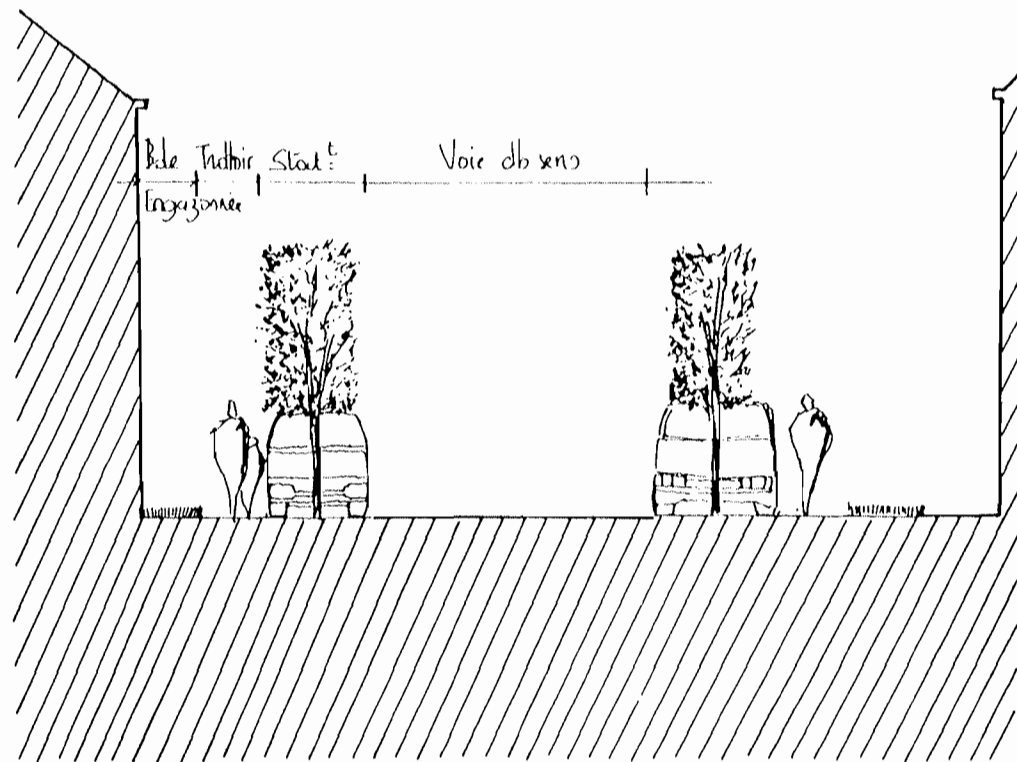
RECAPITULATIF DE L'ANALYSE	PROPOSITION DE TRAITEMENT
<p>➤ ETAT DES LIEUX & DIAGNOSTIC</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Séquence de Traversée villageoise avec Progression urbaine: effets de portes et effets de seuils, mise en perspective ☞ Bâti de qualité, Eléments remarquables, Emmarchements, seuils.... ☞ Diminution légère du gabarit, Succession d'angles à 45°, Topographie accentuée en sortie du fond de vallée puis plane ☞ Axe de Distribution des espaces publics villageois gabarit trop large, et multifonctionnalité routière, trafic de transit ☞ Commerces et services de part et d'autre de l'axe se concentrant vers la Place Charles de Gaulle et ses équipements ☞ Absence de végétal public, Uniformité de traitement voirie et accotement, Absence de qualité urbaine, quelques points noirs ☞ Accotements larges, minéralisés avec zones de stationnement se rétrécissant aux abords des espaces public ☞ Absence de qualification des espaces publics, fonction routière ou parking 	<p>Proposition d'intervention: Affirmation de l'identité Villageoise</p> <p>➤ CARACTERISTIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Mise en valeur des édifices en renforçant la symbolique patrimoniale et en valorisant les espaces publics ☞ Réduction du gabarit de la voie ☞ Report ou Suppression des zones de stationnement au profit d'une appropriation de l'espace public par le piéton ☞ Hiérarchisation des usages <ul style="list-style-type: none"> - marquage des emplacements réservés au stationnement - élargissement des trottoirs - traitement de la Place C de Gaulle et du Square Jennepin ☞ Alignement paysager structurant le front de Place et la Départementale.
<p>➤ OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Profiter du recalibrage de la voie pour unifier le fond commun identitaire du village en affirmant les fonctionnalités et polarités ☞ Valoriser les espaces publics ☞ Résorber les quelques points dévalorisants recensés 	<p>➤ VOIR PLAN ET COUPE TYPE AU VERSO</p> <p>➤ DETAIL DE L'AMENAGEMENT</p> <p>Choix dans l'aménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ de matériaux de prestige pour la Place Charles de Gaulle et le monument Jennepin: béton de pierre bleue et/ou pierre bleue pour le revêtement de la place, des trottoirs, des bordures... ☞ tandis qu'en amont et en aval de ceux-ci, traitement qualitatif plus sobre: trottoirs en revêtement béton type béton coulé ou en pavage béton mais de moindre qualité que les espaces publics place et square.
<p>➤ RECOMMANDATIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Définition d'une charte d'aménagement: mobilier, éclairage, revêtement, couleurs, plantations... ☞ Ménager les spécificités propres à chaque espace public ☞ Envisager une opération charte de coloration de façades ☞ Préserver le cachet villageois au travers d'une réglementation POS 	<p>➤ POLITIQUE D'EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS</p> <p>➤ MISE EN PLACE D'UNE LIGNE D'ECLAIRAGE PUBLIC + PROJET DE MISE EN LUMIERE DES LINEAIRES BATIS, DES MONUMENTS ET SPECIFICITES</p>

SEQUENCE : B'

PLAN



COUPE



BIBLIOGRAPHIE

Différentes sources documentaires, cartographiques et photographiques ont permis d'enrichir la présente étude, respectivement:

Références Historiques

Histoire de la Commune * NOTICE HISTORIQUE SUR LA COMMUNE DE COUSOLRE depuis les temps les plus anciens jusqu'aujourd'hui avec carte et vues, par A. JENNEPIN, 1877, Réédition par Les Editions Pyrénéennes, Janvier 1971

Photographies d'anciens plans * PLAN DE LA VALLEE DE LA THURE au début du siècle,
* PLAN D'UNE PARTIE DU VILLAGE EN 1829,
Collection Archives Départementales du Nord

Cartes Postales anciennes * Mairie de Cousolre

Données Milieux Naturels

ZNIEFF * FICHES DE SITES N° 84, 77, 76 et 76-12, extraites de l'Inventaire ZNIEFF, Conseil Régional du Nord Pas de Calais, Direction Régionale de l'Environnement

Site NATURA 2000 * DIRECTIVE HABITAT, Direction Régionale de l'Environnement

Documents Cartographiques

MARNU * CARTE COMMUNALE DE COUSOLRE, Direction Départementale de l'Équipement, Décembre 1981

Planches Cadastres * PLANCHES AU 1/1000 et TA, Mairie de Cousolre

Les autres supports cartographiques et photographiques ont été réalisés par le CABINET BINON
Cartographies & Collection Photographique Patrimoine: Sophie EUDES, Projets d'Aménagements: David BINON

Le présent document a été réalisé durant la période de Novembre 1996 à Novembre 97 par l'équipe multidisciplinaire du CABINET BINON,

composée de

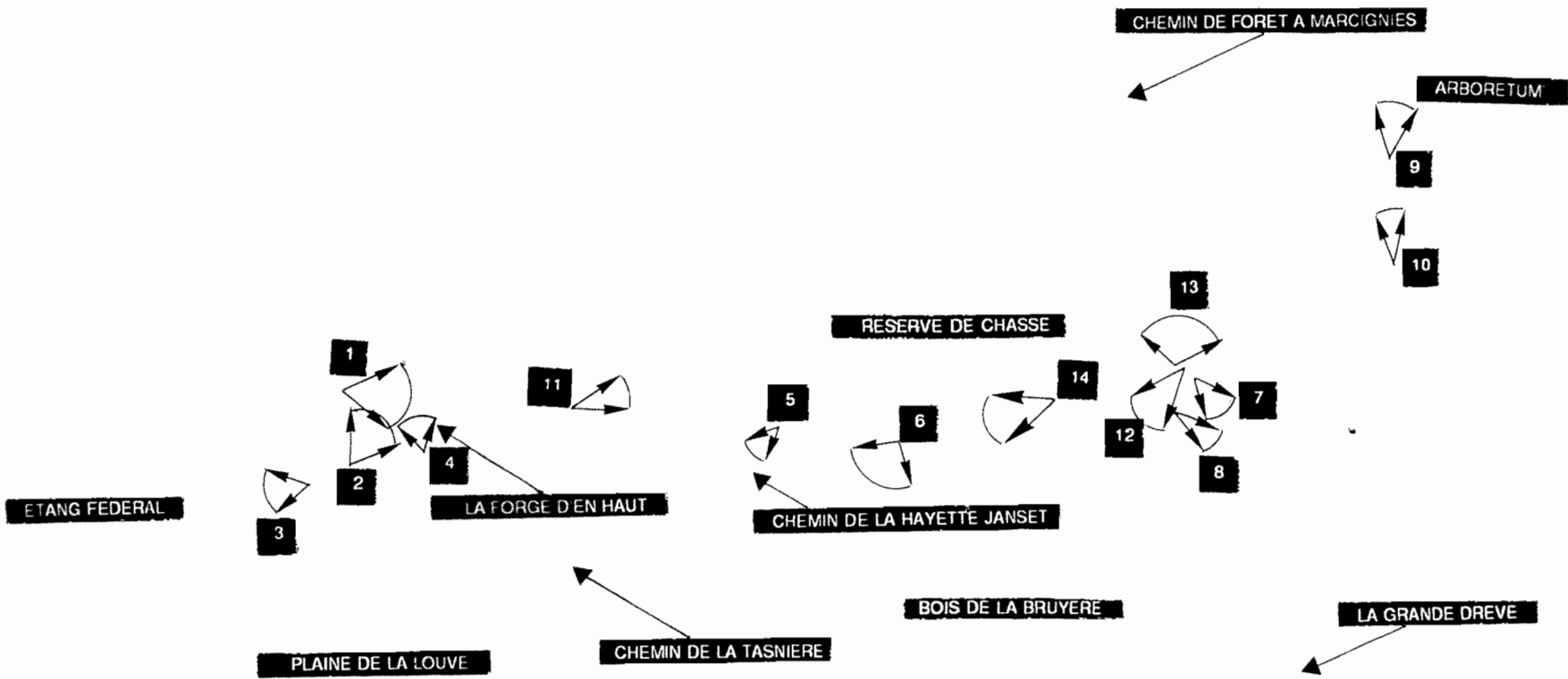
Mr BINON David, Architecte Paysagiste
Mlle EUDES Sophie, Chargée d'Etudes Principal
Aménagement Environnement

avec le concours graphique de:

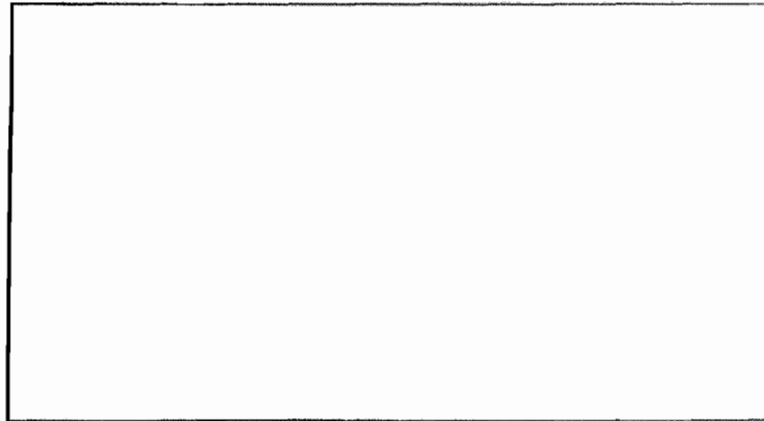
Mr SEHILI Waheb, Collaborateur

La coordination et rédaction en a été assurée par Mlle EUDES. L'ensemble de l'équipe reste à votre entière disposition pour tout renseignement, et vous remercie de votre attention portée à sa lecture.

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE LE LONG DE LA VALLEE



ANNEXES



DONNES CLIMATIQUES

**FICHES DE SYNTHÈSE
DEPARTEMENTALE 936**

ANNEXE N°1 - DONNEES CLIMATIQUES

Du fait de sa localisation à l'extrême Est du Département du Nord et de sa proximité avec le massif ardennais, Cousolre a un climat océanique fortement altéré par certaines influences continentales.

LES TEMPERATURES

Les moyennes pour le mois les plus chauds (juin, juillet, août) sont de 17°C, et de 1°C pour les plus froids (décembre, janvier, février).

L'amplitude atteint 16°C: amplitude thermique annuelle maximale pour la région Nord-Pas-de-Calais.

Le gel est assez fréquent. C'est un facteur de crues car il augmente l'imperméabilité du sol. Les gelées s'étalent entre octobre et mai et les gelées sans dégel de novembre à février. Les vallées sont plus atteintes par les gelées printanières que les plateaux.

Les sautes brusques de température, en toute saison, annoncent le climat ardennais de type continental.

LES PLUIES

L'humidité est l'élément le plus caractéristique du climat. Cousolre, comme les autres communes de l'Avesnois reçoit plus de 800 mm d'eau par an et en moyenne (presque 900).

⇒ Avec l'atténuation de l'influence maritime, l'automne en Avesnois est nettement moins pluvieux que sur le Haut-Pays de l'Artois.

⇒ Par contre, en été les violents orages et les averses sont fréquentes (85 mm en juin à Maubeuge). Néanmoins, la répartition des pluies est assez constante au long des mois.

Les jours de neige sont assez nombreux (14 en moyenne) et il existe des hivers où les communications avec les hameaux peuvent être interrompues de quelques heures à quelques jours.

LES VENTS

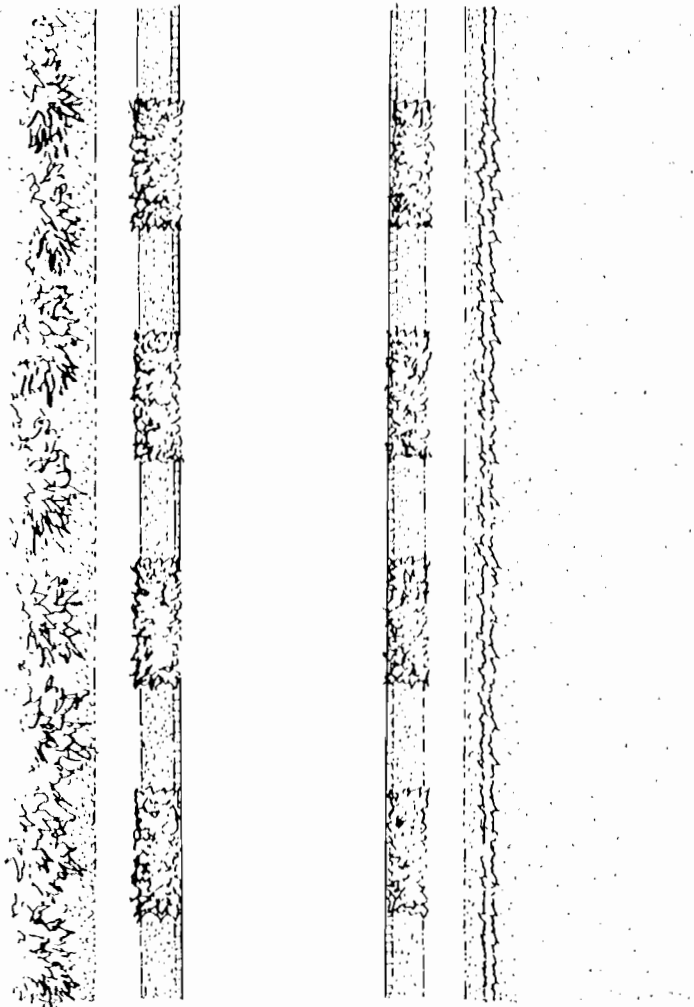
Provenant du Sud-Ouest, ils sont chauds et humides en été. En hiver, soufflant du Nord et du Nord-Est, ils sont secs et froids.

ANNEXE N°2 - FICHE DE SYNTHÈSE - SEQUENCES A ET A' DE LA D936

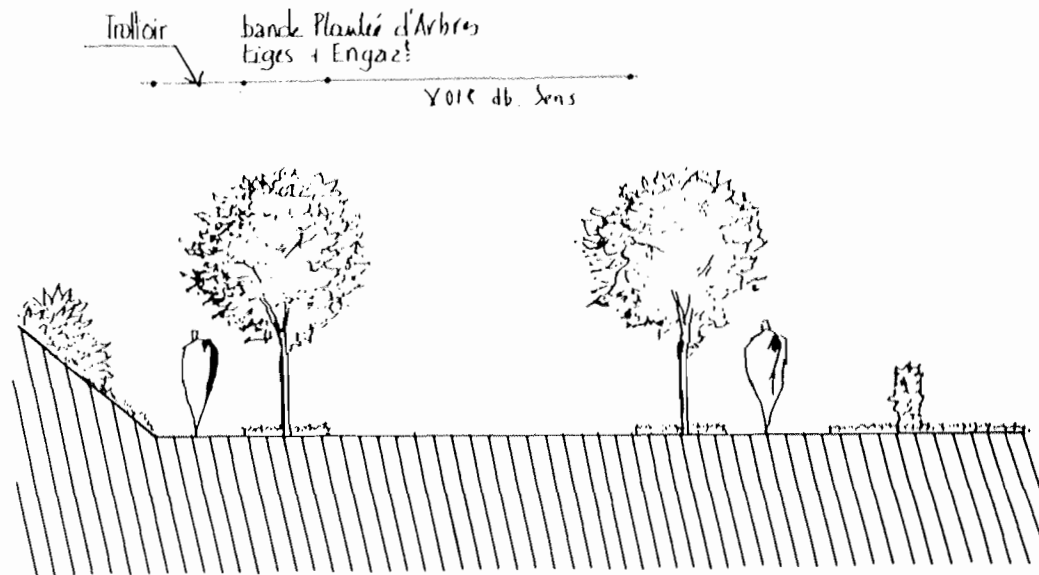
RECAPITULATIF DE L'ANALYSE	PROPOSITION DE TRAITEMENT
<p>☛ ETAT DES LIEUX & DIAGNOSTIC</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Séquence d'appartenance rurale, Présence bocagère Forte et Nombreux Panoramas ☞ Habitat ruralo -ouvrier en linéaire, Corps de fermes, Pavillonnaires récents isolés ou en lotissement ☞ Terrains constructibles ☞ Absence de bâti remarquable ☞ Absence de commerces et d'activités ☞ Présence de bâti dégradé, de petites friches et zones de dépôts ☞ Traitement de sécurité d'entrée de ville: virages et Intersection secondaire dangereux, absence de signalisation routière ☞ Accotements larges minéralisés et/ou plantés avec zones de stationnement surdimensionnées, et trottoirs 	<p>Proposition d'intervention simple qui se traduit par un aménagement paysager</p> <p>☛ CARACTERISTIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Maintien du gabarit de la voie ☞ Traitement des accotements avec substitution des parties en schistes et en stabilisé au profit de bandes engazonnées ☞ Maintien des trottoirs et des parkings riverains où les besoins s'expriment ☞ Plantations d'Alignement à Conforter <p>☛ VOIR PLAN ET COUPE TYPE AU VERSO</p> <p>☛ DETAIL DES TRAVAUX SUR LES ACCOTEMENTS</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Fouille en débâis ☞ Fourniture et Régilage de terre végétale ☞ Engazonnement ☞ Plantations et Entretien du fossé le cas échéant <p>☛ TRAITEMENT PARTICULIER DES DELAISSES ET TALUS</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Suppression des aires en gravillonnage et espaces terreux ☞ Traitement au profit de bandes engazonnées ☞ Plantation des talus pour assurer la continuité bocagère vers le village <p>☛ POLITIQUE D'EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS</p> <p>☛ MISE EN PLACE D'UNE LIGNE D'ECLAIRAGE PUBLIC</p>
<p>☛ OPPORTUNITES</p> <p>Séquence A et A'</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Traitement des effets de seuils des séquences ☞ Nouvelle délimitation et traitement des accotements ☞ Traitement des points noirs et délaissés <p>Séquence A</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Effet promontoire sur le Ruisseau du Bosquet à valoriser ☞ Traitement des talus et accotements en contrebas 	
<p>☛ RECOMMANDATIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Eviter la perte d'identité rurale ☞ Préserver les percées visuelles et panoramas ☞ Sensibiliser les riverains pour la plantations d'essences plus adaptées ☞ Juguler le développement urbain et préserver les limites 	

SEQUENCE : AA'

PLAN



COUPE

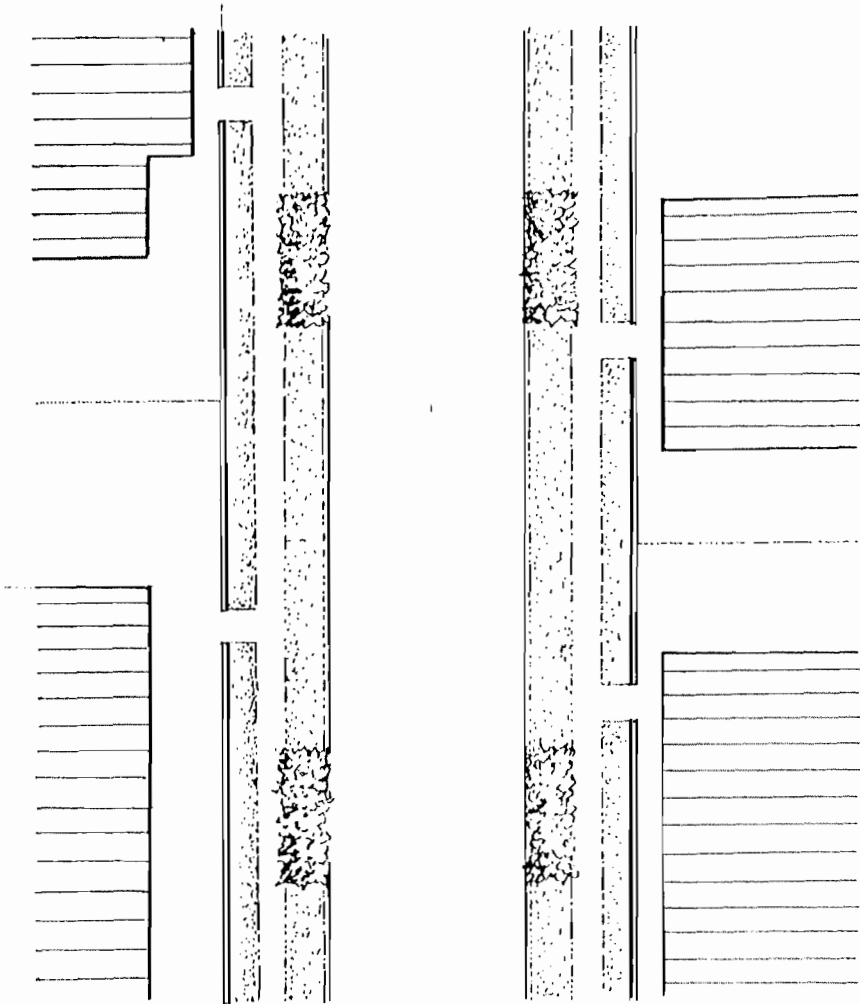


ANNEXE N°3 - FICHE DE SYNTHÈSE - SEQUENCE B DE LA D936

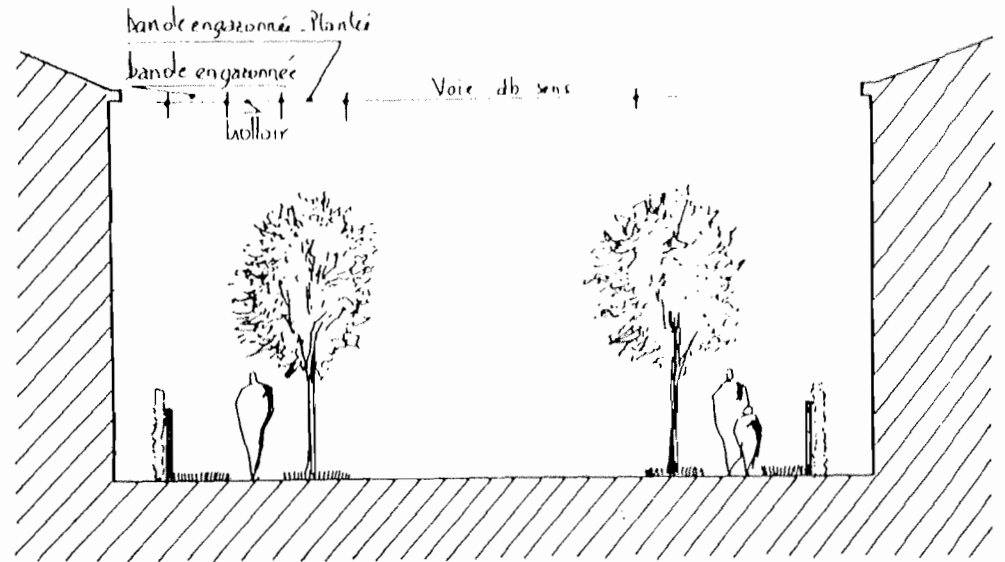
RECAPITULATIF DE L'ANALYSE	PROPOSITION DE TRAITEMENT
<p>➤ ETAT DES LIEUX & DIAGNOSTIC</p> <ul style="list-style-type: none"> ↻ Séquence de transition Disparition du contexte rural, Intersection routière D 936/D 380, Ouverture du champ de vision, ↻ Densité d'habitat rural-ouvrier en linéaire amont de l'intersection, Pavillonnaire plus lâche des années 50 et maisons de maîtres en aval, Pavillonnaire récent isolé en surplomb Nord du carrefour ↻ Double faciès de part et d'autre de la voie issu de la rencontre de la Plaine des Rosibus avec le Vallon du Fourneau: bâti en contrebas ou adossé au talus ↻ Forte présence végétale ornementale en aval du carrefour par les parcs et jardins privés, Présence d'une large friche au Sud ↻ Quelques éléments bâti intéressants, quelques activités, Premiers éléments de services publics: cabine téléphonique, contenails... ↻ Présence de bâti dégradé, grande friche, aires de dépôts, batteries de garages, vestiges de citerne et d'anciennes pompe... ↻ Accotements larges minéralisés sans traitement particulier, petit alignement d'arbres, et quelques zones de stationnement délimitées 	<p>Proposition d'intervention: Marquage de l'intersection et Mise en Scène du Thalweg</p> <p>➤ CARACTERISTIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> ↻ Diminution du gabarit de la voie ↻ Traitement sécuritaire et de qualité du carrefour ↻ Résorption de la friche et traitement des berges du Fourneau ↻ Apport de Végétal public en amont et en aval du carrefour dans le prolongement de la séquence précédente ↻ Traitement des accotements ↻ Plantations d'Alignement <p>➤ VOIR PLAN ET COUPE TYPE AU VERSO</p> <p>➤ DETAIL DES TRAVAUX SUR LES ACCOTEMENTS</p> <ul style="list-style-type: none"> ↻ Fouille en déblais ↻ Fourniture et Régalage de terre végétale ↻ Différenciation des usages depuis la voie jusqu'aux pas de portes: <ul style="list-style-type: none"> - par végétalisation et conservation du cheminement entre les bandes engazonnées et les bandes plantées en berne de voie - maintien du stationnement longitudinal en alternance <p>➤ TRAITEMENT PARTICULIER DE LA FIN DE SEQUENCE VERS LE MONT</p> <ul style="list-style-type: none"> ↻ Traitement de sol plus qualifiant ↻ Marquage du débouché de la rue oblique provenant du Mont <p>➤ POLITIQUE D'EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS</p> <p>➤ MISE EN PLACE D'UNE LIGNE D'ECLAIRAGE PUBLIC</p>
<p>➤ OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> ↻ Opportunité foncière Friches aux abords du thalweg du Fourneau, Reconquête du site en relation avec l'ensemble du vallon ↻ Traitement de la friche attenante Etablissements Lacoste ↻ Nouvelle délimitation et traitement plus qualifiant des accotements jusqu'aux pas de porte ↻ Traitement des autres petits points noirs: bâtis et aires de dépôts 	
<p>➤ RECOMMANDATIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> ↻ Conforter le bâti en amont de l'intersection ↻ Préserver les percées visuelles vers le CD 380 et les prairies ↻ Sensibiliser les riverains pour la plantations d'essences plus adaptées ↻ Juguler le développement urbain en surplomb de la voie 	

SEQUENCE : B

PLAN



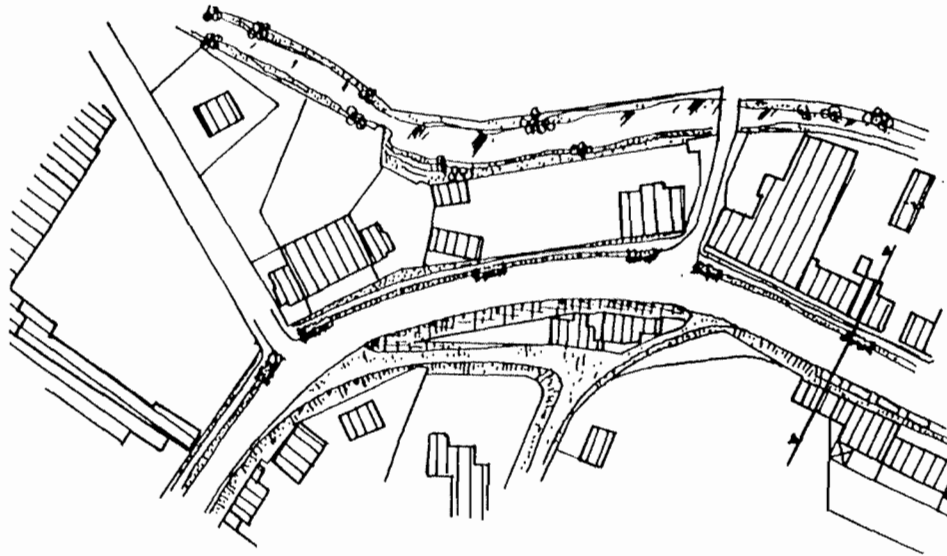
COUPE



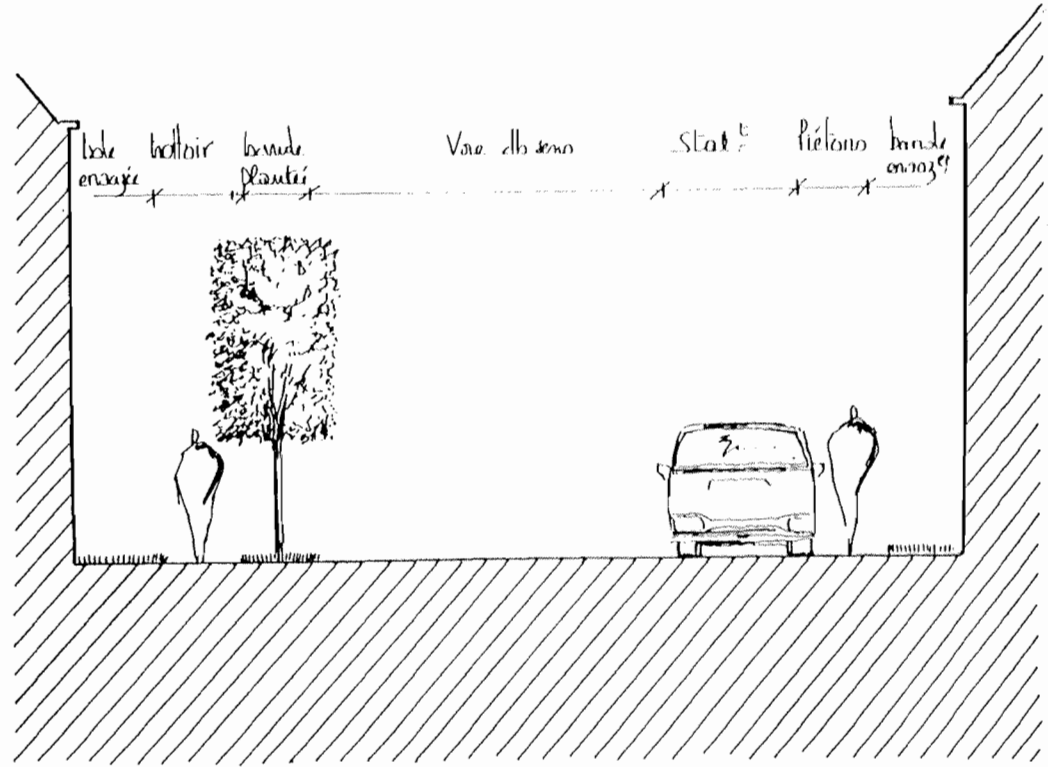
ANNEXE N°4 - FICHE DE SYNTHÈSE - SEQUENCE C DE LA D936

RECAPITULATIF DE L'ANALYSE	PROPOSITION DE TRAITEMENT
<p>➤ ETAT DES LIEUX & DIAGNOSTIC</p> <ul style="list-style-type: none"> ↪ Première Séquence à réelle connotation Villageoise, Rencontre du Mont, du Terne et de la vallée de la Thure, ↪ Effet de découverte de l'axe routier, Ouverture du champ de vision vers le Nord, mais Vallée de la Thure Imperceptible ↪ Grande Mixité des tissus: habitat Industriel, maisons de rues, de maîtres, pavillonnaires années 50, bâtiments Industriels... ↪ Dualité Nord/Sud: Polarité Commerces & Activités Nord/ Habitat Jointif entrecoupé de rues et ruelles au Sud, et Dualité d'implantation Etalement Nord vers le fond de vallée/ Adaptation à la Topographie ↪ Sinuosité de l'axe routier, Multiples Intersections secondaires, îlot ↪ Présence végétale ornementale due aux parcs et Jardins privés, Absence de végétal public hormis végétal bas sur talus et îlot ↪ Quelques éléments bâti Intéressants période Industrielle, Activités commerciales liées à l'effet de vitrine, Pubs, Premier arrêt de bus, Garages et annexes hétéroclites ↪ Présence de bâti et bâtiment Industriels dégradés, friche en surplomb en amont de l'îlot, et dans l'îlot, dépôts, garages ↪ Accotements très larges minéralisés sans différenciation hormis les quelques zones de stationnement délimitées 	<p>Proposition d'intervention: Mise en Scène Paysagère de la proximité avec la Vallée de la Thure et Valorisation de la Rencontre de l'Entité du Mont.</p> <p>➤ CARACTERISTIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> ↪ Diminution du gabarit de la voie ↪ Diminution de la minéralisation des accotements par rythme de plantations plus lâches que dans les séquences précédentes ↪ Préservation de la fonction parking importante, et accès riverains et commerces, ↪ Réalisation d'ambiances paysagères des milieux humides ↪ Marquage des intersections vers la rivière ↪ Traitement emblématique du talus et extrémité de l'îlot ↪ Traitement de sol qualitatif sur le linéaire Sud au contact du Mont ↪ Résorption des friches et dépôts <p>➤ VOIR PLAN ET COUPE TYPE AU VERSO</p> <p>➤ DETAIL DU TRAITEMENT DU TALUS ET DE L'ILOT</p> <ul style="list-style-type: none"> ↪ Traitement de sol qualitatif et mise en valeur des pas de porte, emmarchements et assise de murs ↪ Réfection et mise en valeur des murets de soutènement ↪ Traitement végétal sobre: engazonnement et plantations basses ↪ Mise en scène nocturne par illumination <p>➤ POLITIQUE D'EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS</p> <p>➤ MISE EN PLACE D'UNE LIGNE D'ECLAIRAGE PUBLIC + PROJET MISE EN LUMIERE DES CARACTERISTIQUES DE LA SEQUENCE :MONT ET VALLÉE</p>
<p>➤ OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> ↪ Affirmation de la présence de la vallée de la Thure ↪ Opportunité foncière Friche récemment libérée en surplomb ↪ Valorisation de la topographie et des murets: îlot relique, et Talus 	
<p>➤ RECOMMANDATIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> ↪ Conforter le bâti en amont de l'intersection, (riche habitat) ↪ Limiter le développement anarchique des annexes et garages ↪ Gommer l'omnifonctionnalité routière de la départementale ↪ Sensibiliser les riverains: Publicité, Plantations 	

PLAN



COUPE

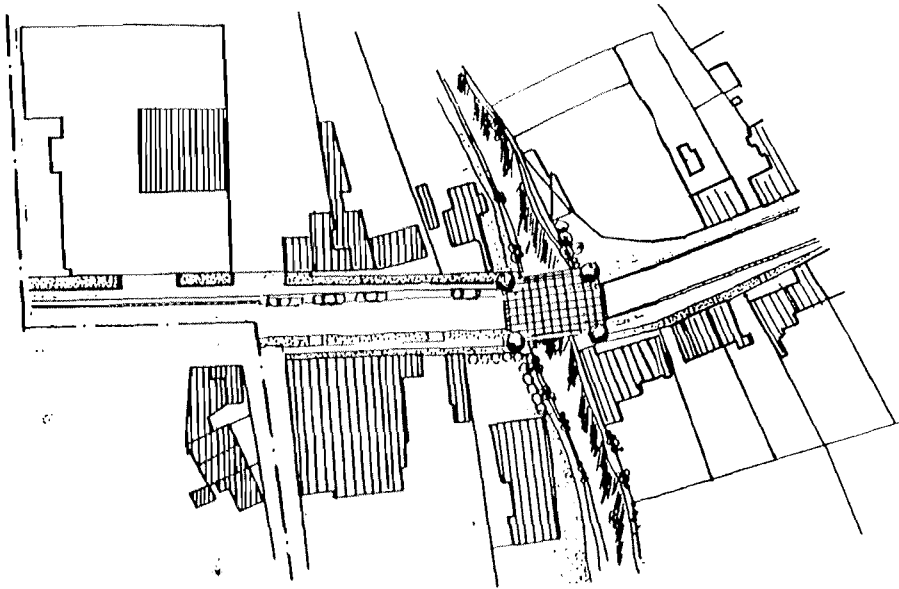


ANNEXE N°5 - FICHE DE SYNTHÈSE - SEQUENCE D DE LA D936

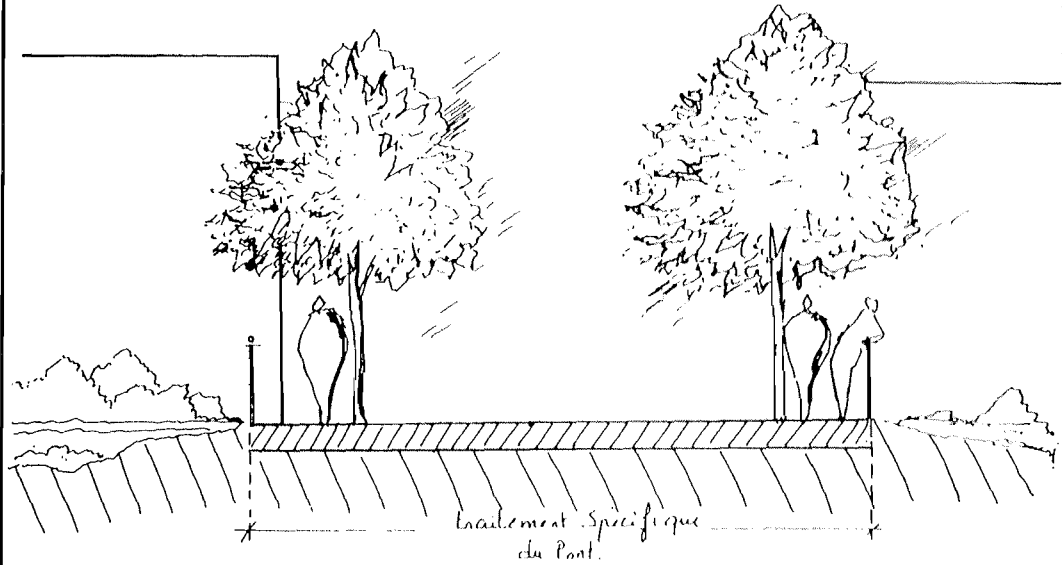
RECAPITULATIF DE L'ANALYSE	PROPOSITION DE TRAITEMENT
<p>☛ ETAT DES LIEUX & DIAGNOSTIC</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Courte Séquence de la Vallée de la Thure, peu qualifiée ☞ Chasmas des Implantations Industrielles le long de la rivière, ☞ Absence de visibilité sur la vallée et de Traitement du pont ☞ Polarité Socio-Culturelle et Commerciale (supérette) ☞ Bâtî Industriel monumental et autres éléments bâtis intéressants ☞ Absence de végétal ☞ Friches le long de la rivière, dépôts brasserie, marbrerie... ☞ Accotements larges minéralisés, zones de stationnement 	<p>Proposition d'intervention: Marquage de la Vallée et de la terminaison du Mont</p> <p>☛ CARACTERISTIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Diminution du gabarit de la voie ☞ Marquage de la polarité Socio-Culturelle et du Mont ☞ Traitement Paysager de la traversée de la vallée, et marquage qualitatif du pont ☞ Aménagement paysager des abords de la supérette ☞ Traitement différencié des accotements ☞ Maintien des zones de parkings où les besoins s'expriment
<p>☛ OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Reconquête ponctuelle de la vallée de la Thure par résorption friche et établissement d'une continuité piétonne le long des berges. ☞ Traitement du Pont ☞ Traitement différenciés Nord/ Sud des accotements à l'instar de la Séquence C, avec réduction de la minéralisation excessive 	<p>☛ VOIR PLAN ET COUPE TYPE AU VERSO</p> <p>☛ DETAIL DE L'AMENAGEMENT PONT & ABORDS</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Traitement paysager de la départementale en relation avec le végétal à restructurer le long de la vallée; berges et délaissés ☞ Masquage de l'aire de dépôts du brasseur ou Résorption avec traitement d'une continuité piétonne en bord de rive vers la Place du Marais ☞ Valorisation du Point particulier de passage de la Thure avec signalisation adéquate
<p>☛ RECOMMANDATIONS</p> <p>Elaboration d'un schéma directeur de reconquête de la Vallée, avec constitution d'une réserve foncière publique.</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Préservation du Patrimoine Industriel, procédure friche ☞ Conserver les rares percées visuelles ☞ Traitement de masquage d'attente du dépôt de brasserie ☞ Sensibiliser les riverains pour la réfection des berges par végétalisation arbustive ☞ Eviter le développement d'annexes en fond de vallée 	<p>☛ POLITIQUE D'EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS</p> <p>☛ MISE EN PLACE D'UNE LIGNE D'ECLAIRAGE PUBLIC</p>

SEQUENCE : D

PLAN



COUPE

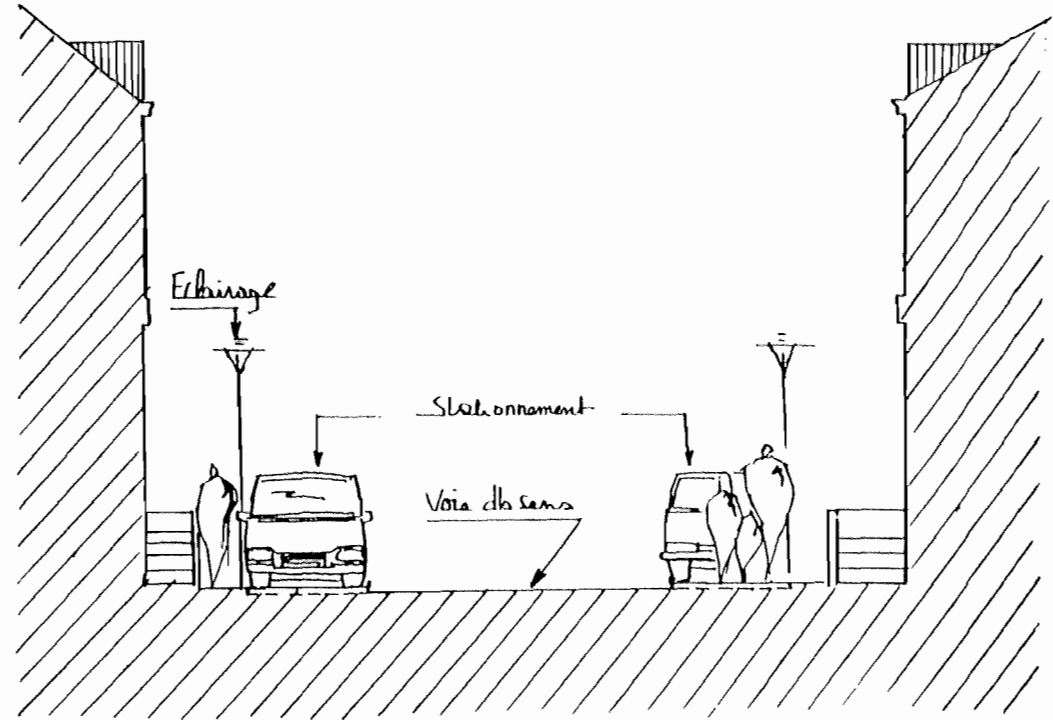
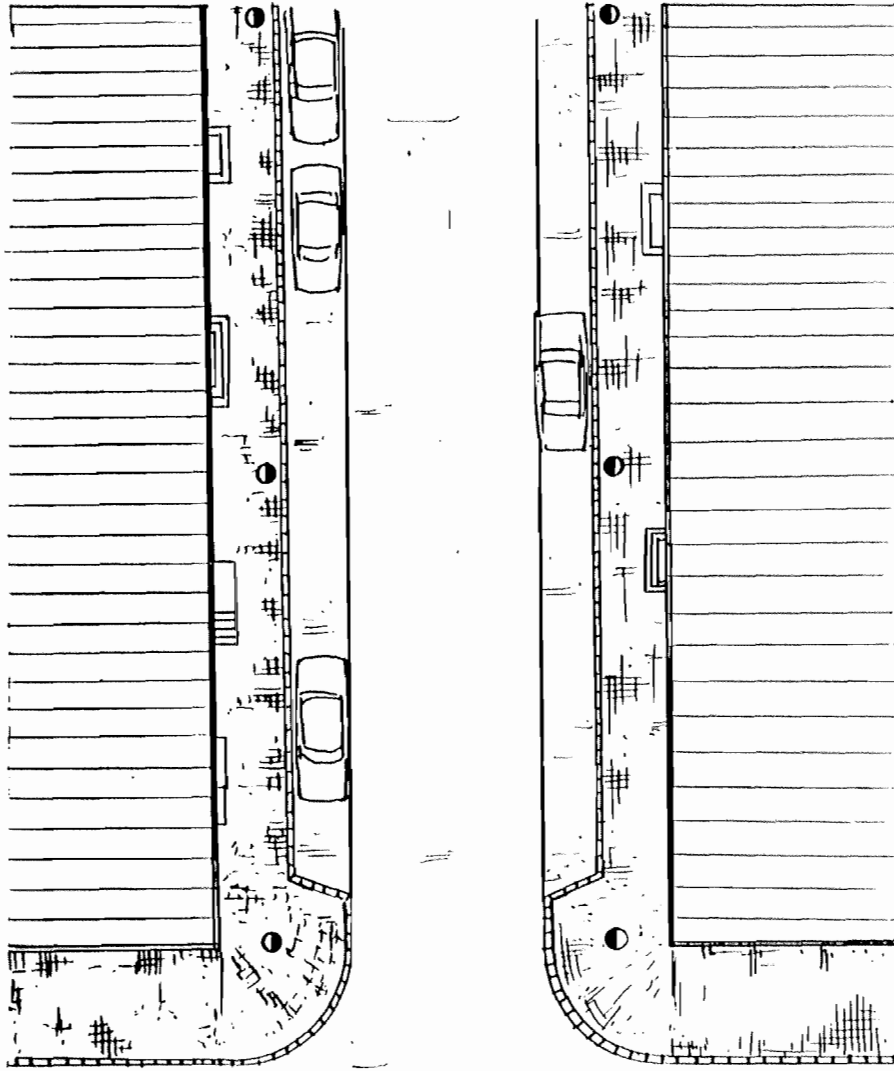


ANNEXE N°6 - FICHE DE SYNTHÈSE - SEQUENCE E DE LA D936

RECAPITULATIF DE L'ANALYSE	PROPOSITION DE TRAITEMENT
<p>➤ ETAT DES LIEUX & DIAGNOSTIC</p> <ul style="list-style-type: none"> ↻ Séquence de Traversée villageoise avec Progression urbaine: effets de portes et effets de seuils, mise en perspective ↻ Bâti de qualité, Eléments remarquables, Emmarchements, seuils.... ↻ Diminution légère du gabarit, Succession d'angles à 45°. ↻ Topographie accentuée en sortie du fond de vallée puis plane ↻ Axe de Distribution des espaces publics villageois gabarit trop large, et multifonctionnalité routière, trafic de transit ↻ Commerces et services de part et d'autre de l'axe se concentrant vers la Place Charles de Gaulle et ses équipements ↻ Absence de végétal public, Uniformité de traitement voirie et accotement, Absence de qualité urbaine, quelques points noirs ↻ Accotements larges, minéralisés avec zones de stationnement se rétrécissant aux abords des espaces public ↻ Absence de qualification des espaces publics, fonction routière ou parking 	<p>Proposition d'intervention: Affirmation de l'Identité Villageoise</p> <p>➤ CARACTERISTIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> ↻ Mise en valeur des édifices en renforçant la symbolique patrimoniale et en valorisant les espaces publics ↻ Réduction du gabarit de la voie ↻ Report ou Suppression des zones de stationnement au profit d'une appropriation de l'espace public par le piéton ↻ Hiérarchisation des usages <ul style="list-style-type: none"> - marquage des emplacements réservés au stationnement - élargissement des trottoirs - traitement de la Place C de Gaulle et du Square Jennepln ↻ Alignement paysager structurant le front de Place et la Départementale. <p>➤ VOIR PLAN ET COUPE TYPE AU VERSO</p> <p>➤ DETAIL DE L'AMENAGEMENT</p> <p>Choix dans l'aménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↻ de matériaux de prestige pour la Place Charles de Gaulle et le monument Jennepln: béton de pierre bleue et/ou pierre bleue pour le revêtement de la place, des trottoirs, des bordures... ↻ tandis qu'en amont et en aval de ceux-ci, traitement qualitatif plus sobre: trottoirs en revêtement béton type béton coulé ou en pavage béton mais de moindre qualité que les espaces publics place et square. <p>➤ POLITIQUE D'EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS</p> <p>➤ MISE EN PLACE D'UNE LIGNE D'ECLAIRAGE PUBLIC + PROJET DE MISE EN LUMIERE DES LINEAIRES BATIS, DES MONUMENTS ET SPECIFICITES</p>
<p>➤ OPPORTUNITÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> ↻ Profiter du recalibrage de la voie pour unifier le fond commun identitaire du village en affirmant les fonctionnalités et polarités ↻ Valoriser les espaces publics ↻ Résorber les quelques points dévalorisants recensés 	
<p>➤ RECOMMANDATIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> ↻ Définition d'une charte d'aménagement: mobilier, éclairage, revêtement, coloris, plantations... ↻ Ménager les spécificités propres à chaque espace public ↻ Envisager une opération charte de coloration de façades ↻ Préserver le cachet villageois au travers d'une réglementation POS 	

PLAN

COUPE

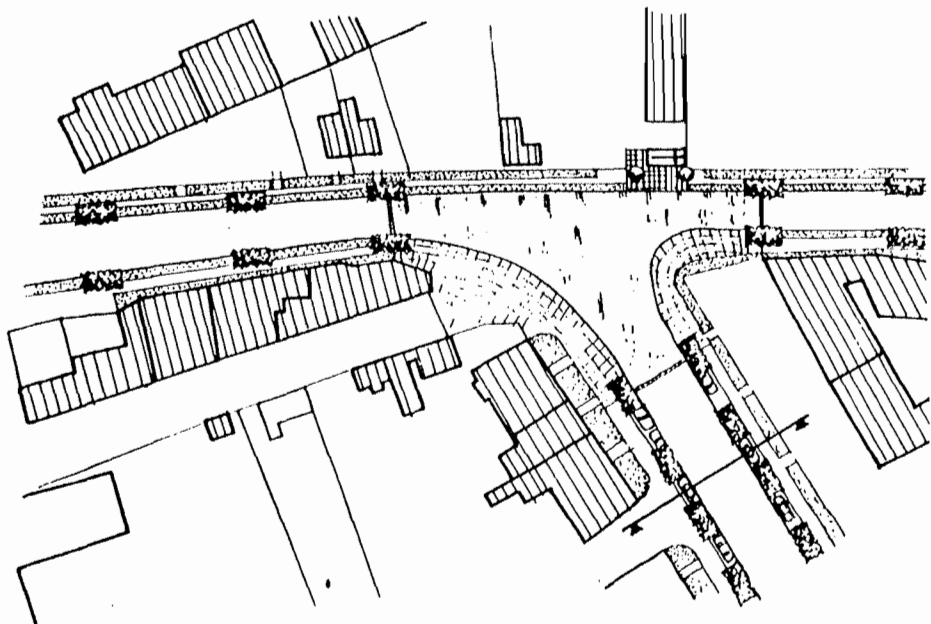


ANNEXE N°7 - FICHE DE SYNTHÈSE - SEQUENCE B' DE LA D936

RECAPITULATIF DE L'ANALYSE	PROPOSITION DE TRAITEMENT
<p>☛ ETAT DES LIEUX & DIAGNOSTIC</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Séquence de Transition Aération du tissu, Contexte rural bocager, Intersection routière D 936/D 80, Ouverture du champ de vision, ☞ Mixité d'habitat : coron, pavillonnaire plus lâche des années 50, fermettes et maisons de maîtres, lotissement, ancien poste de douane et chapelle ☞ Double faciès de part et d'autre du carrefour: Au Nord Plaine des Préaux/ au Sud Polarité villageoise Ste Aldegonde, ☞ Présence végétale ornementale Issue des parcs et Jardins privés, ☞ Quelques éléments bâti remarquables, commerces services ☞ Petits points noirs, friche ou traitement de sol déqualifiants ☞ Absence de qualification des abords de la chapelle et de l'ensemble des accotements en macadam, ☞ Diminution du gabarit routier par l'effet de porte villageoise, ☞ Accotements étroits coté village, larges en partie sud, avec zones de stationnement délimitées <p>☛ OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Profiter du recalibrage des voiries pour aménager une espace en pied de la chapelle St Walbert ☞ Traitement de la petite friche ☞ Nouvelle délimitation et traitement plus qualifiant des accotements jusqu'aux pas de porte <p>☛ RECOMMANDATIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Un traitement emblématique de la chapelle contribuera à résoudre l'aspect sécuritaire du carrefour tout en alertant le visiteur sur l'aménagement des autres espaces publics du village, ☞ Préserver les percées visuelles vers les prairies bocagères Nord ☞ Sensibiliser les riverains pour la plantations d'essences plus adaptées ☞ Eviter la dysharmonie des clôtures et courées 	<p>Proposition d'intervention: Marquage de l'intersection et Valorisation de la Chapelle</p> <p>☛ CARACTERISTIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Diminution du gabarit de la voie, Traitement sécuritaire et de qualité du carrefour, Aménagement abords de la chapelle avec ponctuation végétale et projet d'illumination ☞ Apport de Végétal public en amont et en aval du carrefour dans le prolongement de la séquence précédente ☞ Traitement des accotements tout en préservant le stationnement et les accès riverains, utilisation de matériaux de revêtement de qualité plus urbaine que la séquence A', ex: sols chapelle pierre bleue ou béton de pierre bleue, trottoirs béton désactivé, avec soulèvement du coron et de l'effet de porte vers le village, <p>☛ VOIR PLAN ET COUPE TYPE AU VERSO</p> <p>☛ DETAIL DES TRAVAUX SUR LES ACCOTEMENTS VEGETALISES</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Fouille en déblais ☞ Fourniture et Régalage de terre végétale ☞ Différenciation des usages depuis la voie jusqu'aux pas de portes par végétalisation et conservation du cheminement entre les bandes engazonnées et les bandes plantées en berne de voie <ul style="list-style-type: none"> - maintien du stationnement longitudinal en alternance - traitement espace semi-public soit en engazonnement soit en revêtement de qualité. <p>☛ POLITIQUE D'EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS</p> <p>☛ MISE EN PLACE D'UNE LIGNE D'ECLAIRAGE PUBLIC</p>

SEQUENCE : B'

PLAN



COUPE

